ole volume
ired Document
aged Document(s)
Binding
red Ink
Writing
age(s)
l Information

PROVINCE
de
Brabant

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF
de
Bruxelles

COMMUNE
d'Overyssche.

Jegue
190

REGISTRE DE POPULATION.

DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR.

EXTRAIT DU CODE CIVIL.

ARTICLE 102. Le domicile de tout Belge, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu où il a son principal établissement.

ART. 103. Le changement de domicile s'opérera par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement.

ART. 104. La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu qu'on quittera, qu'à celle du lieu où l'on aura transféré son domicile.

ART. 105. A défaut de déclaration expresse, la preuve de l'intention dépendra des circonstances.

ART. 106. Le citoyen appelé à une fonction publique temporaire ou révocable conservera le domicile qu'il avait auparavant, s'il n'a pas manifesté d'intention contraire.

ART. 107. L'acceptation des fonctions conférées à vie, emportera translation immédiate du domicile du fonctionnaire dans le lieu où il doit exercer ces fonctions.

ART. 108. La femme mariée n'a point d'autre domicile que celui de son mari. Le mineur non émancipé aura son domicile chez ses père et mère ou tuteur; le majeur interdit aura le sien chez son curateur.

ART. 109. Les majeurs qui servent ou travaillent habituellement chez autrui auront le même domicile que la personne qu'ils servent ou chez laquelle ils travaillent, lorsqu'ils demeureront avec elle dans la même maison.

EXTRAIT DE LA LOI DU 3 JUIN 1856.

ARTICLE 3. Il y a dans chaque commune des registres de population.

Ces registres sont rectifiés et complétés d'après les résultats du recensement.

Tout changement de résidence d'une commune dans une autre est également consigné sur les registres de population.

ART. 4. Le changement de résidence du Belge, l'établissement ou le changement de résidence de l'étranger en Belgique sont constatés par une déclaration faite dans la forme et les délais prescrits par le gouvernement, et conformément aux règlements communaux portés en exécution de l'article 78 de la loi communale.

ART. 6. Les contraventions aux dispositions de l'article 4 ou aux règlements communaux sont punies d'une amende qui ne peut excéder vingt-cinq francs.

ART. 7. Les peines prévues par les articles précédents sont appliquées par les tribunaux de simple police.

ART. 8. En condamnant à l'amende, les tribunaux ordonneront qu'à défaut de payement dans le délai de deux mois à dater de la signification, s'il est par défaut, cette peine soit remplacée par un emprisonnement de simple police, qui ne pourra excéder le terme de sept jours.

Le condamné peut toujours se libérer de l'emprisonnement en payant l'amende.

ART. 9. En ce qui concerne la condamnation aux frais prononcée au profit de l'État, la durée de la contrainte par corps sera déterminée par le jugement, sans qu'elle puisse être au-dessous de huit jours, ni excéder dix mois.

Néanmoins, les condamnés qui justifieront de leur insolvabilité suivant le mode prescrit par le Code d'instruction criminelle, seront mis en liberté, après avoir subi sept jours de contrainte.

La contrainte par corps n'est ni exercée ni maintenue contre les condamnés qui ont atteint leur 70e année.

ARRÊTÉ ROYAL DU 31 OCTOBRE 1866.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 2 juin 1856 sur les recensements généraux et les registres de population, et notamment les articles 3, 4 et 6, ainsi conçus :

« ART. 3. Il y a dans chaque commune des registres de population. Ces registres sont rectifiés et complétés d'après les résultats du recensement. Tout changement de résidence d'une commune dans une autre est également consigné sur les registres de population.

« ART. 4. Le changement de résidence du Belge, l'établissement ou le changement de résidence de l'étranger en Belgique, sont constatés par une déclaration faite dans la forme et les délais prescrits par le gouvernement, et conformément aux règlements communaux portés en exécution de l'article 78 de la loi communale.

« ART. 6. Les contraventions aux dispositions de l'article 4 ou aux règlements communaux sont punies d'une amende qui ne peut excéder vingt-cinq francs. »

Vu Notre arrêté du 5 juillet dernier, décrétant un recensement général à la date du 31 décembre 1866;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1er. A partir du 1er janvier 1867, le registre de population de chaque commune sera tenu conformément à la formule annexée au présent arrêté (modèle n° 1).

L'officier de l'état civil est particulièrement chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne la tenue du registre.

Dans les communes où le mouvement de la population est important, il pourra être ajouté des colonnes supplémentaires au registre, selon les besoins de l'administration.

Modèle n° 3.

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

A envoyer, avec le certificat n° 2 de l'autre part, à l'administration communale de la dernière résidence, dès que l'intéressé se sera fait inscrire.

Aujourd'hui 186 , devant nous, Bourgmestre d ,
a comparu l nommé , l quel. , d'après sa déclaration et sur la production du certificat de l'autre part, a été inscrit au registre de population de notre commune, ainsi que les personnes composant son ménage (folio , rue , n°).

Le présent certificat sera immédiatement adressé à Monsieur le Bourgmestre d , à l'effet de faire opérer la radiation sur son registre.

Le Bourgmestre,

BEWIJSSCHRIFT VAN INSCHRIJVING

Te zenden, met het bewijsschrift n° 2 anderzijds, aan het gemeente bestuur van de laatste verblijfplaats, indien de belanghebbende binnen de veertien dagen niet verschenen is om zijne verklaring te doen en niet gevonden is in de aangeduide plaats, of wel verklaard heeft in eene andere gemeente te willen ingeschreven worden.

Heden 186 , is voor ons, Burgemeester van ,
verschenen de genaamde , dewelke, volgens zijne (of hare) verklaring en op het vertoonen van het anderzijds bewijsschrift, op het bevolking-register onzer gemeente is ingeschreven geworden, alsmede de personen zijn (of haar) huisgezin uitmakende (blad: , straat, n°).

Het tegenwoordig bewijsschrift zal onmiddellijk gezonden worden aan Mijnheer den Burgemeester van , ten einde de uitschrabbing op zijn register te bevelen.

De Burgemeester,

Modèle n° 5.

AVIS DE NON-INSCRIPTION.

A envoyer, avec l'avis n° 4 de l'autre part, à l'administration communale de la dernière résidence, si l'intéressé ne s'est pas présenté, endéans la quinzaine, pour faire sa déclaration et n'a pu être découvert à l'adresse indiquée, ou s'il a déclaré vouloir être inscrit dans une autre commune.

Nous avons l'honneur de renvoyer à Monsieur le Bourgmestre d le bulletin de l'autre part, que nous n'avons pas transcrit sur notre registre de population, l'intéressé (*)

A ne s'étant pas présenté, dans la quinzaine, pour faire sa déclaration et étant inconnu à l'adresse indiquée.

B ayant déclaré vouloir se faire inscrire à , rue , n° , chez M.

Fait à , le 186 .

Le Bourgmestre,

(*) Biffer celle des deux formules qui n'est pas applicable.

BERICHT VAN NIET-INSCHRIJVING.

Te zenden, met het bericht n° 4 anderzijds, naar het gemeente bestuur van de laatste verblijfplaats, indien de belanghebbende binnen de veertien dagen niet verschenen is om zijne verklaring te doen en niet gevonden is in de aangeduide plaats, of wel verklaard heeft in eene andere gemeente te willen ingeschreven worden.

Wij hebben de eer aan Mijnheer den Burgemeester van de anderzijds aangifte weder te zenden, dewelke wij op ons bevolking-register niet hebben overgeschreven, de belanghebbende (*)

A niet verschenen zijnde, binnen de veertien dagen, om zijne verklaring te doen en onbekend zijnde in de aangeduide plaats.

B verklaard hebbende zich te willen doen inschrijven te , straat, n° , bij M.

Gedaan te , den 186 .

De Burgemeester,

(*) *Van de twee voorschriften datgene uitschrabben dat niet toepasselijk is.*

Bruxelles. — Imprimerie de Th. Lesigne, rue de la Charité, faubourg de Louvain.

Le présent livre de population contenant Trois
Cent un feuillets a été coté & paraphé par nous
Bourgmestre de la commune
de Overyssche, le 1er Janvier 18

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Dessus Bonck — Numéro de la maison : 1 — Nom de la maison : — Folio premier

Inscrite au folio 20. B.

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage ; par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A. 1	Braekaers	Henri	Overyssche 1 décembre 1806	Epoux de N° 2	Cultivateur	Né	1er Dec. 1806
2	Mariens	Marie Catherine	Overyssche 15 Juillet 1810	Epouse de N° 1.		Né	15 Juillet 1810
3	Braekaers fille.	Marie Thérèse	Overyssche 9 Novembre 1842			Né	9 Nov. 1842
4	Braekaers	Joséphine	Overyssche 11 Avril 1850			Duysbourg	1 Janvier 1866
5	Vanmoer	Jean Baptiste	Duysbourg 13 Octobre 1845	Epoux de Notaire Jeanne	Cultivateur	Duysbourg	15 janvier 1870
6.	Rootens	Jeanne	Overyssche 20 Septembre 1842	Epouse de Vanmoer Jean Bte		Né	20 Juin 1842
7	Van Moer fils du N° 5.	Louis	Overyssche 10 Juin 1870.			Né	10 Juin 1870.
8	Vanmoer fille du N° 5.	Mathilde	Overyssche 24 août 1873				
9	Vanmoer fils du 5.	Jules	Overyssche 7 Mars 1875				
B 10	Spoudray	Marie	Duysbourg 19 février	Veuve de Cordemans Pierre	Journalière	Duysbourg	1865.
11	Cordemans fil.	Ferdinand	Duysbourg 21 Septembre 1850		Journalier	Duysbourg	1865
12	Cordemans fille.	Marie Catherine	Duysbourg 1 Novembre 1859			Duysbourg	1865
13	Cordemans fils	Charles	Duysbourg 15 Août 1862.			Duysbourg	1865.
14	Cordemans fils	Ferdinand	Duysbourg 21 Septembre 1847		Journalier	Broek	11 mars 1872
15	Cordemans fille	Odile	Duysbourg 1848.		Servante	Bruxelles	22 Juin 1869
16	Cordemans fils	Henri	Duysbourg 1852		domestique	Watermael Boitsfort	9 Avril 1869
17	Cordemans fils du N° 10.	Henri	Duysbourg 1852	Epoux de Hermesteurs Marthe E. B. folio 93	journalier	Ixelles	22 Octobre 1875.
18	Vanmoer fils du N° 5.	François	Overyssche 5 Août 1876				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS. PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS. PORTÉS AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (1)	"	19 Décembre 1868		"	"
"	"	"	"	décédée (2)	"	9 Janvier 1869		"	"
"	"	"	"	Bruxelles	5 mai 1869	22 mai 1869		"	"
"	"	"	"	Bruxelles	5 mai 1869	22 mai 1869		"	"
								Nemo folio 3. 15 Janvier 1870	

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Erpe — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Dechen straete — Numéro de la maison : 1 — Nom de la maison : — Folio 1

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répéter en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Gargille~~	Antoine	Lessdael 1816	Séjour de 57	Journalier		
2	Decoster	Anne Catherine	Overyssche 20 avril 1822	Séjour de N° 1		Id.	30 Avril 1822
3	~~Gargille~~ fils	~~Henri Joseph~~	~~Overyssche 13 Janvier 1851~~			Id.	13 Janvier 1851
4	~~Gargille~~ fille	~~Célina~~	~~Overyssche 15 Juin 1853~~			Id.	15 Juin 1853
5	~~Gargille~~ fille	~~Marie Elisabeth~~	~~Overyssche 27 Octobre 1855~~			Id.	27 Octobre 1855
6	Gargille fils	Lambert	Overyssche 12 Novembre 1857			Id.	12 Nov. 1857
7	Gargille fils	Jean Laurent	Overyssche 19 Mars 1863			Id.	19 Mars 1863
8	~~Gargille~~ fille M. 1	Claire	~~Overyssche 15 Juin 1865~~		Servante	Id.	19 Janv. 1873
9	Gargille	Thérèse Elisabeth	Overyssche 27 Octobre 1855	Epouse Ceuppens Constant M. à f° 37	Servante	Id.	20 Janvier 1873
B 10	Ceuppens	Constant	Overyssche 6 Mai 1860				
11	Ceuppens	Théophile	Overyssche 11 Déc. 1881				
12	Ceuppens	Anne Marie	Overyssche 28 Déc. 1883				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		1 Juillet 1882			
				Bruxelles Boulevard Waterloo N° 16.	16. 3. 77	12. 4. 77.			
				Etterbeek chaussée de Wavre N° 1	11 Déc. 1872	30 Déc. 1872	Rentrée voir au N° 8 présent folio		
				Zelle rue des minimes 18	11 Déc. 1873	12 Déc. 1873	Rentrée voir au N° 8 présent folio		
				Brouwerei rue longchamps N° 33	2 Juin 1874				
				Bruxelles rue de la Chapelle N° 14.	23 Avril 1878	28 Avril 1878			

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Cuyper Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Deckers-Straet Numéro de la maison: 4 Nom de la maison: Folio 1.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et Nº	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Rootens	Chrétien	Cuyperhel 2 février 1807	Epoux de N.º 2	Cultivateur	Né	2 février 1807
2	Boisschots	Barbe	Cuyperhel 8 Mai 1815	Epouse du N.º 1		Née	8 Mai 1815
3	Rootens Fille	Jeanne	Cuyperhel 22 août 1841			Née	22 août 1841
4	~~Rootens~~ Fils	~~François~~	~~Cuyperhel 23 août 1844~~		~~Ouvrier Cultivateur~~	~~Né~~	~~23 août 1844~~
5	~~Rootens~~ Fille	~~Anne Marie~~	~~Cuyperhel 28 août 1848~~	Mariée à 7.e B.e Vanderwaeyenberg le 17 juillet 1872.		Née	28 août 1848
6	Rootens Fille	Rosalie	Cuyperhel 26 Juillet 1851	Epouse De Roos ven Reinier Decoster R.B.17.		Née	26 Juillet 1851
7	Rootens Fille	Christine	Cuyperhel 6 Septembre 1854			Née	6 7.bre 1854
8	Rootens Fils	Félix	Cuyperhel 7 Mars 1859			Né	7 Mars 1859
9	Rootens Fils	Charles	Cuyperhel 14 Mars 1866	Enfant naturel de Rootens Jeanne		Né	14 Mars 1866
B 10	Boisschots Belle-mère	Jeanne	Cuyperhel en 1807			Née	en 1847
11	Rootens	Jeanne	Cuyperhel 20 Septembre 1841	Epouse de Wan Meer Fils.e	Servante	Waterval-Bridgh. 2 juillet 1869
12	Decoster fille du N.º 6	Florent	Cuyperhel 19 Fév.r 1872				
13	Decoster fille du N.º 6	Henriette	Cuyperhel 21 Juin 1874.				
14	Decaster fille du N.º 6	Marie	Cuyperhel 22 Fév.r 1876				
15	Decoster Jeanne Cath.e veuve fille de N.º 6	Jeanne Catherine	Cuyperhel 27 Nov.r 1830				
16	Decoster	Mélanie	Cuyperhel 7 Juillet 1882				
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé le	le	le 11 7.bre 1871			
"	"	"	"	Décédé (2)	"	16 Juin 1870	"	"	"
"	"	"	"	National Bridgh. 18 mai 1868	30 mai 1868.	Rentrée avec N.º 11 présent folio	"	"	"
				Duysbourg & Bosschek	3 Mars 1877	3 Mars 1877.			
				Duysbourg grande borrewyck 93.2	17 Juillet 1872	29 Juillet 1872.			
				Anderghem rue des maurein 8	21 9.bre 1871				
				Etterbeek Ch.e de Tervueren 78	23 mars 1882				
				N.º de la maison: Nom de la maison:					
				Décédé		14 8.bre 1871			
"	"	Inscrit folio N.º 6 73.	15 Janvier 1875	"	"	"	"	"	"

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Dieteren Straat — Numéro de la maison : 5 — Nom de la maison : — Folio 4

Lo et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE — DATE DE SON INSCRIPTION (date d'entrée à la commune, s'il y a lieu).
1	1 Degreef	Jean Dominique	Grenpoirel 28 Décembre 1780	Veuve de Wauters Christophe	"	Nie	1 [illegible]
2	2 Wauters fille	Marie	Grenpoirel 1 février 1816			Nie	[illegible] 1816
3	3 Wauters fille	Christine	Grenpoirel 24 Juillet 1826	Epouse de Zimmermans Henri		Nie	[illegible] 1826
4	4 Wauters fille	Marie Thérèse	Grenpoirel 1 Décembre 1827		Journalier Cultivateur	Nie	1 Dec. 1827
5	5 Zimmermans Chef de famille	Henri	Dworp Brabant en 1810	Epoux de Wauters Christine	Cultivateur		
6	6 Zimmermans Petit fils	Edouard	Grenpoirel 13 février 1851	Fils Naturel 1878 enregistré à Mairie Etterbeek Van Ruysbeek, domicilié à Heeldenberg Cadastre 11		Nie	13 février 1851
7	7 Zimmermans Petite fille	Catherine	Grenpoirel 28 Novembre 1853			Nie	28 9bre 1853
8	8 Zimmermans Petite fille	Marie Pauline	Grenpoirel 29 Mai 1856			Nie	29 Mai 1856
9	9 Zimmermans Petit fils	Emile	Grenpoirel 20 Janvier 1859			Nie	20 Janvier 1859
10	10 Zimmermans Petit fils	Théodore	Grenpoirel 25 Septembre 1861			Nie	25 7bre 1861
11	11 Zimmermans Petit fils	Jean François	Grenpoirel 19 avril 1864			Nie	19 Avril 1864
12	12 Zimmermans Petite fille	Octavie	Grenpoirel 15 Décembre 1866			Nie	15 8bre 1866
13	13 Zimmermans Petite fille	Sidonie	Grenpoirel 15 Décembre 1866			Nie	15 8bre 1866
14	14 Zimmermans	Marie Adelaïde	Grenpoirel 6 Décembre 1869			Nie	6 8bre 1869
15	15 Zimmermans fille au N° 5	Marie Pauline	Overyssche 28 Mai 1851		Servante	Merbeek	28 9bre 1873
16	16 Zimmermans	Edouard	Overyssche 13 Février 1851	M. Cap. Commandant	Heeldenberg	8 8bre 1879	
17	17 Vanbuytegem	Marie Thérèse	Heeldenberg 29 Avril 1850			vers	n°
18	18 Zimmermans	Jacques Fernand	Overyssche 5 Juin 1881				

DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le fonctionnaire dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
1	"	"	"	décédé (31)		17 Juin 1867	"	"	"
2	"	"	"	Inscrit à Dworp	"	1868	"	"	"
3				décédée		29 Xbre 1872			
4				Bruxelles rue Neuve n° 42.	3 Août 1877	25 Août 1877	Rentrée voir folio 193 C. n° 11.		
5									
6				Heeldenberg	19 8bre 1878	9 9bre 1878			
7									
8	"	"	"	Etterbeek	17 Mars 1879	21 Mars 1879	Rentrée voir au N° 15 folio 7 fol.	"	"
9									

N° de la maison : — Nom de la maison :

10					décédée		21 8bre 1879		
11					Etterbeek	23 Juin 77	28 Juin 77		
12					29 Mai 1877	29 Mai 1877			
13									
14									
15									
16	Overyssche								
17	"								
18									

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Chevrée, 49, fauh. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Cyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Dockerhoek — Numéro de la maison : 6 — Nom de la maison : — Folio 5

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Mariens	Jean Baptiste	Overpachel 1 Octobre 1815	Epoux du N° 2	Journalier	Né	1 8bre 1815					Décédé		20 juillet 1876			
2	Michiels	Marie Anne	Overpachel 4 août 1822	Epouse du N° 1		Née	4 août 1822										
3	Mariens Fils	Jean Baptiste	Overpachel 21 Octobre 1845			Né	21 8bre 1845										
4	Mariens Fille	Marie Elisabeth	Overpachel 4 Août 1847			Née	4 août 1847										
5	~~Mariens Fils~~	~~Louis~~	Overpachel ~~24 Août 1851~~			Né	24 Août 1851					Décédé		11 7bre 1871			
6	Mariens Fils	Daniel Corneille	Overpachel 10 Août 1854			Né	10 Août 1854										
7	Mariens Fils	~~Cléotien~~ Sébastien	Overpache 13 Août 1856			Né	13 Août 1856					Duyckoury	10 janvier 1882				
8	Mariens Fils	Théophile	Overpache 21 Décembre 1859			Né	14 8bre 1859										
9	Mariens Fils	Jean François	Overpachel 12 Juillet 1865			Né	12 Juillet 1865										
B																	
10																	
11	Tommermans	Pauline	Overpache 18 7bre 1883														
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Folio 4.

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eygem Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Meetkens-straat Numéro de la maison: 7 Nom de la maison: Folio 6

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef du ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Platteeuw	Guillaume	Wetteren 22 Novembre 1841	Epoux du N° 2	Journalier		
2	Vandenhouten	Jeanne Catherine	Hasselt 1838	Epouse du N° 1			
3	Platteeuw fille	Marie Antoinette	Overpelt 9 février 1865			Idem	9 février 1865
4	Vanderlinden Idem	Jeanne Marie	Tilly 18 Novembre 1858				
5	Van Reusel	Jean Joseph	Duysbourg 1834	Epoux du N° 6	Cultivateur	Duysbourg	6 février 1867
6	Wauters	Anne	Overpelt 1835	Epouse du N° 5	"	Duysbourg	6 février 1867
7	Van Reusel Fille du N° 5.	Augustine	Duysbourg 1 Septembre 1866		"	Duysbourg	6 février 1867
8							
9							
B 10	Belaerg	Jean Baptiste	Beerbourg 17 Nov. 1856	Marié	Cultivateur	Beerbourg	27 Nov. 1862
11	Bemidelaer	Elisabeth	Beerbourg 18 février 1858	Marié			
12	Belaerg	Jacques Jean Corneille	Beerbourg 26 Nov. 1860				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Wolvenhoek St Lambert	30 Janvier 1867	6 février 1867			
				Wolvenhoek St Lambert	30 Janvier 1867	6 février 1867			
				Wolvenhoek St Lambert	30 Janvier 1867	6 février 1867			
				Wolvenhoek St Lambert	30 Janvier 1867	6 février 1867			
				Duysbourg Dekenhoek Straat N° 86	7 9bre 1871	9 9bre 1871			
				up	up	up			
				up	up	up			

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : 6 — Rue ou chemin, place, etc. : Deckers Kruck — Numéro de la maison : 8 — Nom de la maison : — Folio 7

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1860.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
L° et N° 1.	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.) 2	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.) 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Thimmermans	Henri Guillaume	Erenberg 16 octobre 1780	Veuf de Mariens Barbe	Cultivateur			"	"	"	"	Décédé (11)	"	29 janvier 1862			
2	Thimmermans	Jeanne Catherine	Duysburg 4 novembre 1811	Epouse de Craps Jacques François													
3	Craps	Jacques François	Overyssche 6 février 1823	Epoux de Thimmermans J. Ch.		Né	6 février 1823										
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9	Timmermans	Marie Pauline	Overyssche 29 mai 1856	Epouse Vanderelst J. B.	cultivatrice	Bruxelles	27 janv. 1880	Overyssche				Tenneveux	26. 4. 1880				
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession, Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzee — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Deckers Louis — Numéro de la maison : 9 — Nom de la maison : — Folio 8.

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	N°	LE et NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Vantuycom	Jean Baptiste	Dieghem 11 avril 1811	Epoux du N° 2	Cultivateur		
	2	Caron	Jeanne Louise	Woluwe-St-Lambert 11 Septembre 1820	Epouse du N° 1			
	3	Vantuycom Fils	Louis	Overyssche 29 Juin 1849		Suivra Cultivateur	Né Etterbeek	29 Juin 1849 24-12-1881
	4	Vantuycom Fils	Charles	Overyssche 19 Janvier 1853			Né	19 Janvier 1853
	5	Vantuycom Fils	Edouard	Overyssche 29 Septembre 1857			Né	29 7bre 1857
	6	Vantuycom Fille	Louise	Overyssche 30 Mars 1860			Née	30 Mars 1860
	7	Vantuycom Fille	Marie Clémence	Overyssche 20 Octobre 1862			Née	20 8bre 1862
	8	~~Vantuycom~~ Fille du N° 1.	Marie Thérèse	~~Overyssche 3 Octobre 1845~~	Epouse de Vatermosters Jh.	Serrurier	Audergem	21 février 1872
	9	Vantuycom Enfant du N° 6	Clémence	Overyssche 29 8bre 1881				
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 1er emploi dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1860.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1					Décédé	29-1-1884				
2										
3					Etterbeek	7 février 1880		Etterbeek rue de Linthout 60		
4	Overyssche									
5					Bruxelles Marie 8 Août Inscrite Blaes N° 98. 1881 17 Août 1881					
6					Audergheim 17-7-1880					
7					Bruxelles rue 9 7bre Montoyer N° 229 1881					
8					Bruxelles rue Renards N° 58	7 Mars 1872	12 Mars 1872			
9										

N° de la maison : — Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaege, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Deckers Kruck — Numéro de la maison: 10 — Nom de la maison: — Folio 9

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Michiels	Thomas François	Overyssche 2 Mars 1845	Epoux de Nº 2	Journalier	Né	2 Mars 1845
2	Cordemans	Pétronille	Duysbourg 1 Août 1815	Epouse du Nº 1			
3	Michiels fils	Sébastien	Overyssche 31 Mars 1848		Journalier	Né	31 Mars 1848
4	Michiels fille	Marie Joseph	Overyssche 13 Juillet 1855			Née	13 Juillet 1855
5	Cordemans	Jean Baptiste	Duysbourg 21 Janvier 1819	Id	cultivateur	Duysbourg	16 Dbre 1842
6	Vandenweyenbergh	Louis	Duysbourg 16 Xbre 1810	Id.		"	
7	Cordemans	Rosalie	Duysbourg 22 Avril 1820			"	
8	Cordemans	Anne Marie	Duysbourg 21 Janvier 1822			"	
9							
B 10	Michiels	Jean Baptiste	Overyssche 8 Août 1798	Epoux de Nº 11	Journalier	Né	8 Août 1798
11	Vertoonen	Elisabeth	Overyssche 15 Juin 1791	Epouse de Nº 10		Née	15 Juin 1791
12	Smaes	Jean Baptiste	Duysbourg 1835	Epoux des Nos 13	Cultivateur	Duysbourg	3 7bre 1874
13	Michiels	Jeanne Marie	Overyssche 1832	Epouse de Nº 12	Cultivatrice	id	id
14	Smaes fils de Nº 12	Jean Baptiste	Overyssche Juin 1854			id	id
15	Smaes fille de Nº 12	Rosalie	Duysbourg 1857			id	id
16	Smaes fille de Nº 12	Angélique	Duysbourg 1863			id	id
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le nº de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
				Décédé		22 Janv 1838			
				Décédée		25 Avril 1874			
"	"	"	"	décédé à Ellezelles 23/11	"	12 octobre 1868		"	"
				Duysbourg 4 Juin 1883					
				id	id				
				id	id				
				id	id				

Nº de la maison: 11. — Nom de la maison:

				Décédé		6 Mai 1876			
				Décédée		25. 12. 76.			
				Bruxelles rue de la chapelle nº 3	10 Avril 1875	26 Avril 1875			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chevrié, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Deckers Houck Numéro de la maison : 12 Nom de la maison : Folio 10

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Vanderletten~~	~~Hermann~~	~~Overyssche 30 Septembre 1810~~	~~Epoux du N° 2~~	~~Cultivateur~~	Né	30 7bre 1810
2	Depré	Marie Anne	Overyssche 27 Mai 1814	Epouse du N° 1		Né	27 Mai 1814
3	~~Vanderletten~~ Fille	~~Marie Louise~~	~~Overyssche 5 Octobre 1842~~	Mariée le 28 Juin 1870 à Stuckens G.J.		Né	5 8bre 1842
4	Vanderletten Fille	Rosalie	Overyssche 9 Octobre 1844			Né	9 8bre 1844
5	Vanderletten Fille	Marie Thérèse	Overyssche 8 Décembre 1849			Né	8 Xbre 1849
6	Vanderletten Fils	Charles	Overyssche 13 avril 1852			Né	13 avril 1852
7	~~Stuckens~~ Petit fils	~~Marie Eugénie~~	~~Overyssche 27 Mars 1871~~			Né	27 mars 1871
8	~~Stuckens~~	~~Louis Alphonse~~	~~Vossem 20 Xbre 1872~~			Vossem	10.3.77.
9	[illegible]						
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	le 5 Janvier 1878	5 Janvier 1878			
				~~Duysbourg~~ Vossem rue de Root 57	3 Juin 1871	28 Juin 1871			
				Vossem rue de Root n° 57	26 Juin 1871	30 Juin 1871			
				Vossem rue de Root 57	1 Mars 1878				

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Deckert Veld Numéro de la maison : 13 Nom de la maison : Folio 11

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Stercka	Guillaume Joseph	Overpelt 16 Janvier 1820	Epoux du N° 2	Journalier	Id.	16 Janvier 1869
2	Hemeleers	Marie Catherine	Duysbourg 11 Octobre 1833	Epouse du N° 1		Duysbourg	en 1863.
3	Stercka fille	Thérèse	Overpelt 11 Octobre 1864			Id.	11 8bre 1864
4	Stercka fils	Engelbert	Overpelt 5 Novembre 1867			Id.	5 9bre 1867
5	Stercka fille	Marie Joséphine	Overpelt 26 Janvier 1872			Id.	26 Janvier 1872
6	Stercka fille du N° 1	Sidonie Marie	Overpelt 20 Juillet 1872				
7							
8							
9							
B 10	Debertogh	Louis	Duysbourg 18 Avril 1849	Epoux de Deveen Marie Catherine	Journalier	Duysbourg	12 8bre 1878
11	Deveen	Marie Catherine	Overpelt 13 Août 1853	Epouse de Debertogh Louis		Overpelt	
12	Debertogh	Jean Baptiste	Overpelt 24 8bre 1880				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS POURVUES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		31 Mars 1883.			
				Décédé		21 Janvier 1883.			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Deckers-houck Numéro de la maison : 14 Nom de la maison : Folio 12

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Fabry~~	~~François~~	Tervueren en 1803.	Epoux du N° 2	Ouvrier menuisier							Décédé		12 9bre 1873			
2	Depré	Jeanne Catherine	Overpachel 25 Novembre 1819	Epouse du N° 1		Née	25 9bre 1819										
3	Fabry Fille	Marie Thérèse	Overpachel 3 Janvier 1850			Née	3 Janvier 1850										
4	~~Fabry~~ Fille	~~Antoinette~~	Overpachel 30 Mars 1854			Née	30 Mars 1854					Forest	1 Juillet 1867	7 Juillet 1867			
5	~~Fabry~~ Fille	Marie Louise	Overpachel 17 avril 1859			Née	17 avril 1859					Mol. St Jean frère Nelson 19	19 Juin 1882				
6	~~Fabry~~ Fils	~~Louis~~	~~Overpachel 4 Janvier 1848~~			Né	4 Janvier 1848					Décédé		21 8bre 1871			
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Dechêne bruck — Numéro de la maison : 10 — Nom de la maison : — Folio 13

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le ci N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Clabots	Jacques.	Overyssche 11 Octobre 1809	Epoux de N° 2	Cultivateur	Né	11 9bre 1809
2	Depré	Anne Marie	Overyssche 11 Octobre 1811	Epouse de N° 1		Née	11 9bre 1811
3	Clabots Fils	Jean Baptiste	Overyssche 22 Juillet 1840		Garçon Cultivateur	Né	22 Juillet 1840
4	Clabots Fils	Charles Louis	Overyssche 22 Octobre 1845		Idem Cultivateur	Né	22 Octbre 1845
5	Clabots Fille	Anne Marie Joseph.	Overyssche 28 Septembre 1848			Née	28 7bre 1848
6	Clabots Fils	Jean Francois	Overyssche 9 Décembre 1850			Né	9 Xbre 1850
7	Clabots Fils	Jean Philippe	Overyssche 31 Août 1853			Né	31 Août 1853
8	Clabots	Charles Louis	Overyssche 22 9bre 1876		Domestique	Etterbeek	23 9bre 1876
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 4e employé dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Etterbeek	28 Xbre 1870	13 Janvier 1871	Rentrée voyez folio 13 B. N° 8.	"	"
				1° Joseph Jean nouvelle rue Bérard N° 55.	1er 8bre 1872	5 8bre 1872			
"	"	"	"	décédé (29)	"	11 Mai 1876	"	"	"
				2e mariage 19 12 76 Josephe Marie St Cassin 1810		11 9bre 1881.	rentré le 5 7bre 1881.		

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Derrière Lovenk — Numéro de la maison : 16 — Nom de la maison : — Folio 14

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Le n°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	De Rest	Guillaume David	Buitenzorg 1836	Epoux de n° 2	Journalier	Duysburg	en 1866
	2	Dekeuterzeyk	Marie Thérèse	Duysburg 13 Novembre 1837	Epouse du n° 1	"	Duysburg	en 1866
	3	De Rest	Jean Gabriel	Duysburg 5 Novembre 1866			Duysburg	en 1866
	4	De Rest	Jeannette	Overyssche 12 Septembre 1869			Id	18 Juin 1869.
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		20 Janvier 1872.			
				Duysburg Hoeve Kerkraad N°10	14 Mars 1872	21 Mars 1872.			
"	"	"	"	Décédé (72)	"	22 Mai 1870	"	"	"
				Duysburg Hoeve Kerkraad N°10	14 Mars 1872	21 Mars 1872.			

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesseur, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eygez — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Deckers hoeck — Numéro de la maison : 17 — Nom de la maison : — Folio 15.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS DE TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Craps	Englebert	Overyssche 12 Janvier 1830	Epoux de N° 2	Journalier	Né	12 Janvier 1830
2	Hazaert	Jeanne Catherine	Overyssche 17 Novembre 1836	Epouse de N° 1		Née	17 9bre 1836
3	~~Craps~~ fils	~~Jean Joseph~~	Overyssche 6 Mai 1864			Né	6 Mai 1864
4	Craps fils	Henri Joseph	Overyssche 18 Mars 1865			Né	18 Mars 1865
5	~~Everaert~~ veuve	~~Joseph~~	Overyssche ~~16 Février 1853~~			Né	10 9bre 1853
6	~~Craps~~ fille	~~Anne Catherine~~	Overyssche 5 Janvier 1867			Née	5 Janvier 1867
7	Craps fils	Pierre Joseph	Overyssche 21 Janvier 1869			Né	21 Janvier 1869
8	Eldaers	Henri	N Bruxelles 5 Mars 1867	Enfant de l'hospice de Bruxelles		Admis / Petite	6 Mai 1870
9	~~Craps~~	~~Jean Baptiste~~	Overyssche ~~26 Décembre 1870~~			Né	26 9bre 1870
B							
10	Craps fils du N° 1.	Pierre Jean	Overyssche 9 Août 1871				
11	Craps	François Louis	Overyssche 14 Janvier 1873				
12	Craps	Clément	Overyssche 31 Août 1874				
13	Craps	Jacques François	Overyssche 23 Janvier 1881.				
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (105)	"	1 Octobre 1868		"	"
				Uccle le 17 7bre 1871 fort jeune N° 64.		22 7bre 1871			
"	"	"	"	décédé (16)	"	25 avril 1871		"	"
				Décédé		4 7bre 1870.			

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Deckers Laer — Numéro de la maison: 28 — Nom de la maison: — Folio 14

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date:)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	4	5	6	7	8
A 1	Vanden Eede	Louis Baptiste	Duysbourg 19 Février 1819	Epoux de N° 2	Journalier		
2	Deparon	Anne Marie	Rhode St Agathe en 1829	Epouse du N° 1			
3	Vanden Eede Fils	Henri	Overpoort 22 Décembre 1848				
4	Vanden Eede Fils	Joseph	Duysbourg 11 Janvier 1851				
5	Vanden Eede Fils	Guillaume	Duysbourg 18 Novembre 1852				
6	Vanden Eede Fils	Jean François	Overpoort 15 Juillet 1856				
7	Vanden Eede Fille	Colette	Duysbourg 1 Avril 1860				
8	Vanden Eede Fils	Eugène Egide	Overpoort 30 Juin 1862			Né	10 Juin 1862
9	Vanden Eede Fils	Charles	Overpoort 30 Novembre 1864			Né	30 9bre 1864
B 10	Vanden Eede Fils	Victor	Overpoort 4 Janvier 1867			Né	4 Janvier 1867
11							
12							
13	Michiels	Lucas	Duysbourg 26 Avril 1852	Ho	Journalier	24 Janv 1880	Duysbourg
14	Soenens	Marie Josephine	Duysbourg 19 Août 1854			0	0
15	Michiels	Pierre Joseph	Overpoort 27 Juin 1881				
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	Restera voir au folio 14 B		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		
				Volumi St Pierre	22 Juin 1867	25 Juin 1867	"		

N° de la maison: — Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chevrié, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Cyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Deckers-Kasteel — Numéro de la maison : 19 — Nom de la maison : — Folio 17

L[e] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	7	8
A 1	~~Decoster~~	~~Louis~~	Overyssche ~~[illegible]~~ 1819	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	7 9bre 1819
2	Vanderletten	Anne Elisabeth	Overyssche 14 Juin 1820	Epouse du N° 1		Né	14 Juin 1820
3	Decoster Fille	Jeanne Josephine	Overyssche 26 Février 1848	Mineure Née le 11 Mai 1869 de Lemal Fille		Née	26 février 1867
4	~~Decoster~~ Fille	~~Marie Catherine~~	Overyssche 26 février 1850			Née	26 février 1850
5	Decoster Fils	Louis Joseph.	Overyssche 7 Octobre 1852	Epoux Nouveau Rentier M. R. B. J.		Né	7 8bre 1852
6	Decoster Fils	François	Overyssche 5 avril 1850			Né	5 avril 1850
7	Decoster Fils	Louis Joseph	Overyssche 5 avril 1863			Né	5 avril 1863
8	Decoster	Marie Catherine	Overyssche 26 février 1850	Mariée le Août 1871 Lemal Fille		Bruxelles le 20 juillet 1871	
9	Decoster	Joseph.	Overyssche 23 7bre 1880				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18	~~Ceuppens~~	~~Anne Marie~~	Dreyphoeng ~~[illegible]~~ 1872		Servante	Veuve	24 8bre 1870

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL. 9	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES. 10	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU. 11	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT. 12	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.) 13	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE. 14	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN. 17	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT. 18
				Décédé		10 janvier 1875			
				Anderlecht 31 mars 1851					
"	"	passé Folio 18 Mai 1869 n° 2 Vo		"	"	"	"		
				Bruxelles	28 Nbre 1867	29 janvier 1868	Rentrée voir N° 8 Présent folio	"	"
				Bruxelles Pl. 60 N° 164	1 Mars 1883				
				Mise rue des Sycamores 28 Avril 1871 voirs N° 9		1er Mai 1871.			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Cajzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. :

Deckersstraeck — Numéro de la maison : 20 — Nom de la maison : — Folio 4

Lº et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vinckx	Jean Francois	Eremeloo 15 Novembre 1840	Epoux du N.2	Maréchal ferrant	Eremeloo	en 1865
2	Bosmans	Anne Marie	Eremeloo 5 Novembre 1843	Epouse du N.1		Eremeloo	en 1865
3	Vinckx fils	Felix Balthazar	Overyssche 12 Mars 1866			Nc	22 Août 1866.
4	Vinckx frère	Charles	Eremeloo 15 Février 1847		ouvrier Maréchal ferrant	Eremeloo	en 1868 17 Janvier
5	Vargé	Guillaume	Vergeschel 30 Octobre 1833	Epoux du N.6	Maréchal ferrant	Vaelles	8 9bre 1867
6	Willems	Marie Thérèse	Haesdonck 11 Janvier 1834	Epouse du N.5		Vaelles	8 9bre 1867
7	Vargé fille	Marie Constance	Vaelles 15 Janvier 1864			Vaelles	8 9bre 1867
8	Vargé fille	Jeanne	Vaelles 13 Octobre 1867			Vaelles	8 9bre 1867
9	Vargé fils	Félix	Overyssche 12 Novembre 1868			Nc	18 9bre 1868.
B 10	Vargé fils	Louis	Overyssche 19 Octobre 1870			Nc	19 8bre 1870
11	Vargé	Pierre Joseph	Overyssche 15 Mars 1874			Haesdonck	2 Avril 1874
12	Bracke	Pierre François	Kermisse 21 Avril 1857			Haesdonck	3 Avril 1874
13							
14	Vanbaecht	Guillaume Lambert	Bergh 24 Juin 1854	Epoux du N.15	Maréchal	Bergh	2 Avril 1879
15	De Kersmaecker	Marie Caroline	Kerbrouck 20 9bre 1856	Epouse du N.14	Cabaretiers	Koelsbeeck	10 Janvier 1879
16	Vanbaecht fille du N.14	Philippine Justine	Overyssche 2 Décembre 1880				
17	Vanbaecht	Julien	Overyssche 26 Août 1879				
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Molenbeek St Jean	9 9bre 1867	11 8bre 1867			
"	"	"	"	Molenbeek St Jean	9 9bre 1867	11 8bre 1867			
"	"	"	"	Molenbeek St Jean	9 9bre 1867	11 8bre 1867			
				Eremeloo	9 Novembre 1867	10 Novembre 1867			
				Bruxelles Dixmude	17 Juin 1871	22 Juin 1871 11 9bre 1878	Rentré le 9 9bre 1871, venant de Duysbourg.		
				Décédée	16 Janvier 1872	id 16-2-72	id		
				Schaerbeek	30 Avril 1879	id	id		
				Anvers	id	4 Septembre 1880	"		
				Duysbourg	17 Juin 1871	30 9bre 1872 22 Janvier 1873	Rentré le 9 9bre 1871, venant de Duysbourg.		

Nº de la maison :	Nom de la maison :			
id	id	id	id	
Décédé		15 7bre 1879		
Haesdonck	15 Mars 1874	7 Avril 1874		
Overyssche				
Duysbourg	29 9bre 1881			
id	id			
id	id			
id	id			

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lefèvre, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eygen — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Deckers Lucas — Numéro de la maison : 21 — Nom de la maison : — Folio 14

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus-bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lien de parenté et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5		7	8
A	1	Van Eupen	Marie Elisabeth	Overyssche 27 Mars 1801	Veuve de Robyns Alexandre		Vie	27 Mars 1861
	2	Robyns Fils.	Jean Joseph	Overyssche 6 Mars 1828	Epoux de Van Aerschot Marie Anne	Cultivateur	Vie	6 Mars 1828
	3	Van Aerschot Belle Fille	Marie Anne	Wolvertem 12 Février 1835	Epouse de Robyns Jean Joseph			
	4	Robyns Enfant fille du N°2	Marie Jean Baptiste	Overyssche 25 Février 1861			Vie	25 Février 1861
	5	Robyns Enfant fille du N°2	Marie Louise	Overyssche 11 Janvier 1863			Vie	11 Janvier 1863
	6	Robyns Enfant fille du N°2	Marie Amelie	Overyssche 2 Juillet 1865			Vie	2 Juillet 1865.
	7	Robyns Enfant fils du N°2	Charles Emile	Overyssche 14 Janvier 1867			Vie	14 Janvier 1867.
	8	Robyns Fils du N°2.	Guillaume Joseph	Overyssche 11 Septembre 1869			Vie	11 Septembre 1869
	9	Robyns Fils du N° 1	Louis Joseph	Overyssche 26 Août 1873				
B	10	Hensekers	Louis	Tirlemont 24 Août 1844	Ce	Journaliste	Vie	10 Octobre 1877
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	"	"	"	"	Décédé (1er)	"	28 Déc. 1867		"	"
					Décédée		3 Août 1871			
					Wolvertem	29 Janvier 1880				
					id	"				
					Tirlemont	19 Janv. 1879				
					id	29 Janvier 1880				
					id	"				
					id	"				
					id	"				
					id	"				

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Suite du folio précédent B.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Deckers-Laeck — Numéro de la maison: 2 bis — Nom de la maison: — Folio 10

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE: RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE: DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	Buisset	Hilarmont Joseph	Cerval 25 janvier 1850	Epoux du N° 2 Epoux de N° 1	Maçon	Juilly	3 Avril 1874
2	Cordemans	Barbe Odile	Bruxelles 19 juillet 1851			id	id
3	Buisset fille du N° 1.	Joséphine Françoise	Juilly 27 Juin 1873			id	id
4	Buisset	Marie Sidonie	Overyssche 24 Juin 1875				
5	Heys	Guillaume	Heeverberg 27 7bre 1880	Fils		Heeverberg	1er 9bre 1880
6	Tanmoer	Félix	Overyssche 9 Janvier 1877	Fils des parents N° 8		né ici	
7	Eestenhoye	Francois	Overyssche 29 Janv 1848	Epoux du N° 8	Charron	Deeysbeerg	27 mars 1866
8	Heys	Elisabeth	Heeverberg 11 Avril 1824	Epouse de N° 7		id	id
9	Eestenhoye	Catherine	Deeysbeerg 2 Décembre 1857			id	id
10	Eestenhoye	Josephine	Deeysbeerg 29 Juin 1859			id	id
11	Eestenhoye	Pierre	Deeysbeerg 5 Janvier 1861			id	id
12	Eestenhoye	Jeanne Jacques	Deeysbeerg 29 Août 1863			id	id
13	Eestenhoye	Jean François Xavier	Deeysbeerg 22 9bre 1864			id	id
14	Eestenhoye	Catherine Ignace	Deeysbeerg 28 9bre 1866			id	id
15	Eestenhoye	Elise Regine Marie	Deeysbeerg 1 Avril 1869			id	id
16							
17							
18	Tanmoer	Emile J.n Bte	Overyssche 4 Mars 1873				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL. (2)	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES. (10)	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU. (11)	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT. (12)	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'itération infinitésimale du 19 septembre 1808.) (13)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE. (14)	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). (15)	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) (16)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN. (17)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT. (18)
				Gerval Hameau de la Bruyère à Cerise n° 19	15 8bre 1876	26 8bre 1876			
				id	id	id			
				id	id	id			
				id	id	id			
Overyssche									
Overyssche									
				Deeysbeerg	18 7bre 1883				
				Auverghem	6 Juillet 1882				

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 43, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 27

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.		OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.		FOLIO.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14			16

N° de la maison : Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Blank Page(s)

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Isoyer à Duysbourg — Numéro de la maison : 1 — Nom de la maison : — Folio 28

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Wauters	Henri	Overyssche 2 Juin 1830	Epoux du N° 2	Journalier	Né	2 Juin 1830										
2	Decoster	Elisabeth	Overyssche 4 Mai 1834	Epouse du N° 1		Née	4 Mai 1834										
3	Wauters Fils	Théophile	Overyssche 25 Décembre 1859			Né	25 Dbre 1859										
4	~~Wauters Fils~~	~~Henri~~	~~Overyssche 8 Juillet 1861~~			Né	8 Juillet 1861					Décédé		9 Janvier 1873			
5	~~Wauters Fille~~	~~Célestine~~	~~Overyssche 14 Juillet 1865~~			Née	14 Juillet 1865					Décédée		10 Janvier 1873			
6	Wauters Fille	Adèle	Overyssche 21 Décembre 1867	—		Né	21 Dbre 1867										
7	Wauters fils du N° 1.	Jean Bte	Overyssche 7 Août 1871														
8	Wauters. fille du N° 1	Clémentine	Overyssche 28 Janvier 1874														
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ezzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Alsemberg Dieyabourg — Numéro de la maison : 3 — Nom de la maison : — Folio 29

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès pour le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Mariens	Marie Anne	Dieyabourg 9 Mai 1810	Veuve de Dekerck Francis Centonnier.	"	Dieyabourg	en 1836									
2	Dekerck Fille	Anne Marie	Overyssche 15 Mars 1839	Epouse de Ceuppens Pierre	"	Ixelles	15 Mars 1839									
3	Dekerck Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 12 Juin 1843		Journalière	Ixelles	12 Juin 1843									
4	Dekerck Fils	François	Overyssche 23 Mars 1845		Journalier	Ixelles	23 Mars 1845									
5	Ceuppens Beau Fils	Pierre Joseph	Dieyabourg 13 Décembre 1840	Epoux de Dekerck Anne Marie	Journalier	Dieyabourg	30 Dbre 1866.									
6	Ceuppens Petite Fille	Anne Marie Adele	Overyssche 30 Juin 1866			Ixelles	30 Juin 1866.									
7	Dekerck Petite Fille	Anne Marie Josephine	Overyssche 4 Juin 1866	Enfant naturelle de Dekerck Jeanne Catherine		Ixelles	4 Juin 1866.									
8	Ceuppens Petite Fille	François	Overyssche 31 Decembre 1867			Ixelles	31 Dbre 1867.									
9	Dekerck Fille	Marie Catherine	Overyssche 26 Janvier 1847	Mariée le 11 Mai 1870 avec Neys Englebert.	Servante	Woluwe St Pierre	23 Juillet 1870									
B 10	Dekerck Neys Petite fille	Joseph	Overyssche 31 Mars 1868	Conformément à l'acte de Mariage ci-dessus du 11 Mai 1870 entre Neys Englebert et Mlle Dekerck Marie		Ixelles	31 Mars 1868									
11	Ceuppens Petite fille (Enfant du n° 8.)	Marie Odile	Overyssche 28 Août 1870			Ixelles	28 Août 1870									
12	Ceuppens fille du n° 8.	Marie Odile	Overyssche 31 Dbre 1872													
13	Gisson	Anastasie	Bruxelles 22 Janv 1827		Couturière	Hulsenberg	11 Janv 1873									
14	Ceuppens fille du n° 5	Marie Catherine	Overyssche 20 Janvier 1876													
15																
16																
17																
18																

1	"	"	"	"	"	"	Décédé (17)	"	6 janvier 1868	"	"	"	"					
2	"	"	"	"	"	"	Woluwe St Pierre	18 mai 1870	25 Juin 1870	"	"	"	"					

N° de la maison : — Nom de la maison :

2	"	"	"	"	"	"	Woluwe St Pierre	18 mai 1870	25 Juin 1870	"	"	"	"					

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzeer Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Route de Tirlemont à Diest Numéro de la maison: 5 Nom de la maison: Folio 10.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Dimanche	Charles Joseph	Dupbourg 23 Novembre 1818	Epoux de N° 11 Veuf de Decoster Claire	Cordonnier		
11	~~Roelin~~	Anne Marie	Bruxelles 11 Octobre 1824	Epouse de N° 10. (Inscrite précédemment)			
12	Dimanche	Antoine Louis	Overyssche 12 Novembre 1860			Né — Effectif — Converfaict	13 Déc. 1860. 2 janvier 1882
13	Evenepoel	Marie Joseph	Bruxelles 3 Mars 1854	Enfant de la patrie			
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4me colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzers — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Izegem à Ruysbroeck — Numéro de la maison: 9 — Nom de la maison: — Folio 31

Suite au folio 62.

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répéter en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Noé	Jean Bernard	Overyssche 2 Septembre 1817	Epoux du N° 2	Cultivateur	N°	2 Jan. 1818
2	Heymsmans	Anne Marie	Overyssche 24 avril 1815	Epouse du N° 1		N°	Avril 1815
3	~~Noé~~ Idt.	~~Marie Catherine~~	~~Overyssche 14 Novembre 1844~~			N°	~~Août 1847~~
4	Noé Idt.	Jeanne Marie Catherine	Overyssche 10 Janvier 1843	Epouse de Jean Henri Gillyns M.R. 87.		N°	10 Janvier 1843
5	Gillyns fils du N° 4	Marie Elisabeth	Overyssche 27 Avril 1875.				
6	Vanneroom	Jean	Ruysbroeck 23 Août 1845	Epoux du N° 7.	Cultivateur	Ruysbroeck	11 Juillet 1873
7	Noé	Marie Catherine	Overyssche 24 Janv. 1847	Epouse du N° 6	ménagère	id	id
8	Vanneroom fils du N° 6	Théophile	Ruysbroeck 15 Avril 1871			id	id
9	~~Staelgraet~~	~~Jean Philippe~~	~~Ruysbroeck 11 Août 1841~~		Domestique		
B 10	~~Séligue~~	~~Jean~~	~~Ruysbroeck 12 Août 1856~~		Domestique	Veuve 1er Lambert	1er Juin 1872
11	Vanneroom fille du N° 6	Marie Seraphine	Ruysbroeck 12 Oct. 1872			Ruysbroeck	11 Juillet 1875
12	Vanneroom id id	Marie Collette	Ruysbroeck 12 Février 1874.			id	id
13	Jaquin	Josephine	Ruysbroeck 7 Fév. 1836		Servante	id	id
14	Vanneroom fille du N° 6	Jeanne Marie	Overyssche 3 Déc. 1875.				
15	Gillyns fils du N° 4	Guillaume	Overyssche 21 Fév. 1876.				
16	Vanneroom fille du N° 6	Marie Sylvie	Overyssche 19 Octobre 1877			N°	9 Octob.
17	Gillyns	Régine	Overyssche 27 Août 1878				
18	Gellyn	Cadet	Overyssche 17 Mars 1880				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la lettre employée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé					
				Ruysbroeck	1870	1870	Rentrée voir N° 7 présent folio		
				Ruysbroeck	3 Mai 1872	3 Mai 1872			
N° de la maison:		Nom de la maison:							
				Ruysbroeck Hertstraat	25 Juin 1872	3 Sept. 1872			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route de Tongres à Duysbourg — Numéro de la maison: 71 — Nom de la maison: — Folio 22

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Lª et Nº	NOM DE FAMILLE (Répéter en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4.	5	6	7	8
A							
4	Blinderberg	Henri	Houtsenberg 1806	Epoux de n.º 2	Cultivateur	Houtsenberg	en 1825
2	Smits	Petronille	Houtsenberg 4 Novembre 1821	Epouse du nº 4		Houtsenberg	" 1865
3	Blindenberg	Marie Régine	Stockem 29 Juin 1860			Né	29 Juin 1860
4	Blindenberg	Bube Marie Mathilde	Stockem 13 Mars 1863			Né	13 Mars 1863
5							
6	Peeters	Jeanne Marie	Houtsenberg 10 Juin 1846		Serrurier	Houtsenberg	28 Février 1869
7	~~Jean Hoogaerden~~	Jeanne	Vossem 8 août 1849		Cultivateur	Vossem	15 Avril 1867
8	~~Michiels~~	André	Stockem 19 Mars 1845		Domestique	Colleret	25 Juin 1867
9	Robeet	Jeanne Catherine	Houtsenberg 5 Décembre 1844		Cultivateur	Houtsenberg	" 1866
10	~~Vanderlinden~~	Egidius	Houtsenberg 14 Décembre 1844		Domestique	Houtsenberg	31 Déc. 1869
11	Leelers	Guillaume	Houtsenberg 4 Mai 1849		Domestique de ferme	Houtsenberg	18 Mai 1872
12	~~Van Overschot~~	Jean Henri	Duysbourg 26 Déc. 1841	Marié 1º à Van Esp	Cultivateur	Duysbourg	1-1-78
13	~~Van Esp~~	Marie Constance	Overyssche 21 Déc. 1850	Epouse de Vanoverschot Jn Bte			
14	~~Vanoverschot~~	Marie Joséphine	Overyssche 15 Déc. 1878	Mariée à [illegible]			
15	Derom	Jean Xavier	Duysbourg 16 mars 1854	Epoux Michiels		Duysbourg	3 avril 1880
16	Michiels	Sidonie	Duysbourg 17 Déc. 1856	Epouse Derom Jean Xavier		id	id
17	Derom fille nº 15	Marie Amélie	Duysbourg 18 Janvier 1879	id		id	id
18	Derom	Marie Louise	Duysbourg 5 Déc. 1880	id		id	id

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9.	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		2 Août 1874			
				Vossem	11 Janvier 1868		ne s'y est pas rendue.		
"	"	"	"	Vossem	30 Juillet 1869	21 Juillet 1869	"	"	"
"	"	"	"	Houtsenberg	13 Janvier 1868	24 Janvier 1868	"	"	"

N° de la maison: — Nom de la maison:

				Houtsenberg	29 mars 1870	7 Juin 1870	"	"	"
				Loonbeek	3 Déc. 1873	12 Déc. 1873			
				Duysbourg	2 Août 1880				
				Décédée		2 Juin 1886			
				Duysbourg	2 Août 1880				
				Duysbourg	18 Déc. 1882				
				id	id				
				id	id				
				id	id				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameaux*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, lauh. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzers — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Iseghem — Numéro de la maison : 15 — Nom de la maison : — Folio 33

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lit. et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	7	8
A	1	Eaymans	Ferdinand	Overpelt 6 Nov. 1820	Epoux du n° 2	Marichal ferrant	Né 9 Nov. 1820
	2	Aerts	Thérèse Pauline	Vosdem 28 Novembre 1824	Epouse du n° 1	Vosdem	a 1846
	3	Eaymans Fils	Jean François	Overpelt 24 août 1851		Né	24 août 1851
	4	Eaymans Fille	Marie Joséphine	Overpelt 10 août 1853		Né	10 août 1853
	5	Eaymans Fils	Jean Guidie	Overpelt 1er Septembre 1856		Né Schaerbeek	1er Déc. 1856 3 juillet 1882
	6						
	7						
	8						
	9						
B	10	Vandenschrick	Pierre Léopold	Duysbourg 7 9bre 1839	Epoux de n° 11	Cabaretier	Ecrivain 6 avril 1881
	11	Craeybex	Marie Barbe Hubertine	Hasselt 14 Juin 1842	Epouse n° 1	"	" "
	12	Vandenschrick fille de n° 10	Anne	Bon moment France 24 9bre 1873	C	"	" "
	13	Vandenschrick	Anne Marie	Duysbourg 25 juillet 1876.	C	"	" "
	14	Vandenschrick fils n° 10	Pierre Albert	Duysbourg 16 mars 1878	C	"	" "
	15						
	16						
	17						
	18						

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	"	"	"	"	Décédé (80)	"	6 Juillet 1880	"	"	"
2										
3										
4					Ixelles chaussée d'Ixelles N° 155	30. 11. 77	2. 5. 77			
5					Bruxelles rue Blanche n° 1.	13 9bre 1880				
					Bruxelles Rhodes boulevard	13 8bre 1882				
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzeer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Aspelare à Duysbourg — Numéro de la maison: 15 — Nom de la maison: — Folio 34

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Mommaerts	Marie Anne	Oizy-sur-Lesse 21 Janvier 1819		Couturière	Id.	12 Janvier 1819
2	Mommaerts	Marie Elisabeth	Duysbourg en 1823		Couturière	Duysbourg	en 1823
3	~~Dekelver~~	~~Jean Philippe~~	Duysbourg 6 Décembre 1830	Epoux de N° 4.	Cultivateur	Duysbourg	31 Déc. 1869
4	~~Abs~~	~~Jeanne Marie~~	~~Otterbourg 8 octobre 1832~~	Epouse de N° 3.	"	Duysbourg	31 Déc. 1869
5	~~Dekelver~~ Fille de N° 3	~~Marie Stéphanie~~	~~Duysbourg 4 Octobre 1855~~			Duysbourg	31 Déc. 1869
6	~~Dekelver~~ Fille de N° 3.	~~Marie Louise~~	~~Duysbourg 21 Août 1857~~			Duysbourg	31 Déc. 1869
7	~~Dekelver~~ fils de N° 3.	~~François~~	Overyssche 19 juillet 1871				
8	~~Dekelver~~ fille de N° 3.	~~Pauline~~	Overyssche 20 Janvier 1874				
9	~~Vanden Eede~~	~~Jn Baptiste~~	Duysbourg 19 janvier 1819	Epoux de N° 10	journalier	Otterbeek	4 Déc. 1874
B 10	~~Deparon~~	~~Anne Marie~~	Rhode St Agathe 1824	Epouse de N° 9.		id.	id.
11	~~Vanden Eede~~ fils de N° 9	~~Guillaume~~	St Duysbourg 12 Décembre 1852			id.	id.
12	~~Vanden Eede~~ id. id.	~~Jean François~~	Overyssche 15 juillet 1856			id.	id.
13	~~Vanden Eede~~ fille id.	~~Odette~~	Duysbourg 1er Janv. 1860			id.	id.
14	~~Vanden Eede~~ fils id.	~~Charles~~	Overyssche 30 Déc. 1864			id.	id.
15	~~Vanden Eede~~ id. id.	~~Victor~~	id. 4 Janvier 1867			id.	id.
16	~~Vanden Eede~~ fille id.	~~Jeanne~~	Rhode St Lambert 3 Déc. 1870			id.	id.
17	~~Vanden Eede~~ id. id.	~~Isabelle~~	id. 12 janvier 1873			id.	id.
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les mots employés dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation:)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES DU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES DU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Duysbourg	8 Août 1868	18 Août 1868		"	"
"	"	"	"	Duysbourg	8 Août 1868	18 Août 1868		"	"
"	"	"	"	Duysbourg Eyzer.	14 Déc. 1874	12 Déc. 1874			
"	"	"	"	"	"	"			
"	"	"	"	"	"	"			
"	"	"	"	"	"	"			
"	"	"	"	Décédé		5 Janvier 1872			
"	"	"	"	Duysbourg Eyzer	4 Déc. 1874	12 Déc. 1874			
"	"	"	"	Otterbeek rue grande Loue N° 308.	19. 12. 76.	27. 12. 76.			

Ne de la maison: — Nom de la maison:

				"	"	"			
				"	"	"			
				"	"	"			
				"	"	"			
				"	"	"			
				"	"	"			
				"	"	"			
				"	"	"			
				"	"	"			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzeren — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route de Reyno à Deuxbourg — Numéro de la maison : 17 — Nom de la maison : — Folio 35

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Heynsmans	Henri	Overpeche 22 Mars 1813	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	22 Mars 1813
2	Timmermans	Jeanne Marie Bonaventure	Wolwis St Pierre 10 Septembre 1824	Epouse du N° 1		Né	1848
3	~~Heynsmans~~ Fille	~~Marie Elisabeth~~	Overpeche 31 Mars 1850			Née	31 Mars 1850
4	~~Heynsmans~~ Fille	~~Anne Marie Louise~~	Overpeche 28 Mars 1851	Mariée		Née	28 mai 1851
5	~~Heynsmans~~ Fille	~~Caroline~~	Overpeche 21 Septembre 1852			Née	21 Septembre 1852
6	Heynsmans Fils	Guillaume Joseph	Overpeche 23 Janvier 1854			Né	23 Janvier 1854
7	Heynsmans Fils	Guillaume	Overpeche 18 février 1857			Né	18 février 1857
8	Heynsmans Fille	Marie Philomène	Overpeche 30 Janvier 1859			Née	30 Janvier 1859
9	Heynsmans Fils	François	Overpeche 15 Novembre 1862			Né	15 9bre 1862
B 10	~~Heynsmans~~ Fils	~~Ferdinand~~	Overpeche 24 Juin 1866			Né	24 Juin 1866
11	~~Timmermans~~ Belle Sœur	~~Caroline~~	Wolwis St Vincent 21 Avril 1831	Veuve de Moulin François	Rentière	Commune	20 Août 1867
12	~~Heynsmans~~ Fille	~~Jeanne Odette~~	Overpeche 21 Novembre 1869			Née	21 9bre 1869
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT Alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les n^os employés dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Hoeylaert-près De Verbessen n° 20.	5 Août 1872	10 8bre 1872			
				St Josse-ten-noode rue potagère 218 84.	22 Juin 1874	24 Juin 1874			
				Etterbeek	13 Janvier 1876	16 Janvier 1876			
				Overpeche	19 Juin 1879				

N° de la maison : — Nom de la maison :

				Meerdael (161)		2 Mars 1871			
				Charleroy	3 Octobre 1871	4 Octobre 1871			
				Meerdael (161)		24 Novembre 1879			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzeres Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Ingooigem à Dergebourg Numéro de la maison: 16 Nom de la maison: Folio 16

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Guns	Felix	Overyssche 24 Mars 1826	Epoux du Nº 2	Journalier	Nº	24 Nov. 1876
2	Vandermeiren	Elisabeth	Dergebourg an 1825	Epouse du Nº 1			
3	Guns Fils	Guillaume Joseph	Overyssche 17 Decembre 1852			Nº	17 Octbre 1852
4	Guns Fils	Henri	Overyssche 10 Mars 1855			Nº	10 Mars 1855
5	Guns Fille	Louise	Overyssche 23 Septembre 1862			Née	23 7bre 1862
6	Guns Fille	Jeanne Marie	Overyssche 8 Octobre 1864			Née	8 8bre 1864
7	~~Vandendaal~~ Veuve	~~Marie Anne~~	~~Halluin~~ 6 Janvier 1793	~~Mère de Guns Guillaume~~			
8	Guns	Joseph Albert	Overyssche 11 Août 1858	Cél	Cpl/ Caporal	Bruxelles	17 8bre 1877
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Ottenbeek Grand Duché 7 Août 1881					
				Zwelle	16 Août 1881				
				Dergebourg	3 août 1881.				
				Décédé		19 Juin 1877			

Nº de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Isque-Duysbourg — Numéro de la maison : 21. — Nom de la maison : — Folio 37

L.e et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Ceuppens	François	N Bruxelles 21 Juin 1825	Epoux du N° 2	Cultivateur	Duysbourg	9 Juin 1870
2	Wauters	Jeanne Catherine	Overyssche 11 Octobre 1833	Epouse du N° 1.		Duysbourg	9 d° 1870
3	Ceuppens Fils	Constant	Duysbourg 10 Février 1855	Epoux de Gargelle Chérèse M R f° 2		Duysbourg	9 d° 1870
4	Ceuppens Fille	Louise	Duysbourg 28 Juillet 1857			Duysbourg	9 d° 1870
5	Ceuppens Fille	Seraphine	Duysbourg 25 Octobre 1859			Duysbourg	9 d° 1870
6	Ceuppens Fils	Charles	Duysbourg 8 Mai 1862			Duysbourg	9 d° 1870
7	Ceuppens Fils	Jean Baptiste	Duysbourg 27 Septembre 1864			Duysbourg	9 d° 1870
8	Ceuppens Fille	Marie Thérèse	Duysbourg 4 Février 1867			Duysbourg	9 d° 1870
9	Ceuppens Fille	Rosalie	Duysbourg 22 Octobre 1869			Duysbourg	9 d° 1870
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Uccle 25.2.1886.					
				E Herbert Etang 73	28.12.1880				
				Uccle	9-4-1884				

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Cyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Ixelles à Duysbourg — Numéro de la maison : 23. — Nom de la maison : — Folio 38

Lne et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Rédigé en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandenborre	Philippe	Neerysche 11 Mars 1829	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	~~Vanderlinden~~	~~Anne Catherine~~	Overysche 13 Janvier 1827	Epouse du N° 1			
3	Vandenborre Fille	Marie Josephine	Overysche 27 février 1855				
4	~~Vandenborre Fils~~	~~Edouard~~	Duysbourg 30 Juin 1857				
5	~~Vandenborre Fils~~	~~Henri~~	Overysche 15 Octobre 1860.			Né	15 8bre 1860
6	Vandenborre Fille	Marie Christine	Overysche 14 Avril 1868			Né	14 avril 1868
7	Vandenborre	Henri	Overysche 15 8bre 1860	C		Watermael Boitsfort	20 avril 1881
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		1er avril 1875			
				Etterbeek s/l'étang 74	6 Mars 1878				
				Watermael Boitsfort	08 Xbre 1880		Rentré voir n° 7 présent folio		

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Rue de Tapis Duysbourg Numéro de la maison : 25 Nom de la maison : Folio 31

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Colleyns~~	~~Jean Baptiste~~	~~Assche 23 Octobre 1816~~	Epoux de N° 2	Cultivateur		
2	~~DeKeus~~	~~Anne Catherine~~	~~Ooygem 23 octobre 1816~~	Epouse du N° 1 Fille de Jansseens Francis		Née	23 8bre 1816
3	~~Janssens~~	~~Jeanne Catherine~~	~~Ooygem 30 Octobre 1847~~			Née	30 8bre 1847
4	~~Janssens~~	~~Jeanne Marie~~	~~Ooygem 7 Juillet 1848~~	Epouse du N° 7.		Née	7 Juillet 1848
5	~~Janssens~~	~~Jean François~~	~~Ooygem 21 Mars 1850~~			Né	21 Mars 1850
6	~~Goossens~~	~~Guillaume~~	~~Ooygem 1 Novembre 1798~~	Veuf de Rockens Isabelle		Né	25 9bre 1798
7	~~Vandenbranden~~	~~Henri~~	~~Overyssche 15 9bre 1848~~	Epoux du N° 4	Serrurier	Duysbourg	2 Juin 1873
8	~~Vandenbranden~~ fille de N° 7.	~~Catherine~~	~~Overyssche 13 Mars 1873.~~				
9	~~Vandenbranden~~ fils de N° 7	~~Jean François~~	~~Overyssche 7 Août 1874~~				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Duysbourg Deckenholdt	4 7bre 1875	11 7bre 1875			
				id	id	id			
"	"	"	"	Westenbeek	23 Janvier 1871	2 Mars 1871	"	"	"
				Duysbourg Kort Straat D	4 7bre 1875	11 7bre 1875			
				Schuldenburg	1er Juin 1886	1er Juin 1886	Nous recensé à Bruges en 1876 et en 1880.		
				Bruxelles impasse fontainelle n° 10	10 Juillet 1873	22 8bre 1873			
				Duysbourg Kort Straat	4 7bre 1875	11 7bre 1875			
				id	id	id			
				id	id	id			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyger — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Isquel à Duysbourg — Numéro de la maison : 27 — Nom de la maison : — Folio 40

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui, puis plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Vanderlinden	Jean Baptiste	Duysbourg 29 Octobre 1830	Epoux du N° 2	Cultivateur	Duysbourg	en 1862										
2	Hemeleers	Marie Louise	Duysbourg 29 août 1839	Epouse du N° 1		Duysbourg	en 1862										
3	Vanderlinden Fille	Marie Catherine	Overyssche 5 Mars 1865			Née	5 Mars 1865										
4	Vanderlinden Fils	Ferdinand	Overyssche 24 Juillet 1866			Né	24 Juillet 1866										
5	~~Landuyt~~ Mère	~~Marie Elisabeth~~	Tervueren 8 Juillet 1793	Veuve de Vanderlinden Jos. Bte		Tervueren	en 1850	"	"	"	"	Huldenberg	22 Janvier 1869	25 Janvier 1869	"	"	"
6	Vanderlinden Fils	Guillaume	Overyssche 31 Mai 1868			Né	31 Mai 1868										
7	Vanderlinden Fille	Marie Thérèse	Overyssche 8 Juin 1870			Née	8 Juin 1870					Heeldenberg	31-12-1881				
8	Vanderlinden fille du N° 1	Pauline Marie	Overyssche 1 Juin 1872														
9	Vanderlinden fils du N° 1	Jean Joseph	Overyssche 9 Avril 1874														
B 10	Vanderlinden fils du N° 1	Charles	Overyssche 8 Février 1876														
11	Vanderlinden fils du N° 1	Louis	Overyssche 26 avril 1882														
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Isque à Duysbourg — Numéro de la maison : 39 — Nom de la maison : — Folio 41

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Sonings~~	François	N. Bruxelles 6 Juillet 1797	Epoux de N° 2								Décédé	14 Juillet 1881				
2	Vanderlinden	Marie Madelaine	Overyssche 5 Mars 1793	Epouse de N° 1		Né	5 Mars 1793										
3	Sonings Fille	Marie Louise	Overyssche 27 Septembre 1837	Epouse de Sterckx Pierre Joseph		Né	27 7bre 1837										
4	Sterckx Beau fils	Pierre Joseph	Duysbourg en 1865	Epoux de Sonings Marie Louise	Journalier												
5	Sterckx Petite fille	Marie Josephine	Overyssche 6 Septembre 1863			Né	6 7bre 1863										
6	Sterckx Petit fils	Jean François	Overyssche 7 Juillet 1865			Né	7 Juillet 1865										
7	Sterckx Petit fils	François Xavier	Overyssche 25 mars 1868			Né	25 Mars 1868										
8	Sterckx Petit fils	Ferdinand	Overyssche 17 Novembre 1870			Né	17 9bre 1870										
9	Sterckx fils du N° 4.	Jean Henri	Overyssche 11 9bre 1873														
B 10	Sterckx fils du N° 4	Charles	Overyssche 12 Juillet 1876														
11	Sterckx	Marie Sidonie	Overyssche 1er Juillet 1880														
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Rue Jean Dejonbourg — Numéro de la maison : 41 — Nom de la maison : — Folio 41

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)	PRÉNOMS	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement la genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Schoonjans	Jean Baptiste	Dendermonde 1st Avril 1812	Epoux de N° 2	Cultivateur		
2	Mommens	Anne Catherine	Lebbeke 1st Mars 1814	Epouse de N° 1			
3	Schoonjans Fils	Ferdinand	Overyssche 26 Septembre 1837		Journalier Cultivateur	Né	26 7bre 1847
4	Schoonjans Fils	Pierre Joseph	Overyssche 12 Janvier 1845	Inscrit au tableau de recensement sous le N° M.R. 80.	Journalier Cultivateur	Né	12 Janvier 1845
5	Schoonjans Fils	Antoine	Overyssche 11 Janvier 1847		Journalier Cultivateur	Né	11 Janvier 1847
6	Schoonjans Fils	Charles	Overyssche 11 Janvier 1847		Ouvrier Boucher	Ixelles	20 8bre 1871
7	Schoonjans	Antoine	Overyssche 1st Janvier 1847		Garçon Boucher	Bruxelles	1er Juin 1872
8	Schoonjans	Jean Joseph	Overyssche 22 Juillet 1839	Veuf de Catherine Depré. Epoux de Barbe Jochmans	ménagier	Dendermonde	25 février 1874
9	Schoonjans	Marie Thérèse	Dendermonde 11 Mai 1875		"	"	"
B 10	Schoonjans	Jean François	Overyssche 30 Mai 1864		"	"	"
11	Schoonjans	Caroline	Overyssche 9 Décembre 1869				
12	Schoonjans fils du N° 8	Louis Ferdinand	Overyssche 9 Février 1876				
13	Jochmans	Barbe	Terveuren 18 8bre 1842	Epouse de Schoonjans Jean Joseph	ménagère	Terveuren	20 8bre 1876
14	Schoonjans fils du N° 3	Jean François	Overyssche 9 Juin 1877			Né	9 Juin 1876
15	Schoonjans Fils N° 3.	Jules	Ixelles 19 9bre 1877	"	"	Né	19 9bre 1877
16	Schoonjans fils N° 4	Marie Louise	Overyssche 26 Juillet 1878				
17	Schoonjans enfant du N° 13	Charles	Overyssche 24 Juillet 1880				
18	Schoonjans fils du N° 4	Marie Dorothée	Overyssche 10 Août 1881				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		13 Janvier 1873			
				Décédée		14 8bre 1871			
"	"	"	"	Divorcé	28 Octobre 1869	28 Octobre 1869	Rentré voir N° 6 précédent folio	"	"
				Bruxelles rue de Flandre, N° 196.	19 Avril 1871	4 Mai 1871	Rentré voir N° 7 précédent folio		
				Ixelles rue des Champs de mars N° 47.	26 Février 1874	5 Mars 1874			
				Décédé					

N° de la maison : — Nom de la maison :

				Décédé		11 Janvier 1873			
				décédé		7 9bre 1876			
				Terveuren	29 mai 1883				
				Terveuren	29 mai 1883				
				décédé	17 août	1886			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Exgoor — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route de Tegin à Duysbourg — Numéro de la maison: 2 — Nom de la maison: — Folio 43

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Joseph	François	Bruxelles 21 avril 1804	Époux du N° 2	Journalier		
2	Vandendael	Jeanne Catherine	Lombeek 3 avril 1810	Épouse du N° 1			
3	Joseph — Fille	Philomène	Overyssche 22 Mai 1851			Née	22 Mai 1851
4	Joseph — Fille	Pauline	Overyssche 10 Août 1854			Née	10 Août 1854
5	Joseph — Fille	Camille	Overyssche 27 Juin 1857			Née	27 Juin 1857
6	Joseph — Fille	Marie Thérèse	Overyssche 29 Mars 1860			Née	29 Mars 1860
7	Joseph — Fille	Marie Louise	Overyssche 27 Décembre 1862			Née	27 Déc. 1862
8	Joseph — Fils	Emile	Overyssche 24 Octobre 1864			Né	24 Oct. 1864
9	Joseph — Fille	Philomène	Overyssche 25 Mai 1851		Servante	Etterbeek	15 Avril 1868
B 10	Joseph — fille du n° 11	Philomène	Overyssche 15 Janvier 1874				
11	Joseph — fille du n° 1	Barbe	Overyssche 14 Déc. 1848		Femme	Bruxelles	20 Mai 1874
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Etterbeek	18 Janvier 1867	2 Décembre 1867			
				Duysbourg	27 février 1870				
				Decédé		27 Oct. 1872			
				Bruxelles rue Blaes N. 65		31 Déc. 1880			
				Etterbeek rue de l'Etang N° 22	19 Mai 1874	31 Mai 1874			
				Bruxelles rue Marché aux herbes 119	11. 11. 77.	20. 11. 77.			

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzeer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Ingelmunster — Numéro de la maison : 21 — Nom de la maison : — Folio 44

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Dekeyser	Guillaume	Hautebourg 15 Avril 1811	Epoux de N° 2	Journalier		
2	Dekerck	Jeanne Catherine	Overyssche 6 Mai 1811	Epouse du N° 1		Né	6 Mai 1811
3	Dekeyser Fils	Joseph	Overyssche 1 Mars 1839	Marié le 25 mai 1869 à Verheyden Ch. Jos.		Né	1 Mars 1839
4	Dekeyser Fils	Jean Francois	Overyssche 29 Septembre 1845		Journalier	Né	29 7bre 1845
5	Dekeyser Fils	Jean Baptiste	Overyssche 25 Novembre 1847	Epoux de Jeanne Catherine De Meyer M. B. E.	Tisserand	Né	25 9bre 1847
6	Dekeyser Fils	Charles	Overyssche 2 Juin 1850			Né	2 Juin 1850
7	Dekeyser Fils	Edouard	Overyssche 7 Octobre 1855			Né	7 Octobre 1855
8	Verheyden beau fils du N° 1	Guillaume joseph	Overyssche 30 janvier 1841	Epoux du N° 3			
9	Verheyden fille du N° 8.	Virginie jeanne Marie Elisabeth	Overyssche le 4 Août 1871				
B 10	Verheyden fils du N° 8.	Guillaume Joseph	Overyssche 1er 8bre 1872				
11	Verheyden fille du N° 8	Pauline	Overyssche 29 Juin 1874				
12	Verheyden fils du N° 8.	Charles Guillaume Joseph	Overyssche 25 Août 1875				
13	Verheyden fils du N° 8	Jean Baptiste	Overyssche 24 Mai 1877				
14	Dekeyser fils du N° 3	Jean Francois	Overyssche 18 Juin 1877			Né	18 Juin 1877
15	Dekeyser fille du N° 8.	Alphonsine	Overyssche 7 août 1879			né	
16	Verheyden	Jean ferdinand	Overyssche. 9 8bre 1880				
17	Dekeyser	Charles	Overyssche 28 mai 1881				
18	DeKeyser	Marie Florence	Overyssche 8 janvier 1883				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1826.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
					30 8bre 1882				
"	"	"	"	Duisburg	23 avril 1863	30 avril 1863	"	"	"
				Ertemonde	15 8bre 1869				

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzeres — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Isques Dugabourg — Numéro de la maison: 6 — Nom de la maison: — Folio 45

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Dekens	François	Dugabourg 12 Avril 1825	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Deraet	Jeanne Marie	Overyssche 23 Novembre 1819	Epouse du N° 1 Veuve de Dekereck François		Né	23 9bre 1819
3	Dekens fils	Edouard	Overyssche 6 Mai 1867	Marié à Debrouwer Elisabeth Eléonor		Né	6 Mai 1867
4	~~Dekens~~ fille	~~Marie Louise~~	Overyssche 11 Janvier 1846			Né	11 Janvier 1846
5	~~Dekereck~~ Belle fille	~~Anne Catherine~~	Overyssche 1 Septembre 1845	Mariée à Delbeke Jacques Joseph Nicolas Louis		Né	1 7bre 1845.
6	~~Dekereck~~ Fils	~~Guillaume~~	Overyssche 14 Décembre 1847		ouvrier Menuisier	Né	14 Xbre 1847.
7	Dekens fils du N° 3	Edmond Henri	Overyssche 15 Janvier 1872				
8	Dekens.	François Xavier	Overyssche 21 Février 1873				
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Anvers Commis Impasse d'Argent 7	7 Février 1878	15 Février 1878			
		passé Fo 45 R° 1er Mutation fol 155 R° 4	14 Juillet 1869 Vo D	"	"	"		"	"
				Bruxelles St Jacques N° 3	29 9bre 1873.	30 9bre 1873.			

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route Impériale Dieze à Bourg — Numéro de la maison: 5 — Nom de la maison: — Folio 46

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Depré	Jean Joseph	Vodelée 23 Novembre 1832	Epoux de n° 2	Cultivateur		
2	Robyns	Marie Christine	Overyssche 20 Août 1837	Epouse du N° 1		Vie	20 Août 1877
3	Depré Fils	Gustave (1) Joseph. (2)	Overyssche 10 Août 1866			Vie	10 Août 1866
4	Depré Fils	Henri Victor	Overyssche 14 Juin 1860			Vie	14 Juin 1860
5	Depré Fils	Pierre Louis	Overyssche 1 Mars 1863			Vie	1 Mars 1863
6	Depré Fils	Guillaume Joseph Fils	Overyssche 19 Septembre 1866			Vie	19 7bre 1866
7	Depré Fille	Marie Mathilde	Overyssche 15 Mai 1869			Vie	15 mai 1869
8	~~Depré~~ Père	~~Henri~~	Vodelée 25 Décembre 1828		Cultivateur	Vodelée	24 février 1871
9	Depré fille du N° 1	Marie Josephine	Overyssche 20 Juin 1871				
B 10	Depré fils du N° 1	Jean Henri	Overyssche 2 Juin 1874				
11	Depré fille de 1.	Marie ~~Henri~~ Catherine	Overyssche 5 Février 1878			Vie	5-2-78
12	Depré fille du N° 1	Juliette	Overyssche 13 Janvier 1878				
13							
14							
15							
16							
17							
18	~~Michiels~~	Englebert	Overyssche 8 Mai 1846.		Domestique	Vie	8 Mai 1846.

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la lettre employée dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Vossem rue de Dieyebourg n° 57	20. 4. 77.	24. 4. 77.			
N° de la maison: — Nom de la maison:									
				Evenaeren	20 Juillet 1867	24 Juillet 1867			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route de Tongres à Duysborg — Numéro de la maison : 10. — Nom de la maison : — Folio 47

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.) 2	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne lui désignent pas clairement.) 3	NAISSANCE (Indiquer le lieu, puis la date.) 4	ÉTAT CIVIL (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.) 5	PROFESSIONS OU CONDITIONS (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.) 6	ENTRÉE — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE 7	ENTRÉE — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance) 8
A 1	Dekeber	Marie Catherine	Overyssche 5 Janvier 1820	Veuve de Dekerck Jean	Journalière	Vie	5 Janvier 1820
2	Dekerck	Jean François	Overyssche 29 Septembre 1844		Journalier	Vie	29 7bre 1844
3	~~Dekerck~~	~~Rosalie~~	~~Overyssche 18 Mai 1851~~			Vie	18 Mai 1851
4	Dekerck	Jeanne Marie	Overyssche 19 Juillet 1854			Vie	19 Juillet 1854
5	~~Dekerck~~	~~Marie Caroline~~	Overyssche 4 Septembre 1856			Vie	4 7bre 1856
6	~~Dekerck~~	~~Marie Anne~~	~~Overyssche 17 7bre 1875~~			Etterbeek	17 8bre 1875
7	Dekerck fils du N° 6	Jean Baptiste	Overyssche 22 Mars 1874				
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Lettre et N°	SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil. 9	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes. 10	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune — FOLIO NOUVEAU 11	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune — DATE DU CHANGEMENT 12	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.) 13	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE. 14	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO — FOLIO ANCIEN. 17	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO — DATE DU CHANGEMENT. 18
A 1										
2										
3					Volusse St Pierre rue Bennt N° 4	26 Mai 1873	23 Août 1873			
4										
5	"	"	"	"	Etterbeek	15 octobre 1870	17 octobre 1870	Rentrée voir N° 6 précédent folio.	"	"
6					Ixelles rue de Lache Bénit N° 28	8. 1. 77.	9. 1. 77.			
7										
8										
9										
B 10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route de Tegnée à Dieyebourg — Numéro de la maison : 42 — Nom de la maison : — Folio 14 2/

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Ls et N°	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Mommaerts	Jean Baptiste	Overyssche 15 Octobre 1800	Epoux de N° 2	Cultivateur	Né	15 8bre 1800
2	Dekerck	Anne Marie	Overyssche 1 Novembre 1808	Epouse de N° 1		Né	1 9bre 1808
3	Mommaerts	Englebert	Overyssche 2 février 1841		Tisserand	Né	2 février 1841
4	Mommaerts	Pascal	Overyssche 1 avril 1849	Epoux Michiels Rosalie	Tisserand	Né	1 avril 1849
5	Mommaerts	Englebert	Overyssche 22 Octobre 1881				
6	Michiels	Marie Rosalie	Dieyebourg 17 janvier 1816	Epouse de N° 4		Dieyebourg	18 janvier 1881
7	Mommaerts	Marie Ann Joseph	overyssche 11 7bre 1883				
8	Mommaerts	Jeanne	Overyssche 20 Mai 1839	fille de N° 1			
9							
B 10	DeKeyser	Edouard	Overyssche 10 1855		Brasseur	Corbeek-Loo	1 Avril 1882
11	Idem	Corentine	Corbeek-Loo 10 1858			id	id
12	DeKeyser	Guillaume	Corbeek-Loo 11 Janv. 1881			id	id
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquent l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Wault Hte Jeanne		6-4-1859			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Rue 2 Impasse Duyslooy — Numéro de la maison: 14 — Nom de la maison: — Folio 44

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Marjan~~	Marie Christine	Duysbourg. 1 Decembre 1824	Veuve de Deveen Jean	Journalière		
2	Deveen Fille	Anne Catherine	Overyssche 23 août 1853			Née	23 août 1853
3	Deveen Fils	Jean Baptiste	Overyssche 4 Mai 1855			Né	4 Mai 1855
4	~~Deveen~~ Fille	~~Marie Thérèse~~	Overyssche ~~14 février 1858~~			Née	25 Février 1858
5	Deveen Fille	Josephine	Overyssche 22 Mai 1861			Née	22 Mai 1861
6	Deveen Fille	Marie Isabelle	Overyssche 30 Octobre 1863			Née	30 Octobre 1863
7	Deveen Fils	Jean Joseph	Overyssche 25 Août 1866			Né	25 Août 1866
8	Vanmoer Belle mère	Jeanne	Overyssche 28 Janvier 1793	Veuve de Deveen Jean Baptiste		Wahrmaal Brabt	13 Juin 1874
9	~~Deveen~~ fille du N° 1	Marie Thérèse	Overyssche 15 février 1858.			Isselle	4 Mai 1874
B 10	~~Deveen~~	~~Josephine~~	~~Overyssche~~ 16 Mars 1878	C		~~Née~~	~~16 Mars 1878~~
11	Deveen fille N° 1	Marie Thérèse	Overyssche 25 février 1858	C		Wesembeek	3 février 1881
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès sur le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Overyssche	28 Juin 1883				
		Popie MBH.	21 Xbre 1878.						
				Beerwerm 1er Mai 1872	8 Mai 1872		Rentré voir au N° 4 présent folio		
				Schaerbeek	29-1-1881				
				Elsene cne	29 janvier 1881				
				Molenbeek St Jean	2 Août 1881				
"	"	"	"	Duysbourg	17 Mars 1869	28 Mars 1869	"	"	"
				Wesembeek ophem Straat N° 22.	14 Xbre 1875	15 Xbre 1875	Rentrée voir au N° 4 présent folio		

N° de la maison: Décédé — Nom de la maison: — 5 mars 1881

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession: Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Vve Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Oyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route Impériale Duysbourg — Numéro de la maison: 16 — Nom de la maison: — Folio 54

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeurer.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Van Erp	Josephine	Overpeche 19 September 1867		Cultivatrice	Nee	19 7bre 1867
2	~~Van Erp~~ Sœur	~~Marie Catherine~~	Overpeche 20 November 1860			Nee	20 9bre 1860
3	Van Erp Sœur	Marie Thérèse	Overpeche 15 Juin 1862			Nee	15 Juin 1862
4	Van Erp Frère	Jean Joseph	Overpeche 3 Janvier 1858			Nee	3 Janvier 1858
5	~~Van Erp~~ Fils	Ferdinand	Overpeche 2 Novembre 1856			Nee	2 9bre 1856
6	Van Erp Sœur	Marie Adele	Overpeche 17 Decembre 1859			Nee	17 Xbre 1859
7	~~Van Erp~~ Sœur	Marie Virginie	Overpeche 22 Février 1863.			Nee	22 Février 1863
8	Van Erp	Marie Thérèse	Overpesche 15 Juin 1851	Epouse Lambert	cultivatrice	Duysbourg	25 7bre 1876.
9	~~Van Erp~~	Marie Virginie	Overpeche 22 Février 1863	"	Servante	St Jean ten Roode	16 Xbre 1881
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		Passé f° 33	28 8bre 1873						
				Duysbourg	18 février 1867	1 avril 1867	Rentrée voyez n° 8 premier folio.		
				Bruxelles rue De Allemagne 83	18 Xbre 1880				
				St Jean ten Roode rue Gelton 2	24-12-1880.				
Overpeche				St Jean ten Roode	16 Xbre 1881				
				Schaerbeek Chée d'Haecht n. 41	6 Xbre 1884.				

N° de la maison: — Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaine, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Cyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Ixelles à Duysbourg — Numéro de la maison: 18 — Nom de la maison: — Folio 51.

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio / Nouveau	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès telle qu'elle est exigée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS. DES MAISONS portées au présent folio. Ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS. DES MAISONS portées au présent folio. Date du changement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Decoster	Jean Philippe	Overyssche 1 avril 1824	Epoux du N° 2. Veuf Van Obbergen Anne Gabrielle	Cultivateur	Nle	1 Avril 1824										
2	Suttemans	Marie Josephine	Duysbourg 9 Juin 1827	Epouse du N° 1.													
3	Decoster Fille	Elisabeth Josephine	Overyssche 1 Mars 1851			Nle	1 Mars 1851					Etterbeek	29 octobre 1867	30 octobre 1867			
4	Decoster Fils	Jean Christophe	Overyssche 9 Juillet 1855			Nle	9 Juillet 1855										
5	Decoster Fille	Melanie	Overyssche 18 avril 1858			Nle	18 Avril 1858										
6	Decoster Fils	Francois Louis	Overyssche 24 février 1860			Nle	24 février 1860										
7	Decoster Fille	Jeanne Marie Thérèse	Overyssche 17 Septembre 1861			Nle	17 7bre 1861					Décédée		22 février 1873			
8	Decoster Fils	Théodore	Overyssche 8 Novembre 1865			Nle	8 9bre 1865										
9	Decoster Fils	Charles	Overyssche 15 Février 1868			Nle	15 février 1868										
B 10	Decoster Fils	Gustave	Overyssche 22 Mars 1870			Nle	22 Mars 1870										
11	Decoster	Elisabeth Josephine	Overyssche 4e Mars 1851	Epouse de Joseph Antoine Defré	Servante	De Forest en Brabant	24 8bre 1870					Etterbeek rue Bellard N° 189	1er juillet 1876	4 juillet 1876	Rentrée voyez folio 60 B. N° 2.		
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18	Koekelberg	Josephine	Duysbourg 1846.		Servante							Koekelberg au Neerheyde	1er Mars 1878	1er Mars 1878			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Rue de Jacques Duysbourg — Numéro de la maison : — Nom de la maison : — Folio 52

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	La et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	7	8
A	1	Van Eyken	Jean Baptiste	Leefdael 4 Août 1823	Epoux du N° 2	Cultivateur	
	2	Boisschots	Anne Marie	Overyssche 22 Janvier 1820	Epouse du N° 1		Id. 22 Janvier 1866
	3	Van Eyken Fille	Jeanne	Overyssche 18 Novembre 1846	Epouse Fierlants, Cesar m. 13 fév. 1867		Id. 18 Nov. 1866
	4	Van Eyken Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 7 Mars 1860			Id. 7 Mars 1860.
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
B	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16	~~Mathonnaus~~	~~Henri~~	~~Leefdael 25 juillet 1850~~			Leefdael 24 janvier 1871 ~~25 juillet 1850~~
	17	~~Dewit~~	~~Marie Stephanie~~	~~Duysbourg. 1844~~		~~Servante~~	
	18	~~Sterckx~~	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 10 Octobre 1836~~	Marié le 13 mai 1870 avec Marie Anne Van Moer.	~~Domestique~~	Huldenberg en 1864

	SÉJOUR				SORTIE			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès suivant la 4e emploi dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE EN LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Ixelles à Duysbourg — Numéro de la maison: 22 — Nom de la maison: — Folio 53

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Noé~~	~~Jean Antoine~~	Etterpoechel ~~11 février 1811.~~	Epoux de N° 2 ~~Veuf de~~ Brullemans Marie	Cultivateur	Né	10 janvier 1832
2	Vandenplas	Anne Catherine	Etterpoechel 11 Janvier 1810	Epouse de N° 1		Née	7 Janvier 1832
3	Noé Fille	Pauline	Etterpoechel 26 avril 1850			Née	26 avril 1850
4	~~Noé~~ Fils	~~Jean Philippe~~	Etterpoechel ~~1 Déc^bre 1851~~			Né	1 déc^bre 1851
5	Noé Fils	Charles	Etterpoechel 8 Juillet 1856			Né	8 Juillet 1856
6	~~Noé~~ Fille	~~Marie Cornelie~~	Etterpoechel ~~13 Juillet 1858~~			Née	13 Juillet 1858
7	Noé Fils	Michel	Etterpoechel 15 Avril 1860			Né	15 avril 1861
8	~~Noé~~ Fille	~~Marie Séraphine~~	Etterpoechel ~~19 Juin 1862~~			Née	19 Juin 1862
9	Noé Fils	Jean Laurent	Etterpoechel 14 Avril 1864			Né	14 avril 1864
B							
10	~~Noé~~ Fils	Henri	Overpoechel 7 Mars 1867			Né	8 Mars 1867
11	Noé Fils	Ferdinand Joseph	Overpoechel 25 avril 1870			Né	25 avril 1870
12	Noé fils du n° 1.	François	Overpoechel 10 février 1872				
13	~~Noé~~	~~Jean Philippe~~	Overpoechel ~~1 Déc^bre 1851~~		manouvrier maçon	Molenbeek N^le Jean	3 Déc^bre 1871
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		23 Août 1873			
							Expulsée		
				Molenbeek N^le 9 Juin 1871 Jean rue des Bellevert N° 30.	9 Juin 1871	10 Juin 1871	Rentré voir au N° 13 présent folio		
				Bruxelles Grand Sablon 33	10 Août 1878				
				Veuve Callewaert	Veuve 1878				
				~~Schaerbeek~~ Schaerbeek	26 janvier 1883		rue des 2 Eglises 82 rue Vandenbenden 2		

N° de la maison: — Nom de la maison:

				Décédé		15 Janv^er 1872			
				Molenbeek N^le Jean rue St Ansbert N° 44	15 Janvier 1872	23 janvier 1872			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, fauh. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Egzee — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Route Impériale Deuxième — Numéro de la maison: 24 — Nom de la maison: Ecu — Folio 54

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lª et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A	1	Boxmans	Guillaume	Deutschbourg 25 Janvier 1842	Epoux de Nº 2		Hautenbourg	15 Déc. 1866
	2	Van der Elst	Catherine Jeanne	Hautenbourg 12 Janvier 1839	Epouse de Nº 1		Hautenbourg	15 Déc. 1866
	3	~~Boxmans~~ Fille	Sophie	Molenwei St-Quirin 30 Décembre 1865			Hautenbourg	15 Déc. 1866
	4	Boxmans. Fille	Jeanne Philippine Justine	Overyssche 2 Septembre 1867			Id.	21 Fév. 1867.
	5	~~Boxmans~~ Fils	Fulcran	Overyssche 4 Mars 1869			Id.	4 Mars 1869
	6	~~Bosmans~~	~~Virginie Marie~~	Overyssche 24 Janvier 1872				
	7	~~Van der Elst~~	~~Philippe~~	Hautenbourg 10 Janvier 1798	Veuf		Hautenbourg	14 Juin 1870
	8	Van Essche	Léandre	Oostmael Turnhout 10 Janvier 1854	Epoux Vanby et Nou Jeanne Nº 12 f° 52	Instituteur	3 Mars 1877 Oostmael Turnhout	
	9	Vandesch	Pierre Fetal	Overyssche 20 Février 1877				
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1									Venu de Nº 3 f° 39	1er Octobre 1868
2									Venu de Nº 2 f° 39	1er Déc. 1869
3					Décédée		31 Mars 1873		Venu de Nº 3 f° 39	1er Déc. 1869
4									Venu de Nº 4 f° 39	1er Déc. 1869
5					Décédé		27 Janvier 1873			
6					Décédée		13 Juin 1872			
7					Décédé		24 Février 1875			
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

Nº de la maison: — Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesueur, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzyer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Izel Duysbourg Numéro de la maison : 26 Nom de la maison : Folio 55.

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
1	~~Vanstiphout~~	~~Joseph~~	~~Overyssche 28 Mars 1809~~	Epoux de N° 2	Cultivateur	Né	28 Mars 1809
2	~~Dellevoet~~	~~Marie Catherine~~	~~Overyssche 13 février 1835~~	Epouse de N° 1		Né	13 février 1835
3	~~Vanstiphout~~ Fille	~~Marie Joseph~~	~~Overyssche 15 Avril 1859~~			Né	15 Avril 1859
4	~~Vanstiphout~~ Fille	~~Marie~~	~~Overyssche 19 Juin 1861~~			Né	19 Juin 1861
5	~~Vanstiphout~~ Fille	~~Cathérine~~	~~Overyssche 8 September 1862~~			Né	8 Sbre 1862
6	~~Vanstiphout~~ Fille	~~Mathilde~~	~~Overyssche 9 avril 1864.~~			Né	9 avril 1864.
7	~~Vanstiphout~~ Fille	~~Marie Thérèse~~	~~Overyssche 19 Mars 1866.~~			Né	19 Mars 1866.
8	~~Vanstiphout~~ Fille	~~Jeanne~~	~~Overyssche 13 September 1868~~			Né	13 7bre 1868
9	~~Vanstiphout~~ Fille	~~Marie Angèle~~	~~Overyssche 20 Octobre 1870~~			Né	20 8bre 1870
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Duysbourg Rte Ruysbroeck N° 3	15 7bre 1874	28 7bre 1874	Rentrée Voyez N° 9 folio 290. A.		
				id	id	id	id id 10 id id		
				id	id	id			
				id	id	id	Rentrée Voyez N° 11. folio 21 actuel		
				Décédé		29 8bre 1872			
				Décédée		5 8bre 1872			
				décédé [2]	"	15 Octobre 1867	"	"	"
				Duysbourg Rte Ruysbroeck N° 3	10 7bre 1874	28 7bre 1874	Rentrée Voyez N° 12 folio 290. A.		
				id	id	id	id id 13 id		

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Leyger — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Ypres à Dixmude — Numéro de la maison : 28 — Nom de la maison : — Folio 56,

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Dekerck	Jean Baptiste	Oeygem 21 Janvier 1804	Epoux du N° 2	Briquetier	Id	21 Janvier 1804
2	Coutelle	Anne Catherine	Bruxelles Septembre 1805	Epouse du N° 1		Bruxelles	15 Janvier 1806
3	Dekerck Fils	Jean Baptiste	Oeygem 10 Mars 1844		ouvrier briquetier	Id	10 Mars 1844
4	Dekerck Fils	François	Oeygem 14 Avril 1847		ouvrier briquetier	Id	18 Avril 1847
5	Dekerck Fille	Marie Thérèse	Oeygem 20 Mars 1849			Id	20 Mars 1849
6							
7							
8							
9							
B 10	Hemeleers	Engelbert	Deynze 30 Août 1841	Epoux du N° 11	cultivateur	Deynze	6 Janvier 1881
11	Michiels	Marie Clémentine	Deynze 8 Janvier 1854	Epouse du N° 10		?	
12	Hemeleers	Charles Jh	Deynze 18 Août 1878			?	
13	Hemeleers	Pierre	Deynze 31 Janvier 1880			?	
14	Hemeleers	Célestin	Evergnicourt 31 Mars 1881			né	
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. — Folio nouveau.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. — Date du changement.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		20 Xbre 1871			
				décédée		7 Janvier 1872			
"	"	"	"	St Gilles	7 Juin 1868	10 Juin 1868	"	"	"
				Deynze-Bruxelles-Bruxelles par Quaregnon 178 3	4 Mars 1872	7 Mars 1872	Rentré pour un folio 277 E. n° 15.		
				id	id	id			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Route d'Anquiet-Deysebourg Numéro de la maison: 30 Nom de la maison: Folio 57

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L.s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Dewachter	Marie Elisabeth	Duysbourg 26 Novembre 1821	Veuve de Dekerck Jean Baptiste	Journalière		
2	Dekerck fils	Jeanne Josephine Anne Catherine	Overyssche 14 Septembre 1854	Epouse de Jean Baptiste Dekeyser M R 44		Sic	14 7bre 1854
3							
4	Dekeyser fille du n° 2	Jeanne Marie	Overyssche 17 Mai 1874				
5	Dekeyser fils du n° 2	Jeanne Virginie	Overyssche 29 Janvier 1876.				
6							
7							
8							
9							
B 10	Vantuycom	Antoine	Duysbourg en 1820	Veuf de Geets Cécile Nommé avec Longin Marie Elisabeth le 23 Mai 1847.	Cultivateur	Duysbourg	en 1850
11	Longin	Marie Elisabeth	Overyssche 1 Janvier 1823	Epouse de Vantuycom Antoine	"	Comme de la Sect. B. Ménage 10 Art. 102. N° 10	23 Mai 1847.
12							
13							
14							
15							
16	Vandenwayenberg	Marie Louise	Duysbourg 16 Novembre 1853		"	Duysbourg	16 Janvier 1862
17	Steckens	Ferdinand	Duysbourg en 1849		Domestique		
18	Hemeleers	Pauline	Duysbourg 12 Novembre 1845		Servante		

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13		14	15	16	17	18

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Rue de l'Eglise à Duysbourg — Numéro de la maison : 34 — Nom de la maison : — Folio 58 ½

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	L^s et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Daniels	Jean Marie	Hendaye 1er Arrond. Basses Pyr.	Veuf de Schiebemans Jeanne	Journalier		
	2	Schiebemans Fils	Louis	Overyssche 10 Août 1844			Ne	26 Avril 1844
	3	Schiebemans Fils	Louis	Overyssche 9 Janvier 1848	Epoux Spiessens, R.A. 86		Ne	9 Janvier 1848
	4	Schiebemans Fille	Isabelle	Overyssche 21 Août 1851	Epouse De Stercke Louis R. A. f° 58		Ne	21 Août 1851
	5	Stercke fils du N° 4.	Théophile	Overyssche 10 Janvier 1875.				
	6	Stercke fils du N° 4	Guillaume	Overyssche 19 Janvier 1877				
	7	Schiebemans	Jean François	Overyssche 2 Janvier 1878	Fils du n° 4.		Ne	
	8							
	9							
B	10	Wauters	Guillaume Joseph	Overyssche 22 Avril 1811.	Epoux de N° 11. Veuf de Geens Jeanne Catherine	Journalier		
	11	Debouck	Marie	Tossem 11 Mai 1806.	Epouse du N° 10.			
	12	Wauters Fils	Henri	Overyssche 15 Novembre 1840		Journalier	Ne	15 9bre 1840
	13	Wauters Fille	Marie Thérèse	Overyssche 10 décembre 1851.	Epouse du N° Debecker Jean f^ois R. B. folio 103		Nee	10 Xbre 1851.
	14	Debecker fils du N° 13.	Guillaume Joseph	Overyssche 5 Xbre 1876.				
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 1er employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1					Duysbourg	le 1 août 1879				
2					id	id				
3					Décédé			V. A 26 - 1877 mariage.		
4					Duysbourg	le 1 août 1879				
5					"	id				
6					"	id				
7					"	id				
8										
9										
10										
11										
12					Duysbourg rue de Malines N° 12	2 Mai 1872	10 Mai 1872			
13					Décédé		6-3-83			
14					Décédé		18. 1. 77			
15										
16										
17										
18										

N° de la maison : 16. Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzeler Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Ixelles Duysbourg Numéro de la maison : 21 Nom de la maison : Folio 51

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Craps	Antoine	Verviers 10 Janvier 1806	Epoux du N° 2 Suiv. des Règlements Mont Obscurs	Cultivateur		
2	Vandermeeren	Anne Marie	Duysbourg 1814	Epouse du N° 1.			
3	Craps fille	Marie Louise	Overyssche 8 Novembre 1843	Epouse de Vandenplas Joseph.		Nie	9 9bre 1863
4	~~Vandenplas~~	Joseph.	Hautdemberg. 1 Août 1810	Epoux de N° 3			
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 1er emploi dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Déc. 9.		13 janvier 1880.			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesoeur, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Suite du folio 44. B.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Overyssche à Duysbourg — Numéro de la maison : 4 — Nom de la maison : — Folio 60

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Depré	Joseph Antoine	Overyssche 28 Xbre 1852	Epoux du n° 2	o/maçon	Etterbeek	6 Xbre 1876										
2	Decoster	Elisabeth Josephine	Overyssche 1er mai 1851	Epouse du n° 1	ménagère	id	id										
3	Depré fils du n° 1.	Louis	Overyssche 30 Mars 1877														
4	~~Decoster~~ Depré fils du n° 1.	Emile	Overyssche 11 Mai 1878.			Né											
5	~~Depré~~	~~Joseph~~	Overyssche 26 Mai 1880									décédé		7 mai 1881			
6	~~Depré~~	Anne Marie	Overyssche 26 Avril 1879									Décédée		23 8bre 1880			
7	Depré	Albert	Overyssche 6 Septembre 1881														
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyze Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 61

L'et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1																	
2	Key	Eberen Marie	Anvers 1823		Tam.	Anvers	1 Janvier 1847										
3	Jean Dyck	Anne Cornelie	Teenthoven 1848		Journalier	id	id										
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Copié R. 2 f°. 103

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, Anc. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : _____ Section ou quartier, faubourg, etc. : _____ Rue ou chemin, place, etc. :

Repris au nº 31.

Numéro de la maison : _____ Nom de la maison : _____ Folio 62

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lª et Nº	NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vannerom fille au nº 6	Marie Thérèse	Overyssche 31 Janvier 1882				
2	Vanneram	Arthur	Overyssche 16 juin 1883				
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune.		RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
		FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.						
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Nº de la maison : _____ Nom de la maison : _____

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 69

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N° et N°	NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.		ENFANTS SUCCESSIFS NOMBRE FOLIO.
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles, — Imp. de Tr. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Blank Page(s)

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Sindael — Numéro de la maison : 1 — Nom de la maison : — Folio 70

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N°	NOM DE FAMILLE (Inscrire la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 4	Charlier	Jean Baptiste	Overyssche 15 Mai 1819	Epoux de N° 2	Jardinier	Né	15 Mai 1819
2	Van Kaudenberg	Jeanne Catherine	Overyssche 2 avril 1819	Epouse de N° 1		Née	2 avril 1819
3	Charlier fils	Jean Baptiste	Overyssche 21 Juillet 1847 (Reconnu le 28 suivant)	Marié le 29 juillet 1870 à Wauters Jeanne Marie	Journalier	Né	21 Juillet 1847
4	Charlier fils	Jean Léonard	Overyssche 1 Juillet 1850	Marié à Braine l'Alleud le 22 Juin 1875 Veuf remarié à Verbeyen Marie Thérèse	Cordonnier	Né	1 Juillet 1850
5	Charlier fils	Raoul	Overyssche 23 Septembre 1865			Né	23 7bre 1865
6	Charlier fils	Jean Felix	Overyssche 15 Août 1869			Né	15 Août 1869
7	Charlier fils	Marie Victorine	Overyssche 15 Août 1869			Née	15 Août 1869
8	Charlier fille	Jeanne Marie	Overyssche 23 Juin 1864			Née	23 Juin 1864
9	Charlier fils du N° 4	Jean Baptiste	Overyssche 26 Juillet 1876				
B 10	Charlier fille du N° 4	Victorine	Overyssche 4 février 1878	C	"	Née	4-1-78
11	Charlier	Hélène Marie	Overyssche 9 Janvier 1880				
12	Charlier	Augustine	Overyssche 16 7bre 1881				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4me colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Hoeylaert	17 Mars 1879	24 Mars 1879	"	"	"
				Hoeylaert	19 Juin 1879				
				Décédé	15 Octobre 1879				
				décédée	22 Juin 1881				
				décédé le	21 7bre 1881				

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les *localités situées hors du royaume*.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Lindael Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 71

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
Lᵃ et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 3. — Nom de la maison : — Folio 72

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Sergeys	Catherine	Duysbourg en 1786.	Veuve de Blanpain Guillaume								décédée 122		21 Mars 1867			
2	Blanpain Fils	Jean Baptiste	Overyssche 27 Novembre 1824	Epoux de Vanderlinden Claire	Cultivateur	Né	27 9bre 1824										
3	Vanderlinden Belle fille	Claire	Heidenberg en 1833	Epouse de Blanpain Jaffe													
4	Blanpain Petite fille	Marie Thérèse	Overyssche 23 Août 1858			Née	23 août 1858										
5	Blanpain Petite fille	Bache Josephine	Overyssche 5 Octobre 1861			Née	5 8bre 1861										
6	Blanpain Petit fils	Théophile	Overyssche 23 août 1864			Né	23 août 1864										
7	Blanpain Petit fils	Guillaume Joseph	Overyssche 4 Août 1867			Né	4 Août 1867										
8	Blanpain fille du N° 2.	Rosalie Louise	Overyssche 29 août 1874.														
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzier — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindel — Numéro de la maison : 4 — Nom de la maison : — Folio 73

L^s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Dominet	Jean François	Overyssche 19 décembre 1805	Epoux du N°2	Cultivateur	Né	19 Dec. 1805
2	Meulemans	Anne Marie	Houbeek 15 Mars 1806	Epouse du N°1		Birbeke	en 1840
3	Dominet fils	Jean Baptiste	Overyssche 14 Janvier 1841	Marié le 11 Juin 1866 à Hulsenberg à Vander Linden Barbe	sans Cultivateur	Né	14 Janvier 1841
4	Van Der Linden	Barbe	Hulsenberg 5 Février 1839	Epouse de Dominet J.Bte		Hulsenberg	6 Juillet 1867
5	Dominet Petit fils	Alphonse	Overyssche 23 Juin 1870			Id	23 Juin 1870
6	Dominet fils du N° 3.	Henri Joseph	Overyssche 9 Avril 1872				
7	~~Vanhoegaerden~~	~~Jeanne~~	~~Overyssche 18 Août 1844~~	Epoux du N° 8	Domestique	Lauderghem	4 Juillet 1875
8	~~Delgof~~	~~Isabelle~~	~~Overyssche 24 Octobre 1858~~	Epouse du N° 7	ménagère	id	id
9	~~Vanhoegaerden~~ fils du N° 7	~~Antoine~~	~~Lauderghem 17 Août 1873~~			id	id
B 10	Debecker	Antoine	Dieghem 23 Janvier 1826	Epoux du N° 11	Cultivateur	Dieghem	en 1840
11	Keulemans	Jeanne	Hulsenberg en 1810	Epouse du N° 10 Veuve de ~~Vanhoegaerden~~ décédé		Hulsenberg	en 1840
12	~~Vanhoegaerden~~ Beau fils	~~François~~	Overyssche 18 Août 1844		Jeune Cultivateur	Id	18 Août 1844
13	~~Vanhoegaerden~~ Belle fille	~~Philippe~~	Compesch e 1847		Journalier	Faelles	Janvier 1847
14	Dehaes	Marie Delphine	Bruxelles 29 Juillet 1868	Enfant de la Soeur		Famille	7 Août 1868
15	~~Vanhoegaerden~~ fille du N° 13	~~Françoise~~	Overyssche 18 Août 1844		Domestique	Woluwe St Pierre	31 Déc. 1873
16	Dominet fille de ce N° 3	Victorie	overyssche 20 Janvier 1878	C		Id	20 Janvier 1878
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement, DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° adopté dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO. ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Maternael Boitsfort 25 Déc. 1875 rue de l'hospice N°47.		1er Déc. 1876			

N° de la maison : 5 — Nom de la maison :

"	"	"	"	Woluwe St Pierre	28 avril 1870	2 mai 1870	Rentré voir au N° 15 présent folio.	"	"
"	"	"	"	Faelles	30 août 1867	3 Septembre 1867		"	"
				Lauderghem rue vers 2 chemins	29 Déc. 1873	5 Déc. 1873	Rentré voir n° 7 présent folio.		

Bruxelles. — Imp. de Th. Lacrosse, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Lindael — Numéro de la maison: 6 — Nom de la maison: — Folio 3

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Decoster	Jean François	Kemmel 2. Mestreu 11 Mars 1814		Cultivateur		
2	~~Decoster~~ Sœur	Natalie	Vernath 11 Mai 1816	Veuve de Steeckens Henri			
3	~~Steeckens~~ Nièce	Virginie Cme Marie	Overyssche 6 Juin 1845	Epouse Des Nos 5.		Rie	29 Juin 1846
4	~~Steeckens~~ Nièce	Marie Elisabeth	Overyssche 21 Janvier 1848	Epouse Steenbarth Guillaume Joseph		Rie	21 Janvier 1848
5	~~Debeerbogh~~	~~Edouard~~ Joseph	Leembeek 9 Janvier 1842	Epoux Des Nos 3	Cultivateur	Leembeek	19 Janvier 1872
6	~~Debeerbogh~~ fils du No 5.	Joseph Henri	Overyssche 12 Avril 1873				
7	~~Debeerbogh~~ fils du No 5.	Jean François Emmi	Overyssche 20 Juin 1874				
8	~~Vanneuzel~~	Pierre Joseph	Overyssche 1851		Domestique	Terneuzen	11 Novbre 1875
9	Tammol	François	Vergyssche 1837	Epoux du No 10	cultivateur	Bierbeek	28. 5. 77
B 10	Meulemans	~~François~~ Marie Odette	Bierbeek 5. Juillet 1840	Epouse du No 9.	ménagère	id	id
11	Tammol fille du No 9.	Marie ~~Odette~~ Antoinette	Bierbeek 7 Mai 1871			id	id
12	Tammol fille du No 9.	~~Marie Antoinette~~ Thérèse	Bierbeek 1er Septembre 1873			id	id
13	Tammol fille du No 9.	Pauline Marie	Bierbeek 13 Juillet 1875			id	id
14	~~Buys~~	Philippine	Bierbeek 1863			id	id
15	Tammol	Théophile	Overyssche 23 Février 1877			Rie	23 Février 1877
16	Tammol fils No 9.	Ferdinand Jules	Overyssche 10 Février 1882				
17	Tammol	Guillaume Jh	Overyssche 26 Mars 1883				
18	~~Hazaert~~	Jean Joseph	Overyssche 18 Novembre 1843		Domestique	Rie	19 Xbre 1843

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4ème colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Leembeek Laronne	15 Mars 1877	22 Mars 1877			
				id	id	id			
				Leembeek 29 Dreve N°4	29 8bre 1875	4 9bre 1875			
				Bierbeek Rayffelberg	20. 12. 76.	22. 12. 76.			
				Leembeek Dreve N°4	29 8bre 1875	4 9bre 1875			
				id	id	id			
				id	id	id			
				Terneuzen	24. 4. 77	26. 4. 77			

N° de la maison: — Nom de la maison:

Bierbeek				Bierbeek	7 Juin 1879				
				Rotterdam	30 Décembre 1879	31 Décembre 1879			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaisse, rue de la Chapelle, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Cuyck — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Lindael

Voir folio 107 pour la continuation du N°7 Lindael.

Numéro de la maison: 7 — Nom de la maison: — Folio 7

Lie et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Cuypers	Jean Baptiste	Cuyckaschel 15 Septembre 1819	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	13 Juin 1869
2	Van Opbergen	Anne Catherine	Cuyckaschel 16 Juin 1819	Epouse du N° 1		Née	15 Juin 1869
3	Cuypers Fille	Rosalie	Cuyckaschel 10 Mars 1846			Née	11 Mars 1846
4	Cuypers Fille	Marie Louise	Cuyckaschel 18 Juillet 1851			Née	18 Juillet 1851
5	Cuypers Fille	Jeanne Marie	Cuyckaschel 2 Novembre 1855			Née	2 Novembre 1855
6	Cuypers Fille	Caroline	Cuyckaschel 9 Mars 1859			Née	9 Mars 1859
7	Cuypers Petit Fils	Jean Baptiste	Cuyckaschel 1er Février 1870			Né	1er Février 1870
8	Cuypers Fille	Rosalie	Cuyckaschel 16 février 1845		Journalière	Bruxelles	16 Janvier 1870
9	Nessart	Pierre Joseph	Thorembais St François 13 Juillet 1817	Epoux du N° 10	Aubergiste	Bruxelles	15 Mars 1873
B							
10	Heinrichs	Marie Joseph	Thielt 3 Janvier 1817	Epouse du N° 9		ns	20 ns
11	Franken	Louis	Duysbourg 2 Janvier 1844	Epoux du N° 12	Cordonnier	Duysbourg	3 Xbre 1874
12	Vanmeerbeek	Marie Virginie	Duysbourg 11 Août 1846	Epouse du N° 11		ns	ns
13	Franken fils du N° 11	Jean Baptiste	Duysbourg 14 Janvier 1874			ns	ns
14	Franken ns ns	André Philippe	Duysbourg 2 Juin 1870			ns	ns
15	Franken ns ns	Edouard	Duysbourg 10 Juin 1872			ns	ns
16	Franken ns ns	Jean François	Duysbourg 22 Janvier 1874			ns	ns
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Immeller rue des Visitandines n°27	5 8bre 1872	16 8bre 1872			
				〃	〃	〃			
"	"	"	"	Bruxelles	13 Décembre 1869	20 Décembre 1869		"	"
"	"	"	"	Bruxelles.	25 Avril 1869	1er Mai 1869		"	"
				Bruxelles rue des Visitandines n°27	5 8bre 1872	16 8bre 1872.			
				Bruxelles rue des Visitandines n°27	9 7bre 1871	12 7bre 1871.			
				Bruxelles rue des Visitandines n°27	5 8bre 1872	16 8bre 1872			
				Bruxelles rue des Visitandines n°27	9 7bre 1871	12 7bre 1871			
				Décédé		2 3bre 1875			

N° de la maison: — Nom de la maison:

				Bruxelles Ixelles rue de Longue Vie n° 23	21 7bre 1875	27 7bre 1875.			
				〃	〃	〃			
				〃	〃	〃			
				〃	〃	〃			
				〃	〃	〃			
				Décédé		9 Mars 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 10, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Lindael Numéro de la maison : 8 Nom de la maison : Folio 76.

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Craps	Jeanne Marie	Overyssche 18 Octobre 1827	Epouse de Daniels Joseph	Journalière	Née	18 8bre 1827	"	"	"	"	Bruxelles	9 avril 1868	27 avril 1868		"	"
2	Daniels Fille	Henriette	Overyssche 30 Avril 1855			Née	30 avril 1855	"	"	"	"	Bruxelles	9 avril 1868	27 avril 1868	réside temporairement à Bruxelles.	"	"
3	Daniels Fille	Jean Baptiste	Overyssche 16 Novembre 1858			Née	16 9bre 1858	"	"	"	"	Bruxelles	9 avril 1868	27 avril 1868		"	"
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Oyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Lisardael — Numéro de la maison: 9 — Nom de la maison: — Folio 77

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le N°	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Rockaerts~~	~~Jean Francis~~	Overyssche 1 avril 1831	Epoux du N° 2	Cultivateur	Ici	3 avril 1831
2	Steeska	Antoinette	Overyssche 13 août 1823	Epouse du N° 1		Ici	13 août 1823
3	~~Rockaerts~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 6 Mai 1858		Journalier	Ici	6 Mai 1881
4	~~Rockaerts~~ Fils	~~Guillaume Joseph~~	Overyssche 21 février 1854		Journalier	Ici	21 février 1854
5	~~Rockaerts~~ Fils	~~Jean Henri~~	Overyssche 13 octobre 1856			Ici	13 8bre 1856
6	Rockaerts Fils	Hubert	Overyssche 19 Juillet 1858	Epoux Rockaerts Clemence		Ici	19 Juillet 1858
7	~~Rockaerts~~ Fille	Pauline	Overyssche 1er février 1861			Ici	1er février 1861
8	Rockaerts Fille	Rosalie	Overyssche 2 Octobre 1864			Ici	2 8bre 1864
9	~~Rockaerts~~ Fils	~~Célestin~~	Overyssche 18 Decembre 1866.			Ici	18 Xbre 1866
B 10	Rockaerts fils du N° 1.	Jean Henri	Overyssche 13 Juin 1836		Ayt tailleur d'habits	Ixelles	31 Juillet 1878
11	~~Rockaerts~~ fils N° 1	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 6 Mai 1858		Domestique	Ici	28 9bre 1877
12	Rockaerts	Jean Baptiste	Overyssche Forman 1813				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1855.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		29 Mai 1873			
				Bruxelles	3 Janvier 1865	31 Janvier 1865	Rentré voir folio 56 B. nos 14.		
				Leur St Pierre	23 Mars 1869	24 Mars 1869			
				Ixelles rue du cen-tenaire n°s 44	25 janvier 1873	13 février 1873	Rentré voir n°s 10 présent folio		
				Bruxelles rue aux Laines 65	19 janvier 1882				
				Décédé		13 janvier 1883			

Ne de la maison: — Nom de la maison:

				Ixelles rue du cen-tenaire 11°s 44.	29 janvier 1876	3 février 1876			
				Auderghem rue Watermael	9 août 1878	28 août 1878			

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, Sab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyger Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Lindael Numéro de la maison : 10 Nom de la maison : Folio 78 1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Kockaerts~~	~~Pierre Joseph~~	Overyssche 20 Janvier 1816	Epoux du N° 2	Cultivateur	Id	20 Janvier 186
2	Sterckx	Jeanne Catherine	Overyssche 16 Mars 1819	Epouse du N° 1.		Id	16 Mars 1819
3	~~Kockaerts~~ Fils.	~~Henri Louis~~	Overyssche ~~15 août~~ 1862			Id	15 août 1862
4	~~Kockaerts~~ Fils.	~~Clémence~~	Overyssche 3 Décembre 1864			Id	3 Déc. 1864
5	Kockaerts Fils.	Théophile	Overyssche 2 Janvier 1867	Epoux de Marie Stéphanie Chartier		Id	2 Janvier 1867
6	Kockaerts Fils.	Jules.	Overyssche 8 Mars 1869.			Id	2 Janvier 1869
7	Kockaerts fille du N° 1.	Clémence	Overyssche 3 Octobre 1851.		Servante	Hoeylaert	12 Mai 1871.
8	~~Kockaerts~~ fils. du n° 5.	Mélanie Thérèse	Overyssche 22 Juin 1871.				
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR				SORTIE			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	"	30 Janv. 1871			
				Etterbeek chaussée de Wavre-cen N° 1	6 Juillet 1873	9 Juillet 1873			
"	"	"	"	Hoeylaert	6 mai 1870	12 Mai 1870	Rentré voir le folio 78 B. N° 7	"	"

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyger — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Sindael — Numéro de la maison : 72 — Nom de la maison : — Folio 71

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Degreef	Jacques Corneille	Overyssche 15 Septembre 1792	Veuf de Van Cimenbeek Anne Marie et de Vanbeveren Elisabeth.	Cultivateur	Né	15 7bre 1792
2	Degreef Fille	Anne Marie	Overyssche 5 Juin 1825	Epouse de Vanloock Michel		Né	5 Juin 1825
3	Vanloock Beau fils	Michel	Overyssche 10 Septembre 1820	Epoux de Degreef Anne Marie	Cultivateur	Né	11 7bre 1820
4	Vanloock Petite fille	Philomène	Overyssche 14 février 1856			Né Hobeeck St Lambert	14 février 1856 27 mars 1880
5	Vanloock Petite fille	Rosalie Marie	Overyssche 6 avril 1860			Né	6 avril 1860
6	Vanloock Petite fille	Marie Thérèse	Overyssche 13 avril 1863			Né	13 avril 1863
7	Vanloock Petit fils	Théophile	Overyssche 13 août 1866.			Né	13 août 1866
8	Degreef Petit fils	Rosalie	Tollo 3 Novembre 1861			Bruxelles	15 9bre 1867
9	Vanloock Petite fille	Marie Virginie	Overyssche 8 Juillet 1869			Né	8 Juillet 1869
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement : DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé	"	7 Janvier 1870			
				Hobeeck St Lambert	13 Juillet 1879	21 Janvier 1879			
Overyssche				Hobeeck St Lambert	27 mars 1880				
"	"	"	"	décédé (111)	"	1 Octobre 1869			
				Nonnen	11 Août 1882				

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzeé — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Landwal — Numéro de la maison : 12 — Nom de la maison : — Folio 65

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
La et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandermeeren	Paul	Dupluimay 29 Décembre 1811	Epoux de N° 2	Journalier		
2	~~Dupré~~	~~Anne Catherine~~	Overyssche 29 octobre 1816	Epouse du N° 1		Né	29 8bre 1816
3	~~Vandermeeren~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 15 Novembre 1844		Journalier	Né	25 9bre 1844
4	~~Vandermeeren~~ Fille	~~Elisabeth~~	Overyssche 22 avril 1849			Né	22 avril 1849
5	~~Vandermeeren~~ Fille	~~Séraphine~~	Overyssche 11 août 1852			Né	11 août 1852
6	~~Vandermeeren~~ Fille	~~Célestine~~	Overyssche 27 avril 1856			Née	27 avril 1856
7	~~Vandermeeren~~ Fils	~~Louis Laurent~~	Overyssche 15 Novembre 1859			Né	15 9bre 1859
8	~~Vandermeeren~~ Fils	~~Paul Edmond~~	Overyssche 24 Août 1863	Fils naturel de Vandermeeren Marie Victoire		Né	24 Août 1863
9	~~Vandermeeren~~ Fille	~~Pétronille~~	Overyssche 10 octobre 1870		Couturière	Etterbeek	10 9bre 1870
B 10	Vandermeeren	Marie Virginie	overyssche 17 mars 1848	épouse de Pierre Joseph Schoonjans N. R. 12	Ménagère		
11	Schoonjans fils de N° 10.	Paul alphonse	overyssche 18 8bre 1875				
12	Schoonejans fils de N° 10	Ferdinand	Overyssche 24 Janvier 1877				
13	Schoonejans	Adèle	Overyssche 26 Avril 1883				
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction minutieuse du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1										
2	"	"	"	"	Neuilly (Seine)	"	31 Novembre 1869		"	"
3					Bruxelles rue Berghem n° 23.	25 Juin 1871	14 8bre 1871			
4	"	"	"	"	Houtdenburg	26 avril 1847	30 avril 1857		"	"
5	"	"	"	"	Etterbeek	4 Mai 1869	7 Juin 1869	Quartier voir au N° 12 présent folio.	"	"
6					Décédée		12 Janvier 1873			
7					Schaerbeek rue de Forest 165.	31 Mars 1877	26 Mars 1877			
8					Décédé		9 Janvier 1873			
9					Bruxelles rue Jérichau N° 10	30 Mars 1872	7 Juin 1872			

N° de la maison : — Nom de la maison :

10									283 D.	18 avril 1873
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 14 — Nom de la maison : — Folio 81 y

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Stevens~~	François	Huldenberg 18 Janvier 1807	Epoux du N° 2	Cultivateur							Décédé 5-12 1878.					
2	Michiels	Marie Madeleine	Overyssche 15 Juin 1809	Epouse du N° 1		Né	15 Juin 1809										
3	Stevens Fille	Marie Thérèse	Overyssche 1 Mars 1845	Mariée à Goossens Jean Bte		Née	1 Mars 1845										
4	Stevens Fils	Jean Henri	Overyssche 13 août 1847		Ouvrier Cultivateur	Né	13 août 1847										
5	Stevens Fils	Guillaume Joseph	Overyssche 30 Décembre 1850		Ouvrier Cultivateur	Né	30 Xbre 1850										
6	Goossens fille n° 3.	Marie Louise	Overyssche 11 mars 1882.														
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Cryzeri — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 16 — Nom de la maison : — Folio 83

Ls et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance.)	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° suivant de l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Cheys	Pierre	Rhode St Agathe 18 Mars 1811	Veuf de Hazaert Anne Catherine	Cultivateur												
2	~~Cheys~~ Id.	~~Jean François~~	Overyssche 14 Juin 1845		Garçon Cultivateur	Ici	14 Juin 1865					Molenbeek St Pierre	19 Mai 1874	20 Mai 1874			
3	Cheys Id.	Anne Catherine	Overyssche 8 août 1841	Epouse ~~de~~ ~~de~~ de Jean Henri Buirchot (a Duysbourg)		Ici	8 Août 1868										
4	~~Cheys~~ Id.	~~Marie Thérèse~~	Overyssche 13 Septembre 1871			Ici	13 7bre 1871					Bruxelles marché aux porcs N° 1	8 février 1878	8 Mars 1878			
5	Cheys fille mineure du N° 3	Elisabeth	Overyssche 18 Déc. 1873														
6	Boisschot fils du N°	Marie	Overyssche 15 Mai 1877														
7	Boeyckot	Jean Henri	Beersbourg 7 Xbre 1847	Epx de N° 3	Cultivateur	Beersbourg	1 Janv. 1878	Overyssche									
8	Boeyckot	Jean Francois	Overyssche 7 Janvier 1883														
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Linden — Numéro de la maison: 1 — Nom de la maison: — Folio 83

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie; de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Hazaert~~	Henri	Overyssche 7 Janvier 1841	Fils de Hortense anne Marie	Cultivateurs	Né	7 janvier 1841
2	~~Hazaert~~ Julie	Anne Philomène	Overyssche 10 Novembre 1841	Marie le 18 Juin 1868 avec Jean Joseph Debecker		Né	10 9bre 1841
3	~~Hazaert~~ Fils	François Xavier	Overyssche 17 avril 1846.	Marié le 3 Juin 1868 avec Julienne Vandelinden	ouvrier Cultivateur	Né	17 avril 1846
4	~~Hazaert~~ Fils	Pierre Guillaume	Overyssche 9 Août 1850	Epoux de Verheyden Philomène	ouvrier Cultivateur	Né	9 août 1850
5	~~Hazaert~~ Fils	~~François Joseph~~	~~Overyssche 8 août 1863~~		Ouvrier Cultivateur	Né	8 août 1863
6	Debecker Petite fille	Rosalie	Overyssche 5 Juin 1869			Né	5 Juin 1869
7	~~Debecker~~ fils du N°	Jean Baptiste	Overyssche 30 9bre 1871				
8	Debecker fils du N°	Jean Bte	Overyssche 5 février 1873				
9	Debecker fils du N°	Thérèse	overyssche 9 8bre 1875				
B 10	Hazart fils du N° 4	Jean Baptiste	Overyssche 27 fevrier 1876				
11	Hazaert	Henri	Overyssche 13 Mai 1878.			Né	
12	Verheyden	Philomène	Heidenberg 22 8bre 1851	Epouse de Hazaert Pz Guillaume			
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS POSTÉRIEURES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la 1re employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	21 9bre 1881				
				Décédée	29 Juin 77				
"	"	"	"	Heidenberg	11 Janvier 1876	17 Janvier 1876		"	"
				Décédé		28 8bre 1878			
				décédé		21 Janvier 1873			
				décédé		15 9bre 1871			

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lendael — Numéro de la maison : 8 — Nom de la maison : — Folio 84

Lª et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Smets	Pierre Joseph	Huldenberg 20 Mai 1837	Epoux du N° 2	Journalier	Huldenberg	1866	"	"	"	"	Huldenberg	2 février 1871	3 février 1871	"	"	"
2	Hasselaer	Marie Anne	Overyssche 9 février 1838	Epouse du N° 1	"	Huldenberg	1866	"	"	"	"	Huldenberg	2 d° 1871	3 d° 1871	"	"	"
3	Smets Fille	Marie Louise	Huldenberg 1 Décembre 1864		"	Huldenberg	1866	"	"	"	"	Huldenberg	2 d° 1871	2 d° 1871	"	"	"
4	Smets Fille	Antoinette	Neer Ysschel 19 août 1863			Huldenberg	1866	"	"	"	"	Huldenberg	2 d° 1871	2 d° 1871	"	"	"
5	Smets Fils	Ferdinand	Neer Ysschel 23 août 1865			Huldenberg	1866	"	"	"	"	Huldenberg	2 d° 1871	2 d° 1871	"	"	"
6	Smets Fils	Henri	Overyssche 27 Décembre 1867			Né	27 Xbre 1867	"	"	"	"	Huldenberg	2 d° 1871	2 d° 1871	"	"	"
7	Smets Fille	Isabelle	Overyssche 1er Septembre 1870			Né	1er 7bre 1870	"	"	"	"	Huldenberg	2 d° 1871	2 d° 1871	"	"	"
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzeux Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Lindel Numéro de la maison : 19 Nom de la maison : Folio 85.

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeurer.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO. NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Verdood~~ Joseph		Overyssche ~~26 Juin 1800~~	Epoux de N° 2	Cultivateur	Né	25 Juin 1800				Décédé le 1er Août 1874		1er Août 1874				
2	~~Vandevorst~~	Anne Marie	Hombeek 19 Février 1803	Epouse de N° 1. Veuve de Roeluants Antoine		Hombeek	en 1832				Décédée (?)		12 Janvier 1874				
3	Verdood fille	Louise Colette	Overyssche 2 Novembre 1836	Epouse de Stevens Guillaume		Né	29 Nov 1856										
4	Stevens Beau fils	Guillaume Jh	Hombeek 13 Juin 1831	Epoux de Verdood Louise Colette	Ci devant Menuisier	Né	13 Juin 1831										
5	Stevens Petite fille	Marie Louise	Overyssche 3 Septembre 1861			Né	3 7bre 1861				Vaeken rue Vieux 9	24-10-1883					
6	Stevens Petite fille	Marie Mathilde	Overyssche 11 Mars 1863			Né	11 Mars 1863										
7	Stevens Petit fils	Francois Emile	Overyssche 29 août 1865			Né	29 août 1865										
8	Steven Petit fils	Jean Joseph Ir.	Overyssche 19 Octobre 1869			Né	19 8bre 1869										
9	Stevens fille du N° 4	Marie Clémence	Overyssche 8 Juillet 1872														
B 10	Stevens fils du N° 4	Pierre Eugène	Overyssche 18 Janvier 1877														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Kesteur, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ezyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Linde — Numéro de la maison: 20 — Nom de la maison: — Folio 86

La et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	Verheyden	Jean Francois	Houtem 29 avril 1808	Epoux du N° 2.	Cultivateur	Heidenberg	10 1836
2	Hazaert	Anne Marie	Overyssche 18 Janvier 1810	Epouse du N° 1		Id	15 Janvier 1870
3	Verheyden Fils	Jean Baptiste	Overyssche 24 Novembre 1837			Id	1 Jbre 1837
4	Verheyden Id	Henri	Overyssche 6 Janvier 1843	Marié le 26 Octobre 1870 à Vieuxheuzen Acte comm. f. 106 (139-6)		Id	7 Janvier 1843
5	Verheyden Id	Adolphe	Overyssche 24 Octobre 1848			Id	24 8bre 1848
6	Verheyden Id	Marie Louise	Overyssche 2 Août 1850			Id	2 Août 1850
7	Verheyden Fils	Jean Henri	Overyssche 21 février 1852			Id	21 Février 1852
8	Verheyden Fils	Jean Francois	Overyssche 5 Septembre 1846		Charretier	Etterbeek	15 7bre 1867
9	Verheyden Fils	Pierre Joseph	Overyssche 17 Mars 1836	Marié le 19 Février 1872 avec Eugenie Bel Veuve (2e Bosselaers N°5)	Journalier	Id	17 Février 1872
B							
10	Verheyden	Marie Thérèse	Overyssche 22 Août 1850	Epouse Charlier Ferdinand.	Ménagère	Woluwe St Pierre	21 8bre 1872
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 103 et suivants du Code Civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
				Décédé		9 juillet 1875			
"	"	"	"	décédée (1)	"	20 août 1870	"	"	"
"	"	"	"	décédé (1)	"	31 janvier 1873	"	"	"
"	"	passé f° 106 folio 139 n° 6	30 janvier 1870	"	"	"	"	"	"
				Bruxelles rue les nigrobles (21)	26 7bre 1872	18 8bre 1872			
"	"	"	"	Etterbeek	2 janvier 1871	16 janvier 1871	Rentrée voir no 10 présent folio	"	"
				Nommé rue de Bruxelles N° 41	12 Août 1871	14 8bre 1871			
"	"	"	"	Ixelles	13 avril 1873	20 avril 1873	"	"	"
"	"	"	"	Forest lez	26 Octobre 1870	29 Octobre 1870	Rentrée voyez folio 67 A	"	"

Nombre de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaine, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzeres — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Sindael — Numéro de la maison : 21 — Nom de la maison : — Folio 87

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Gilleyns	Guillaume	Vosseni 26 Mai 1816	Epoux de N° 2	Cultivateur	Vossem	en 1840
2	Boisschots	Anne Catherine	Overyssche 5 août 1816	Epouse du N° 1		Id.	5 Oct^bre 1846
3	Gilleyns Gb	Guillaume Joseph	Overyssche 28 Septembre 1841	Marié le 19 Mai 1869 à Duvivier Jeanne Adèle		Id.	22 7bre 1841
4	Gilleyns Gb	Jean Jumeau	Overyssche 6 Janvier 1846			Id.	6 Janvier 1846
5	Gilleyns Gb	Jean Louis	Overyssche 20 Janvier 1851			Id.	20 Janvier 1851
6	Gilleyns Fille	Lysbet	Overyssche 29 Mai 1860.			Id.	29 Mars 1860.
7	Gilleyns	Henri	Overyssche 7 Janvier 1849	Epoux de Noc Jeanne Marie Collette, ; M^r R^te 31.	Secrétaire	Cravischem	16 9bre 1868.
8	Gilleyns	Jean François	Overyssche 6 Janvier 1846		Garçon Boulanger	1re jeune-ten-noode	3 Mars 1877
9	Gilleyns fille de N°7	Jeanne Marie Julie	Overyssch 13 Mars 1882				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 15 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé		1 juin 1875			
"	"	"	"	décédé (104)	"	31 Décembre 1870	"	"	"
"	"	passé Mr Folio 11 mai 1869 103 M^t. 13.							
				1re jeune-ten-noode 18 9bre 1871. nue du marché N°7	25 9bre 1871.		Rentré voyez 112 3 janvier Folio		
"	"	"	"	décédé (93)	"	23 février 1867	"	"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

on y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C. — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 22 — Nom de la maison : — Folio 88.

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Blanpain	Antoine	Overyssche 25 Août 1821	Epouse du N° 2	Journalier	Né	25 Août 1821										
2	~~Degreef~~	~~Marie~~	Overyssche 26 août 1820	Epouse du N° 1		Né	26 août 1820					décédée		2 mai 1881			
3	~~Blanpain~~ Fils	~~Jacques François~~	Overyssche 22 Août 1850			Né	22 août 1850	"	"	"	"	Taillis	28 novembre 1870	7 décembre 1870	"	"	"
4	~~Blanpain~~ Fils	~~Joseph~~	~~Overyssche 26 Décembre 1853~~			Né	26 Xbre 1863					Décédé		7. 4. 77.			
5	Blanpain Fille	Jeanne Marie	Overyssche 11 novembre 1857			Née	11 9bre 1857										
6	Blanpain Fils	Jacques François	Overyssche 22 août 1850		Domestique	Taillis	27 janvier 1871					Volume 1er Pierre	1 mars 1883				
7	Haekenbrack	Marie Catherine	Bierbeek 25 avril 1850	Epouse de n° 6.		Bierbeek	9 juillet 1881					"	"				
8	Blanpain	Antoine	Overyssche 31 janvier 1882									"	"				
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindal — Numéro de la maison : 23 — Nom de la maison : — Folio 89

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Depré~~	Englebert	Orsimpachel 26 Octobre 180[illegible]		Cordonnier	Ne	26 8bre 1807
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Depré	Pierre Joseph	Orsimpachel 24 Mars 1810	Fils d'Emmerman Anne Catherine	Cultivateur	Né	30 Mars 1810
11	Depré	Catherine	Orsimpachel 22 Janvier 1847			Né	22 Janvier 1847
12	~~Depré~~	~~Englebert~~	Orsimpachel 4 Novembre 1849		Ouvrier Cailleur	Vi	4 9bre 1849
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 40 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé					

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Sinsel — Numéro de la maison: 25 — Nom de la maison: — Folio 90

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession, ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Depré	Antoine	Overpoelkel 16 Janvier 1809	Epoux du Nº 2	Cultivateur	Né	16 Janvier 1809
2	Demuylder	Anne Catherine	Hulsenberg 25 Janvier 1815	Epouse du Nº 1			
3	Depré Fils	Jean Henri	Overpoelkel 28 Août 1834	Marié à Evere (Jean Francois, Ben.) 9 Oct. 1867.		Né	28 Août 1834
4	Depré Fils	Jean Baptiste	Overpoelkel 23 Juillet 1845			Né	23 Juillet 1845
5	Depré Fils	Joseph Jean Antoine	Overpoelkel 28 Décembre 1832	Epoux de Josephine Elisabeth Decoster.		Né	28 Déc. 1862
6	Servaes	Anastasie	Bruxelles 21 Août 1858			Bruxelles	1 Janvier 1864
7	Depré Jeune	Jean Joseph	Overpoelkel 17 Décembre 1812			Né	17 Déc. 1812
8	Depré	Henri	Overpoelkel 24 Juin 1846		Cultivateur	Etterbeek	16 Août 1868
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé					
"	"	"	"	Hulsenberg	13 Janvier 1868	31 Janvier 1868		"	"
				Bruxelles quai aux Briques Nº 16	1er Avril 1874	28 Avril 1874			
				Etterbeek rue Belliard Nº 169	13 Juillet 1876	14 Juillet 1876	Rentré voyez folio 96 B. 118		
				Heverlé en bourg	19 Déc. 1882				
"	"	"	"	décédé (20)	"	23 Janvier 1868		"	"
				Etterbeek	24 Août 1868	25 Août 1868		"	"

Nº de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Lindael — Numéro de la maison: 26 — Nom de la maison: — Folio 91

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE — RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE, OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Vlasselaer~~	~~Pierre~~	Neer Yssche 11 décembre 1811	Epoux du N°. 2	Cultivateur		
2	~~Deroo~~	~~Marie Catherine~~	Gruyssche 10 octobre 1813	Epouse du N° 1		Vie	10 Janv. 1843
3	Vlasselaer fils	Guillaume Théodore	Gruyssche 19 Mars 1831			Vie	19 Mars 1831
4	Vlasselaer fille	Marie Josephe	Gruyssche 23 Septembre 1839	Epouse de Vanzeebroeck André		Vie	23 Janv. 1839
5	~~Vlasselaer~~ fils	~~Ferdinand~~	Gruyssche 28 Janvier 1842			Vie	28 Janvier 1842
6	Smets Petite fille	Antoinette Pauline	Gruyssche 11 Mars 1860			Vie	11 Mars 1860
7	Vlasselaer	Ferdinand	Overyssche 23 ~~Janvier~~ 1842	Veuf de Cruppenn Catherine	Cultivateur	Duysbourg	31. 12. 76.
8	Vlasselaer	Modeste	Overyssche 11 Déc. 1877			Vie Duysbourg	11 Déc. 1877
9	Vlasselaer fille n°7	Rosalie	Neerysche 5 avril 1882				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 1er employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		28 Avril 1877			
				Décédée		29 Octobre 18[illegible]			
				Bruyssbourg Vyghuisweg	9 Déc. 1871	11 Déc. 1871.	Rentré voyez N° 7 présent folio.		
				Brussel aux Beer 65	30 Déc. 1879				

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 18 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Lindael Numéro de la maison: 29 Nom de la maison: Folio 92

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR:				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Degreef	Jean Baptiste	Berg-Enny 7 Xbre 1844	Epoux du n° 2	Journalier	Berg-Enny	1er Février 1882	Overyssche									
2	Heulemans	Marie Louise	Overyssche 17 Mai 1854	Epouse du n° 1												47	3 Avril 1882
3	Degreef	Joseph	Overyssche 7 Dbre 1876														
4	Degreef	Charles	Overyssche 23 Xbre 1881														
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison: Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer Section ou quartier, faubourg, etc. : C Rue ou chemin, place, etc. : Lindael Numéro de la maison : 29 Nom de la maison : Folio 93 y

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Keulemans	Pascal	Houtvenberg 14 Juillet 1815	Epoux du Nº 2	Journalier	Houtvenberg	en 1864
2	~~Vanbergenden~~	~~Marie Anne~~	Overyssche 12 Décembre 1815	Epouse du Nº 1		Id	22 Dec 1865
3	~~Keulemans~~ Id	~~Henri~~	Overyssche 9 Septembre 1845		Journalier	Id	9 Juin 1868
4	~~Keulemans~~ Id	~~Marie Louise~~	Overyssche 17 Nov 1864			Id	17 Nov 1864
5	Kemeleers	Guillaume Joseph	Duysbourg 1830	Epoux du Nº 6	Journalier	Duysbourg	11 Juin 1873
6	Devoet	Marie Catherine	Overyssche 1831	Epouse du Nº 5.			
7	Kemeleers fils du Nº 5	Jean Baptiste	Overyssche 25 Janvier 1859				
8	~~Kemeleers~~ fille du Nº 5	~~Marianne~~	Overyssche 11 Dec bre 1860				
9	Kemeleers fils du Nº 5	Joseph	Overyssche 16 Août 1862				
B							
10	~~Kemeleers~~ fils du Nº 5	~~Pierre~~	Overyssche 22 avril 1864				
11	Kemeleers fils du Nº 5	Henri Victor	Overyssche 2 Juin 1866				
12	Kemeleers fille du Nº 5	Marie Thérèse	Duysbourg 23 Janvier 1870				
13	~~Kemeleers~~ fils du Nº 5	~~Guillaume~~	Overyssche 8 Juin 1871				
14	Kemeleers fils du Nº 5	Léopold	Overyssche 23 Juillet 1873				
15	Kemeleers fils	Louis	Ixelles 24 Août 1864	Id	Id	Ixelles	1 Juin 1877
16	Kemeleers fils du Nº 5.	Pierre Joseph	Overyssche 19 Octobre 1871			né	
17	Kemeleers	Hortense	Overyssche 4 Nov 1860	Epouse de Cordemans Henri V. B. folio 1.		Casteghem	27 mai 1876
18	Cordemans	Joseph	Overyssche 2 Mars 1836				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par l'officier ministériel du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès)	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		25 Janvier 1872			
				Volusse St Lambert rue de la Station nº 8.	17 Juillet 1873	13 Juin 1873			
				Rietmael Pont for St Pol	3 Juin 1873.	9 Juin 1873	Remis voyez folio 47 a. 29		
				Audergheim	10 Dec bre 1879		remis voir c. 17		
				Keller hameau Roodael nº 67.	30 Nov bre 1875	6 janvier 1876			
				Décédé		17 Dec bre 1877			
Complété									

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, fauh. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer | Section ou quartier, faubourg, etc.: C | Rue ou chemin, place, etc.: Dinaal | Numéro de la maison: 30 | Nom de la maison: | Folio 94

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Slagmuylder	Marie Catherine	Overyssche 24 Novembre 1820	Veuve de Nielens Anne		Id.	30 Juin 1870
2	Nielens fille	Marie Catherine	Starbeek 25 Janvier 1820	Epouse de Kumps Joseph		Starbeek	en 1870
3	Kumps Chef	Jean Baptiste	Overyssche 3 Juin 1811	Epoux de Nielens Marie Catherine	Journalier	Id.	2 Juin 1811
4	~~Kumps~~ Adele fille	Jeanne Catherine	Overyssche 2 février 1861			Id.	2 février 1861
5	~~Kumps~~ Adele fille	Jeanne Marie	Overyssche 21 Décembre 1860	~~Epouse de Jean Joseph Opdenberg~~ Veuve		Id.	21 Déc. 1860
6	~~Kumps~~ Petite fille	Jeanne Catherine	Overyssche 2 Janvier 1851	Epouse de Pierre Joseph Opdenberg.	Serrurier	Esterbeek	10 Juin 1870
7	Kumps	Jeanne Marie	Overyssche 21 Decembre 1860				
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13			14	15	16
				Décédée		12 Avril 1872			
"	"	"	"	Esterbeek	23 Mars 1869	10 Avril 1869	Rentré, vide au nº 6 présent folio	"	"
				Kruyland Bolle-Wael	9. 11. 76.	19. 12. 76			
				Bruxelles impasse 6 bis rue 20.	27 février 1877	9 Mars 1877	Rentré vide au folio 105 du nº 9.		

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 31 — Nom de la maison : — Folio 95 y

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vandenhouten	Antoine	Overyssche 1 Mars 1826	Epoux du N° 2	Sieur de long	Né	1 Mars 1826										
2	Carels	Elisabeth	Overyssche 8 Décembre 1834	Epouse du N° 1		Née	8 Xbre 1834										
3	Vandenhouten Fils	Jean François	Overyssche 9 Septembre 1857			Né	8 7bre 1857										
4	Vandenhouten Fille	Silvie	Overyssche 9 Octobre 1859			Née	9 8bre 1859					Schaerbeek	22 Mai 1881.				
5	Vandenhouten Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 8 octobre 1864			Née	8 8bre 1864										
6	~~Vandenhouten Fils~~	~~François Louis~~	~~Overyssche 25 Juillet 1867~~			Né	25 Juillet 1867					Décédé		19 Mars 1872			
7	Vandenhouten Fille	Rosalie	Overyssche 30 Juin 1870			Née	30 Juin 1870										
8	~~Vandenhouten~~ fils N° 1 Erreur.	~~François Emile~~	Overyssche 21 Janvier 1873														
9	Vandenhouten fils du N° 1	Jules	Overyssche 21 7bre 1875.														
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 32 — Nom de la maison : — Folio 96

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Vandeuren~~	Anne Marie	Duysbourg 11 Juillet 1800	Veuve de Roekens Albert		Duysbourg	en 1834					Décédée		22 mai 1882			
2	Roekens Fils	Guillaume	Overyssche 18 Juillet 1835	Epoux de Philips Elisabeth	Sieur de Long	Né	6 Juillet 1835					Heidenberg	3 Janvier 1880				
3	~~Philips~~ Belle Fille	~~Elisabeth~~	~~Heidenberg 10 Mars 1835~~	Epouse Roekens Guillaume		Heidenberg	en 1864					Décédée		1er avril 1876			
4	Roekens Petit fils	Jean Henri	Overyssche 12 Septembre 1865			Né	3 7bre 1865					Heidenberg	3 Janvier 1880				
5	Roekens Petit fils	Stanislas	Overyssche 5 Juillet 1868			Né	3 Juillet 1868					idem	idem				
6	Roekens Petit fils	Florentin Antoine	Overyssche 29 Septembre 1870			Né	29 7bre 1870					idem	idem				
7	Roekens fille du N° 2	Marie Louise	Overyssche 9 Janvier 1873									idem	idem				
8	Roekens fille du N° 2	Marie Josephine	Overyssche 1er avril 1875									idem	idem				
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 4.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Lindert — Numéro de la maison: 33 — Nom de la maison: — Folio 97

Lre et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
A							
1	Vlasselaer	Antoine	Overyssche 3 Mai 1809	Epoux du Nº 2	Cultivateur	Né	3 Mai 1809
2	Vanderborght	Isabelle	Neer Ysse 4 octobre 1832	Epouse du Nº 1. Fille de DeBecker Sébastien			
3	Vlasselaer	Antoine	Overyssche 3 Mai 1809	Epoux du Nº 4	Cultivateur	Neerysseche	19 Juin 1872
4	Vandenborght	Isabelle	Neerysseche 10 Février 1832	Epouse du Nº 3		id	id
5							
6							
7	Vanhildonck	François	Loonbeek 1804	Veuf		Loonbeek	12 Février 1874.
8	Vanhildonck	François	Overyssche Loonbeek 1804	Epoux du Nº 9.	Journalier	Loonbeek	15 Février 1872
9	Vanhoegaerden	Marie Anne	Hellebeek 1806	Epouse du Nº 8.	id	id	id
B							
10	Mieteels	Guillaume	Overyssche 10 avril 1797	Epoux de Nº 11	Cultivateur	Né	10 avril 1797
11	Vandeuren	Anne Marie Catherine	Overyssche 4 Novembre 1796	Epouse du Nº 10.		Né	4 Nov. 1796.
12	Vanhildonck	Jean Baptiste	Loonbeek 3 Septembre 1840.	Epoux de Nº 13	Journalier	Loonbeek	7 Août 1867
13	Vanhoegaerden	Anne Thérèse	Overyssche 21 octobre 1844	Epouse du Nº 12		Hellebeek	7 Août 1867
14	Vanhildonck fils	Félix	Overyssche 25 Juin 1868			Id	25 Juin 1868
15	Vanhildonck fille	Adèle	Overyssche 24 Juillet 1869			Id	24 Juillet 1869
16	Vanhildonck fille du Nº 12.	Jeanne Catherine	Overyssche 17 Juin 1871				
17	Vanhildonck fille du Nº 12	Jeanne Joséphine	Overyssche 23 Juillet 1873				
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
				Neerysseche	4 juin 1872	19 juillet 1872	Rentré venu au Nº 3 présent folio		
				id	id	id	id id id		
				décédé		13 Octobre 1872.			
				Loonbeek Klein Haver	15 juillet 1873.	21 juillet 1873.	Rentré venu au Nº 7 présent folio.		
				décédé		26 Janvier 1873			
				Nº de la maison: 34. Nom de la maison:					
				décédé		7 Mars 1872.			
				décédé		23 octobre 1872			
				Décédé		23 Juillet 1872			
				Décédé		5 Janvier 1872			
				décédée		3 Janv. 1873			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 15 — Nom de la maison : — Folio 98

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Dekelver	Jean Baptiste	Overyssche 9 Juin 1809	Epoux du N° 2	Journalier	Né	9 Juin 1809										
2	Adriaens	Jeanne Marie	Overyssche 28 Janvier 1822	Epouse du N° 1		Née	28 Janvier 1822										
3	Dekelver Fille	Anne Marie	Overyssche 3 Mars 1851			Née	3 Mars 1851										
4	Dekelver Fille	Marie Josephine	Overyssche 9 Mars 1853			Née	9 Mars 1853										
5	Dekelver Fils	Henri	Overyssche 24 octobre 1855			Né	24 8bre 1855										
6	~~Dekelver Fils~~	~~Jean François~~	~~Overyssche 29 octobre 1857~~			Né	29 8bre 1857					Décédé		9 février 1872			
7	Dekelver Fils	Théophile Guillaume	Overyssche 26 octobre 1860			Né	26 8bre 1860										
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Sindael — Numéro de la maison : 26 — Nom de la maison : — Folio 11

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à domeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Debrouwer	Henri	Molenbeek 2 février 1831	Epoux du N° 2	Cultivateur		
2	Christiaens	Anne Catherine	Overpelt 30 Septembre 1836	Epouse du N° 1		Idem	31 Juillet 1836
3	Debrouwer Fils	Antoine Théophile	Overpelt 18 Mai 1859			Idem	11 Mai 1859
4	Debrouwer Fille	Joseph[illegible]	Overpelt 22 Juin 1862			Idem	22 Juin 1862
5	Debrouwer Fille	Pauline	Overpelt 20 Novembre 1864			Idem	20 Novembre 1864
6	Debrouwer Fille	Elisabeth Thérèse	Overpelt 30 Août 1866			Idem	31 Août 1866
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Cyzoer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Sandael — Numéro de la maison : 37 — Nom de la maison : — Folio 100

A	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — Le et N°	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Verheyden	Henri	Overpelt 18 avril 1815	Epoux du N° 2. Marié le 25 Juin 1837 à Charlier Ste Virginie	Cultivateur	Ici	14 avril 1[illegible]
	2	Rasselaer	Antoinette	Overpelt 20 juillet 1833	Epouse du N° 1		Ici	20 juillet 1833
	3	Verheyden fils	Louis	Houthalen 16 octobre 1864			Houthalen	an 1865
	4	Charlier	Marie Virginie	Overpelte 10 Octobre 1837	Epouse du N° 3		Ici	10 8bre 1837
	5	Verheyden fils	Félix	Overpelte 3 Mai 1870			Ici	3 Mai 1870
	6	Verheyden fille	Jeanne Marie	Overpelte 10 Juillet 1871			Ici	10 juillet 1871
	7	Verheyden fils Rue 117 1.	Emile	Overpelte 4 7bre 1872				
	8							
	9							
B	10	Brankaer	Jean François	Overpelt 4 Novembre 1804	Veuf de Crappeniers Henri Amel	Journalier	Ici	4 9bre 1804
	11	Brankaer fille	Isabelle Dorothée	Overpelt 16 Janvier 1845	Mariée à Dewit Jean Bte le 27 9bre 1867		Ici	16 Janvier 1845
	12	Brankaer fils	Edouard	Overpelt 9 Mai 1848		Journalier	Ici	9 Mai 1848
	13	Dewit fils Beau-fils	Jean Baptiste	Hulsenberg 25 mars 1843	Epoux en 2es noces de Brankaer Isabelle Dorothée Epouse du N° 15.	Journalier	Hulsenberg	1er Avril 1869
	14	Brankaer fille	Isabelle Dorothée	Overpelt 13 Décembre 1839	Epouse de Dewit Jos Bte		Hulsenberg	1er Avril 1869
	15	Dewit fils	Joseph	Overpelt 9 Mai 1869			Ici	9 Mai 1869
	16	Mermans	Pauline	Overpelt 2 Janvier 1871	Epouse du N° 13.			
	17							
	18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles rue notre Dame de grâces N° 19	6 août 1873	13 août 1873			
				décédé (21)		23 8bre 1867			
				Bruxelles rue notre Dame de grâces N° 19	6 août 1873	13 août 1873			
				id	id	id			
				id	id	id			
				id	id	id			
				décédé (21)		26 Janvier 1865			
				Houthalen	11 8bre 1867	14 8bre 1867	Rentrée voir 2es N° 13 par acte d'Adhésion		
				Oberbeckum rue des Rentiers N° 49	3 juillet 1872	17 juillet 1872.			
				Décédé		6 9bre 1881			
				Décédé		9 Avril 1872			
				décédé 191		25 Janvier 1869			
								212. C.	3 juillet 1872.

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Erpzer Section ou quartier, faubourg, etc.: C Rue ou chemin, place, etc.: Lindael Numéro de la maison: 29 Nom de la maison: Folio 101.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
La et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Vanderlinden	Egide	Overyssche 1 Novembre 1833	Epoux du Nº 2	Journalier	Nie	1 9bre 1833
2	Debecker	Marie Thérèse	Hulshout en 1840	Epouse du Nº 1		Hulshout	en 1876
3	Vanderlinden Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 3 Mars 1857			Nie	3 Mars 1857
4	Vanderlinden Fille	Anne Catherine	Overyssche 1 Novembre 1858			Nie	1 9bre 1858
5	Vanderlinden Fils	Antoine	Overyssche 25 Novembre 1860			Nie	25 9bre 1860
6	Vanderlinden Fille	Emérance	Overyssche 8 Decembre 1862			Nie	8 Xbre 1862
7	Vanderlinden Fille	Clémentine	Overyssche 1 Mars 1867			Nie	1 Mars 1867
8	Vanderlinden Fille	Appolonie	Overyssche 8 Juillet 1869			Nie	5 Juillet 1869
9	Vanderlinden fils du Nº 1	Jean Henri	Overyssche 3 Janvier 1872				
B							
10	Vanderlinden fille du Nº 1	Marie Elisabeth	Overyssche 3 Mars 1857			Kruyshaert	13 Mars 1872
11	Vanderlinden fils du Nº 1	Henri Florent	Overyssche 30 Juillet 1874				
12	Vanderlinden	Marie Thérese	Overyssche 8 7bre 1875				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Haelbeenberg	22bre 1873		/		
				idem	idem		/		
				Overyssche	29 Juin 1876	9 Juillet 1876	Rentrée, vivre au Nº 10, présent folio.		
				Auderghem	30 Mai 1876	31bre 1876			
				Haelbeenberg	22bre 1873		/		
				idem	idem		/		
				idem	idem		/		
				idem	idem		/		
				idem	idem		/		
				idem	idem		/		
				Nº de la maison:	Nom de la maison:				
				Haelbeenberg	2 Xbre 1873.		/		

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 40 — Nom de la maison : — Folio 102.

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Godefroid	Antoine	Overyssche 30 octobre 1808	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	30 8bre 1808										
2	~~Debecker~~	~~Anne Catherine~~	~~Overyssche 15 Juin 1815~~	Epouse du N° 1 Veuve de Dewaet Jean Mte		Née	15 Juin 1815					Décédée	9 Mars 1878				
3	Dewaet Belle-fille	Jeanne Adèle	Overyssche 19 Décembre 1849	Marié le 19 mai 1869 à Gilleyns Guill. Joseph		Née	12 Xbre 1849										
4	Gilleyns Beau fils	Guillaume Joseph	Overyssche 28 Septembre 1841	Epoux du N° 3.	Cultivateur	Né	28 7bre 1841					Décédé	20 mai 1883			Remis folio 87 n° 3 B	19 mai 1869
5	~~Gilleyns~~ Pauvre fille	~~Marie Léontine~~	Overyssche 11 février 1870			Née	11 février 1870	"	"	"	"	Décédée (76)	"	29 mai 1870	"	"	"
6	Gilleyns Belle-fille	Marie Catherine	Overyssche 2 Juin 1871			Née	2 Juin 1871										
7	Gillyns fille du N° 4	Léonie Marie	Overyssche 15 9bre 1873														
8	Gillyns fille du N° 4	Isabelle	Overyssche 30 Mai 1876														
9	~~Gillyns~~ fils de N° 4	~~Louis~~	~~Overyssche 24 8bre 1878~~			Né						Décédé	"	26 8bre 1878			
B 10	Gillyns	Vital Jean	Overyssche 21 avril 1880														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Eizeux — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Sendale — Numéro de la maison: 44 — Nom de la maison: — Folio 103.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Le et Nº	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vandeuren	Henri	Overyssche 11 Août 1794	Veuf de Stas Suzanne	"	Ni	11 Août 1794
2	Vandeuren Fille	Jeanne Marie	Overyssche 6 Mars 1825	Epouse de Debecker Antoine		Née	6 Mars 1825
3	Vandeuren Fille	Anne Catherine	Overyssche 12 février 1832		Journalière	Née	12 février 1832
4	Debecker Beau fils	Antoine	Hautenberg en 1822	Epoux de Vandeuren Jeanne Marie	Journalier		
5	Debecker Petit fils	Jean François	Overyssche 1 avril 1851	Extrait de Hauters Marie Thérèse Z. B. folio 58.		Né	1 avril 1851
6	Debecker Petite fille	Marie Louise	Overyssche 18 Mai 1855			Née	18 Mai 1855
7	Debecker Petit fils	Pierre Jean Joseph	Overyssche 25 Décembre 1856			Né	25 Dbre 1856
8	Debecker Petite fille	Marie Thérèse	Overyssche 15 Juin 1859			Née	15 Juin 1859
9	Debecker Petit fils	Jean François	Overyssche 2 Novembre 1861			Né	2 9bre 1862
B 10	Debecker Petite fille	Marie Julienne	Overyssche 27 Novembre 1864			Née	27 9bre 1864
11	Debecker Petite fille	Julie	Overyssche 28 Mars 1868			Née	28 Mars 1868
12	De Becker fils du Nº 4.	Ferdinand	Overyssche 27 Janvier 1872.				
13	De Becker fils du 4	Louis	Overyssche 21 Février 1872			Né	21 Fév 1870
14	Debecker	Henri	Overyssche 6 9bre 1880				
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la loi employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Décédé (1)	"	18 Décembre 1869	"	"	"
"	"	"	"	Audenghien	9 Août 1869	1er Septembre 1869	"	"	"
				Bury-Bourg	16 8bre 1883				
				Décédée		9 Avril 1872			
				Décédé		2 9bre 1871			

Nº de la maison: — Nom de la maison:

"	"	"	"	Décédé (1)	"	2 avril 1870	"	"	"
				Décédé		15 février 1880			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc.: C — Rue ou chemin, place, etc.: Linaet — Numéro de la maison: 42 — Nom de la maison: — Folio 104

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lit et Nº	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4.	5	6	7	8
A 1	Vanderperren	Francis	Hondschoote 21 Août 1831	Copie du Nº 3	Maçon		
2	Dewaet	Elisabeth	Overyssche 26 Septembre 1835	Copie du Nº 1.		Nia	24 7bre 1835
3	~~Vanderperren~~ fille	~~Anne Catherine~~	Overyssche 3 Septembre 1857			Nia	3 7bre 1857
4	~~Vanderperren~~ fille	~~Anne Catherine~~	Overyssche 18 Décembre 1859	Difficulté erreur.		Nia	18 Xbre 1859
5	~~Vanderperren~~ fille	Adèle	Overyssche 14 Juin 1863			Nia	14 Juin 1863
6	Vanderperren fils	Pierre Joseph	Overyssche 16 Mai 1870			Nia	16 Mai 1870
7	Vanderperren	Melchior Eugène	Overyssche 5 Janvier 1873				
8	Vanderperren fille Nº 1.	Célinie Jeanne	Overyssche 21 Janvier 1876				
9	Vanderperren	Anne Catherine	Overyssche 3 Septembre 1857				Bruxelles 8 7bre 1879
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé	le				
				Rosières St André 19 9bre 1872		21 9bre 1872	Rentrée voir Nº 9.		
				~~Bruxelles~~ Bruxelles		8 8bre 1879			
				Décédé		11 Juin 1880			
				Bruxelles rue de Vers Nº 17	6 Juin 1883.				
				~~Bruxelles~~ Bruxelles Blvd 98	~~8 8bre 1879~~	~~8 août 1881~~	erreur		

Nº de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles, — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 13 — Nom de la maison : — Folio 105 j

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1860.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
La et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vandenplas	Jean François	Overpachel 30 Avril 1827	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	30 Avril 1827										
2	Dewaet	Anne Catherine	Overpachel 16 Novembre 1833	Epouse du N° 1		Né	16 9bre 1833										
3	Vandenplas Fils	Charles	Overpachel 15 Août 1857			Né	15 Août 1857					Etterlocht	25 février 1880				
4	Vandenplas Fils	Antoine	Overpachel 17 Décembre 1859			Né	17 Xbre 1859										
5	Vandenplas fille du N° 1	Isabelle Mélanie	Overpachel 3 Juillet 1868			Née	3 Juillet 1868										
6	Vandenplas fille du N° 1	Angeline Pauline	Overpachel 8 7bre 1873														
7	Vandenplas fils	Louis	Overpachel 6 Août 1877			Né	6 Août 1877										
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Sindael — Numéro de la maison : 44 — Nom de la maison : — Folio 106

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Roekens	Jean François	Duysbourg 11 Mars 1829	Epoux du N° 2 Veuf de Debecker Thérèse	Journalier	Duysbourg	en 1858										
2	Vanhoegaerden	Marie Christine	Duysbourg 11 février 1834	Epouse du N° 1		Duysbourg	en 1858										
3	Roekens Fils	Jean Baptiste	Overyssche 16 Juin 1862			Né	16 Juin 1862										
4	~~Roekens~~ Fille	~~Jeanne Catherine~~	~~Overyssche 20 Juillet 1864~~			Née	20 Juillet 1864					Décédée		23 Janvier 1873			
5	Roekens Fils	Guillaume	Overyssche 23 Janvier 1867			Né	23 Janvier 1867										
6	Roekens Fille	Catherine Alexandrine	Overyssche 2 Août 1869			Née	2 Août 1869										
7	~~Roekens~~ fils	~~Philippe~~	~~Overyssche 26 Juin 1871~~			Né	26 Juin 1871					Décédé		31 Xbre 1872			
8	Roekens fils du N° 1	Pierre Joseph	Overyssche 13 9bre 1873														
9	~~Roekens~~ erreur ~~fille du N° 1~~	~~Marie Josephine~~															
B																	
10	Roekens fille du N° 1	Marie Louise	Overyssche 18.4.77														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Suite du N° 7 folio 75 B. (Lindael)

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Lindael — Numéro de la maison : 7 bis — Nom de la maison : — Folio 107

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Van Craenenbroeck	Philippe	Wezembeek 1833	Epoux du n° 2.	Maçon	Duysbourg	4 mars 1876										
2	~~Poeters~~	~~Marie Thérèse~~	Vossem 1833	Epouse du n° 1	Cabaretière	id	id					Décédée		12. 3. 77			
3	Van Craenenbroeck fils du n° 1.	Charles	Vossem 13 8bre 1858		Maçon	id	id					Duysbourg	10 7bre 1883				
4	Van Craenenbroeck fils du n° 1.	Jean Auguste	Duysbourg 11 8bre 1860		id	id	id										
5	Van Craenenbroeck fils du n° 1.	Joseph	Duysbourg 12 Novembre 1862			id	id					Bruxelles Mr Stevens 57	6 Juillet 1882				
6	Van Craenenbroeck fille du n° 1.	Marie Elisabeth	Duysbourg 1er Janvier 1865			id	id										
7	Van Craenenbroeck fille du n° 1.	Marie Regine	Duysbourg 13 Avril 1867			id	id					Bruxelles révolution 16	16 9bre 1881				
8	Van Craenenbroeck fille du n° 1.	Philomène	Duysbourg 10 Juin 1871			id	id										
9	Van Craenenbroeck fille du n° 1.	Marie Rosalie	Duysbourg 26 Janvier 1874			id	id										
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Suite du folio 58.

Hameau ou village, etc. : Eyzer — Section ou quartier, faubourg, etc. : C — Rue ou chemin, place, etc. : Route d'Eyzer à Duysbourg — Numéro de la maison : 34 — Nom de la maison : — Folio 108

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Dewilder	Louis	Duysbourg 23 Xbre 1856	Epoux Michiels Marie Joseph	Cordonnier	Duysbourg	25 Août 1879
2	Michiels	Marie Joseph	Overyssche le 13 juillet 1855	Epouse Dewilder Louis	Ménagère	Overyssche	18 Juillet 1855
3	Dewilder fille de N° 1	Hélène	Duysbourg 19 janvier 1879			Duysbourg	25 Août 1879
4	Dewilder	Léopold	Overyssche 4 7bre 1881				
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 117

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
B 10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. — DATE DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION (déclaration dans la séjour)	SIFS. — FOLIO.	SIFS. — DATE.
9	10	11	12	13	14			

Blank Page(s)

Ne de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Jaquet — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Place Communale — Numéro de la maison: 1 — Nom de la maison: — Folio 116

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
Lettre et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Dankieux	Louis Ferdinand	Overyssche 12 Mai 1817	Epoux du N° 2	Boulanger	Né	12 Mai 1817
2	Devien	Marie Catherine	Overyssche 11 Novembre 1813	Epouse du N° 1		Née	11 9bre 1813
3	Dankieux Fille	Anne Marie Rosalie	Overyssche 6 Septembre 1841			Née	6 7bre 1841
4	~~Dankieux~~ Fils	~~Jean Louis~~	Overyssche 8 Novembre 1843		commis Boulanger	Né	8 9bre 1843
5	~~Dankieux~~ Fille	~~Jeanne~~	Overyssche 8 ~~Septembre~~ Février 1846	Mariée le 7 Juillet 1868 avec Maigret Florent Joseph.		Née	8 7bre 1846
6	Dankieux Fils	Jacques Philippe	Overyssche 16 Novembre 1850			Né	16 9bre 1850
7	Dankieux Fils	Henri	Overyssche 24 Novembre 1852			Né	24 9bre 1852
8	~~Dankieux~~ Fils	~~Louis Victor~~	Overyssche ~~21 janvier 1855.~~			Né	17 février 1852
9	~~Dankieux~~ Fils	~~Jean Louis~~	~~Overyssche 8 Novembre 1843~~	Marié à Marie Rosalie N°	~~Boulanger~~	~~Né~~ St Gilles	~~11 9bre 1869~~
B 10	Dankieux	Louis Victor	Overyssche 17. M. 55.		ouvrier	Louvain	4. 6. 77.
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la 4e emploi dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE SA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'arrivée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	St Gilles	5 Août 1869	14 Août 1869	Rentre voir au 9 présent folio	"	"
"	"	papier folio 153 N° 11 St	7 Juillet 1868	"	"	"	"	"	"
				Louvain Brac. Central P. 111. 15.	23. 11. 76.	27. 11. 76.			
		209 Hte 73.	30 Mai 1874						

N° de la maison: — Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Place communale — Numéro de la maison: 2 — Nom de la maison: — Folio 119

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Eaymens	Victor François	Overyssche 6 Décembre 1812	Veuf de Marie Thérèse Jeneen Marié le 12 mai 1870 à Evremes Marie Anne	Serrurier ferblantier	Né	6 Xbre 1872
2	~~Eaymans~~ Fille	~~Hortense Désirée Flore~~	~~Overyssche 25 Juin 1851~~			Née	25 Juin 1851
3	Eaymans Fille	Jeanne Célina	Overyssche 13 Novembre 1852		Négociante	Née	13 9bre 1852
4	~~Eaymans~~ Fille	~~Marie Octavie~~	~~Overyssche 15 Juin 1855~~			Née	15 Juin 1855
5	~~Eaymans~~ Fille	~~Joséphine Casimire~~	~~Overyssche 12 Juillet 1859~~		Négociante	Née	12 Juillet 1859
6	Geirnes	Marie Anne	St Vith (Luxembourg) 11 Juillet 1834	Veuve Ronchartz Jean Joseph Epouse du N° 1.		Bruxelles	24 8bre 1874
7	Eaymans fille	Marie Henriette	Overyssche 17 Mai 1871			Née	17 Mai 1871
8	Eaymans fils du N° 1.	Ferdinand Isidore	Overyssche 20 Avril 1873				
9	~~Linnenenberg~~	~~Julie Joseph~~	~~Overyssche 1854~~		employée de commerce	Anvers	13 février 1874
B							
10	~~Eaymans~~	~~Hortense Victorine Flore~~	Overyssche ~~25 Juin 1851~~		demoiselle de magasin	Anvers	5 9bre 1874
11	~~Eaymans~~	~~Marie Octavie~~	Overyssche ~~15 Juin 1855.~~		~~Demoiselle de~~ négociante	Anvers	ng ng
12	Eaymans fille du N° 1	Catherine Anne	Overyssche 28 7bre 1873				
13	~~Eaymans~~ fille du N° 1.	~~Delphine~~	Overyssche ~~28 7bre 1875~~				
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR				SORTIE					HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les n°s employés dans l'instruction ministérielle du 23 septembre 1826.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquent l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Anvers rue Longue 1re Anne N° 114	27 Janvier 1872	14 Février 1872.	Rentrée voir au N° 10 présent folio		
				Anvers rue Longue 1re Anne N° 114	6 Janvier 1873.	11 Mars 1873.	Rentrée voir au N° 11 présent folio		
				Tuelles rue Jeffroi N° 17	6 9bre 1874	7 9bre 1874			
								Rem N° 1 f° 1 du 13 Mai 1870 N° 105	13 Mai 1870
				Décédé		11 8bre 1875.			

Nos de la maison: — Noms de la maison:

				Tuelles rue de la paix N° 15	6 9bre 1874	7 9bre 1874				
				Bruxelles rue St Jean N° 2.	6 9bre 1874	20 9bre 1874				
				Décédé		28 7bre 1875.				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, fauh. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Jagnel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Place Communale Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 120

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.) — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE.	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.) — EN TOUTES LETTRES.				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Blanpain	Jean Francois	Marquain 28 avril 1820	Veuf de Robyns Catherine Marié avec Vantrigorne Marie Elisabeth le 3 Mars 1847.	Boulanger	Ici	28 avril 1820
2	Blanpain fille	Marie Therese	Marquain 14 Octobre 1850			Ici	14 Oct. 1850
3	~~Vantrigorne~~	~~Marie Elisabeth~~	~~Marquain 10 Septembre 1822~~	Epouse Blanpain Jean Francois		Veuve de la B.B. 1847 folio 119 § 1 n° 11 a.	3 Mars 1847
4	Vanwaert (Mari)	Marie Therese	Marquain 15 Mai 1780	Veuve de Blanpain Philibert		Ici	15 Mai 1850
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Daniels	Joseph Albert	Nil St Vinck 26 février 1848		Instituteur	Nil St Vinck	22 Juillet 1871
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		10 Juin 1871			
				Décédé		13 Juillet 1871		jusqu'à folio 32 B.	15 Juin 1848

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eggerick — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Place communale — Numéro de la maison : 4 — Nom de la maison : — Folio 121 V°

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
L'e et N°	NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Coomans	Jean Joseph	Hal 28 Septembre 1835	Epoux du N° 2 Veuf de Bergers Irène	Fabricant Rempailleur	Hal	1850
2	Eggericks	Marie Elisabeth	Overyssche 22 Avril 1840	Epouse du N° 1		Id.	22 avril 1860
3	Coomans Fille	Marie Antoinette	Overyssche 23 Mars 1859			Id.	23 Mars 1859
4	Coomans Fils	Guillaume Joseph	Overyssche 8 Août 1866			Id.	8 Août 1866
5	Coomans Frère	Alphonse	Hal 10 Septembre 1841	Marié le 1er Mai à Eggericks Jeanne Marie	ouvrier Fabricant	Hal	1861
6	Coomans Fille	Anne Marie Mathilde	Overyssche 9 Avril 1868			Id.	9 avril 1868
7	Coomans Fille	Jeanne Marie	Overyssche 2 Mars 1870			Id.	2 Mars 1870
8	Kriegels	Jean Francois	Overyssche 19 Avril 1832	Epoux du N° 9	Vannier	Id.	19 Avril 1832
9	Kumps	Marie Thérèse	Overyssche 26 Octobre 1840	Epouse du N° 8	Couturière	Id.	26 Oct. 1860
B							
10	Kriegels Fils	Antoine Victor	Overyssche 24 Février 1871			Id.	24 Février 1871
11	Kriegels fille des N° 8.	Jeanne Marie	Overyssche 19 Mars 1873				
12	Kriegels fils des N°s 8	Guillaume Marie	Overyssche 13 Août 1873.				
13	Kriegels fils des N°s 8	Ferdinand	Overyssche 27 Mars 1875				
14	Kriegels fille des N°s 8	Anne Josephe	Overyssche 22 Juin 1877			Id.	22 Juin 1877
15	Kriegels fils de N° 8	Jean Henri	Overyssche 21 Fév. 1878			Id.	
16	Kriegels	Marie Thérèse	Overyssche 6 Oct. 1880				
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		passé folio 168 N° 3 B	28 9bre 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 168 N° 4 B	28 dt 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 168 N° 5 B	28 dt 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 168 N° 8 B	28 dt 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 353 N° 5 B	7 Septembre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 168 N° 6 B	28 9bre 1870	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 168 N° 7 B	28 dt 1870	"	"	"	"	"	"
"	"							Rem. folio 197 N° 5 B	1er 9bre 1870
								Rem. folio 197 N° 7 B	1er 9bre 1870

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Tegelen Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Place Communale Numéro de la maison: 2 Nom de la maison: Folio 122 j

L.s et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Coosemans~~	Edmée Joseph	Hoboken 25 Novembre 1816	Veuve de Nuyens Louis François	Rentière	Hoboken		1876
2	~~Coosemans~~ Sœur	Marie Jeanne	Vottem 21 août 1821		Rentière	Verviers		1876
3	Van Billoen	Guillaume	Overyssche 16 Juillet 1816	Epoux du Nº 4	Négociant			
4	Bauwens	Marie Christine	Overyssche 6 Août 1810	Veuve de Vlaeberg François. Epoux du Nº 3	Ménagère			
5	Vlaebergh fille du Nº 4	Marie Ernestine	Rhodes Ste Agathe 5 janvier 1863					
6	Vanbilloen fils du Nº 3	Guillaume	Overyssche 12 Avril 1873					
7	Vanbilloen fille du Nº 3	Jeanne Marie Hermine	Overyssche 26 Avril 1879					
8	~~Van Billoen~~ fils du Nº 3	~~François Henri Ernest~~	Overyssche 18 juillet 1875					
9	Mommaerts	Jeanne Albertine	Overyssche 26 Mai 1839		Servante	Vie		26 Mai 1839
B 10	Van Billoen fils du Nº 3	François Henri Ernest	Overyssche 6 août 1876					
11	Philips	Rosalie	Merxplas 25. 11. 56.		Servante	Merxplas		22 Janvier 1877
12	~~Van Billoen~~	~~Pierre Joseph~~	~~Overyssche 24 Octobre 1878~~					
13	Van Billoen fille Nº 3	Albertine Louise	Overyssche 2 février 1881					
14	Veen Belloen	Jeanne ~~Ernestine~~ Marguerite	Overyssche 17 Octobre 1883					
15	Veen Belloen	Ernestine Clotilde	Overyssche 17 Octobre 1883					
16								
17								
18								

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé		29 janvier 1877			
				décédé 1871		6 mai 1879		"	"
								271. E.	1er févr. 1873
								id	id
								id	id
								id	id
				décédé		21 Juin 1876			

Nº de la maison: Nom de la maison:

				décédé		26 Juin 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaisier, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ygoel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Place Communale — Numéro de la maison: 6 — Nom de la maison: — Folio 123 y

Ls et Nos	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Rampelberg	Pierre	Bruxelles 10 Mars 1792	Veuf de Marthemans Elisabeth	Négociant												
2	Rampelberg Fils	Barbe	Marchienne en 1825	Epouse de Debroux Jean Bte													
3	~~Debroux~~ Beau Père	~~Jean Baptiste~~	~~Marchienne 1826~~	Epoux de Rampelberg Barbe	Cultivateur							Décédé		20 Janv 1872.			
4	~~Debroux~~ Petite fille	~~Barbe Julienne~~	Overpoelkapel 18 avril 1857			Né	18 avril 1857					Hoeylaert place Communale n° 2	5 Mars 1870	10 Mars 1871			
5	~~Debroux~~ Petit fils	~~Antoine Constantin~~	Overpoelkapel 8 août 1868			Né	8 août 1868					décédé (25)		1 Mars 1868			
6	Debroux Petite fille	Barbe Nathalie	Overpoelkapel 16 Mai 1862			Né	16 Mai 1862										
7	Debroux Petite fille	Marie Louise	Overpoelkapel 27 Novembre 1863			Né	27 Jan 1863										
8	Debroux Petite fille	Marie	Overpoelkapel 28 Septembre 1865			Né	28 Jan 1865.										
9	~~Debroux~~ Petit fils	~~Jean Baptiste~~	Overpoelkapel 6 Septembre 1867			Né	6 Jan 1867.										
B 10	Merts	Remi	~~Overpoelkapel 21 Avril 1873~~ Hoeylaert 1846		Domestique	Hoeylaert	18 Avril 1873.										
11	Derom	Jean Baptiste	Hoeylaert 27 Janvier 1819	C	Domestique	Hoeylaert	27 Janv 1879					Hoeylaert		8 Mars 1879			
12	Derom	Frédéric	Hoeylaert 20 Mai 1861	C	Domestique	Hoeylaert	8 Mars 1879					Hoeylaert		23 Février 1880			
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18	Sebas	Marie Anne	Bruxelles Vallonne en 1828.		Servante	Watermael	en 1865					Watermael	10 Février 1872	15 Février 1865			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale — Numéro de la maison : 7 — Nom de la maison : — Folio 124, 1

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lit et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Stuckens	Marie Victoire	Dugnbourg. en Mars 1820	Veuve de Charles Marie Charlier	Cabaretière		
	2	Charlier fille	Marie Thérèse	Overpoche 2 Septembre 1847			Rá	2 Sbre 1847
	3	Charlier fils	Charles	Overpoche 24 février 1849	Epouse Wauters Pauline	Cultivateur	Ré	27 Janvier 1849
	4	Charlier fille	Justine Jeanne	Overpoche 20 Mars 1853			Ré	20 Mars 1863
	5	Charlier fils	Joseph Etienne	Overpoche 28 Mars 1855			Ré	28 Mars 1855
	6	Charlier fille	Marie Virginie	Overpoche 13 avril 1857			Ré	13 avril 1857
	7	Charlier fils	Pierre Gustave	Overpoche 30 Mai 1859			Ré	30 Mai 1859
	8	Charlier fille	Marie Joséphine	Overpoche 29 août 1861			Ré	29 Août 1861
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	RÉSIDENCE PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 24 septembre 1858.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A					Décédé		26 Dec 1879			
	"	"	"	"	décédé (31)	"	4 mars 1880	"	"	"
					Décédé		14 janv.	1880		
	"	"	"	"	décédé (15)		3 Octbre 1869		"	"
					St Gilles Chaussée de Waterloo Nº 82	23 Dec 1873	4 Dec 1873			
					Décédé		11 mai 1880			
					Décédé		29 Novembre 1870			

Nº de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Iguel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Place communale Numéro de la maison: 5 Nom de la maison: Folio 125

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lettre et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 3e emploi dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison: Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Place communale — Numéro de la maison : 9 — Nom de la maison : — Folio 126

Lª et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le dº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Vanmuysen~~	~~Jean Baptiste~~	Overysche 16 Septembre 1808	Epoux du N° 2	Cuvelier et Boutiquier	Né	16 7bre 1808	"	"	"	"	décédé (39)	"	26 mars 1868	"	"	"
2	Deveuster	Petronille	Hoeylaert 20 Octobre 1808	Epouse du N° 1													
3	Vanmuysen Fille	~~Anne~~ Catherine	Overysche 20 Mars 1845	Epouse du N° 5.		Née	20 Mars 1845										
4	Vanmuysen Fils	Guillaume	Overysche 29 Décembre 1849			Né	29 Xbre 1849										
5	Janssens	Carmille Chrétien	Overysche 16 Mai 1834	Epoux du N° 3	plafonneur											106 C.	22 janvier 1874
6	Janssens fille du N° 5	Marie	Overysche 5 Mai 1874														
7	Janssens fille N° 5	Apoline	Overysche 8 Xbre 1873														
8	Janssens fils du N° 5	Pierre Joseph	Overysche 16 9bre 1877			Né	16 9bre 1877										
9	Janssens fils du N° 5	Guillaume	Overysche 22 Février 1882														
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale — Numéro de la maison : 10 — Nom de la maison : — Folio 127

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Vanmuysen~~	~~Paul~~	Overyssche 15 Juillet 1816	Epoux du N° 2	Tourneur	Né	15 Juillet 1816
2	Hublon	Marie Elisabeth	Overyssche 3 Mars 1816.	Epouse du N° 1		Née	3 Mars 1816
3	Hublon fils	Constant	Overyssche 19 Décembre 1848.			Né	19 Décembre 1848
4	DeKock	Henri	Overyssche 23 Février 1815.	Epoux du N° 5. - remarié à Vandendael Elisabeth	Matelassier		
5	~~Verheydens~~	~~Aydon~~	~~Overyssche 15 Mars 1818.~~	~~Epoux du N° 4.~~	~~Menuisier~~		
6	DeKock fille du N° 4.	Marie Elisabeth	Overyssche 2 Février 1872				
7	DeKock fils du N° 4	Joseph	Overyssche 10 Mars 1873				
8	Vandendael	Elisabeth	Overyssche 5 Déc. 1843	Epouse de Decock Henri			
9	Decock fils du N° 4.	Guillaume	Overyssche 5 Juin 1878				
B 10	Vanmuysen	Marie	Overyssche 26 Mai 1822	Veuve de Timmermans Jean	Repasseuse	Née	26 Mai 1822
11	Timmermans fils	Marie Alexis	Overyssche 22 Février 1846	~~Epoux de Bauwens Constantin~~	Repasseuse	Née	22 Février 1846
12	Timmermans fille	Marie Octavie	Overyssche 11 Mai 1856	Epouse de Bauwens Constantin		Née	11 Mai 1856
13	Bauwens	Constantin	Overyssche 31 Janvier 1851.	Epoux de Timmermans Marie Octavie			
14	Bauwens fils de N° 13.	Jean Désiré	Overyssche le 28 Mai 1878			Né	
15	DeKock	Charles Joseph	Overyssche 26 Février 1880				
16	Bauwens	Marie Thérèse	Overyssche 24 Janvier 1881				
17	Bauwens	Jeanne	Overyssche 19 Janvier 1883				
18	Decock	Louise	Overyssche 10 Mars 1883				

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		5 Xbre 1871			
				Décédé		23 Déc. 1881			
"	"	"	"	Décédé (12)	"	15 mars 1877	"	"	"
								365	21 Janvier 1884
				Décédée		12 Mars 1876		"	"
								"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Tegael Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale Numéro de la maison : 12 Nom de la maison : Maison Communale Folio 128

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D. Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale Numéro de la maison : 73. Nom de la maison : Folio 129

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Rigaux	Eugène Joseph	Overpache 24 Décembre 1824	Epoux du N° 2	Instituteur communal	Né	24 Xbre 1824										
2	Vanden Camp	Jeanne Catherine Eulalie	Buggenhout 30 Août 1817	Epouse du N° 1													
3	Rigaux Fils	Erasm Jean Joseph	Bruxelles 19 Mars 1859			Bruxelles											
4	~~Magné~~ Mère	~~Jeanne~~	Overpachel ~~29 Janvier 1794~~	Veuve de Rigaux Jean Joseph		Née	29 Janvier 1794					Décédée		31 Mars 1873			
5	Bolle	Charles	Ypres (Fl. orientale) 15 Août 1853		Elève pensionnaire										Parti sans adresse depuis le 1er Mai 1870.		
6																	
7																	
8																	
9	~~Vanden Beanden~~	~~Catherine~~	Overpachel 10 Mars 1847		Servante	Née	10 Mars 1847	"	"	"	"	Bruxelles	23 Mars 1868	7 Avril 1868	Rentrée voir folio 164 même Mᵗʳᵉ	"	"
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale — Numéro de la maison : 15 — Nom de la maison : — Folio 130

Lettre et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance.)
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Vandendaele~~	~~Louise Cristine~~	Bruxelles 18 février 1824	Epouse du N.2	Distillateur	Bruxelles	2 Mai 1861
2	~~Vandenvelde~~	~~Eugénie Marie Louise~~	Overyssche 25 Décembre 1825	Epouse du N.1		Id.	25 Xbre 1865
3	~~Vandendaele~~ Id.	~~Edouard Jean Baptiste Marie~~	Bruxelles 4 octobre 1847			Bruxelles	2 Mai 1861
4	~~Vandendaele~~ Id.	~~Jean Louis Cristian~~	Bruxelles 11 avril 1849	Epouse de Edmée Mathilde Josephine Debatt		Bruxelles	2 Mai 1861
5	~~Vandendaele~~ Id.	~~Jean Jean Marie Cristian~~	Bruxelles 14 février 1855			Bruxelles	2 Mai 1861
6	~~Vandendaele~~ Id.	~~Marie Constance Eugénie Cristian~~	St Jean ten Node 26 Mai 1857			Bruxelles	2 Mai 1861
7	~~Vandendaele~~ Id.	~~Emile Victorin Joseph Cristian~~	Bruxelles 24 Avril 1859			Bruxelles	2 Mai 1861
8	~~Vandendaele~~	~~Gustave Ferdinand François Cristian~~	Bruxelles Overyssche 24 Février 1847		Employé	Ixelles	20 Janvier 1875
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18	Bayle	Julie	Wetteren 18 [illegible] 1843		Servante	Wetteren	18 Septembre 1874

DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
	~~Id.~~			Décédé		13 Octobre 1873			
	~~Ixelles~~			Divorcé à Ixelles	"	4 Avril 1874	"		
	~~Ixelles~~			Ixelles rue Vranckx 166 (a tête de rue)	1er Septembre 1874.	4 Septembre 1874.	Rentré voir au Nº 8 suivant folio 130 Ixelles le 18 Février 1875 L'Echevin Commis		
	~~Ixelles~~			Ixelles rue Royale Nº 3 (a tête de rue)	23 Janvier 1874	24 Février 1874.			
	~~Ixelles~~			Ixelles rue Vranckx 19	25 Xbre 1873	30 Xbre 1874			
	~~Ixelles~~			Décédé		2 Xbre 1874			
	~~Ixelles~~	"	"	Décédé (a)	"	1er Mai 1874		"	"
				Ixelles chaussée de Wavre Nº 165 (a tête de rue)	21 Août 1875	24 Août 1875			

Nº de la maison : — Nom de la maison :

				Ixelles	4 Janvier 1875	13 Janvier 1875	arrivé venant de Ixelles le 4 Janvier 1847 et inscrit folio 156 [illegible] Xbre 1847 est venu de Ixelles Ixelles rue Vranckx Nº 19 le 4 Janvier 1875 et inscrit folio 3 [illegible]		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner ; Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Ixelaus, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Izegem — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Place Communale — Numéro de la maison: 14. — Nom de la maison: — Folio 131.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Decoster	Marie Thérèse	Overpelt 1 février 1825		Boutiquière	Né	1 février 1825
2	Decoster fils	Constant Joseph	Overpelt 5 Avril 1819		Peintre	Né	5 Avril 1819
3	Caymans Aîné	Florent	Overpelt 23 février 1847			Né	23 février 1847
4							
5							
6	Peeters	Guillaume Fs	Leuven 23 Août 1832	Marié	Peintre en bâtiments	Venant de St Quentin	5 Juin 1882
7	Cools	Marie Elisabeth Femme	Leuven 10 Janvier 1813	Marié	Sans	?	
8							
9							
B 10	Heymaels	Marie Josèphe	Overpelt 4 Novembre 1847		Rentière	Né	4 Nbre 1847
11	Michiels	Catherine	Overpelt 25 Janvier 1836		Servante	Né	25 Janvier 1836
12	Van Kuinbeek	Amélie	Aelter Flandre Orientale 21 Dec 1826	/	Religieuse	Venant Bachorzel	5 Mars 1877
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Camponthout	7 mai 1883				
"	"	"	"	décédé (57)	"	3 avril 1883	"	"	"
Overpelt				Retourne					
?				Retourné	15 Août 1883				

N° de la maison: 16. — Nom de la maison:

				Décédée	8 Novembre 1877				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale — Numéro de la maison : 17 — Nom de la maison : — Folio 132 v

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Deroeck~~	~~Jean François~~	Couvreur ~~1er Août 1844~~	Epoux du N° 2.	Rentier		
2	~~De Smeth~~	~~Jeanne Adèle~~	Fileuse ~~18 octobre 1846~~	Epouse du N° 1			
3	~~Deroeck~~	~~Jeanne Cécile~~	Heerzysche 10 Juin 1847	Epouse Engagée Sans.			
4	Philips	Henri	Buchenberg 30 Juin 1847	Epoux du N° 5	tailleur		
5	Schell	Catherine	Wenzenfranz 30 juin 1848	Epouse du N° 4	ménagère		
6	Philips fils du N° 4	François Henri	Overysche 17 mars 1872				
7	~~Philips~~ fille du N° 4	~~Mathilde Marie~~	Overysche ~~18 Mars 1873~~				
8	Philips fille du N° 4.	Mathilde Elisa	Overysche 20 Janvier 1875				
9	Philips	Elisa Marie	Overysche 20 Mars 1876				
B 10	Philips	Gustave Guillaume	Overysche 15 Juin 1851				
11	Philips	Victor Erasme	Overysche 1 Janvier 1853				
12	Tanpée	Rem. Joseph	Heerzysche 1 mai 1855	Epoux de Catherine Marie Joseph Ph. Bef. 238.	of Tailleur	Isolée	12 Juin 1875
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
8	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelleroux haute N° 67.	10 Juillet 1873	23 Juillet 1873			
				Décédé		24 Juin 1874			
				Rosières 1re année rue de l'église n° 1	31 janvier 1873	24 février 1873		103 bis.	1er juillet 1871
								202 B.	1er mars 1874
								4	4
								4	4
				Décédé		10 janvier 1874		4	4
				Décédé		6 Juin 1876			

N° de la maison : — Nom de la maison :

Overysche.									

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Bisquet Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale Numéro de la maison : 15 Nom de la maison : Folio 133

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
						RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 1er employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vandermeeren	Jean Joseph	Overyssche 17 Septembre 1827	Epoux du N°2	Clerc d'Eglise	Né	27 7bre 1827										
2	Rigaux	Adèle Isabelle Joseph	Overyssche 27 avril 1827	Epouse du N°1		Née	27 avril 1827										
3	Vandermeeren Fils	Louis Martin	Overyssche 15 Août 1858			Né	15 Août 1858										
4	Vandermeeren Fille	Marie Thérèse	Overyssche 19 Janvier 1853			Née	19 Janvier 1853										
5	~~Vandermeeren~~ Fille	Mathilde Philippine	Overyssche 19 Mai 1855			Née	19 Mai 1855										
6	~~Vandermeeren~~ Fille	~~Marie Barbe~~	Overyssche 22 août 1857			Née	22 août 1857										
7	Vandermeeren Fille	Eugénie Joseph	Overyssche 1 Août 1859			Née	1 Août 1859										
8	Vandermeeren Fils	Pierre Isidore	Overyssche 7 Avril 1861			Né	7 Avril 1861										
9	Vandermeeren Fille	Marie Florentine	Overyssche 2 Mars 1863			Née	2 Mars 1863										
B																	
10	Vandermeeren Fils	Félix	Overyssche 12 Juin 1865			Né	12 Juin 1865										
11	~~Dominet~~ Mère	Vve Ch. Ct Thérèse Marie	Overyssche 2 février 1786	Veuve de Vandermeeren Martin		Née	2 février 1786										
12	Vandermeeren Fils	Louis Joseph	Overyssche 14 Mars 1867			Né	14 Mars 1867										
13	Vandermeeren Fille	Marie Sylvie	Overyssche 26 Janvier 1869			Née	26 Janvier 1869										
14	Vandermeeren fille du N°1	Eulalie	Overyssche 5 Août 1871														
15	Vandermeeren	Marie Barbe	Overyssche 28 Août 1857	C		Veuve	30 Juillet 1881										
16																	
17																	
18																	

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ysque[illegible] Section ou quartier, faubourg, etc.: D. Rue ou chemin, place, etc.: Place Communale Numéro de la maison: 19 Nom de la maison: Folio 134

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Pira	Pierre Joseph	Neerijsche 14 février 1820	Epoux du N° 2. Fils de Blaise Pira et Anne Thérèse [illegible]	Cordonnier	Neerijsche	id.
2	Vanholder	Jeanne	Overyssche 19 Octobre 1837	Epouse du N° 1		Née	4 Oct. 1837
3	Pira fille	Jeanne Marie	Overyssche 1865	[illegible]		Née	4 Août 1865
4	Pira fils	Jean Baptiste	Overyssche 25 janvier 1867			Né	25 Janvier 1867
5	Pira fils	Pierre Joseph	Overyssche 31 Juillet 1868			Né	31 Juillet 1868
6	Pira fille	Henriette Marie	Overyssche 5 février 1870			Née	5 Février 1870
7	Pira fille	Marie Célestine	Overyssche 22 Mai 1871			née	22 Mai 1871
8	Pira fils du N° 1.	Vital	Overyssche 25 Août 1873				
9	Pira fils du N° 1	Ferdinand	Overyssche 10 Oct. 1874				
B 10	Pira fille du N°	Marie Sylvie	Overyssche 21 juin 1876				
11	Pira	Pierre Henri	Overyssche 12 Janvier 1879				
12							
13	Janssens	Gustave Adolphe	Bruxelles N.D. 12 Août 1857		Typographe	St Gilles	26 Août 1882
14	de Rhé	Adèle	Overyssche N.D. 11 Juin 1881			〃	〃
15	Janssens	Jean.	Bruxelles 6 Janvier 1877			né	
16	Janssens	Marie Mathilde	Overyssche 6 Juin 1882				
17	Janssens	Elisabeth	Overyssche 1 Juillet 1883				
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles Faubourg 3	20 mars 1882				
				Wem	Wem				
				Bruxelles rue des Cendres 15	8 bre 1878	11 8bre 1878			
				Bruxelles	20 mars 1882				
				〃	〃				
				〃	〃				
				〃	〃				
				〃	〃				
				〃	〃				
				〃	〃				
				〃	〃				
				〃	〃				
Overyssche									
									P. 82 20-4-1882

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D. Rue ou chemin, place, etc. : Place Communale Numéro de la maison : 20 Nom de la maison : Folio 135

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vandenplas	Jean Baptiste	Overyssche 1 Janvier 1806	Epoux du N° 2	Charron	Né	1 Janvier 1806										
2	Devis	Jeanne	Overyssche 22 Mars 1806	Epouse du N° 1		Née	22 Mars 1806										
3	Vandenplas Fille	Marie Thérèse	Overyssche 11 Mars 1838			Née	11 Mars 1838										
4	Vandenplas Fils	Jean Baptiste	Overyssche 23 août 1839		Charron	Né	23 août 1839										
5	~~Vandenplas Fils~~	~~Pierre Auguste~~	~~Overyssche 22 Mars 1850~~			Né	22 Mars 1850					Bruges Athénée Royal	21 9bre 1871	22 9bre 1871			
6	Vandenplas	Clémence	Overyssche 1847		Institutrice	Chancé	27 mai 1883										
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 139.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.				SUCCESSIFS ... ABSENT FOLIO.
Lᵃ et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATI... DE SORTIE DE LA COMMUNE			DATE ... CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14			15
A																
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
B																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																

Blank Page(s)

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles a Ninove — Numéro de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 140, 9

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
I.e et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Van vaerenberg	Jean Joseph	Hoeylaert 1854		Magasinier	Hoeylaert	3 Mars 1877
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 402 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° suivant dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Hoeylaert	8 Juin 1880				

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, fbg. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Ogne Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 181

Lª et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES dans la commune. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 4ère colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Guiot	Jean	Overyssche 12 Janvier 1845	Epoux du Nº 2	cimaçon	Buxy. bâtard	4 Juin 1870				Buxybourg Kerkstraat 118 bis	11 Mars 1875	21 Mars 1875				
2	~~Wiercxpand~~	Anna marie	Buxybourg 4 Août 1847	Epouse du Nº 1	ménagère	id	id				id	id	id				
3	Guiot fille du Nº 1	Marie Thérèse	Bruxelles 13 Janvier 1873			id	id				id	id	id				
4	Guiot fils du Nº 1	Emile	Overyssche 13 Déc 1875.								id	id	id				
5																	
6																	
7																	
8																	
9	Devos	Jean Louis	Gand 14 Mars 18[illegible]		q tailleur d'habits		Vve Josse-Ven-moede 6 Juillet 1875				Bruxelles Petite rue Madelaine Nº 20.	4 7bre 1875	14 7bre 1875				
B 10	Guiot	joseph	Overyssche 1er Mai 1835	Epoux du Nº 11	Cocquetier		Scharbeek 4 7bre 1875										
11	Devlerschouwer	Marie Rosalie	id 16 Mars 1832	Epouse du Nº 10	Ménagère		id id										
12	Guiot fille du Nº 10	Elisabeth	id 12 Oct. 1862				id id										
13	Guiot fils id	josse	id 27 Juillet 1869				id id										
14	Guiot fille id	Anna	Scharbeek 14 Mai 1875				id id										
15																	
16																	
17																	
18	Deceuleneer	Jean Charles	Bruxelles 2 février 1856	Epoux de Jeanne Catherine Franchi. R. A. fº 58.	Macon		Lle Josse Ennoode 10 7bre 1875										

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Nº de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort — Numéro de la maison: 3 — Nom de la maison: — Folio 142 r.

Lº et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Glambers	Cécile	Bruxelles en 1789	Veuve de Sprenteels Guillaume		Bruxelles	en 1800
2	Sprenteels Vve	Jean Baptiste	Overyssche 15 Avril 1820	Epoux de Leblicq Caroline	Journalier	Id.	15 Avril 1820
3	Sprenteels Petite fille	Antoinette	Overyssche 7 Janvier 1861			Id.	7 Janvier 1861
4	Sprenteels Fils	Renaud	Overyssche 6 Mai 1822		Journalier	Id.	6 Mai 1820
5	Leblicq Petite fille	Caroline	Molenbeek St Jean Décembre 1838	Epouse de Sprenteels Jean		Bruxelles	en 1838
6							
7							
8							
9							
B 10	~~Hargé~~	Pierre	Overyssche 6 octobre 1814	Epoux de Nº 11	Cultivateur	Id.	6 8bre 1814
11	~~Delgof~~	Jeanne	Overyssche en 1885	Epouse de Nº 10		Id.	en 1885
12	~~Hargé~~ Fils	Marie Delphine	Overyssche 19 Juillet 1847			Id.	19 Juillet 1847
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 101 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		13 juin 1874			
"	"	passé 3e Vol. fol. 63 nº 2	17 juillet 1870 B.	"	"	"		"	"
"	"	passé 3e Vol. fol. 63 nº 4	4re d° 1870 B.	"	"	"		"	"
"	"	passé 3e Vol. fol. 63 nº 3	17 juillet 1870 B.	"	"	"		Idem folio 142 r. nº 12	6 Avril 1869 B.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ygnier Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Waterloo Numéro de la maison: 2 Nom de la maison: Folio 143.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lie et Nº	NOM DE FAMILLE (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Deveen	Jean Baptiste	Overyssche 16 Septembre 1840	Epoux de Nº 2	Journalier	Né	16 7bre 1840
2	Philips	Jeanne Catherine	Overyssche 21 Juin 1842	Epouse du Nº 1		Née	21 Juin 1842
3	Deveen Fils	Egide	Overyssche 16 Novembre 1861			Né	16 9bre 1861
4	Deveen Fils	Jean Henri	Overyssche 13 Novembre 1863			Né	13 9bre 1863
5	Deveen Fille	Jeanne Marie Thérèse	Overyssche 19 Août 1866.			Née	19 Août 1866
6	Verhulst	Antoine	Saventhem 7 Février 1827.	Epoux de Das Marie Thérèse	cultivateur tisserand	Veuve de Le même Lieu même Vol. fol. 97, Nº 16	9 Mars 1867
7	Das	Marie Thérèse	Overyssche 1 Mars 1826	Epouse de Verhulst Antoine		Veuve de Le Lieu de Décès 3e Vol. folio 262, Nº 5	9 Mars 1867
8	Verhulst Fille	Anne Catherine	Overyssche 9 Novembre 1868			Née	9 9bre 1868
9	Verhulst Fille	Marie Thérèse	Overyssche 25 Octobre 1869			Née	25 9bre 1869
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10, et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR: DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR: SECONDE RÉSIDENCE (des PERSONNES QUI HABITENT alternativement, DEUX COMMUNES.	SÉJOUR: DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR: DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	papier fol. 12 Nº 4 C	1 Janvier 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier id Nº 5 C	1 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier id Nº 6 C	1 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier id Nº 7 C	1 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier id Nº 8 C	1 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier 3e Vol. folio 44 Nº 12 C	1 Décembre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier Nº 13 C	1 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier Nº 14 C	1 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier Nº 15 C	1 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"

Nº de la maison: Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre — Numéro de la maison : 7 — Nom de la maison : — Folio 144 f

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Charlier	Anne	Overyssche 15 Mai 1801			Née	15 Mars 1801
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9	Bogaerts	Marie Thérèse	Overyssche 31 Janvier 1888				
B 10	Bogaerts	Guillaume	Overyssche 3 février 1837	Epoux de N° 2	Journalier	Né	3 février 1837
11	Delgof	Jeanne Catherine	Overyssche 14 Novembre 1839	Epouse de N° 1		Née	14 9bre 1839
12	Bogaerts Fils	Jean François	Overyssche 1 Juin 1863			Né	1 Juin 1863
13	Bogaerts Fils	Joseph	Overyssche 8 Mars 1866			Né	8 Mars 1866
14	Bogaerts Fille	Appoline	Overyssche 27 Septembre 1868			Née	27 7bre 1868
15	Bogaerts	Isabelle	Overyssche 11 Mai 1871			née	11 Mai 1871
16	Bogaerts fille du N° 11	Jeanne Marie	Overyssche 10 Juillet 1874				
17	Bogaerts fille du N° 11	Jeanne Catherine	Overyssche 22 Juillet 1877			Né	23 Juillet 1877
18	Bogaerts	Marie Anne Rosalie	Overyssche 10 mars 1880				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : 71 — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de TH. LESIGNE, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison : 13 — Nom de la maison : — Folio 145 / 21

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Min~~	~~Marie Thérèse~~	Overyssche 14 Octobre 1815	Veuve de Delgof Jean Jᵉˢ	Journalière	Née	14 8bre 1815	"	"	"	"	décédée (128)	"	15 Novembre 1868		"	"
2	~~Delgof~~ Bille	~~Pauline~~	Overyssche ~~2 Juillet 1850~~			Née	2 Juillet 1850					Ursule rue du presbytère N° 87.	19 janvier 1872	20 janvier 1872.	Rentrée voir folio 226. B. N° 6.		
3	~~Delgof~~ Bille	~~Isabelle~~	Overyssche 25 Octobre 1853			Née	25 8bre 1853	"	"	"	"	Bruxelles	26 août 1870	9 Septembre 1870	Rentrée voir au folio 267. B. N° 15.	"	"
4	Delgof Bille	Henri	Overyssche 15 Juillet 1858.			Né	15 Juillet 1858										
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 15 Nom de la maison :

Folio 146

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Michiels	Antoine	Overyssche 4 avril 1802	Epoux du N° 2	Journalier	Né	4 avril 1802										
2	~~Lamal~~	Thérèse	Overyssche 22 Décembre 1800	Epouse du N° 1		Née	22 Xbre 1800					Décédé		29 avril 1800			
3	Michiels	Constance	Overyssche 11 Octobre 1841	Epouse de Scheers Guillaume		Née	11 8bre 1841										
4	Michiels	Marie Thérèse	Overyssche 19 Décembre 1843			Née	19 Xbre 1843										
5	Scheers fille du N° 3	Marie Thérèse	Overyssche 27 Avril 1877									Décédée		28-5-77			
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10	Depré	Henri	Overyssche 28 Septembre 1807	Epoux du N° 11	Journalier	Né	28 Septembre 1807					Andrighem	17 7bre 1883				
11	Pellekaen	Marie Catherine	Maseghem 5 Janvier 1815	Epouse du N° 10								Décédé		21-2-1883			
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 17 Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Gopsel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Champs à Bruxelles Ixelles — Numéro de la maison : 19 — Nom de la maison : — Folio 147 / 147

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[s] et N[os].	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Vanpée~~	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 29 Novembre 1802	Veuf de Delgoff Jeanne	Journalier	Né	29 Novembre 1802
2	Vanpée fils	Joseph	Overyssche 24 Mars 1846		Journalier	Né	24 Mars 1846
3	~~Vanpée~~ fils	~~Jean Francois~~	Overyssche 22 Juillet 1852		Journalier	Né	22 Juillet 1852
4	~~Vanpée~~	~~Anne Marie~~	~~Bruxelles 14 février 1806~~			St-Gilles	25 9bre 1867
5	Vanpée	Jean Baptiste	Overyssche 29 9bre 1802	Veuf de Delgoff Jeanne	Journalier	Ypres	5 7bre 1872
6							
7							
8							
9							
B							
10	~~Decafmeyer~~	~~Jn Baptiste~~	Hoeylaert 6 Janvier 1795	Veuf de Cevoguel Elisab.	Journalier	Hoeylaert	en 1825
11	Decafmeyer fils	Jean Leopold	Overyssche 10 Avril 1833	Epoux de Hermens Marie Christine	Journalier	Né	10 Avril 1833
12	Hermens belle fille	Marie Christine	Vossem 7 Septembre 1835	Epouse de Decafmeyer Jean Leopold		Vossem	en 1863
13	Decafmeyer petit fils	Louis	Overyssche 13 Mars 1866			Né	16 Mars 1866
14	Decafmeyer petit fils	Jean Baptiste	Overyssche 1 Novembre 1868			Né	1 9bre 1868
15	Decafmeyer fille Dec. n° 11	Anne Catherine	Overyssche 1er 9bre 1871				
16	Decafmeyer fille Dec. n° 11	Josephine	Overyssche 21 Mars 1874				
17	Decafmeyer fils Dec. n° 11	Pierre Joseph	Overyssche 21 Août 1876				
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles	18 Juillet 1869	8 Juillet 1869	Rentré avoir au N° 5 présent folio		
				Bruxelles	1er Octobre 1869	1 Octobre 1869			
				Bruxelles	18 Juillet 1869	8 Juillet 1869			
				Jules Chaupée de Overyssche	30 8bre 1872	8 Janvier 1873			

N° de la maison : ~~57~~ — Nom de la maison :

				Décédé	11 8bre 1872				
				Décédé (130)		3 Décembre 1870			

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chartre, 46, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vaux — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison: 23 — Nom de la maison: — Folio 148/1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Blanpain	Jean Baptiste	Grenpachel 18 Juin 1826	Epoux du N° 2	Journalier	Né	18 Juin 1826
2	Bormans	Jeanne Catherine	Grenpachel 13 Septembre 1864	Epouse du N° 1		Née	18 7bre 1864
3	Blanpain Fils	Sébastien	Grenpachel 24 Avril 1854			Né	24 Avril 1854
4	Blanpain Fille	Jeanne Marie	Grenpachel 15 Juin 1863			Née	15 Juin 1863
5	Blanpain Fils	Pierre Joseph	Grenpachel 2 Juillet 1867			Né	2 Juillet 1867
6	Blanpain Fille	Marie Elisabeth	Grenpache 21 Juin 1870			Née	21 Juin 1870
7							
8							
9							
B 10	Delgof	Anne Marie	Grenpachel 30 Novembre 1824	Epouse du N° 11	Journalière	Née	30 9bre 1824
11	Devleeschouwer	Jean François	Overyssche 23 9bre 1819	Epoux du N° 10	Cultivateur		
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliqué l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		29 Janvier 1873			
"	"	"	"	Décédé (90)	"	8 Juillet 1874	"	"	"
"	"	"	"	Décédée (93)	"	19 Juillet 1870	"	"	"

(Modèle n° 4.)

Hameau ou village, etc. : Ysques — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Champ de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison : 27 — Nom de la maison : — Folio 1149

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[a] et N[o]	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Lesteens	Henri	Overyssche en 1791	Epoux de N° 2	Journalier	Né	en 1791
2	Debecker	Anne Catherine	Overyssche en 1793	Epouse du N° 1		Née	en 1793
3	Lesteens Fils	Guillaume	Overyssche 20 août 1821		Journalier	Né	20 août 1821.
4	Lesteens Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 21 Mai 1824.		Journalière	Née	21 Mai 1824.
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Adriaens	Henri	Overyssche 23 février 1827	Epoux de N° 11	Journalier	Né	23 février 1827
11	Delgof	Anne Marie	Overyssche 26 août 1805	Epouse du N° 10 Veuve de Van Calster Jean Bte		Née	26 août 1805.
12	Van Calster fils de Elle	Marie	Ixelles 3 janvier 1869	Fille naturelle de Van Calster Marie		Ixelles	1er février 1870
13	Adriaens	Henri	overyssche 23 février 1827	Veuf de Delgof marie	ouvrier tisserand	Etterbeek	20 août 1880
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (57)	"	25 Juin 1847	"	"	"
"	"	"	"	décédée (81)	"	12 Dbre 1847	"	"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael — Numéro de la maison: 31 — Nom de la maison: — Folio 150, 4

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Deville	Marie Catherine	Namur (Namur) 9 Décembre 1809	Veuve de Winand Cap.te Pontonnier	Journalière	Broogenbosch	id. 1848
2	Winand Fils	Joseph Ignace	Broogenbosch 4 août 1846.			Broogenbosch	id. 1848
3	Winand Fils	Louis Joseph	Overyssche 1 Septembre 1850			Broogenbosch	id. 1848
4	Winand Fils	Gustave Joseph	Neerpel 7 Décembre 1844.			Broogenbosch	id. 1848
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Eckens	Hélène Paule	Overyssche 25 Janvier 1838	Epouse du N° 11	Cornet Charron	Venue de Schaerbeek	le 1er Octobre 1867
11	Charlier	Marie Elisabeth	Overyssche 27 Octobre 1838	Epouse du N° 10.	Couturière	Venue de Schaerbeek le 3 Juillet 1868 n° 3.	le 1er Octobre 1867
12	Eckens	Victor Joseph	Overyssche 28 Octobre 1867			Id.	28 Octobre 1867
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Ixelles	4 Janvier 1869	13 Janvier 1869	"	"	"
"	"	"	"	Ixelles	27 Mai 1867	15 Juin 1867	"	"	"
"	"	"	"	Ixelles	4 Janvier 1869	13 Janvier 1869	"	"	"
"	"	"	"	Anvers	7 Janvier 1869	8 Janvier 1869	"	"	"

N° de la maison: 33. Nom de la maison:

Volenté St Pierre	19 Oct.bre 1867	28 Oct.bre 1867	Rentrée voir au folio 151 B. n° 7.	
Volenté St Pierre	19 Oct.bre 1867	28 Oct.bre 1867	id. id. id. 8.	
Volenté St Pierre	19 Oct.bre 1867	28 Oct.bre 1867	id. id. id. 9.	

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lelong, rue de la Charité, 19, limb. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixpecl — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Champs de Bruxelles à Forest — Numéro de la maison: 35 — Nom de la maison: — Folio 151

Voir le folio 230 pour le N° 35 bis

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Caymans	Marie Josephine	Overyssche 1 Mars 1808	Veuve de Eelkens Jeanvier Ant. Michiels Nicolas.	Cultivatrice	Né	1er Mai 1841
2	Eelkens fille	Josephine	Overyssche 25 Janvier 1838	Epouse de Renders Jean Jos.		Né	22 Mai 1855
3	Eelkens fils	Félix Paul	Overyssche 21 Mai 1835	Epoux de Charlier Elisabeth	ouvrier Charron	Né	25 Janvier 1858
4	Renders Arch. Fille	Marie Pauline	Overyssche 19 Janvier 1866			Né	19 Janvier 1866
5	Denoyer Artiste Mlle.	Louise Marie	Hautgarat 24 avril 1837			Hautgarat	en 1863
6	Renders Petit. fils.	Félix	Overyssche 11 Octbre 1867			Né	11 Octbre 1867
7	Eelkens	Félix Paul	Overyssche 25 Janvier 1838	Epoux du N° 8	Charron	Ettenbeek	27 Mars 1874
8	Charlier	Marie Elisabeth	Overyssche 25 8bre 1838	Epouse du N° 7		id	id
9	Michiels	Marie Anne	Overyssche en 1804.		Savetier	Né	en 1804.
B 10	Eelkens fils du N° 7	Victor Joseph	Overyssche 25 8bre 1867			Ettenbeek	27 Mars 1874
11	Eelkens fille du N° 7	Anne Catherine	Notre Dame de Pitié 10 8bre 1869			id	id
12	Eelkens fils du N° 7	Louis	Ettenbeek 12 juillet 1873			id	id
13	Eelkens fils du N° 7.	Francois	Overyssche 17 Janvier 1881				
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO. NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1806.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO. ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
8	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		11 8bre 1873			
"	"	papier Folio 103 Verso 3 N° 8	15 Septembre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier Folio 150 N° 11	Le 1er 8bre 1867	"	"	"	"	"	"
"	"	papier Folio 103 Verso 3 N° 9	15 Septembre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	Bruxelles	29 Mai 1869	9 Juillet 1869	"	"	"
"	"	papier Folio 103 Verso 3 N° 10	15 Septembre 1869	"	"	"	"	"	"

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

N° de la maison: — Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lessens, rue de la Charité, 43, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Seguel Section ou quartier, faubourg, etc.: D. Rue ou chemin, place, etc.: Cheminée de Beaumont à Wavre Numéro de la maison: 37 Nom de la maison: Folio 152, V

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie; de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 6e employé selon l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4.	5.	6.	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Charlier~~	~~Jean François~~	Grezgoschel 16 Mars 1815	Epouse du N.° 2	Boucher	Né	16 Mars 1815	"	"	"	"	décédé (97)	"	12 Avril 1870	"	"	"
2	Vandendael	Jeanne Marie Thérèse	Oplinter 24 Janvier 1824	Epouse du N.° 1		Hemelaer	1846										
3	Charlier Fils	Barbe Joséphine	Grezgoschel 23 Décembre 1848			Né	23 Dec.bre 1848										
4	Charlier Fils	Louis	Grezgoschel 11 Janvier 1851			Né	11 Janvier 1851										
5	~~Charlier~~ Fils	~~Michel~~	Grezgoschel 9 avril 1853			Né	9 avril 1853					Bruxelles rue de Flandre n° 98	23 8.bre 1873	4 9.bre 1873	Rentré voyez au N.° 11. folio 153.		
6	~~Charlier~~ Fils	~~Jean Jacques~~	Grezgoschel 24 Janvier 1855			Né	24 Janvier 1855					Bruxelles rue de Flandre 98 n.° 98	27 7.bre 1871	27 8.bre 1871	Rentré voir au N.° 10 même folio		
7	Charlier Fils	Joseph	Grezgoschel 10 Septembre 1857			Né	10 7.bre 1857										
8	Charlier Fils	Pierre Emile	Grezgoschel 25 Janvier 1861			Né	25 Janvier 1861										
9	Charlier Fils	Jean Baptiste	Grezgoschel 30 Septembre 1863			Né	30 7.bre 1863										
B																	
10	Charlier	Jean François	Overyssche 24 Janvier 1833		garçon Brasseur	Bruxelles	1.er Juillet 1873										
11	Charlier	Michel	Overyssche 9 avril 1853		Boucher	id	19 9.bre 1874										
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixque — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison : 39 — Nom de la maison : — Folio 153.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Huybrechts	Eloise	Hekelenberg en Décembre 1818	Veuve de Vandooren Pierre	Cabaretière et Cultivatrice		
2	Vandooren fille	Jeanne Catherine	Overyssche 28 Septembre 1846			Nee	25 Xbre 1846
3	Vandooren fille	Anne Catherine	Overyssche 19 Août 1848	Inscrite à la mairie 1849 à Kumps modeste N° 3		Nee	19 août 1848
4	Kumps fille du n° 5.	Joséphine Marie	Overyssche 20 Septembre 1869			Nee	20 Xbre 1869
5	Kumps	Modeste Jean Baptiste	Overyssche 24 Décembre 1846	Epoux Vandooren Jeanne Catherine	Cultivateur	ne	24 Xbre 1846
6	Kumps fille N° 5	Marie Thérèse Victorine	Overyssche 14 Juillet 1871				
7	Kumps fille du n° 5	Anna Jeanne	Overyssche 21 Août 1873				
8	Kumps fils du n° 5	Ferdinand Philippe	Overyssche 22 Déc^re 1876.				
9	Kumps	Mathilde Charlotte	Overyssche 30 Juillet 1881				
B 10	Steyt	Eugène	Hekelenberg 21 Mars 1861	C	Domestique	Hekelenberg	1 août 1879
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Vallée chaussée de Wavre N° 61.	8. 1. 77.	15. 1. 77.			
								venu f° 142 1re fille 145 N° 4.	22 Septembre 1869 a.

N° de la maison : — Nom de la maison :

Hekelenberg.									

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, *lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.*

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ysquel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Etterbeek Numéro de la maison: 47 Nom de la maison: Folio 154

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
4	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Kriegels	Guillaume	Neer Yssche 26 avril 1801	Epoux du N°2	Cultivateur	Neer Yssche	en 1830
2	Debonnay	Jeanne	La Hulpe 11 avril 1796	Epouse du N°1		La Hulpe	en 1830
3	Kriegels J.B.	Jean François	Overyssche 19 avril 1832	Marié en 1re noces à Langes Marie Thérèse le 15 Janvier 1863.	Fermier et ouvrier Cultivateur	Né	19 avril 1832
4	Kriegels J.B.	Marie Josephine	Overyssche 20 août 1839	Marié à Devleeschouwer Clément le 11 Nov. 1865.		Né	20 août 1839
5	Kriegels Dit Kriels	Guillaume	Overyssche 12 Juin 1860	Enfant naturel de Kriegels Marie Josephine. Reconnu par acte de mariage du 11 Nov 1865 de la commune de Stockel-Woluwe Sct P.		Né	12 Juin 1860.
6	Devleeschouwer	Clément	Overyssche 22 Mai 1835	Epoux du N°5	Cabaretier	Né	22 Mai 1835
7	Kriegels	Marie Josephine	Overyssche 20 août 1839	Epouse du N°6 (Veuve) Mariée le 28 Mars 1870 à Michiels N° 10.		Né	20 août 1839
8	Devleeschouwer	Guillaume	Overyssche 12 Juin 1860			Né	12 Juin 1860.
9	Adanis	Adolphe	Overyssche 26 avril 1847		Servante	Jalles	29 Mai 1867
B							
10	Michiels	Michel	Overyssche 1er Novembre 1840	Epoux du N°7.	Md de draps et Cabaretier	Né	1er 9bre 1840.
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT Alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		papier Folio 196 n° 13	15 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier Folio 196 n° 13	15 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	papier Folio 197 n° 13	15 Janvier 1866	"	"	"	"	"	"
"	"	papier 3e f° Folio 31 n° 2 C	15 Septembre 1867	"	"	"	"	"	"
"	"	papier 3e f° Folio 31 n° 3 C	15 Septembre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	décédé (14)	"	29 Mars 1869	"	Venu 3e f° Folio 15 n° 1 C	15 Octobre 1867
								Venu de n° 2 C	15 8e 1868
								Venu de n° 3 C	15 8e 1868
"	"	Venu A.B.C. f° Folio 14 n° 118 n° 5, a	14 Octobre 1868	Hoeylaert 20 Xbre 1870	22 Xbre 1870	"	"	"	"
				N° de la maison:		Nom de la maison:		Venu Folio 201 n° 3 B	28 Mars 1870

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée Berthem Haren — Numéro de la maison: 43 — Nom de la maison: — Folio 155

Ls et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL.	PROFESSIONS ou CONDITIONS.	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS.	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION	OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Eaymans	Joséphine	Overyssche 12 Décembre 1810		Boutiquière	Id	12 Déc^bre 1810					Ixelles		3 avril 1879			
2	Eaymans Veuve	Marie Anne Hermite	Overyssche 12 Mars 1812		id.	Née	12 Mars 1812					Décédée		17 Déc^bre 1879			
3	Eaymans Fille	Marie Thérèse	Jean d'Isle-en-Hainaut 23 Janvier 1842	Enfant naturelle de Eaymans Joséphine Epouse de Delgof Félix		Née	23 Janvier 1842					Ixelles		5 avril 1879			
4	Delgof Marié	Félix	Overyssche 17 Décembre 1844	Epoux de Eaymans Marie Thérèse	Md de Grains	Né	17 Déc^bre 1844					Ixelles		5-4-1879			
5	Delgof Petit fils	Victor Joseph	Overyssche 27 Janvier 1867			Né	27 Janvier 1867					Ixelles		5-4-1879			
6	Delgof Petite fille	Marie Henriette	Overyssche 4 Décembre 1868			Née	4 Déc^bre 1868					Ixelles		5-4-1879			
7	Delgof fille du N° 4	Marie Félicité Virginie	Overyssche 10 Août 1871									Ixelles		5-4-1879			
8	Delgof fils du N° 4	Ferdinand	Overyssche 2 Janvier 1874									Décédé		2 Janvier 1874			
9	Delgof fille du N° 4	Jeanne Séraphine	Overyssche 30 Juin 1874.									Ixelles		5-4-1879			
B 10	Delgof fils du N° 4	Isidore Léopold	Overyssche 29 Juillet 1876.					N° de la maison:		Nom de la maison:		Ixelles		5-4-1879			
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael à Wavre — Numéro de la maison: 455 — Nom de la maison: — Folio 156

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Vanderelde~~	~~Ferdinand Manuel~~	Overyssche 2 février 1794	Veuf de Kumps Anne Annie	Notaire honoraire Chevalier de l'ordre de Léopold	Ixelles	2 février 1794
2	Vanderelde Julie	Constance	Overyssche 10 Mars 1828			Ixelles	10 Mars 1828
3	Beugles	Julie	Wetteren (St. Nicolas) 1845		Servante	Ixelles	31 X^bre 1866
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16	Van de Winkel	Eduard	Merxem (Anvers) 1839		Serrurier	Anvers	4 Juillet 1866
17	Roets	Léopold	Gand (St. Nicolas) 25 Mai 1840		Jardinier	Bruxelles	15 août 1866
18	De Guisseau	Henry	Oostvleteren 16 Juillet 1843		Jardinier	Bruxelles	20 Juin 1867

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		22 8bre 1871	Rue de Boendael 17 Inscrite le 3 avril 1868		
							Rue de Boendael 17 Inscrite le 3 Janvier 1868.		
Wetteren	Ixelles.	Inscrit Nouveau folio 130	15 Juin 1867	"	"	"	Entrée à Ixelles le 15 Janvier 1867	"	"

Nº de la maison: — Nom de la maison:

"	"	"	"	Utterbeeck Rue des Rameliers N° 7	11 juillet 1871	15 août 1871			
"	"	"	"	Bruxelles	7 mai 1868	15 mai 1868	"	"	"
"	"	"	"	Koekelberg	21 mars 1868	14 avril 1868	"	"	"

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles Wavre — Numéro de la maison : 47 — Nom de la maison : — Folio 157 j

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Vandevelde~~	~~Constance~~	Overyssche 10 Mars 1828			Bruxelles	29 janvier 1876	Overyssche	Ixelles 3 Août 1880			Ixelles	3 Août 1881				
2	~~Timmermans~~	~~Josephine~~	Stokel 1829		Servante	id	id	id	id			id	id				
3	Verdoodt	Thérèse	Overyssche 19 avril 1832			Schaerbeek	15 Juillet 1881	Overyssche									
4	Taussens	Eugène Louis	Schaerbeek Juillet 1839			id	id	id									
5	Vanlenseele	Marie	Autryve 1861			id	id	Potter	Overyssche			Bruxelles	30.4.1886				
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10	Decoster	Jean François Félix	Overyssche 15 Avril 1834	Epoux du N° 11	Peintre en Cabinet	Ixelles	6 Juillet 1868										
11	Depré	Pauline	Duysbourg 11 Mars 1836	Epouse du N° 10		Ixelles	6 Juillet 1868										
12	Decoster	Jeanne Catherine Nathalie	Overyssche 28 Juillet 1861			Ixelles	6 Juillet 1868										
13	Decoster	Sidonie Françoise	Overyssche 30 Novembre 1868			Née	20 9bre 1868										
14	Decoster	Hypolite	Overyssche 14 Mars 1872														
15	Decoster fille du N° 10	Marie Angeline	Overyssche 10 7bre 1876														
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : 49. Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Yaquet Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 51 Nom de la maison : Folio 158

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Leblicq	Jérôme	Overysschel 26 Juin 1829	Epoux du N° 2	Maréchal ferrant	Né	26 Juin 1829
2	~~Mahaut~~	Marie Catherine	Overysschel 30 Janvier 1830	Epouse du N° 1		Née	30 Janvier 1830
3	Leblicq Fille	Amélie Thérèse Mathilde	Overysschel 23 Octobre 1858			Née	23 8bre 1858
4	Leblicq Fils	Edouard	Overysschel 26 Décembre 1859			Né	26 Xbre 1859
5	~~Leblicq Fils~~	~~Jean François~~	~~Overysschel 20 Mai 1865~~			Né	20 Mai 1865
6	~~Mahaut Cousin~~	~~Pierre~~	~~Overysschel 20 Mars 1846~~		ouvrier Maréchal ferrant	Né	20 Mars 1846
7	Leblicq Fils	Pierre Joseph	Overysschel 15 Avril 1867			Né	15 Avril 1867
8	Leblicq Fils	Charles Joseph	Overysschel 3 Avril 1869			Né	3 Avril 1869
9	~~Bots~~	~~Pierre~~	~~Lubbeek 29 Juillet 1854~~		o/ Maréchal ferrant	Lubbeek	13 Juillet 1874
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée	12 9bre 1883				
				Décédé		17 8bre 1876			
		208 B	1er juin 1872						
				Ixelles place Ste Croix (38)	10 Avril 1875	13 Avril 1875			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixque — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison : 53 — Nom de la maison : — Folio 159

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Roovers	Jean Lambert	Toilemont 31 Novembre 1812	Epoux du N° 2	Tanneur	Wavre	en 1856	"	"	"	"	décédé (133)	"	15 Novembre 1856	"		
2	Marchand	Catherine	Wavre B^t 23 Juillet 1813	Epouse du N° 1	"	Wavre	en 1856										
3	Marchand nièce	Henriette Marie	Genappe B^t 2 Juillet 1844	Mariée le 4 Janvier 1870 à Bourgeois Jules	"	Wavre Genappes	10 mai 1859										
4	Bourgeois Neveu	Jules Joseph	Glabais B^t 7 Juillet 1839	Marié le 4 Janvier 1870 à Marchand Marie Henriette	Maçon	Bruxelles	10 Décembre 1869										
5	Bourgeois Petite nièce	Marie Léonie Clotilde	Overyssche 14 Octobre 1860			Vie	14 8bre 1870										
6	Bourgeois Fille du n° 4	Marie Mathilde Céline	Overyssche 6 février 1872														
7	Bourgeois fille du n° 4	Laure Levine Antoinette	Overyssche 30 8bre 1874														
8	Bourgeois fils du n° 4	Georges Louis Henri	Overyssche 18. 6. 1877			Né	18. 6. 77										
9	Bourgeois fils du n° 4	Jules Joseph	Overyssche 10 Juin 1882														
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15	Ceuppens	Jean Baptiste	Anvers 19 avril 1824	Veuf Wellens	Cigarier	Bruxelles	13 août 1879	Overyssche				Décédé à Bruxelles		1881 art. 80 CC			
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ygnel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Tirlemont Numéro de la maison: 55 Nom de la maison: Folio 160

Le et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement la genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Depage	Jean Baptiste	Watermael (Brabant) 12 11	Epoux de N° 2 (Teuf) remarié a Caymans Marie Anne.	Brasseur												
2	Van Billoen	Anne Catherine	Overyssche 14 Mars 1813	Epouse de N° 1 Veuve de Toot Ferdinand		Ve	6 Mai 1813					Décédée		11 Déc. 1871			
3	Depage	Albert	Overyssche 5 Août 1873														
4	Depage fils du N°	Eugene Marie Arthur	Overyssche 21 Janvier 1876														
5	Depage	Marie Michel Mathilde	13 Mars 1877			Née	13 Mars 1877										
6	Depage	Ernest Marie Jeanten	Overyssche 27 Déc. 1881														
7	Vanloock	Michel	Overyssche 17 Déc. 1852	C.	Armentaires	Molenbeek St Pierre	20 Déc. 1878	Overyssche									
8	Depré	Marie Therese	Ottenbourg 30 Avril 1852		servante	Ottenbourg	23 Déc. 1876										
9	~~Hollemans~~	~~James~~	~~Overyssche 11 Mai 1850~~		journalier	Overyssche	23 Juin 1874					Ste Gilles Chaussée de Waterloo N° 125	30 Nov. 1875	24 Janvier 1876			
								N° de la maison:				Nom de la maison:					
B																	
10	Minnoye	Jean Baptiste	Corbeek Loo 18 Déc. 1850		journalier	Kessel lo	10 Avril 1874								Recensé au 3e volume rapport de femme Ballaer		
11	Largé	Pierre	Ruysbroeck 31 Déc. 1849	Epoux de Deveen Catherine	Domestique	Ruysbroeck	17 Août 1872										
12	Neefs	Jean Bte	Terveuren 1832		journalier												
13	~~Michiels~~	~~André~~	Overyssche 29 Mars 1815		domestique	Vossem	22 avril 1870					Etterbeek chaussée de Terveuren N° 349	15 Déc. 1871	20 Déc. 1871			
14	~~Rockaerts~~	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 6 Nov. 1851		domestique	Bruxelles	9 Juin 1869					Woluwe St Pierre	15 Novembre 1874	15 Décembre 1874	~~Journalier~~		
15	~~Voegé~~	~~Anne Catherine~~	Ruysbroeck 1840		Servante							Ruysbroeck Overstraat	24 Mars 1876	10 Avril 1876			
16	~~Delgof~~	~~Guillaume Antoine~~	Overyssche 5 Janvier 1837	épouse de Sterckx Pauline	domestique	Né	5 Janvier 1837		Passé le 20 a Passé le 12 Ch.	19 Déc. 1874 11 Déc. 1868.							
17	~~Hecis~~	~~Jean Ambroise~~	Overyssche 2 octobre 1842	Marié le 14 Déc. 1868 à Vandenbrul Marie Clémence	domestique	Né	2 Oct. 1842										
18	Renard	Henri	Overyssche 2 Mai 1823	Epoux Dupré Melanie R. Q. 1er Lit	domestique	Né	2 Mai 1853										

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Ve Lassaux, rue de la Charité, 49, Bass. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Iguel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Champ de Bataille à Waret — Numéro de la maison: 57 — Nom de la maison: — Folio 161

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	Lit et N°	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Carels	Michel	Overpoelt 12 Juin 1839	Epoux du n° 2	ouvrier tisserand	Ne	12 Juin 1839
	2	Caymans	Jeanne	Overpoelt 15 Décembre 1832	Epouse du n° 1		Ne	15 Déc. 1832
	3	Carels Fille	Marie Thérèse	Overpoelt 11 Novembre 1865			Nee	11 Nov. 1865
	4	Carels Fils	Pierre	Overpoelche 3 août 1869			Né	3 août 1869
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
B	10	Vandertauben	Samuel	Overpoelche 21 Octob 1791		Rentier	Né	21 août 1792
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18	Vanmuysen	Jeannel	Overpoelche 17 Août 1819		Servante	Née	17 août 1819

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort à Watermael — Numéro de la maison: 61 — Nom de la maison: — Folio 162, 7

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
L^a et N° 1	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.) 2	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.) 3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Danlée~~	~~Séraphine~~	Overyssche 19 Novembre 1801		~~Représentant~~	Né	19 Xbre 1864.
2	~~Maigret~~ Neveu	~~Xavier Francois~~	Gand (St. Pierre) 10 août 1835			S/Jean au Monde	31 Xbre 1866.
3	Maigret Neveu	Florent Joseph	Malines (Cannes) 23 Décembre 1843	Marié le 7 juillet 1870 à Mlle Josephine Jeanne		Malines	en 1853.
4	Danhieux Nièce	Femme	Overyssche 5 février 1846	Epouse Maigret Florent Joseph		Née	5 Janvier 1866
5	~~Maigret~~ Fils de N° 3.	~~Modeste Joseph~~	Overyssche 7 août 1869			Né	7 Août 1869
6	Maigret	Ferdinand Modeste	Overyssche 10 Octobre 1870			Né	10 Xbre 1870
7	Maigret Fille du N° 3.	Marie Josephine	Overyssche 26 9bre 1872				
8	~~Maigret~~ Fils du N° 3.	~~François Joseph~~	Overyssche 10 9bre 1874				
9	Maigret fils du N° 3.	Albert Philippe	Overyssche 8 Septembre 1876				
B							
10	~~Delsaert~~	Marie Edwige	Overyssche 15 Août 1824	Mariée à Everaert décédée veuve le 15 Juillet 1867.	Tailleuse	Née	15 Août 1864.
11	Maigret	Mathilde Marie Rosalie	Overyssche 14 Février 1877			Née	
12	Maigret	Anne Henriette Marie	Overyssche 22 Juin 1880				
13	Maigret	Louis Victor	Overyssche 30 Juillet 1882				
14	Goossens	Célestine	Overyssche 9 Novembre 1859	C	Servante	Etterbeek	8 Juin 1880
15	Maigret	Clémentine Florentine	Schaerbeek 11 Mai 1873	C	"	Laeken	31 Mai 1882
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL. 9	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES. 10	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU. 11	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT. 12	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 15 septembre 1866.) 13	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE. 14	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN. 17	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT. 18
				Décédé		26 Août 1875			
"	"	"	"	Bruxelles	15 Avril 1868	30 Avril 1868	"	"	"
								Vers Folio 118 N° 115 B.	20 Janvier 1880
"	"	"	"	Décédé (341)	"	28 Avril 1876		"	"
				Décédé		16 Août 1876			

N° de la maison: 61 — Nom de la maison:

		Inscrit Nat. Let. Folio 76 N° 115 B.	15 Juillet 1867.	"	"	"	"	"	"
Overyssche				Ixelles	27 9bre 1880				
Laeken									

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Joquet — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Flavel — Numéro de la maison : 89 — Nom de la maison : — Folio 163.

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Evrard	Alexandre Joseph	Mont St André 22 Septembre 1822	Epoux du N° 2	Mᵗᵉ de farines	Mont St André	en 1858										
2	DeKoning	Jeanne Marie	Overyssche 21 février 1834	Epouse du N° 1		Née	21 février 1834										
3	Evrard fils	Ferdinand	Overyssche 29 avril 1866			Né	29 avril 1866										
4	Evrard fils	Pierre Joseph	Overyssche 19 Juillet 1868			Né	19 Juillet 1868										
5	Everaert fils	Louis	Overyssche 24 Mai 1871			Né	24 Mai 1871										
6	Evrard fille du N° 1	Marie Josephine	Overyssche 25 9ᵇʳᵉ 1874														
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Egrisel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Champ de Bruxelles a Ganat — Numéro de la maison : 68 — Nom de la maison : — Folio 164

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[a] et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Lamal	Joseph	Overyssche 16 Septembre 1812	Epoux du N° 2	M[d] de charbon	Gilly (Flamand)	en 1864
2	Borremans	Elisabeth	Overyssche 9 Janvier 1821	Epouse du N° 1		Gilly "	en 1864
3	Lamal Fils	Pierre Joseph	Overyssche 16 Mars 1844	Marié le 19 Janvier 1869 à Gerpinnes dite		Gilly "	en 1864
4	Lamal Fils	Pierre Antoine	Overyssche 6 Octobre 1845	Epoux de Marie Louise Mineleem		Gilly "	en 1864
5	Lamal Fille	Jeanne Marie	Overyssche 13 Janvier 1862			Gilly "	en 1864
6	Lamal Fils	Gustave	Overyssche 22 Septembre 1856			Gilly "	en 1864
7	Lamal Fils	Marie Célina	Gilly (Flamand) 30 Mai 1861			Gilly "	en 1864
8	Lamal Fils	Jean Louis	Overyssche 2 Mai 1866.			Né	2 Mai 1866.
9	Lamal Fille	Jeanne Marie	Overyssche 13 Janvier 1852		Servante	Bruxelles	24 Janvier 1871
B 10	Michiels	Michel	Overyssche 23 Avril 1841	Epoux Du N° 9			
11	Vandenbranden	Catherine	Overyssche 10 Mars 1847	Epouse Du N° 10	Ménagère	Bruxelles	28 X[bre] 1871
12	Michiels fils du N° 10.	Guillaume	Overyssche 15 [illegible] 1870				
13	Michiels fils du N° 10	Henri	Overyssche 22 Janvier 1871				
14	Michiels fille du N° 10	Nathalie	Overyssche 14 [illegible] 1875				
15	Michiels fils N° 10.	Jean Louis	Overyssche 3 Mai 1873			Né	3 Mai 1873
16	Michiels	Jean Baptiste	Overyssche 22 Janvier 1867				
17	Michiels	Pierre Joseph	Overyssche 20 [illegible] 1879				
18	Michiels	Pierre	Overyssche 2 Avril 1883				

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles rue des alexiens N° 12.	23 Juillet 1871	17 Août 1871			
"	"	"	"	Bruxelles	2 Janvier 1869	2 Janvier 1869	"	"	"
				Bruxelles place de Barricade N° 14	20 Janvier 1872	4 Juillet 1872	Rentré voir folio 12 C. N° 1.		
"	"	"	"	Bruxelles	26 Mars 1870	2 Avril 1870	Rentré voir folio 164 N° 3. 1869.	"	"
				Bruxelles Maison de Visitandines	25-6-1873				
								165 C.	22 Juin 1872.
Overyssche				Décédé		12 Juillet 1873			
				Décédé		19 Janv. 1880			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Boitsfort à Ixelles — Numéro de la maison : 67 — Nom de la maison : — Folio 165.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (présentes ou temporairement absentes. Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lettre et Nº	NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Quisthout	Joseph	Overyssche 18 Juillet 1825	Epoux du nº 2	Cordonnier	Nº	18 Juillet 1875
2	Vandermeeren	Marie Caroline	Overyssche 15 Août 1814	Epouse du Nº 1		Nº	15 Août 1874
3	Quisthout fils	Jean Joseph	Overyssche 21 Janvier 1852			Nº	21 Janvier 1852
4	Quisthout fille	Marie Thérèse	Overyssche 16 Octobre 1854			Nº	16 Octobre 1854
5	~~Quisthout~~	~~Marie Thérèse~~	~~Overyssche 16 Octobre 1854~~			Woluwe St Lambert	18 Avril 1879
6	~~Quisthout~~ fille du nº 5.	~~Marie Joséphine Antoinette~~	Bruxelles 6 Décembre 1875.				
7	Quisthout	Marie Thérèse	Overyssche 16 Octobre 1874		Ménagère	Bruxelles	27 Janvier 1882
8	Quisthout	Marie Joséphine Antoinette	Bruxelles 6 Décembre 1875			d'office.	
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1866.)	SORTIE. DATE de la déclaration de sortie de la commune.	SORTIE. DATE de la radiation (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		"	"	Molenbeek St Jean	22 Mars 1876	28 Mars 1876	Rentrée voir au nº 5 même folio	"	"
				Bruxelles rue de Tilly nº 14.	19 Nov. 1875	6 Janvier 1876			
		"	"	"	"	"			
Overyssche									

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, boul. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Etterbeek Numéro de la maison : 69 Nom de la maison : Folio 166

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Julius	Jean Baptiste	Hautcourt 9 janvier 1799	Chef de Caymans Marie Emmanuel	Cultivateur		
2	~~Caymans~~ Veuve Lds	Anne Françoise	Overyssche 4 février 1806	Enfant naturel de Caymans Marie Emmanuel Veuf de DeCoster Marie Emmanuel	Boulanger	Né	4 janvier 1806
3	Caymans Petite fille	Emmanuel	Overyssche 13 Mai 1845			Né	13 Mai 1845
4	~~Caymans~~ Petite fille	Edouard	Overyssche 23 Janvier 1847			Né	23 janvier 1847
5	Caymans Petite fille	Thérèse Constance	Overyssche 9 Décembre 1849			Né	9 Dbre 1849
6	~~Caymans~~ Petit fils	Marchal Gustave	Overyssche 16 Novembre 1850			Né	16 9bre 1850
7	~~Caymans~~ Petite fille	Marie Hortense	Overyssche 24 Octobre 1852			Né	24 8bre 1852
8	Caymans Petit fils	Léonard	Overyssche 27 Juin 1856.			Né	27 Juin 1856.
9	Caymans	Marie Louise	Overyssche 24 8bre 1852			Ixelles	18.11.1880
B 10	Caymans	Victor Laurent	Bruxelles ~~Overyssche~~ 8 janvier 1883			Ixelles	8 janvier 1883
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR: DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR: SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR: DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR: DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	13	13	16	17	18
				Décédé		23 janvier 1883.			
				Décédé		4 9bre 1874.			
				Etterbeek rue de la Source 62	13 9bre 1880.				
"	"	"	"	Bruxelles	23 Janvier 1883	23 janvier 1883			
"	"	"	"	Ixelles	28 mars 1874	5 avril 1874	"	"	"
				Ixelles rue Jean Jouvi no 83	3 7bre 1868	4 7bre 1868	rentré à Ixelles depuis le 4 7bre 1868.		
				Ixelles rue des Héliotropes 39	15 9bre 1881.				
Overyssche									

Ne de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ysgieck Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bevallois à Uccle Numéro de la maison : 44 Nom de la maison : Folio 167

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lettre et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Dubois	Elsie Catherine	Overyssche 16 Mai 1824		Représenteur	Née	16 Mai 1824
2	Taymans	Jean François	Overyssche 1815	Neuf de Lamat Jeanne	Marchand Tailleur	venu du f° 22 a. Molenbeek St Jean	1er Juin 1870 12 Fév. 1867
3	Taymans Fille du Nº 2	Wemer Joséphine	Overyssche 28 août 1851		Tailleuse	venue du folio 53 a. Molenbeek St Jean	1er Juin 1870. 12 Déc. 1867
4	Taymans Fille du Nº 2	Petronille Appoline	Overyssche 23 Janvier 1833			venue du folio 53 a. Molenbeek St Jean	1er Juin 1870. 12 Déc. 1867
5	Taymans Fille du Nº 2	François Félix	Overyssche 9 Septembre 1860			venu du folio 53 a. Molenbeek St Jean	1er Juin 1870. 12 Déc. 1867
6	Taymans Fille du Nº 2.	Marie Adele	Overyssche 12 Septembre 1856			venue du folio 53 a. Molenbeek St Jean	1er Juin 1870 12 Déc. 1867
7	Taymans fils du Nº 3.	Jean Théodore	Overyssche 24 Mars 1872				
8							
9							
B 10	Crabbé	Femme Kaisé	Bruxelles en 1807	Veuve de Verdun Cyprien Jean.			
11	Verdun Cyprien Fils	Alphonse Henri Jean Baptiste.	Overyssche 12 Octobre 1833		Notaire	Né	12 8bre 1833
12	Verdun Cyprien Fille.	Félicie Marie Louise	Overyssche 12 Avril 1835.			Née	12 Avril 1835
13							
14							
15							
16							
17							
18	Vergaim	Jeanne	Overyssche 21 Mars 1832.		Servante	Née	11 Mars 1872

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		15 Avril 1874			
				~~Déménagé~~	~~septembre~~	~~1867~~			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Boitsfort — Numéro de la maison : 75 — Nom de la maison : — Folio 41

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Marchant	Jean Henri	Merxplas 21 Octobre 1822		Négociant en double Colonies	Ixelles	31 9bre 1872
2	Bessant	Marthe Charlotte Malie	Overyssche 22 Novembre 1844			Ixelles	22 9bre 1872
3	Coomans	Pierre Joseph	Uccle 21 Septembre 1835	Vf de Bergiers Jeanne Epouse du N° 4	Serblanchisseur Lampiste	Uccle	1872
4	Eggenwiler	Marie Elisabeth	Overyssche 22 avril 1840	Epouse du N° 3		Ixelles	22 Avril 1840
5	Coomans Fils	Marie Victorine	Overyssche 23 Mars 1869			Ixelles	23 mars 1869
6	Coomans Fille	Anne Marie Berthe	Overyssche 9 Avril 1868			Ixelles	9 avril 1868
7	Coomans Fille	Jeanne Marie	Overyssche 2 Mars 1870			Ixelles	2 Mars 1870
8	Coomans Fils	Guillaume Joseph	Overyssche 8 août 1866			Ixelles	8 août 1866
9	VanDam	Anne Josine	Overyssche 3 Mars 1842		Servante	Ixelles	3 Mars 1842
B							
10	Coomans fils du N° 3	François Victor	Overyssche 26 Août 1872				
11	Coomans Nièce du N° 3	Marie adele	La Hulpe 1862			Anvers	7 9bre 1874
12	Yaessens Geroom	Constantin	Woorgstraeten 3 7bre 13 60			Woorgstraeten	21 Janvier 1874
13	Coomans fille du N° 3	Julie Marie frédérique	Overyssche 8 9bre 1874				
14	Coomans fille du N° 3	Victorine Felicie	Overyssche 20 Mars 1878			Ixelles	20-3-78
15	Coomans	Modeste	Overyssche 14 7bre 1880				
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par les mots employés dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Schaerbeek	11 Octobre 1868	15 Octobre 1868	"	"	"
"	"	"	"	Schaerbeek	11 Octobre 1868	15 octobre 1868	"	"	"
								Venu Folio 121 N° 2 B	22 9bre 1870
	Bruxelles Quittance fo. C 11 7bre 1882							Venu Folio 121 N° 2 B	28 9bre 1870
	idem 15/12 1882							Venu Folio 121 N° 3 B	28 9bre 1870
	idem 11 7bre 1882							Venu Folio 121 N° 6 B	28 9bre 1870
	idem							Venu Folio 121 N° 7 B	28 9bre 1870
								Venu Folio 121 N° 4 B	28 9bre 1870
"	"	"	"	Ixelles	21 Novembre 1872	17 Janvier 1873	"	"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

	Bruxelles 7 12 1872								
				Ixelles, rue de Boitsfort n° 7	17 Janvier 1882		au N° de ligne à arbre n. 1880		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lancrus, rue de la Chartre, 49, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 77 Nom de la maison : Folio 169

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Dekoning	Pierre	La Hulpe 8 Septembre 1800	Veuf de Kumps Thérèse	Boucher et Cultivateur			"	"	"	"	décédé (49)	"	2 mai 1868	"	"	"
2	Dekoning Fils	Antoine Ferdinand	Overysschel 16 Septembre 1831		Boucher	Né	16 7bre 1831										
3	Dekoning Fille	Jeanne Catherine	Overysschel 11 Novembre 1836			Née	11 9bre 1836										
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9	Wauters	Jacques	Overysschel en 1813	Epoux de Dewals Marie Thérèse domiciliée à Duysbourg	Domestique	Né	en 1813										
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 79 Nom de la maison : Folio 170

L. et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Clabots	Jean François	Overpoche 9 avril 1807	Epoux du N° 2	Bourrelier	Né	9 avril 1807										
2	Vantuycom	Anne Catherine	Overpoche 9 avril 1818	Epouse du N° 1		Née	9 avril 1818										
3	~~Clabots~~ Fils	~~Jean François Joseph~~	Overpoche 22 avril 1844		ouvrier Bourrelier	Né	22 avril 1844	"	"	passé folio 258 N° 4. B.	30 Décembre 1864	"	"	"			
4	~~Clabots~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	Overpoche 26 Octobre 1845	Epoux de Charlier Marie Justine	ouvrier Bourrelier	Né	26 8bre 1845	"	"	"	"	Bruxelles	19 février 1867	23 février 1867	"	"	"
5	Clabots Fils	Jean Louis	Overpoche 27 février 1853			Né	27 février 1853										
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Boendael à Vleurgat — Numéro de la maison : 41 — Nom de la maison : — Folio 171

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Bauwens	Catherine	Overyssche 8 Septembre 1800	Veuve de Lescheux Vincent	Boutiquière	Ixelles	5 Fév 1860
2	Leschaeve Fille	Thérèse	Overyssche 2 Mars 1839	Veuve de Callewaert Jh		Ixelles	2 Mars 1839
3	Callewaert Petit-fils	Catherine	Overyssche 17 février 1857			Ixelles	17 février 1857
4							
5							
6							
7							
8							
9	Boremans	Veuve Marie Mathilde	Overyssche 30 8bre 1881				
B 10	Caymaens	Célestin Joseph	Overyssche 27 juin 1814		Négociant en toiles Colonials	Ixelles	27 Juin 1864
11	Caymans	Marie Eugenie Catherine Josephine	Ixelles 27 Décembre 1844	épouse du n° 14		Schaerbeek	Janvier 1872
12	~~Caymans~~	Laurent Marie Louise Théodore	~~Gand~~ Ixelles ~~25 Août~~ 1847 Lubeck			id	id
13	Duvinchx	anne caroline	16 mars 1857		Servante	Nieuwpoort	28 9bre 1876
14	Borremans	Alphonse Jh	Overyssche 8 Fév 1843	époux du n° 17	Négociant	Bruxelles	18 mai 1878
15	Boremans	Victor Henri Marie Joseph	Overyssche 13 Mai 1880				
16	Boremans	Marie Louise Adelaide	Overyssche 29 8bre 1881				
17	Boremans	Jeanne Marie Louise	Overyssche 30 8bre 1881				
18	~~Michiels~~	Jeanne Catherine	Overyssche ~~17 Décembre 1833~~		Servante	Nie	27 9bre 1858

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTANT AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédée [39]	"	5 mai 1880	"	"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: 2 Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael à Vanert Numéro de la maison: 85, Nom de la maison: Folio 172

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	4	5	6	7	8
A 1	Vandercam	Pierre Joseph	Bruxelles Vallons 10 Décembre 1798	Epoux du N° 2	Négociant en articles d'ameublement	Bruxelles Vallons	en 1835.
2	Van Doorent	Jeanne Catherine	Overyssche 29 Juillet 1798	Epouse du N° 1	"	Id.	2 Juillet 1798
3	Vandercam fils	Jean Baptiste	Overyssche 2 Août 1839	Marié avec Rumps Marie Emérence le 2 Janvier 1867	Docteur en médecine chirurgien accoucheur	Id.	2 Août 1839
4	Rumps Belle fille	Marie Emérence	Overyssche 1 Mars 1842	Epouse Vandercam Jean Baptiste	"	Comm. de la même Sect. 2e Zt. folio 47. N° 3.	2 Janvier 1867
5							
6							
7							
8	Godas	Marie Anne	Bruxelles Vallons 1836		Servante	Waterloo	1er Janvier 1877
9	Vandenbroeck	Marie Catherine	Duysburg 2 Août 1825		Servante	Duysburg	en 1842.
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		6 Janvier 1880			
				Décédée 1931	"	15 Octobre 1869	"	"	"
"	"	Inscrit Folio 189 N° 1 S.	15 Février 1867	"	"	"	"	"	"
"	"	Inscrit Folio 189 N° 2 S.	15 Février 1867	"	"	"	"	"	"
				Waterloo	3 Janvier 1880				
"	"	"	"	Hollenberg	25 Janvier 1871	25 Janvier 1871	"	"	"

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 16, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Namur — Numéro de la maison: 17 — Nom de la maison: — Folio 173

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE, des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1e et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)																
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
A 1	Michiels	Jean Baptiste	Overyssche 24 Juillet 1835	Epoux du N° 2	Tailleur	Id	24 Juillet 1835											
2	Crompencers	Jeanne Catherine	Overyssche 11 Juin 1835	Epouse du N° 1		Id	11 Juin 1835											
3	Michiels Fils	Pierre Joseph	Overyssche 29 avril 1862			Id	29 avril 1862											
4	Michiels Fils	Pierre Louis	Overyssche 22 Juin 1866			Id	22 Juin 1866											
5	Michiels Fils	Félix Vincent	Overyssche 3 Juillet 1868			Id	3 Juillet 1868											
6	Michiels Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 1er août 1870			Id	1er Août 1870											
7	Michiels	François Louis	Overyssche 31 août 1872															
8	Michiels fils du n° 7	Guillaume Hippolyte	Overyssche 12 Août 1875															
9																		
B 10	Vanthuyne	Félix	Overyssche 20 Janvier 1803	Epoux du N° 11	Retraité	St Gilles	10 Déc. 1863											
11	Destroodt	Marie Joséphine	Bavisoux 15 avril 1842	Epouse du N° 10		St Gilles	10 Déc. 1863											
12	Raemdonck	Pierre Joseph	Bruxelles 26 Septembre 1841	Epoux de Jeanne Modeste Caroline	Ouvrier d'habits	Bruxelles	21 Août 1875											
13	D'Hondt	Jean Baptiste	Neerysche 29 7bre 1860		Tailleur	Neerysche	19 Oct. 1876											
14	Raemdonck	Pierre Joseph	Bruxelles 26 7bre 1841		Tailleur	Bruxelles	5 Janvier 1877											
15																		
16																		
17																		
18																		

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Esquelmes — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Mons — Numéro de la maison: 46 — Nom de la maison: — Folio: 174

L[a] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répéter en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	Poot	Joseph Lignelle	Overyssche 4 Juin 1840	Epoux du N°2	Tailleur	Né	4 Juin 1840
2	Van Geffelen	Mélanie	Deurne (Anvers) 7 Novembre 1841	Epouse du N°1			
3	Poot Fils	Jean Emile	Overyssche 15 Octobre 1866			Né	23 Oct. 1866.
4	Vermeet	Pierre Eugène	Wavre St Georges 5 Octobre 1869		Id	Venue 253 B. Wavre St Georges	22 Août 1870. 26 Janv. 1872
5	Poot	Mathilde	Overyssche 10 Décembre 1870			Né	10 Déc. 1870.
6	Poot fille du N° 1.	Joseph Mathilde Mathilde	Overyssche 13 Janvier 1872				
7	Van Esp	Antoine	Overyssche 25 Mai 1826.	Epoux du N° 8.	Jardinier		
8	Michiels	Marie Thérèse	Overyssche 3 Mai 1838	Epouse du N° 7			
9	Van Esp fils du N° 7	Jean Baptiste	Overyssche 22 Août 1869				
B							
10	Michiels	Félix	Overyssche 26 Janvier 1840	Epoux du N° 11	Tonnelier	Venu 211 B. Né	13 Déc. 1869. 26 Janvier 1840
11	Vantuycom	Marie Elisabeth	Overyssche 14 Juillet 1837	Epouse du N° 10		Venu 218 B. Né	13 Déc. 1869. 14 Juillet 1837
12	Michiels Fils	Jean Jacques	Overyssche 6 Décembre 1870			Né	20 Déc. 1870
13	Michiels fils du N° 10	Jean Jacques	Overyssche 6 Mai 1870				
14	Van Esp fils du N° 7	Félix	Overyssche 29 Juillet 1871				
15	Van Esp fils du N° 7	Adolphe Joseph	Overyssche 3 Déc. 1873.				
16	Van Esp fils du N° 7	Jean François Athanase	Overyssche 1er Mai 1876				
17	Van Esp fille du N° 7	Jeanne	Overyssche 9 Août 1879				
18	Van Esp fils du N° 7	Fernand Hyacinthe	Overyssch. 21 Janvier 1882				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le N° employé dans l'Instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
		239. B.	22 Août 1872						
		id	id						
		id	id						
		id	id					Venu Folio 280. N°4 B.	22 août 1870
				Décédé	9 Juin 1871				
		239. B.	22 Août 1872						
				Décédé	3 Avril 1877			id	id
		218. B.	22 7bre 1873						
		id	id						
		id	id						
		id	id					252. B.	22 8bre 1873
				Décédé	27. 5. 77.				

Nº de la maison: 47 — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: 2 Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael Kamel Numéro de la maison: 93 Nom de la maison: Folio 175

Voir le folio 240 pour la continuation du N° 93 présent folio

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Mombaerts	Egide	Louvain 4 février 1826	Epoux du N° 2	Serrurier		
2	Kumps	Etienne Isabelle	Overyssche 15 février 1829	Epouse du N° 1		Ixelles	15 février 1829
3	Mombaerts Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 11 Mai 1852			Ixelles	11 Mai 1852
4	Mombaerts Fils	Michel	Overyssche 23 Juillet 1855			Ixelles	23 Juillet 1855
5	Mombaerts Fille	Marie Thérèse Mathilde	Overyssche 23 Octobre 1858			Ixelles	23 Oct^bre 1858
6	~~Mombaerts~~ Fils	~~Victor~~	Overyssche 1 Mars 1861			Ixelles	1 Mars 1861
7	Mombaerts Fille	Julie	Overyssche 24 août 1863			Ixelles	24 août 1863
8	Mombaerts Fille	Jeanne Marie Mathilde	Overyssche 24 août 1865			Ixelles	24 août 1865
9	Mombaerts Fille	Marie Thérèse	Overyssche 25 avril 1869			Ixelles	25 avril 1869
B 10	Mombaerts Fils	Herman Emmanuel	Overyssche 25 Juin 1870			Ixelles	25 Juin 1870
11	~~Cremoux~~	~~Pierre Joseph~~	~~Aubagne~~ en 1826	Epoux de N° 12	Maître tailleur	de l'étranger	3 J^et 1874
12	~~Ticard~~	~~Marie Jeanne~~	Dinan 24 Juin 1834	Epouse du N° 11		anderlecht	id
13	~~Cremoux~~	~~Arthur~~	~~Grenoble 11 Juin 1861~~			id	id
14	~~Cremoux~~	~~Marie~~	~~Strasbourg 25 J^et 1866~~			id	id
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE.		RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
		FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.						
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles Commerce 87	7 mars 1881				
"	"	"	"	décédé 181	"	8 février 1868	"	"	"
				N° de la maison:		Nom de la maison:			
				N^lle Gilles chaussée de Waterloo N°14.	21 J^et 1875	5 8re 1875			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ygrel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Gand — Numéro de la maison: 95 — Nom de la maison: — Folio 174

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE. ÉCRIT EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef du ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Kriegels	Joseph	Overyssche 19 Juin 1828	Epoux du Nº 2	Vannier	Idem	19 Juin 1828
2	Dewaet	Isabelle	Overyssche 19 Novembre 1830	Epouse du Nº 1		Idem	19 Juin 1858
3	Kriegels Jos	Guillaume Louis	Overyssche 15 août 1856			Idem	15 août 1856
4	Kriegels Jos	Flaureau Emile	Overyssche 17 Juillet 1866			Idem	17 Juillet 1866
5	Kriegels	Guillaume	Overyssche 26 avril 1801	Epoux du Nº 6	Vannier	Overyssche	en 1836
6	Dekoning	Jeanne	La Hulpe en avril 1796	Epouse du Nº 5		La Hulpe	en 1836
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	Inscrit folio 237 nº 1 B	30 Mars 1870	"	"	"		"	"
"	"	Inscrit folio 237 nº 2 B	30 Mars 1870	"	"	"		"	"
"	"	Inscrit folio 237 nº 3 B	30 Mars 1870	"	"	"		"	"
"	"	Inscrit folio 237 nº 4 B	30 Mars 1870	"	"	"		"	"
								Rem folio 196 nº 5 B	1er avril 1870
								Rem folio 196 nº 6 B	1er avril 1870

Nº de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesuisse, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ysgiet — Section ou quartier, faubourg, etc.: 9 — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Gand — Numéro de la maison: 97 — Nom de la maison: — Folio 133

Suite folio 244

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Mon	Marie Célinie	Rosières 12 Septembre 1842	Veuve de Caymans Eugène	Brasseuse et fabricante d'huile	Roberts	en 1858
2	Caymans fille	Marie Elisabeth Henriette	Overyssche 30 Novembre 1870	Mariée le 11 Mai 1869 à Rouries Joseph		Nie	30 9bre 1870
3	~~Caymans fille~~	~~Julie Marie Félicie~~	Overyssche 11 Novembre 1844	Mariée à Adolphe Derroye le 15 8bre 1872		Nie	11 9bre 1844
4	Rouries Beau fils	Philippe Beau Joseph	Hekelgem Beitsfort 15 Juillet 1849.	Epoux de Caymans M. E. Hon.	Rentier	Hekelgem Beitsfort	12 Mai 1869
5	Rouries Petit fils Du N° 4	Albert Henri Philippe	Overyssche 28 Mars 1870.			Nie	28 Mars 1870
6	Rouries Petit fils du N° 4	Edgard Marie Henri	Overyssche 25 Juillet 1871.				
7	Rouries fils du N° 4	Léon Laurent Marie	Overyssche 6 Août 1872.				
8	Rouries fils du N° 4	Hector Adolphe Joseph	Overyssche 27 Mars 1874				
9	De Herteg	Charles	Bruxelles 31 Janvier 1861	c	Domestique	Ruysbroeck	29 Octobre 1877
B 10	Vandendael	Marie Thérèse	Vroenhoven 11 Mars 1858	c	Servante	Beyrecas	27 mars 1877
11	Vincent	Jean François	Rhode Ste agathe 14 Juillet 1859		domestique	Rhode Ste agathe	10. 2. 77.
12	Van Wyenbergen	Louis Jean	Leefdael 15 Janvier 1851		Domestique	Leefdael	29 Juillet 1876
13	Demuylder	Guillaume	Overyssche 6 9bre 1845	Epoux de Marie Thérèse Meert R.D 158	Charretier	Bonnelles	15 Mars 1875
14	Verheyden	Guillaume	Houtdenberg 24 juillet 1845		Domestique	Houtdenberg	23 Mars 1872
15	Braekaer	Jean Baptiste	Overyssche 15 Octobre 1842		Domestique	Id	15 8bre 1842
16	Verhulst	Antoine	Sauvetheure en 1837	Marié avec Vve Marie Thérèse L. 9 mars 1867.	Maçon	Sauvetheure	in Janvier 1867
17	Vandergoten	Guillaume	Overyssche 15 Octobre 1844		Vacher	Id	16 8bre 1844
18	Vatenmaster	Joséphine	Overyssche 24 Octobre 1844		Servante	Id	26 8bre 1844

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 40 et suivants du code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1865.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Date du changement.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Précédé	"	3 8bre 77			
				Havre Rue Neuve 2es Mx 3.	17 8bre 1872	18 8bre 1872.			
Renvoyé									

N° de la maison: — Nom de la maison:

Overyssche				Wolvenis St Poulet	31 Xbre 1877				
				Boulvenberg Rozberg N° 5.	9 Mai 1873	12 Mai 1873			
				Attenberg	2 août 1876				
		passé Mandat de Plaisance	9 Mars 1881						
		passé 2e Bd Pl. 168 Mx B.	12 Août 1865						

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Gigaet Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Champ de Bruille à Wavre Numéro de la maison : 46 Nom de la maison : Folio 178

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N^os	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Delannoy	Henri Joseph	Wavre 22 avril 1836	Epoux du N° 2	Rentier	Wavre	18 Janvier 1867
2	Calanne	Marie Anne Isabelle	Wavre 6 Juillet 1838	Epouse du N° 1	"	Wavre	18 Janvier 1867
3	Delannoy Fils	Marie Joseph Eugène	Wavre 11 Décembre 1858		"	Wavre	18 Janvier 1867
4	Delannoy Fils	Marie Isabelle	Wavre 11 Septembre 1864		"	Wavre	18 Janvier 1867
5	Desmeth	Jacques	Tervueren 1802	Epoux du N° 6	Rentier	Tervueren	21 Mars 1802
6	Boremans	Jeanne Catherine	Overyssche 16 octobre 1802	Epouse du N° 5		Tervueren	21 Mars 1802
7	Desmeth	Adèle	Tervueren 15 Mai 1846.	Marié à Ernest constant Emile Adrien		Tervueren	21 Mars 1868
8	Vancutsem	Marie Alexandrine	Overyssche 23 Août 1851		Servante	Tervueren	10 Janvier 1870
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès vue le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Wavre	6 octobre	12 octobre 1867		"	"
"	"	"	"	Wavre	2 août 1867	30 août 1867		"	"
"	"	"	"	Wavre	2 août 1867	30 août 1867		"	"
"	"	"	"	Wavre	2 août 1867	30 août 1867		"	"
"	"	"	"	décédé (36)	"	20 mars 1870		"	"
				Bruxelles rue de Cabinet n° 28 le 23 Juin 1873		1 Août 1873			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael Numéro de la maison: 101 Mour de la maison: Folio 179 f

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Decock	Guillaume	Overpoelch 14 avril 1821	Epoux de N° 2	Négociant en épiceries & aumagas.	Id.	18 août 1821
2	Charlier	Marie Thérèse	Overpoelch 7 Mai 1821	Epouse de N° 1		Id.	7 Mai 1821
3	Decock fils	François	Overpoelch 1 Avril 1852	Deux Baptêmes Hortense Isidore, N. R. 119.		Id.	1 Avril 1852
4	Decock fils	Arthur Leopold Joseph	Overpoelch 1 Novembre 1853			Id.	1 9bre 1853
5	Charlier Beau père	Jean François	Overpoelch 17[illegible]	Veuf de Dettlemans Catherine		Id.	en 1789
6	Decock	Hector Isidore Marie	Overyssche 16 Janvier 1881				
7	Debock	Marie Anne Joséphine	Overyssche 1 Janvier 1882				
8	Seyaerts	Auguste	Ouverbeck 23 7bre 1854 53		Maréchal	1 16bre 1874	Diegham
9	Vanderperren	Marie	Overpoelch 1 Juillet 1848		Servante	Id.	1 Juillet 1848
B							
10	Deraedt	Sidonie	Hulderberg 20 Avril 1854		Horlogère	18 janvier 1873	
11	Michiels	Rosalie	Overyssche Janvier 1851		Servante	Bruxelles	16 9bre 1874
12	Michiels fils du n° 11	Jean Baptiste	Overyssche 10 janvier 1876				
13	Albrecht	Henri	Bruggenbeeck 22 Avril 1817	Epoux Leeters Philippine Mathilde	Employé	Bruxelles	27 8bre 1874
14	Mees	Jean Baptiste	Loonbeek 5 Nbre 1860	C	domestique	Loonbeek	26 Nbre 1874
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé (57)		13 juillet 1874			
				décédé (2)		3 janvier 1870			
				décédé		11 janvier 1875			
Diegham	Overyssche			Loeller Nathanael Petit fort. N° 8 Bruxelles	25 9bre 1875	1er 9bre 1875	Ecr. R. c. f. 77		

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Beuzelle à Warne Numéro de la maison : 703 Nom de la maison : Folio 180 ff

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Kumps	Marie Thérèse	Overyssche 10 Novembre 1800	Veuve de Mire Henri		Née	10 9bre 1800
2	Vloeberg	Théobald	Overyssche 26 Mai 1825	Epouse de Min Marie Thérèse	Cultivateur	Né	26 Mai 1825
3	Min	Marie Thérèse	Overyssche 27 Décembre 1837	Epouse de Vloeberg Théobald		Née	27 Xbre 1837
4	Vloeberg Fille	Marie Elodie	Overyssche 27 Septembre 1858			Née	27 7bre 1858
5	Vloeberg Fils	Edouard	Overyssche 20 Juin 1863.			Né	20 Juin 1863.
6	Vloeberg Fille du N° 2.	Marie Mathilde	Overyssche. 28 février 1872.				
7	Vloeberg fille du N° 2.	Marie Julie	Overyssche 5 Mai 1877				
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warcel Numéro de la maison : 105 Nom de la maison : Folio 181

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Poot	Marie Catherine	Overpaehl 20 Octobre 1798	Veuve de Decoster Guillaume	Négociante en épiceries	Née	20 8bre 1798	"	"	"	"	décédée (81)	"	5 Juin 1870	"	"	"
2	Decoster Ill	Marie Elise	Overpaehl 12 Octobre 1832			Née	12 8bre 1832										
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chemin de Bruxelles à Vleurgat — Numéro de la maison: 19 — Nom de la maison: — Folio 182 1/2

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Goossens	Anne Catherine	Overyssche 14 Nov. 1810	Veuve Epouse de Schuyesteens Henri Veuve de Amory Philippe	Cabaretière	Né	26 Mars 1870
2	Amory fils	Jean Philippe	Overyssche 10 Août 1839	Epoux du N° 9	ouvrier Coutelier	Né	10 Août 1839
3	Amory fils	Guillaume	Overyssche 9 Mars 1845		ouvrier Coutelier	Né	9 Mars 1845
4	Amory fille	Hermelle	Overyssche 30 Juillet 1847			Né	30 Juillet 1847
5	Schuyesteens fils	Louis	Overyssche 27 Mai 1859			Né	27 Mai 1859
6	Schuyesteens Belle fille	Elisabeth	Overyssche ~~1841~~ 29-11-1841		Servante	St Gilles	1 Août 1868
7	Schuyesteens Petite fille	Anne Joséphine	Ixelles 1 Juillet 1868	Enfant naturelle de Schuyesteens Elisabeth		St Gilles	1 Août 1868
8	Amory fils	Pierre	Overyssche 8 août 1842		Journalier	Né	9 Août 1842
9	Wauthy	Charlotte Antoinette Ghistelles	Molenbeek St Jean 14 Mai 1849	Epouse du N° 2.		Bruxelles	21 Juin 1876
B							
10	Kumps	Jean Baptiste	Overyssche 13 Janvier 1835	Epoux du N° 11	Journalier	Né	13 Janvier 1835
11	Amory	Marie Anne	Overyssche 17 Janvier 1837	Epouse du N° 10.	Ménagère	Né	17 Janvier 1837
12	Kumps fils	Jean Philippe	Overyssche 31 août 1861			Né	31 Août 1861
13	Kumps fille	Catherine	Overyssche 2 Juillet 1861			Né	2 Juillet 1861
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès, par la lettre employée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédés		6 Mai 1875.			
				Molenbeek St Jean	26 avril 1867	4 Mai 1867.			
				Bruxelles	15 avril 1868	1 mai 1868.			
				Décédé		17 mars 1872.			
				Etterbeek rue Orient 86	4-7-11	8-7-11			
				Dupybourg	18 mai 1870	19 mai 1870	Rentre sur folio 184. C. N° 3.	Rentre sur folio 184 C.	18 mai 1870

N° de la maison: 19 — Nom de la maison:

				Bruxelles	11 Juin 1869	14 Juin 1869			
				Décédée		13 Juillet 1873.			
				Bruxelles rue Gretry N° 30	13 Octre 1876	28-12-76			
				Décédé (69)		20 mars 1870			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre Numéro de la maison : 109 Nom de la maison : Folio 183

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Michiels	Pierre	Overpachel 23 Mars 1805	Epoux du N° 2	Vitrier	Né	23 Mars 1805										
2	Brankaer	Thérèse	Overpachel 31 Octobre 1811	Epouse du N° 1		Née	31 Xbre 1811										
3	~~Michiels~~ Fille	~~Joséphine~~	Overpachel 7 Septembre 1851			Née	7 7bre 1851	"	"	"	"	Décédée (104)	"	15 8bre 1867	"	"	"
4	Michiels Fils	Pauline	Overpachel 15 avril 1853			Née	15 avril 1853										
5	Fastrée	Jean Baptiste	Bruxelles 18 Juillet 1853	Enfant de la patrie													
6																	
7																	
8																	
9	~~Philips~~	~~Joseph~~	Loonbeek 10 octobre 1845		Domestique							Loonbeek	31 Mai 1857	20 Juin 1867			
												N° de la maison :		Nom de la maison :			
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Boitsfort à Bruxelles — Numéro de la maison : 117 — Nom de la maison : — Folio 114

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lit et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Decoster	Jean Louis	Overyssche 6 octobre 1825	Epoux du N° 2	Hotelier et cafetier Notaire	Ne	6 8bre 1825
2	Poot	Pauline Jeanne	Overyssche 17 février 1836	Epouse du N° 1		Né	17 février 1836
3	Decoster Fils	Jean Louis	Overyssche 4 Septembre 1857			Né	21 7bre 1857
4	~~Decoster~~ Fille	~~Marie Pauline Augusta~~	Overyssche 27 janvier 1860			Né	27 Janvier 1860
5	Decoster Fils	Jules Ferdinand Louis	Overyssche 15 Novembre 1861			Né	15 9bre 1861
6	Decoster Fils	Emile Célestin	Overyssche 26 Décembre 1864.			Né	26 Xbre 1864
7	Guns	Joseph Albert	Overyssche 11 Août 1858	Célibataire	Epicier	Bruxelles	11 Xbre 1877
8							
9	DeKeyser	Guillaume Jh	Huldenberg 6 Octobre 1860	Célib	Domestique	Huldenberg	3 Janvier 1882
B 10	Fanpée	Jean Baptiste	Ottenburg 27 7bre 1861	Célib	Domestique	Ottenburg	1 mars 83
11							
12	~~Delvait~~	~~Louis Sebastien~~	Huldenberg 10 9bre 1853		Servante	Huldenberg	17 8bre 1873
13	~~Verheyden~~	~~Philomène~~	Huldenberg 22 octobre 1851	Epouse de Hazart Pierre Guillaume	Servante	Huldenberg	5 Juin 1869
14	~~Cauwe~~	~~Emile Baptiste~~	Huldenberg 12 avril 1869	Serf. Chez Mme Veuve	domestique		
15	~~Fanberea~~	~~Marcel~~	Rhode St Agathe en 1846.		domestique		
16	~~Hernalsteen~~	~~Jean Jacques~~	Overyssche 20 avril 1806		domestique	Ne	20 avril 1806
17	~~Scheers~~	~~Guillaume~~	Overyssche 10 février 1869		Servante	Ne	10 Février 1869
18	~~Philips~~	~~Eleuse~~	Overyssche 11 Mai 1847	Marié le 24 février 1871 avec Van Dooren Edouard	Servante	Ne	11 Mai 1847

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles rue N.D. du Sommeil N° 75.	16 7bre 1875 — Sa fille de résidence	23 7bre 1875			
				Bruxelles rue N.D. du Sommeil N° 75.	16 7bre 1875 — Sa fille de résidence	23 7bre 1875			
	J.J.C Roose, 12-2-1884 2e 2 tours 11.			Bruxelles 2e N.D du Sommeil n° 67	12-2-1885	15-2-1885			
Overyssche				8 Herbert L 13 janvier 1883. Ch. de Cauwer en 3.					
		N° de la maison : R. 4	Nom de la maison : 104						
				Huldenberg section 13 Août 1874. Kauter n° 5.		20 Août 1874			
		Passé folio 19 gbis 35 N.R.	1871						
				Louvain rue de Bruxelles. n° 163.	19 février 1873	12 Février 1873			
		Passé f. 157 R.A.							
—	—	"	"	décédé (101)	"	28 Octbre 1870	"	"	"
"	"	passé folio 213 N.R.	1er Octobre 1874	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 1850 N° 43 B.	23 février 1871	"	"	"	"	"	"

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 16, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort à Vleurgat — Numéro de la maison: 115 — Nom de la maison: — Folio 185

La Suite au folio 234 B

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL.	PROFESSIONS OU CONDITIONS.	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION	SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Folio nouveau.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. Date du changement.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS.	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION	OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Folio ancien.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — Date du changement.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Moldenaers	Jean Baptiste	Lennyeul 16 février 1816	Epoux du N° 2	Cordier et Tanneur	Lennyeul	14 mai 1841					Ixelles	1 janvier 1867	5 mars 1867			
2	Devaet	Jeanne	Overyssche 20 juin 1815	Epouse du N° 1		Nie	19 juin 1865										
3	Moldenaers Fils	André	Bruxelles 16 Mars 1864.			Bruxelles	14 1866					Bruxelles	1 janvier 1867	10 janvier 1867			
4	Temmerman B.M.	Louis	Hoeselgem 17 Septembre 1842	Veuve Moldenaers Née	Journalière	Bruxelles	24 Février 1870					Jaarenthem Vieille-montagne Straat N° 15	18 juillet 1872	25 juillet 1872			
5	Moldenaers	Jean André	Bruxelles 18 Mars 1864			Bruxelles	28 Déc. 1870					id	id	id			
6	Moldenaers	Marie Antoinette	Bruxelles 2 août 1867			Bruxelles	28 Déc. 1870					id	id	id			
7	Moldenaers	Julie Catherine	Bruxelles 1 Mars 1870.			Bruxelles	28 Déc. 1870					id	id	id			
8	Belang	Pierre	Duyghem 5 Avril 1831	Epoux du N° 9	ouvrier	Duyghem	30 Mai 1876										
9	Deraedt	Sylvie Marie Leonie Léonie	Houtdenberg 25 Avril 1854	Epouse du N° 8	Ménagère	Houtdenberg	30 Mai 1876										
B																	
10	Devaet	Antonie	Overyssche 24 février 1813	Veuf de Calsteen Jeanne Marie	Journalière	Nie	14 février 1873										
11	Devaet Fille	Josephine Marie	Overyssche 15 Octobre 1853			Nie	15 Déc. 1853										
12	VanDooren	Edouard	Overyssche 11 Septembre 1842	Epoux du N° 13	ouvr. peintre	Nie	11 Déc. 1871								Venue Ixelles le 23 janvier 1877 5 Ch. 8		
13	Philips	Christe	Overyssche 11 Mai 1842	Epouse du N° 12	Journalière	Nie	11 Mai 1842								2ème Ixelles 184 N° 22 Déc. 1877 12 B.		
14	Vandooren fille du N° 12	Marie Louise	Overyssche 30 Juin 1871														
15	Vandooren fils du N° 12	Jean Henri	Overyssche 20 Sept. 1873														
16	Martens	Jean François	Gand 1 Janvier 1826	Epoux divorcé de Grillier	ci devant	Bruxelles	7 Déc. 1874					Décédé	17 Déc. 1875				
17	Vanderhaegen	Pierre François	Alost 24 Fév. 1823	Epoux Doy Bernard	Couturière	id	id					Meerbeek rue Gand N° 24.	19 Déc. 1876	15 Déc. 1876			
18	Vandooren fille du N° 12	Jeanne	Overyssche 30 Juil. 1876.														

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée d'Boitsfort à Flines — Numéro de la maison: 117 — Nom de la maison: — Folio 186 v

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage ; par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L[a] et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Goossens	Jean Francis	Overyssche 6 octobre 1866	Veuf de Lesdens Anne Marie	Journalier	Id	6 Oct 1866
2	~~Lamotte~~ Nau	Anne Marie Louise	Anvers (Anvers) 27 septembre 1867				
3	Bergiers	Anne Marie	Halles in 1868.				
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10	Leblicq	André	Rodenbeck 1800	Epoux de n° 11. Veuf de Mademoiselle Julie Marie Ch. Simbrichx à Mr J. Timmermans	Boulanger	Bruxelles	en 1852
11	Mussaert	Julie	Dervinay (France) le Juillet 1794	Epouse de n° 10.		Bruxelles	en 1852
12	Leblicq Fille	Caroline	Molenbeek St Jean en Décembre 1828	Epouse de Sprenkels Jean 16e		Bruxelles	en 1852
13	Dazeus	Constant	Bruxelles 2 Juin 1858		Boulanger	Bruxelles	en 1865
14	Timmermans	Marie Joseph	Zellick 28 Juin 1827	Epouse de Leblicq André		Anderghem	15 Juin 1869
15	~~Van Engelgem~~ Veuve Timmermans	Anne Catherine	Zellick 26 Juillet 1794	Veuve Timmermans		Molenbeek St Jean	9 Janvier 1871
16	Timmermans Beau Fils	Corneille	Zellick en 1826		Id de Labrique	Molenbeek St Jean	19 Janvier 1871
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Etterbeek Chaussée St Pierre n° 139	9 Janvier 1871	11 Janvier 1871			
				St Gilles	2 Août 1868				

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ysquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 121 Nom de la maison : Folio 187

Lt et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	12	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Brankaer~~	Jean François	Overyssche 15 Mars 1800	Epoux du N° 2	Journalier	Né	15 Mars 1800					décédé		1 Juillet 1871			
2	Vantuycom	Thérèse	Hoeylaert en 1821	Epouse du N° 1		Hoeylaert	en 1839										
3	~~Brankaer~~ Fils	~~Mathieu~~	Overyssche ~~22 janvier 1840~~			Né	22 août 1841					Bruxelles rue N. D. aux neiges N° 79.	19 Janvier 1872	31 Janvier 1872.			
4	~~Brankaer~~ Fille	~~Lucie Rosalie~~	Overyssche 10 août 1847			Née	10 Août 1847	"	"	"	"	Bruxelles	30 Juin 1868.	10 Juillet 1868	"	"	"
5	Brankaer Fille	Marie Thérèse	Overyssche 17 Janvier 1853.	Epouse de Bauwem Jean François.		Née	17 Janvier 1853										
6	~~Brankaer~~ Petite fille	~~Ossile~~	Overyssche 9 mars 1868	Enfant naturelle de Lucie Rosalie Brankaer		Née	9 mars 1868.	"	"	"	"	décédée (36)	"	20 février 1869	"	"	"
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Jodoigne — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles Wans — Numéro de la maison : 123 — Nom de la maison : — Folio : 111

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Stercka	Joseph Jean	Orp-le-Grand 16 Mars 1833	Epoux du N° 2	Journalier	Ici	16 Mars 1833
2	Annick	Anne Catherine	Orp-le-Grand 20 Août 1827	Epouse du N° 1		Ici	20 Août 1827
3	Stercka Fille	Marie Elisabeth	Orp-le-Grand 25 Août 1866			Ici	25 Août 1866
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Champ de Bruxelles-Ixelles Numéro de la maison: 125 Nom de la maison: Folio 11

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
N° et L^a	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Vandercam	Jean Baptiste	Overyssche 2 Janv. 1839	Epoux du N° 2.	Docteur en médecine Officier de l'Armée active	Ixelles	2 août 1869
2	Kumps	Eminence Marie	Overyssche 1 Mars 1842	Epouse du N° 1.	"	Ixelles	1 Mars 1869
3	Vandercam fille du N° 1.	Jeanne Marie	Overyssche 26 Février 1868		"	Ixelles	26 Janvier 1869
4	Vandercam fille du N° 1.	Marie Hélène	Overyssche 16 Décembre 1869		"	Ixelles	16 Décembre 1869
5	Vandercam fils du N° 1.	Guillaume Joseph	Overyssche 9 Mars 1871			Ixelles	9 Mars 1871
6	Vandercam fille du N° 1.	Anne Louise	Overyssche 10 Octobre 1873				
7	Vandercam fille du N° 1.	Hélène Marie anne Eminence	Overyssche 28 Avril 1875				
8	Vantuycom	Jeanne Catherine	Overyssche 13 Mars 1857		Servante	Bruxelles	21 Avril 1876
9	Vandercamm fille du N° 1	Elisabeth Marie Benoite	Overyssche 13 Avril 1877				
B							
10							
11	Debroux	Barbe	Hoeylaert en 1827	C	Servante	Hoeylaert	15 avril 1881
12	Roozen	Joseph	Attenhoven 1837	C	instituteur	Anvers	10 juillet 1881
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
								Idem folio 10 n° 3	15 8bre 1867
								Idem folio n° 2 n° 4	15 8bre 1867
"	"	"	"	décédée (67)	"	17 mai 1870	"	"	"

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, Bath. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Jeneffe — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Champ de Bruxelles Henri — Numéro de la maison : 27 — Nom de la maison : — Folio 190 j

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[a] et N°	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Kumps	Jeanne Henriette	Overyssche 14 février 1791	Epouse de N° 2	Cultivateur	Né	14 février 1791
2	~~Hazaert~~	~~Jeanne~~	~~Overyssche 15 Septembre 1795~~	Epouse de N° 1		Né	25 7bre 1795
3	Kumps Fils	Jean Francois	Overyssche 20 Novembre 1825	Epouse de Beaukaer Jeanne Catherine	ouvrier Cultivateur	Né	20 9bre 1825
4	Beaukaer Belle fille	Jeanne Catherine	Overyssche 9 Mars 1824	Epouse de Kumps Jean Francois		Née	9 Mars 1824
5	Kumps Fils	Theophile Francois	Overyssche 1 février 1862			Né	1 février 1862
6	Kumps Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 21 février 1864			Née	21 février 1864
7	Kumps Fils	Francois Joseph	Overyssche 15 Juin 1865			Né	15 Juin 1865
8	Janssens	Emile Julien Marie	Bruxelles 5 Décembre 1867			Bruxelles	22 Janvier 1869
9	Kumps fille	Marie Thérèse	Overyssche 3 9bre 1847		"	rentrée	3-11-47
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (33)	"	20 avril 1869	"	"	"
				décédée		16 Xbre 1871			
"	"	"	"	Oncle	30 avril 1869	14 mai 1869	"	"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Izquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 2 Nom de la maison : Folio 195

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Stas	Henri	Overyssche 17 Novembre 1833	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	17 9bre 1833										
2	Demol	Elisabeth	Overyssche 10 Mai 1834	Epouse du N° 1		Née	10 Mai 1834										
3	~~Stas~~ Fille	~~Caroline~~	~~Overyssche 23 avril 1855~~			Née	23 avril 1855					St Josse-ten-Noode rue de la rivière N° 1	11 mars 1872	14 mars 1872			
4	~~Stas~~ Fille	~~Jeanne Joseph~~	~~Overyssche 11 Juillet 1859~~			Née	11 Juillet 1859					Ixelles, ch.ée de Wavre n° 151	23 9bre 1877	26 9bre 1877	Décédée à Overyssche le 28 8bre 1878		
5	Stas Fils	Pierre Joseph	Overyssche 4 Janvier 1866			Né	4 Janvier 1866					Etterbeek Rue de l'Etang 75	30 Xbre 1882				
6	Stas Fils	Victor	Overyssche 7 février 1869			Né	7 février 1869										
7	~~Stas~~ Fille du N° 1	~~Angeline Jhine~~	~~Overyssche 24 mars 1873~~									Décédée		28 Août 1876			
8	Stas fils du N° 1	Jean Baptiste	Overyssche 27 Juin 1873														
9	Stas fils du N° 1	Jules Francois	Overyssche 26 Mai 1878				N°										
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Vleurgat Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 102

Voir la suite au folio 241.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L° et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Charlier~~	~~Jean Baptiste~~	Marquette 4 février 1816	Epoux du Nº 2	Maçonnier	Né	4 février 1845
2	~~Vandendael~~	~~Elisabeth~~	Overyssche 14 octobre 1815	Epouse du Nº 1		Né	14 août 1866
3	Charlier fils	Félix	Overyssche 16 Mars 1844	Epoux du Nº 11.	Maçonnier	Né	16 Mars 1864
4	Charlier fils	Henri	Overyssche 29 Novembre 1847		Maçonnier	Né	29 9bre 1865
5	Charlier fille	Marie Justine	Overyssche 19 Mai 1841	Epouse de Charles Jean 1864		Né	19 Mai 1841
6	Charlier fille	Marie Thérèse	Overyssche 11 Juin 1843	Mariée à Vermeunden Eng. Albert 6 31 Juillet 1867		Né	11 Juin 1843
7	Charlier fille	Marie Eugénie	Overyssche 10 Octobre 1837	Mariée à Vanheyden Nic. le 16 Juin 1869		Né	10 8bre 1837
8	Charlier	Pauline	Overyssche an 1845			Hautembourg	7 Novembre 18
9	Van Geffelen	Jean Baptiste	Leau (Autriche) 29 Octobre 1820		Domestique	Leau	27 Juillet 186
B							
10	~~Charlier~~	~~Joseph Emile Eugène~~	Overyssche 25 9bre 1848				
11	De Brulle	Marie Thérèse Henriette	Mostreghem 13 Avril 1841	Epouse du Nº 3	Ménagère	Mostreghem	30 Août 1873
12	Charlier fille du nº 3.	Julie Mélanie	Overyssche 22 Août 1874				
13	~~Lambrechts~~	~~Charles Jules~~	Bootmerbeek 9 Juin 1869		Menuisier	Melsbroeck	19 Avril 1876
14	Charliers fille du nº 3	Marie Thérèse	Overyssche 21 Mai 1876				
15	~~Geleen~~	~~Hubert Mathieu~~	Beek 4 Novembre 1847		Maçonnier	Melenbeek Wersbeek	23 7bre 1876
16	~~Wauters~~	~~Jean Baptiste~~	Duysborg 6 juillet 1851		Domestique	Duysborg	23 avril 1876 ~~6 juillet 1851~~
17	Putteman fils du nº 11	Emile	Bruxelles 7 Mars 1869			Bruxelles	2 Juin 1869
18	~~Putteman~~	~~Anne Marie~~	Watermael Boitsfort 23 Novembre 1851		Servante	Watermael Boitsfort	13 9bre 1866

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		en 1871			
				Décédée		24 janvier 1874			
				Rendu à son domicile de Waire Nº 38	18 Avril 1876	21 Avril 1876			
"	"	"	"	Bruxelles	19 février 1867	23 février 1867		"	"
"	"	passé fol. 225 nº 11 bis B.	31 juillet 1867	"	"	"		"	"
"	"	passé fol. 100 nº 4 B	16 Juin 1869	"	"	"		"	"
"	"	"	"	Etterbeek	9 Juillet 1867	9 Juillet 1867	Voir folio VI. D. nº 11.	"	"

Nº de la maison: Nom de la maison:

				Ixelles, Chaussée de 71	21 Xbre 1871	22 Xbre 1871			
				Rendu à son domicile de Waire Nº 1.	23 Juin 1876	23 Juin 1876			
				Malines	2 7bre 1878	10 8bre 1878			
				Duysborg Boschweg	1. 1. 77.	13. 1. 77.			
Uccle	Ixelles	passé fol. 2 Vdd nº 3 folio 103 nº 6	3 Juin 1869						
Uccle	Ixelles	passé fol. 2 Vdd nº 3 folio 103 nº 6	3 Juin 1869	"	"	"			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chevre, 49, Pass. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles — Numéro de la maison: 6 — Nom de la maison: — Folio 193

Le et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Devleeschouwer	Joseph	Overyssche 14 janvier 1791	Epoux de N. N.	Cultivateur	Id.	14 janvier 1791
2	Gallier	Elisabeth	Overyssche 19 Mars 1796	Epouse du N. 1		Id.	19 Mars 1796
3	Devleeschouwer Fils	Jean Francois	Overyssche 28 Décembre 1819		ouvrier Cultivateur	Id.	28 Xbre 1819
4	Devleeschouwer Fils	Clement	Overyssche 23 Mars 1835	Marié à Keigels Marie Josephine, le 11 Xbre 1862. 6	ouvrier plafonneur et Manufacturier	Id.	23 Mars 1835
5	Devleeschouwer Petit Fils	Jean Charles	Bruxelles 31 Mars 1866	Enfant naturel de Devleeschouwer Gustave			
6	Brankaer	Jean Leopold	Overyssche 24 9bre 1838	Epoux du n° 7	garde champêtre		
7	Olsteens	Anne Marie	Overyssche 27 fevrier 1837	Epouse du n° 6			
8	Brankaer fille du n° 6	Jeanne Marie	Overyssche 9 Janvier 1869				
9	Kemps	Anne Marie	Overyssche 23 Avril 1809		Servante		
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION. (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	"	"	"	décédé (32)	"	14 avril 1871			
				Décédée		14 Xbre 1871			
		1 H. Bdx. 2	3 Avril 1873.						
"	"	passé 1 H. Bdx. 2	15 Septembre 1874	"	"	"			
				St Joseph-ten-noode rue des Sœurs n° 21	19 Mars 1872	21 Mars 1872			
								172. B.	22 9bre 1872
								"	"
								"	"
								33. D.	11 Mars 1874

No de la maison: — Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 10, Faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre Numéro de la maison : 8 Nom de la maison : Folio 194 f

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Charlier~~	~~Henri~~	Overyssche en 1798	Epoux du N° 2	Cultivateur	Né	en 1798					décédé		9 avril 1831			
2	~~Delcheralerie~~	~~Marie Thérèse~~	Marchovelette (Namur) 9 Février 1801	Epouse du N° 1		Marchovelette (Namur)	en 1843.					Décédée		2 février 1876.			
3	Charlier fils	Ferdinand	Overyssche 15 Janvier 1845.			Né	15 Janvier 1845										
4	Charliers fils n° 3	Jules Victor	Overyssche 14 mai 1882														
5																	
6																	
7																	
8	~~Vander Linden~~	~~Natalie~~	Huldenberg ~~13 janvier 1853~~		Servante	Ixelles	19 Août 1870	Huldenberg				Etterbeek chaussée de Havre N° 73.	22 9bre 1873	21 Janvier 1874			
9	~~Vandeput~~	~~Virginie~~	Ottenbourg en 1844		Servante	Ottenbourg		"	"	"	"	Ixelles.	10 février 1869	11 mars 1869			
B 10	Vander Linden	Anne Catherine	Overyssche 22 Juillet 1879	Enfant naturel de Anne Marie Vander Linden n° 8.		Née	22 Juillet 1877										
11	Vanderlinden	Eugène	Overyssche 30 Août 1880	idem													
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre Numéro de la maison : ~~10~~ 12 Nom de la maison : Folio 195 f

Lª et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Petit~~	~~Pierre Joseph~~	Bruxelles 24 Décembre 1840	Epoux du Nº 2	Commissaire de police	Bruxelles	1 Juin 1865					Bruxelles Rue Blaes Nº 170	le 1er Mai 1871	27 Mai 1871			
2	~~Goyens~~	~~Thérèse~~	Bruxelles 28 Août 1844	Epouse du Nº 1		Bruxelles	1 Juin 1865					id	id	id			
3	~~Petit~~ Fille	~~Barbe Marie Catherine~~	Bruxelles 17 Janvier 1866			Bruxelles	19 Janvier 1866					id	id	id			
4	~~Petit~~ Fille	~~Eufémie Désirée Marie Ghislaine~~	Overyssche 29 Août 1867			Né	29 Août 1867					id	id	id			
5	~~Petit~~ Fils	~~Albert François Joseph Désiré Ghislain~~	Overyssche 21 Août 1869			Né	21 Août 1869					id	id	id			
6	~~Debusschere~~	Edmond Théophile	Limelles France 19 Xbre 1836	Epoux du Nº 7	Commissaire de police	Uccle	9 Août 1871	Overyssche		14 C.	22 9bre 1871	Huverle chaussée de Namur N. 66	7 7bre 1877	8 7bre 1877			
7	~~Theunis~~	Marie Thérèse	Tirlemont 24 Mars 1828	Epouse du Nº 6	sans profession	id	id	id		id	id	id	id	id			
8																	
9	Goossens	Jean Baptiste	Duysbourg 17 Août 1828	Marie Verstraete Sophie	Horloger	Boussu	26 8bre 1881										
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Nº de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort Nord — Numéro de la maison: 42 — Nom de la maison: — Folio 196

Voir folio 262 commencé du folio 196
" 281 " " 5

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents, et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Bosmans	Guillaume	Dworpsche 28 Janvier 1861	Epoux du N°2	Instituteur	Hautembourg	15 7bre 1866
2	Vanderlelst	Catherine Joseph	Hautembourg 12 Janvier 1839	Epouse du N°1		Hautembourg	15 7bre 1866
3	Bosmans Fille	Sylvie	Watermael St Lambt 28 Decembre 1865			Hautembourg	15 7bre 1866
4	Bosmans Fille	Jeanne Adelaïde Victoire	Overyssche 21 Septembre 1867			Vie	21 7bre 1867
5	Keuyels	Guillaume	Neer Yssche 26 avril 1801	Epoux du N°6	Cultivateur	Neerysche	— 1830
6	Deklaning	Jeanne	La Houlpe 11 avril 1796	Epouse du N°5		La Houlpe	— 1830
7	Mahaut	Jean Francois	Overyssche 19 Mai 1844	Epoux du N°8	Meunisier	Vie	19 mai 1844
8	Mariens	Philomène	Overyssche 29 Juin 1840	Epouse du N°7	Mde de beurre	Vie	29 Juin 1840
9	Mahaut Fille du N°7	Marie Jeanne	Overyssche 2 fevrier 1870			Vie	2 Janvier 1870
B							
10	Mariens Belle Sœurs du N°7	Jeanne	Overyssche 13 avril 1831			Vie	13 avril 1831
11	Mahaut Fille du N°7	Marie Thérèse	Overyssche 1er fevrier 1871			Vie	1er fevrier 1871
12	Coomans	Alphonse	Hal 10 7bre 1844	Epoux du N° 13	Ferblantier		
13	Eggerickx	Jeanne Marie	Overyssche 15 Février 1847	Epouse du N° 14			
14	Coomans fils du N° 12	Jean Joseph	Overyssche 17 Xbre 1870				
15	Coomans fille id	Elisabeth	id 5 Juin 1872				
16	Coomans fils du N° 12	Jean B.te	Overyssche 26 Mars 1874				
17	Coomans fils du N° 12	Alphonse augustin	Overyssche 24 Mars 1876				
18	Coomans fils du n° 12	Jean Francois	Overyssche 24-3-78	c		Ve	24-3-78

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7; 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants du CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° adopté dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		papier Folio 196 n° 1 B.	1er Octobre 1861						
		papier id n°2 B.	1er dec. 1863						
		papier id n°3 B.	1er dec. 1863						
		papier id n°4 B.	1er dec. 1863						
		papier Folio 196 n° 5 B.	1er avril 1870					2eme Folio 196 n° 5 B.	15 Octob. 1866
		papier Folio 196 n° 6 B.	1er avril 1870					2eme id n° 2 B.	15 Octob. 1866
		253 B.	1er Mars 1872					2eme Folio 80 n° 2 f. c. B.	23 avril 1870
		id	id					2eme Folio 23 n° 3 a.	23 dec. 1870
		id	id					2eme id n° 3 a.	23 dec. 1870
		id	id					2eme id n° 4 a.	23 dec. 1870
		253 B.	1er Mars 1872					id	id
		id	id					id	id
		id	id					id	id

Bruxelles. — Imp. de Fr. Arnens, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Igueux — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Champ de Bruxelles à Paris — Numéro de la maison : 16 — Nom de la maison : — Folio 117

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N^os	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Guiot	Eugène Joseph	Marquette 1 Mars 1855	Epoux du n° 2	Macon	Né	1 Mars 1855
2	Devleeschauwer	Marie Rosalie	Overyssche 16 Mars 1833	Epouse du N° 1		Né	16 Mars 1833
3	Guiot Fille	Elisabeth Pauline	Overyssche 12 août 1862			Né	12 août 1862
4	Guiot Fils	Gustave Emile	Overyssche 11 Août 1862			Né	11 août 1862
5	Kriegels	Jean Francois	Overyssche 19 Août 1832	Epoux du N° 6.	Fermier	Né	19 Août 1832
6	Kumps	Marie Thérèse	Overyssche 26 Octobre 1844	Epouse du N° 5	Cultivateur	Né	26 8bre 1844
7	Michiels	Pierre	Le Roulpe 24 Janvier 1839	Epoux du N° 8	Plafonneur	Le Roulpe	en 1860
8	Demol	Marie Thérèse	Overyssche 12 Mars 1843	Epouse du N° 7		Né	12 Mars 1843
9	~~Michiels~~ Fils	~~Pierre Joseph~~	Overyssche 10 Mars 1867			Né	10 Mars 1867
B							
10	Michiels Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 29 Septembre 1869			Né	29 7bre 1869
11	~~Demol~~ Beau Père	~~Corneille~~	Overyssche 13 Juillet 1846		Plafonneur	Né	13 Juillet 1846
12	Demol Beau Père	Jean Baptiste	Overyssche 15 Septembre 1849	Epoux de Jeanne Marie Bonne: mann.	Plafonneur	Né	15 7bre 1849
13	Michiels fille du n° 7	Jeanne Marie	Overyssche 28 X^bre 1871				
14	Michiels fille du n° 7.	Césarine	Overyssche 23 Mars 1874.				
15	Michiels fille du n° 7	~~Marie Thérèse~~ adoptive	Overyssche 15 8bre 1876				
16	Michiels	Louis Edouard	Overyssche 31 7bre 1877		C	Né	31-1-77
17	Michiels	Gustave Gme	Overyssche 13 9bre 1880.				
18	Michiels	Albert Gme	Overyssche 16 Mai 1883				

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction, minist^le du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	papé 3-1-Folio 123 n° 6	1 Novembre 1867	"	"	"	"	"	"
"	"	papé 3-1-Folio 123 n° 6	1 Novembre 1867	"	"	"	"	"	"
"	"	papé 3-1-Folio 123 n° 6	1 Novembre 1867	"	"	"	"	"	"
"	"	papé 3-1-Folio 123 n° 6	1 Novembre 1867	"	"	"	"	"	"
"	"	papé folio 121 n° 8 B.	1 Décembre 1877	"	"	"	"	Venu folio 154 n° 13 B.	15 Janvier 1868
"	"	papé folio 121 n° 9 B.	1 Décembre 1877	"	"	"	"	Venu folio 123 n° 20	15 Janvier 1868
								Venu folio 83 n° 3	1er 8bre 1870
								Venu folio 83	1er 8bre 1870
								folio 104 n° 5	C
				Décédé	8 8bre 1872			Venu folio 83 n° 3	1er 8bre 1870
								folio 104 n° 5	C
N° de la maison :		Nom de la maison :							
								Venu folio 83 n° 3	1er 8bre 1870
		165 B.	22 7bre 1872					folio 104 n° 3	C
								Venu folio 83 n° 3	1er 8bre 1870
								folio 104 n° 4	C
				Décédé		13 Septembre 1876			
				Décédé		19.1.77.			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Vleurgat — Numéro de la maison: 16 — Nom de la maison: — Folio 193

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSPRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	Lit et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Delsoff	Anne Catherine	Overyssche 26 Décembre 1806	Veuve de Jamie Lesuisse	Journalière	Nie	26 Déc. 1806
	2	Jamie	Jean Francois	Overyssche 20 Septembre 1835		Facteur de poste	Né	20 Sept. 1835
	3	Charels Petite fille	Thérèse	Bruxelles 11 Novembre 1861			Bruxelles	en 1855
	4	Degeaet Petit fils	Auguste Léon	Lille (France) 21 Janvier 1861.			Lille (France)	en 1862.
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédée	22 Octobre	1874			
				Etterbeek rue de la tourelle N° 1.	5-5-77	7-5-77			

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 18 Nom de la maison : Folio 199.

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Zandert	Germain	Bruxelles 25 Mars 1853	Epoux du N° 2	Maréchal-ferrant		
2	Brankaer	Marie Elisabeth	Overyssche 27 février 1829	Epouse du N° 1 Veuve de Vanderwaeren Jpte		Née	27 février 1829
3	Zandert Fille	Jeanne Marie	Overyssche 19 Octobre 1861			Née	19 8bre 1861
4	Zandert Fille	Jeanne Julie	Overyssche 2 Novembre 1864			Née	2 9bre 1864
5	Zandert Fille	Mathilde Isabelle	Overyssche 26 Avril 1868			Née	26 avril 1868
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO. NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ygues — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Namur — Numéro de la maison: — Nom de la maison: — Folio 100 /

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Mahaut	Jean Baptiste	Overpoelt 1 Janvier 1795	Epoux de Nº 2. Veuf de Adriaens Marie	Cultivateur	Né	1 Janvier 1795
2	Eaymans	Marie Thérèse	Overpoelt 18 Novembre 1817	Epouse de Nº 1		Née	15 9bre 1817
3	Mahaut Fille	Marie Amel	Overpoelt 27 Septembre 1842	Epouse de Schevenant Ferdinand Marié le 30 août 1876		Née	27 7bre 1842
4	Mahaut Fils	Jean François	Overpoelt 19 Mai 1844	Marié le 5 8bre 1869 à Mauves Pt Brabant	ouvrier Menuisier	Né	19 Mai 1844
5	~~Mahaut~~ Fils	~~Charles~~	~~Overpoelt 18 Mars 1846~~		~~Ouvrier Cultivateur~~	Né	18 Mars 1846
6	~~Mahaut~~ Fils	~~Joseph Guillaume~~	~~Overpoelt 4 Novembre 1850~~			Né	4 9bre 1850
7	~~Mahaut~~ Fille	~~Thérèse~~	~~Overpoelt 18 août 1848~~			Née	18 août 1848
8	~~Mahaut~~ Fils	~~Philippe~~	~~Overpoelt 4 février 1855~~			Né	4 février 1855
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		passe folio 196 nº 7 ancien B.	23 avril 1870	"	"	"	"	"	"
				Bruxelles rue de l'empereur 1213.	28 Avril 1871	4 Mai 1871.			
				Bruxelles rue du commerce 115.	31 mars 1868.	8 avril 1868.	Reçu à Bruxelles, rue de Commerce, Quartier Nord, Cary les deux Marchands, Dimanche 31 mars 1868		
				Bruxelles Montagne aux herbes potagères	10 juillet 1873	21 juillet 1873			
				Décédé		11 février 1872.			

Nº de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Fr. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ligne Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. :

Chaufée de Bruxelles à Namur Numéro de la maison : 11 Nom de la maison : Folio 207

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
	L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Lebrun	Anne Joseph	Ligny (Namur) 6 février 1832	Fille de Kumps Auguste	Cultivatrice	Mayne	en 1860
	2	Kumps Fils	Marie Augustine Clotilde	Namur 6 février 1866			Mayne	en 1866
	3	Kumps Fils	Norbert Emile	Namur 3 avril 1857			Mayne	en 1866
	4							
	5							
	6							
	7							
	8	Renders	Flamand	Heulebeek en 1824	Veuve de Corbeels Josephine	domestique	Heulebeek	en 1861
	9	Cheus	Isabelle Bertente	Bruges en Mai 1832		Servante	Bruges	en 1861
B	10	Romain	Elisa Eugenie	Limelette 12 mars 1863	C	Servant	Limelette St Gillis	15 Bre 1881
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1850.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Lombeffe 13 Juin 1882					
"	"	Inscrit Nat. f. 183 f. 103. N° Z	15 Septembre 1869	"	"	"	"	"	"

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. Esperel Section ou quartier, faubourg, etc. D Rue ou chemin, place, etc. ; Chaussée de Bruxelles à Ypres Numéro de la maison : 24 Nom de la maison : Folio 202,

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Danhieux	Corneille	Overyssche 12 février 1815		Boulanger	Né	12 février 1815
2	Danhieux	Jeanne Catherine	Overyssche 23 juillet 1817			Idem	23 juillet 1817
3	Philips	Anne Marie	Kuilenburg 23 Xbre 1838		Cuisinière	Schaerbeek	26 juillet 1871
4	Philips fils du N° 3	Henri	Kuilenburg 30 juin 1847	Epoux du N° 5.	Maître tailleur	Bruxelles	2 29 août 1871
5	Schell belle fille du N° 3	Catherine	Kingen (France) 30 juin 1845.	Epouse du N° 4.	Tailleuse	id	id
6	Philips fils du N° 4	François Henri	Overyssche 17 Mars 1872				
7 *	Philips fille du N° 4.	Mathilde Marie	Overyssche 1er mars 1874				
8	Danhieux	Pierre Lievin	Overyssche 8 9bre 1843	Epoux du N° 9	boulanger		
9	Noiré	Marie Rosalie	Kuilenberg 9 7bre 1842	Epouse du N° 8	Ménagère	Kuilenberg	28 Mai 1874
B 10	Vandendael	Jean Baptiste	Overyssche 9 Mars 1799	Veuf de Steuckens Marie Thérèse	Rentier	Né	9 Mars 1799.
11	Danhieux fils du N° 8	Jean Ferdinand	overyssche 24 Avril 1875.				
12	Danhieux fille du N° 8	Marie Catherine	overyssche 24 9bre 1876.				
13	Philips fille du N° 4	Augeester Marie Ida	Overyssche 15 Janvier 1878	c		Idem	15 Janvier 1878
14	Danhieux	Marie Thérèse	Overyssche 4 mars 1881				
15	Danhieux	Jean Baptiste	Overyssche 19 Janvier 1883				
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4me colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé 1871	"	9 Août 71	"	"	"
		226, 73.	12 mai 1870.						
Overyssche				Décédé		24 8bre 1873			
id		132. 13.	1er mars 1874						
id		id	id						
		id	id						
		id	id						
								118. 73.	30 Mai 1874

N° de la maison : 26. Nom de la maison :

					Décédé	13 janvier 1878	13 janvier 1878		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner. Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 43, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Boitsfort — Numéro de la maison : 21 — Nom de la maison : — Folio 203

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, ou métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	4	5	6	7	8
A 1	Baumens	Pierre	Overpoche 18 Mars 1818	Fils de Charles Etienne Marié avec Van Billoen Marie Thérèse le 15 Mars 1843	Ménuisier	Ixelles	18 Mars 1818
2	Van Billoen	Marie Thérèse	Overpoche 24 Juin 1821	Epouse Baumens Pierre		Femme de même folio n° 1a	16 Mars 1843
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10	Van Billoen	Marie Thérèse	Overpoche 24 Juin 1821	Mariée avec Baumens Pierre le 15 mars 1843	Cultivateur	Ixelles	24 Juin 1821
11	Van Billoen	Rosalie	Overpoche 15 Mars 1824		ouvrière Cultivateur	Ixelles	15 Mars 1824
12	Van Billoen	Régine Fédérie	Overpoche 22 Janvier 1827		ouvrière Cultivateur	Ixelles	22 Janvier 1827
13	Van Billoen	Rosalie	Overpoche 15 Mars 1824		O' Cultivateur	Ixelles	28 Avril 1869
14	Van Billoen	Régine Fédérique	Overpoche 22 Janvier 1827	Mariée le 26 avril 1871 avec Van Weller Charles.	1/ Cultivateur	Ixelles	22 Avril 1869
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles Haren — Numéro de la maison: 32 — Nom de la maison: — Folio 204

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lª et Nº	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Michiels	Jean François	Woluwe St Pierre 18 avril 1815	Epoux du Nº 2 Fils de Van Muyden Catherine	Potier	Né	18 avril 1815
2	Scolas	Pauline	Braine l'Alleud 25 1816.	Epouse du Nº 1		Braine l'Alleud	25 1832
3	Michiels	Michel	Woluwe St Pierre 1 Novembre 1840	Marié le 28 Mars 1870 à Bruxelles 4e Sect.		Né	1 Nov 1840
4	Michiels	Léopold Guillaume	Woluwe St Pierre 26 Mai 1845			Né	26 Mai 1845
5	Michiels	Jean Joseph	Woluwe St Pierre 24 Juillet 1852			Né	24 Juillet 1852
6	Michiels	Jean Joseph	Woluwe St Pierre 13 avril 1855.			Né	13 avril 1855
7	Duryse	Camille Armel	Bruxelles 15 Juillet 1868.	Enfant de la fortune		Bruxelles	24 Juillet 1874
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par la lettre employée dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le nº de la 4ème colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	passé folio 184 nº 10	28 mars 1870	"	"	"	"	"	"
				Bruxelles rue M. P. Segrais 112 21	10 Juin 1872	13 Juin 1872			
				Décédé	18 Août 1886.				
Conjoint				Etterbeek	4 Août 1886				

Nº de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Ve. Larcier, rue de la Charité, 19, Sect. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael Numéro de la maison: 74 Nom de la maison: Folio 205.

L'n°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Écrit en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Borremans	Eugénie Elisabeth	Wemmel 5 Mars 1839	Mariée à De Roeck Louis le 15 Septembre 1867. Voir sol Epouse du n° 5	Négociante en tabac et épicerie Cabaretière	Né	5 Mars 1839
2	~~Borremans~~ Veuve	~~Alphonse Joseph~~	~~Overyssche 15 Juillet 1843~~		Institutrice	Né	15 Juillet 1843
3	~~Borremans~~ Veuve	~~Désiré Jacques~~	~~Overyssche 8 Mai 1848~~		Chef Institutrice	Né	8 Mai 1848
4	~~Borremans~~ Veuve	~~Louis François~~	~~Overyssche 5 Septembre 1850~~			Né	5 Sbre 1850
5	De Roeck Epoux	Louis	Neer Yssche. 18 Mai 1844	Marié à Borremans Eugénie Elisabeth, le 15 Septembre 1867	"	Bruxelles	14 9bre 1867
6	De Roeck Fille	Melanie	Overyssche 28 Juin 1868.			Née	28 Juin 1868
7	Verheyen	Adrien Joseph	Oostmalle 30 8bre 1853	Epoux du n° 1.	instituteur	Oostmalle	21 9bre 1874
8	Cartigny	Jean Louis Hubert	Meerswyck 3 Mars 1825		Sous-instituteur	Meerswyck	5 Janvier 1877
9	Verheyen	François Joseph	Overyssche 18 Mars 1878		C	Né	18-3-78
B 10	Verheyen	René Alphonse Marie	Overyssche 6 Janvier 1880				
11	~~Verheyen~~	Jeanne Françoise Marie Catherine Clotilde	Overyssche 1 Sept. 1879				
12	Verheyen		Overyssche 8 Septembre 1883				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles rue neuve 36 9bre 1876. déclaré N. 36.	29 9bre 1876.				
"	"	"	"	Londerzeel	11 Octobre 1868	16 Octobre 1868		"	"
				Ixelles rue du Jonc 16 Avril 1876 Royal N. 3 de cette résidence	22 Avril 1876.	Bruxelles 27 Sbre 1894 Rue de Louvain N. 56			
"	"	"	"	décédé (41)	"	23 Mars 1879		"	"
				Décédée	23 mars 1880				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 43, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Soignes Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Nivelles Numéro de la maison: 26 Nom de la maison: Folio 206.

L'n et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Mein	Joseph Emmanuel	Overyssche 17 Septembre 1821	Epoux du N° 2.	Conducteur de Wagons	Né	17 Jbre 1821
2	Depaye	Jeanne Catherine	Overyssche 24 Septembre 1820	Epouse du N° 1	Boutiquier	Née	24 Jbre 1850
3	Mein Fille	Hortense Marie Esther	Overyssche 21 Juillet 1850	Epouse du N° 8.		Née	21 Juillet 1850
4	Mein Fils	Henri Joseph	Overyssche 13 Juillet 1855	Epoux Christine Wargée		Né	13 Juillet 1855
5	~~Mein~~ Fils	~~Ethelbald Emphebertain~~	~~Overyssche 19 Octbre 1858~~			Né	19 Jbre 1858
6	Mein Fille	Adèle Marie	Overyssche 15 Juillet 1865			Née	15 Juillet 1865
7	~~Desmaret~~	~~Catherine~~	~~Overyssche 1769~~			Née	en 1769
8	Mahaut	Sixte	Overyssche 20 Mars 1845	Epoux du N° 3	~~Maréchal ferrant~~		
9	~~Mahaut~~ fille du N° 8	~~Stéphanie Marie~~ Jeanne	Overyssche 1er Juin 1872				
B 10	Mein	Théobald Joseph Félicien	Overyssche 19 Dbre 1859		Serrurier	Louvain	10. 3. 77
11	Mahaut fille du N° 8	Jeanne Mathilde	Overyssche 8 Juin 1877			Née	8 Juin 77
12	Mein	Jules Henri Benoni Joseph	Overyssche 27 Août 1881				
13	Meehaert	Félicien Gm.	Overyssche 18 Dbre 1881				
14	Mein	Henri Philippe	Overyssche 11 Septembre 1883				
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé 1891	"	6 Mars 1891			
				Louvain Rue Neuve N° 15	23. 11. 76.	27. 11. 76	Rentre ménage n° 10 primitif folio		
				Décédée		5 Janvier 1878			
								188. B.	1er Janvier 1878.
				Décédé		27 Janvier 1894			

N° de la maison: Nom de la maison:

Xavelles 11 Juin 1895

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Vve. Lassaute, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Wavre Numéro de la maison: 38 Nom de la maison: Folio 207 y

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
La et N°	NOM DE FAMILLE RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4.	5	6	7	8
A 1	Dewaet	Guillaume	Overyssche 8 janvier 1838	Epoux du N°2	Calorifères et Ms d'Houille	Né	8 janvier 1838
2	Wargée	Marie Delphine	Overyssche 19 juillet 1847	Epouse du N°1		Née	19 juillet 1847
3	Dewaet fils	Henri Ferdinand	Overyssche 15 avril 1870			Né	15 avril 1870
4	Dewaet fils du N°1	Felix	Overyssche 5 Oct 1871				
5	~~Dewaet~~ fils du N°1	~~fils Albert~~	~~Overyssche 1873 19 Oct~~				
6	Dewaet fils du N°1	Maurice Henri	Overyssche 16 Septembre 1876				
7	Dewaet	Louis Joseph	Overyssche 10 Avril 1813				
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16.	17	18
								Meme fol. 5 N° 1	9 octobre 1869
								Meme fol. 207 N° 3	C.
								Meme fol. 207 N° 1	9 Octobre 1869
									S.
				Décédé	13 février 1875				

N° de la maison: Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 4.)

Hameau ou village, etc. : Saque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles Nord Numéro de la maison : 46 Nom de la maison : Folio 208 f

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents, et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE. RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4.	5	6.	7	8.
A 1	~~Crompeneers~~	Joseph	Berghem (Anvers) en Décembre 1811	Epoux du N° 2	Cordonnier		
2	~~Dehont~~	~~Marie Elisabeth~~	Neer Ypschot en [illegible] 1814	Epouse du N° 1			
3	~~Crompeneers~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	Overpelt 6 Novembre 1844			Né	6 9bre 1844
4	~~Crompeneers~~ Fille	~~Jeanne~~	Overpelke 8 Juin 1847			Née	8 Juin 1847
5	Crompeneiers Fils	Jean Henri	Overpelke 6 Mars 1850	Epoux Vanderweeren Elisabeth		Né	6 Mars 1850
6	Crompeneers Petit fils	Edouard	Bruxelles 4 Octobre 1865	Enfant naturel de Crompeneers Marie Louise		Bruxelles	4 9bre 1865
7	Crompeneers	Pauline	Bruxelles 15 Juin 1866	Enfant naturelle de Crompeneers Marie Antoinette		Bxelles	2e 9bre 1866
8	Crompeneers fille du N° 1	Jeanne	Overpelke 3 Juin 1847		Servante	25 passés ten-moose	28 8bre 1875.
9	Crompeneers Enf. de N° 5.	Marie Catherine	Overpelke 7 Juin 1887				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès suivant les prescriptions de l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION. (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18.
				Décédé		9 Janvier 1882			
				Décédée		28 7bre 1875			
				Etterbeek rue Gauthier n° 1	7 Août 1872	27 Août 1872			
				Ixelles rue de Berlin n° 36.	9 Juin 1874	12 Juin 1874	Rentré voir folio 208, N° 8 B.		
				Ouderlecht rue Stalet 50	Mars 1881.				

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaisse, rue de la Charité, 19, Anc. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warre Numéro de la maison : 42 Nom de la maison : Folio 209 f

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	de Lehoye	Edouard Joseph Francois	Overpoche 3 Decembre 1825		Renteur	Né	3 Xbre 1825
2	Devroye	Pierre	Vervoul en Octobre 1809.		Religieux (Mineur)		
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9	Brankaer	Léopold	Overpoche 17 février 1845.		domestique	Né	17 février 1845.
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael-Vaert Numéro de la maison: 114 Nom de la maison: Folio 20 1

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Verbeeck	Joseph	Hobokenn (Anvers) 19 Janvier 1811	Époux du N° 2	Jardinier		
2	Verhelst	Marie Catherine	Hobokenn (Anvers) 15 Janvier 1816	Épouse du N° 1			
3	Verbeeck fils	Jean Joseph	Overyssche 17 Juin 1852			Né	17 Juin 1852
4	Verbeeck Fle	Marie Thérèse	Overyssche 14 Septembre 1854			Née	14 7bre 1854
5	Verbeeck fils	Charles	Overyssche 19 Janvier 1856			Né	19 Janv. 1856
6	~~Verbeeck~~ Fle	~~Joseph Stanislas~~	~~Overyssche 23 Mars 1858~~			Né	~~23 Mars 1858~~
7	~~Verbeeck~~ Fille	~~Marie Joseph~~	~~Overyssche 11 Décembre 1859~~			Née	~~11 Dbre 1859~~
8	Verbeeck Fille	Clémentine Ferdinande	Overyssche 6 février 1862			Née	6 février 1862
9	Verbeeck Fille	Marie Cornelie	Overyssche 29 Juillet 1864			Née	29 Juillet 1864
B 10	Verbeeck fils	Jean Francois Joseph	Overyssche 22 Octobre 1867			Né	22 8bre 1867
11	Verbeeck fille de N° 1	Marie Therese Isabelle	7 Juin 1872				
12	Verbeeck	Joseph Stanislas	Overyssche 23 Mars 1858.		ouvrier serrurier	ci-devant Ixelles	12. 2. 77. 29 Janvier 1881
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1826.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée	14 Juin 1882				
				Bruxelles rue Notre Dame de Grâce N° 21	11 Juin 1872	19 Juin 1872			
				Ixelles Neerveld 6	18 8bre 1882				
				Anvers rue du Rempart N° 6	20 Nbre 1876	22 8bre 1876	Rentrée voyez N° 12. présent folio.		
				Ixelles rue de Dublin N° 46	1er Juillet 4 Septembre 1876	12 Juillet 1876			
				Bruxelles Lepoivre 15	31 Mars 1881				
				Ixelles Delcloye 6	12 Janvier 1882				

N° de la maison: Nom de la maison:

				Bruxelles rue aux choux N° 37	20 Juillet 1883				
Overyssche				Bruxelles	7 Novembre 1879				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume. on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort à Ixelles — Numéro de la maison: 46 — Nom de la maison: — Folio 211

Voir le folio 239 pour le N° 46 (bis)

L'n et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	A — Anchou	Jean Joseph	Louvain 1 avril 1817	Epoux du N° 2	Cornelier	Louvain	en 1870			2. C.	22 Août 1872						
2	Vanderkelen	Elisabeth	Overyssche 14 Juillet 1841	Epouse du N° 1 Veuve de Michiels Michel		Nie	14 Juillet 1841			id	id						
3	Michiels Beau Fils	Jules	Overyssche 26 Janvier 1840	Marié le 13 Sept. 1869 à Vanheyzom N° 2	Journalier	Nie	26 Janvier 1840			passé Folio 5 N° 13	12 Novembre 1869	"	"	"	"	"	"
4	Michiels Beau Fils	Guillaume	Overyssche 11 Novembre 1845		Journalier	Nie	11 Nbre 1845					Etterbeek	23 Juin 1873	9 Juillet 1873			
												Marché de Grosmont N° 21					
5	Michiels Beau Fils	Pierre	Overyssche 26 août 1846		Journalier	Nie	26 Août 1846	"	"	"	"	Etterbeek	4 Septembre 1869	9 Septembre 1869	Rentré voir n° 43 même folio	"	"
6	Anchou Fils	Ferdinand	Overyssche 18 février 1851			Nie	18 Février 1851	"	"	"	"	Etterbeek	16 Juin 1869	21 Juin 1869	Rentré voir n° 10 présent folio	"	"
7	Anchou Fille	Catherine	Overyssche 17 janvier 1853			Nie	17 Janvier 1853	"	"	"	"	Scheerbeek	27 Janvier 1869	30 Janvier 1869	Rentrée voir n° 42 même folio	"	"
8	Anchou Fille	Marie Pauline	Overyssche 7 janvier 1859			Nie	7 Janvier 1859			2. C.	22 Août 1872						
9	Anchou Fille	Catherine	Overyssche 17 janvier 1858			Etterbeek	9 Juillet 1870	"	"	"	"	Bruxelles	2 Mars 1871	11 Mars 1871		"	"
	B											N° de la maison :		Nom de la maison :			
10	Anchou Fils	Ferdinand	Overyssche 18 janvier 1851		Journalier	Etterbeek Erreur	2 Mars 1871					1re Section rue de Béricot N° 56	24 Mai 1871	7 Juin 1871	Rentré voir folio 211 bis N° 11		
11	Anchou	Ferdinand	Overyssche 18 janvier 1851		Journalier	1re Section rue de Béricot N° 56	17 Février 1872			2. C.	23 Août 1872						
12	Anchou	Catherine	Overyssche 17 janvier 1853		Servante	Bruxelles	3 Mars 1872					Molenbeek 1re Section rue Jean Baptiste Gand N° 45	13 Juin 1871	16 Juin 1871			
13	Michiels	Pierre	Overyssche 26 Août 1846		Journalier	Etterbeek	18 Mars 1872			2. C.	22 Août 1872	Ixelles	26 Juin 1880				
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 48 Nom de la maison : Folio 212 f

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Vanherenthals~~	~~Jean Baptiste~~	Duysbourg 27 Juillet 1785	Veuf de Trulemans Elisabeth	Boutiquier	Né	27 Juillet 1785	"	"	"	"	décédé (102)	"	11 Octobre 1869	"	"	"
2	Vanherenthals Fille	Jeanne Marie	Overysche 17 Juillet 1821			Née	17 Juillet 1821										
3	Vanherenthals Fille	Marie Elisabeth	Overysche 27 Juin 1831			Née	27 Juin 1831										
4	~~Vanherenthals~~ Petite fille	~~Jeanne Marie~~	Overysche ~~26 Septembre 1858~~			Née	26 7bre 1858					décédée		3 Janvier 1876			
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael à Vame Numéro de la maison: 20 Nom de la maison: Folio 213

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	~~Scheers~~	~~Jean Baptiste~~	Overyssche ~~11 janvier 1800~~ 23 8bre	Veuf de Stercke Anne Marie	Sieur de Cens	Né	10 1800										
2	Scheers Fils	Jeanne	Overyssche 3 Mars 1838	Epouse de Rans Henri		Né	3 Mars 1838					Charleroy rue Rethelem (Pl)	18 Janvier 1872	18 Janvier 1872			
3	~~Scheers~~ Fils	~~Victor Jeanne~~	Overyssche ~~11 Décembre 1865~~			Né	22 8bre 1865					Charleroy rue Bayard n° 11	10 8bre 1873	11 9bre 1873	Rentré voyez au N° 17. folio 145. A.		
4	~~Scheers~~ Fils	~~Joseph~~	Overyssche ~~11 Octobre 1868~~			Né	11 8bre 1868					Charleroy rue Bethlem n° 16	10 Juin 1871	1er Juillet 1871	Erreur		
5	Scheers Fils	Anne	Overyssche 29 Juillet 1864	Enf. naturelle de Scheers Jeanne		Née	29 Juillet 1864					Charleroy	10 Juin 1871	1er Juillet 1871			
6	~~Scheers~~ Frère-Fils	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 17 Juillet 1869	Enf. naturel de Scheers Marie Elisabeth		Né	17 Juillet 1869					décédé (103)	"	23 Août 1869			"
7	Scheers Fille	~~Catherine~~	Overyssche 10 Février 1849		Servante	Célibataire	1er 8bre 1869		même 184. B.	1er 8bre 1869		Bruxelles	19 avril 1870	11 Juin 1870.	Rentrée voir N° 9 même folio.		"
8	Scheers Fille	Anne Marie	Overyssche 11 Xbre 1843		Servante	Née	11 Xbre 1843					Bruxelles	19 avril 1870	18 mai 1872			
9	~~Scheers~~	~~Catherine~~	Overyssche ~~garni au rang~~		Servante	Bruxelles	26 mars 1872					St John-ten-mon Hospice de Leuvain N° 93	18 juillet 1872	19 juillet 1872			
B 10	Rans fils du N° 2	Henri	Overyssche 31 Mars 1875									N° de la maison : Nom de la maison :					
11	Rans fils du N° 2	Victor	Overyssche 15 Avril 1876														
12	Rans fils n° 2	Léopold	Overyssche 5 Mai 1878		"	Né	5 Mai 1878										
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ysque | Section ou quartier, faubourg, etc.: D | Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Ypres | Numéro de la maison: 52 | Nom de la maison: | Folio 214.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Ls et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Goossens	Jean	Overyssche 2 Mars 1822	Veuve de Devaet Mathieu	Journalier	Nie	2 Mars 1822
2	Devaet fils	Mathieu	Overyssche 14 juillet 1843		mineur Serrurier	Nie	14 Juillet 1843
3	Devaet fils	Guillaume Calixte	Overyssche 15 Janvier 1849		Journalier	Nie	15 Janvier 1849
4	Devaet fils	Eugène Joseph	Overyssche 29 Septembre 1851	Pierre Lecuyenne Marie Caroline à Poeylaert	mineur Serrurier	Nie	29 7bre 1851
5	Devaet fils	Benoit	Overyssche 2 Août 1857			Nie	2 Août 1857
6	Devaet fils du N° 1	Benoit	Overyssche 2 Août 1857		Serrurier	Bruxelles	21 9bre 1875
7	Devaet	Victor	Ysque 16 7bre 1846	C	Cultivateur	Ysque Cne Sne	1 Janv. 1878
8							
9							
B 10	~~Veuve Verschot~~	Jean Henri	Ruysbroeck 26 Fév. 18..	Marie épse Van Cap.	Cultivateur	Ruysbroeck	1-1-78
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4ème colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles.	26 Février 1867.	3 Mars 1867.			
				Bruxelles	3 Novembre 1870.	14 Novembre 1870.			
				Poeylaert	29 8bre 1879				
				Hte Journalier-Nrde rue Botanique N° 15	1er mars 1878	6 Mars 1878	Rentre voir N° 6 présent folio.		
				Ettenbeek Cultivateur	12 8bre 1882				
				Hte Journalier-Nrde	26 Janvier 1885				

N° de la maison: | Nom de la maison:

Voir f° R. m. R.

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Tejaer Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Champ de Bruxelles Marcel Numéro de la maison: 54 Nom de la maison: Folio 215

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L.s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Brankaer	Joseph	Overyssche 24 Avril 1815	Epoux du N° 2	Journalier	Né	24 Avril 1815
2	Gieuens	Elisabeth	Hobbeek 20 Mai 1812	Epouse du N° 1.		Hobbeek	en 1842
3	Brankaer Fils	Jean Francois	Overyssche 26 Décembre 1843	Marié aux Goossens Philippine le 25 février 1867.	ouvrier Menuisier	Né	26 Dec.bre 1843
4	Brankaer Fille	Marie Thérèse	Overyssche 18 février 1844	Mariée à Jean Baptiste Carels.	Cultivateur	Née	18 février 1844
5	Brankaer	Jean François	Overyssche 26 Xbre 1813	Epoux du N° 6	& Menuisier		
6	Goossens	Philippine	Overyssche 25 Août 1833	Epouse du N° 5.	Ménagère		
7	Brankaer fils du N° 5	Guillaume Alexandre	Overyssche 27 Juin 1868				
8	Brankaer id id	Jacques	Overyssche 12 Mars 1870.				
9	Brankaer id id	Jean Baptiste	Overyssche 14 8bre 1873.				
B 10	Brankaer fille du N° 5.	Jeanne Marie	Overyssche 20 Juillet 1873				
11	Brankaer fille du N° 5.	Jeanne Marie	Overyssche 30 Août 1877			Née	30 août 1877
12	~~Brankaer~~	~~Marie Joseph~~	Overyssche 7 Avril 1880				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Décédé (21)	"	13 mars 1871	"	"	"
		12. C.	2 Juin 1873						
"	"	passé Nouv. N° 5 Folio 112 5	25 février 1867. C.	"	"	"	"	"	"
		12. C.	2 Juin 1873						
								2. C.	22 mai 1873.
								"	"
								"	"
								"	"

N° de la maison: Nom de la maison:

Décédé 15 Janvier 1881

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesoinne, rue de la Charité, 19, Butt. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Wavre — Numéro de la maison: N — Nom de la maison: — Folio 25 bis

Le et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	7	8
A 1	Wauters	Jean Baptiste	Overyssche 15 Septembre 1813	Epoux du N° 2	Cocheur	Né	15 7bre 1813
2	Carels	Marie Elisabeth	Overyssche 15 Mars 1820	Epouse du N° 1		Né	15 Mars 1820
3	Wauters Fille	Jeanne Marie	Overyssche 15 Juillet 1841	Mariée le 17 mars 1870 à Pre Charlier (2 bis fol. N. 3).	Ouvrière Cardeuse	Né	15 Juillet 1841
4	Wauters Fille	Anne Pauline	Overyssche 18 Mars 1848	Epouse de Charliers Charles	Ouvrier Cardeur	Né	18 Mars 1848
5	Wauters Fille	Marie Louise	Overyssche 3 Septembre 1850			Née	3 7bre 1850
6	Wauters Fils	Jean Baptiste	Overyssche 8 Mai 1853			Né	8 Mai 1853
7	Wauters Fille	Anne Catherine	Overyssche 2 avril 1869			Née	2 avril 1869
8	Diasson	Julien	Bruxelles 9 Mai 1846	Cx Sgt 2e Lg fabrig		Aldershot	31 8bre 1862
9	Van Ryn	Adolphe Henri	Anvers 1854		Tailleur d'habits	Anvers	30 août 1873
B 10	Charliers fille du N° 4	Marie Victoire	Overyssche 17 Nbre 1874.				
11	Charliers fils du N° 4	Joseph Arthur	Overyssche 15 Février 1876.				
12	Charliers fille du N° 4	Caroline	Overyssche 13 Xbre 1877			Née	13 Xbre 1877
13	Breffaert	Joseph	Meerynde 4 Janvier 1857	Epoux du N° 4		Meerynde	19 mai 1885
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT ALTERNATIVEMENT DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Houyfaret	12 Mars 1871	21 Mars 1871	"	"	"
"	"	"	"	Ancienne 125	"	25 Juin 1870	"	"	"
"	"	"	"	Houyfaret 259 Gne 1871 Rue de l'Eglise n° 7		29 7bre 1871			
"	"	"	"	Bruxelles.	23 Janvier 1870	25 Janvier 1870	"	"	"
					N° de la maison :	Nom de la maison :			
				Décédée		18 Février 1880			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Yguel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Ninove — Numéro de la maison: 56 — Nom de la maison: — Folio 217 r°

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lº et Nº	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexo quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Hazaert~~	~~Jeanne Marie~~	Overyssche 30 Octobre 1801	Veuve de ~~Leblicq~~ Jean Bte	Fournalière	Ne	30 8bre 1802
2	~~Eeckeers~~ Beau fils	~~Jean Baptiste~~	Overyssche 14 Septembre 1840	Epoux de ~~Leblicq~~ Odile	ouvrier Jardinier	Ne	23 7bre 1840
3	~~Leblicq~~ Fille	~~Odile~~	Overyssche 4 Septembre 1835	Epouse de ~~Eeckeers~~ Jean Bte	Tailleuse	Ne	1 7bre 1835
4	~~Eeckeers~~ Petite fille	~~Jeanne Françoise~~	Overyssche 26 Juillet 1866.			Ne	26 Juillet 1866
5	~~Eeckeers~~ Petite fille	~~Marie Josephine~~	Overyssche 18 Novembre 1867			Ne	18 9bre 1867
6	~~Eeckeers~~ Enfant fils	~~Frederic Ferdinand~~	Overyssche 11 Juillet 1869			Ne	11 Juillet 1869
7	~~Leblicq~~	~~Jeanne Victoire~~	Overyssche 27 Avril 1838				
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DANS MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le nº de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		4. 3. 77.			
				Se jne ten. mode rue de Limon nº 40.	17 Septembre 1874	4 7bre 1874.			
				rue St François nº 22	15 janvier 1875	19 janvier 1875			
				Bruxelles	27 Juin 77	28 Juin 77			
				Bruxelles	Rage de vie	1880			
				Quartier Bruxelles rue des Bogards (29)	12. 2. 77.	22. 2. 77.			

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles — Numéro de la maison : 62 — Nom de la maison : — Folio 218

N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeurer.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.))	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vantuycom	Jacques	Overyssche en 1793	Epoux du N° 2	Journalier	Né	en 1793
2	~~Lombaerts~~	~~Françoise~~	Overyssche ~~15 Mars 1801~~	Epouse du N° 1		Né	15 Mars 1801
3	~~Vantuycom~~ Fille	Marie Elisabeth	Overyssche 24 Juin 1837	Inscrite à l'Etat Civil de Molenbeek-St-Jean : Michiels Félix	Bonnetière	Né	24 Juin 1837
4	~~Vantuycom~~ Fille	Pauline Joanne Apolline	Overyssche 26 Juillet 1840		Bonnetière Adjointe Soudeuse	Né	26 Juillet 1840
5	Michiels fils du N° 1.	Félix	Overyssche 26 Janvier 1840	Epoux du N° 6	Tonnelier		
6	Vantuycom	Marie Elisabeth	Overyssche 24 Juillet 1837	Epouse du N° 5			
7	Michiels fils du N° 5.	Jean François	Overyssche 20 Octobre 1870				
8	Michiels fils du N° 5.	Jean François	Overyssche 6 Mai 1872				
9	~~Michiels~~ fille du N° 5	Marie Thérèse	Overyssche ~~22 Août~~ 1874				
B 10	Michiels fils du N° 5	Henri	Overyssche 16 Janvier 1876				
11	Michiels fils de N° 5	Jacque	Overyssche 1 Août 1878			Ne	
12	~~Michiels~~	Amelen	Overyssche 11 Août 1880				
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui *concernent* le chef de ménage.

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	dividé (28)	"	7 avril 1877	"	"	"
				Décédée		20 Janvier 1878			
"	"	passé folio 178 bis B	13 Novembre 1877	"	"	"	"	"	"
				Hoeylaert	28 Oct. 1878	12 Oct. 1878			
								174-77	22 Juin 1877
								"	"
								"	"
								"	"
				Décédée		13 Mars 1879			

Nº de la maison : — Nom de la maison :

				décédée		24 Juin 1881			

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, boul. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Waire — Numéro de la maison : 62 — Nom de la maison : — Folio 249

Lᵉ et Nᵒ	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nᵒ de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vanherenthals	Jean Baptiste	Overspachel 27 Janvier 1826	Epoux du N° 2	Menuisier	Né	27 Janvier 1826										
2	Pettens	Marie	Anvers (Anvers) 8 Mai 1819	Epouse du N° 1													
3	Lenders Neveu	Henri	Anvers (Anvers) 7 Avril 1854														
4	Vanherenthals Neveu	Jean Joseph	Overspachel 7 avril 1861			Né	7 avril 1861										
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10	Kay	Jean Joseph	Waire 27 février 1857	Marié	Forblantier	Ottenbourg	7 avril 1882	Overijnche									
11	Poche	Marie Jhe	Ottenbourg 12 février 1856	Marié													
12	Kay	Arthur	Ottenbourg 21 Janvier 1878														
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Nº de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Tequel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Alost Numéro de la maison: 81 Nom de la maison: Folio 220 f

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	Le N° 1	NOM DE FAMILLE — RÉCRIT EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.) 2	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.) 3	4	5	6	7	8
A	1	Janssens	Marie Anne	Bruxelles 11 Juillet 1800	Veuve de Goossens Camille	Journalière	Id	
	2	Sommeryn Beau Fils	Honoré	Overyssche 28 Novembre 1829	Epoux de Goossens Marie	Journalier	Id	29 9bre 1829
	3	Goossens Fille	Marie	Overyssche 11 Novembre 1831	Epouse de Sommeryn Honoré		Id	11 9bre 1831
	4	Sommeryn Petit Fils	Guillaume	Overyssche 9 Octobre 1859			Id	9 8bre 1859
	5	Sommeryn Petite Fille	Anne Marie	Overyssche 11 Décembre 1861			Id	11 Xbre 1861
	6	Sommeryn Petite Fille	Philippine	Overyssche 15 Janvier 1867			Id	15 Janvier 1867
	7	Sommeryn Petit Fils	François	Overyssche 14 Août 1869			Id	14 août 1869
	8	~~Sommeryn~~ Fils du N° 2	~~Honoré~~	~~Overyssche 24 9bre 1874~~				
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL. 9	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES. 10	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU. 11	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT. 12	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.) 13	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE. 14	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès). 15	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.) 16	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN. 17	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT. 18
1					Décédé		4 Avril 1883			
2										
3					Renvoi d'acte 3 9bre 1831.					
4										
5										
6										
7										
8					Décédé		26 Xbre 1874			
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										

N° de la maison: Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort à Flore — Numéro de la maison: 71 — Nom de la maison: — Folio 223,

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^e et N°	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Vandenbranden	Antoine	Overyssche 31 Mars 1824	Epoux de N° 2	Serrurier	Idem	31 Mars 1874
2	Callewaert	Marie Joseph	Overyssche 13 Mars 1815	Epouse de N° 1	Tailleuse	Idem	13 Mars 1815
3	Vandenbranden fils	Jean Gustave	Overyssche 13 Juin 1862	Fils Poelaert Jeanne		Idem	13 Juin 1862
4	Vandenbranden fille	Catherine Joseph	Overyssche 23 Septembre 1864			Idem	23 7bre 1864
5	Vandenbranden Père	Pierre	Woluwé St Lambert 20 Juin 1798.	Veuf de Samal Catherine		Woluwé St Lambert	1874
6	Vandenbranden	Antoon Robert	Overyssche 28 8bre 1880				
7	Vandenbranden fils du n° 3.	Jean François	Overyssche 9 Janvier 1882				
8	Philips fille du n° 4	Marie Joséphine	Overyssche 9 avril 1882				
9	Philips	Pierre Cyrille	Overyssche 29 8bre 1883				
B							
10	Verdood	Félix	Overyssche 22 mars 1847	Epoux de N° 11	Cuisinier	Saint Gilles	23 mars 1875
11	Blaes	Marie Catherine Joseph	Ixelles 3 Août 1853	Epouse Verdood Félix	"	St Gilles	24 février 1880
12	Verdood	Mathieu fils	Overyssche 14 février 1880			né.	
13	Verdood	Marie Thérèse Vincentine	Overyssche 14 7bre 1881			id.	
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (M)	"	9 Janvier 1870	"	"	"
Overyssche				Ixelles ch. de Wavre 302		15 9bre 1882	—	Rc. 18	27-2-1880
Overyssche				id.		id.			
				id.		id.			
				id.		id.			

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort à Waterloo Numéro de la maison: 66 Nom de la maison: Folio 222,

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Vanderlinden	Henri	Overyssche 30 Novembre 1821	Epoux du N° 2	Journalier	Né à	30 9bre 1821											
2	Goossens	Marie Emma	Overyssche 29 Décembre 1817	Epouse du N° 1		Née à	29 Xbre 1817					Décédée	28 Xbre 1872					
3	Vanderlinden Fils	Jean Baptiste	Overyssche 27 Septembre 1846			Né à	27 7bre 1846					Décédé à Ixelles	"					
4	Vanderlinden Fils	Henri Jean	Overyssche 22 Janvier 1849		Journalier	Né à	22 Janvier 1849			109 A.	22 Mars 1872							
5	Vanderlinden Fils	Henri Guillaume	Overyssche 15 Août 1867			Né à	15 Août 1867											
6	Goossens Belle sœur	Jeanne Françoise	Overyssche 25 Juin 1826.	Veuve de Callewaert Clément	Journalière	Née à	25 Juin 1826.											
7	Callewaert Neveu	Jean Baptiste	Overyssche 7 Décembre 1858			Né à	7 Xbre 1858											
8	Callewaert Neveu	Emile Henri	Overyssche 12 Mars 1861.			Né à	12 Mars 1861.											
9																		
B																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Waveil — Numéro de la maison : 68 — Nom de la maison : — Folio 222, f

Lᵃ et Nᵒ	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1868.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nᵒ de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Vanderlinden	Henri	Overyssche 30 Novembre 1821	Epoux du N° 2	Journalier	Née	30 9bre 1821										
2	~~Goossens~~	~~Marie Anne~~	Overyssche 29 Décembre 1817	Epouse du N° 1		Née	29 Xbre 1817					Décédée		8 Xbre 1872.			
3	~~Vanderlinden~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	Overyssche ~~27 Septembre 1846~~			Né	27 7bre 1846	"	"	"	"	Résidé à Liège	"		"	"	"
4	~~Vanderlinden~~ Fils	~~Henri Jean~~	Overyssche ~~22 Janvier 1849~~		Journalier	Né	22 Janvier 1849			109. A.	22 Mars 1872						
5	Vanderlinden Fils	Henri Guillaume	Overyssche 30 Juillet ~~15 Août~~ 1857			Né	15 Août 1857										
6	Goossens Belle sœur	Jeanne Françoise	Overyssche 25 Juin 1826.	Veuve de Calluwaert Clément	Journalière	Née	25 Juin 1826.										
7	Calluwaert Neveu	Jean Baptiste	Overyssche 7 Décembre 1858			Né	7 Xbre 1858										
8	Calluwaert Neveu	Emile Henri	Overyssche 12 Mars 1861.			Né	12 Mars 1861.										

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
...nne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

Whole volume
Repaired Document
Damaged Document(s)
Tight Binding
Smeared Ink
Pencil Writing
Torn Page(s)
Blocked Information

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 70. Nom de la maison : Folio 223.

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement. DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Schouwers	Jeanne	Ottenbourg en 1809	Veuve de Kumps Clément	Boutiquière							Décédée		27 Avril 1876			
2	Kumps Fille	Marie Thérèse	Overyssche 10 Février 1848	Epouse de Choubert Jean François		Née	10 février 1848										
3	Kumps Fille	Marie Pauline	Overyssche 11 août 1849			Née	4 août 1849					Bruxelles rue de la loi N° 3.	20 8bre 1876	16 9bre 1876	Rentre au N° 8		
4	Kumps Fille	Victoire	Overyssche 14 Octobre 1852			Née	14 8bre 1862					Weert St Georges Route de Louvain N° 47.	13 7bre 1876	16 7bre 1876			
5	Choubert fille du N°	Nathalie Marie Apoline	Overyssche 26 8bre 1875														
6	Choubert	Jean François	Overyssche 22 Mai 1850	Epouse du N° 2		né										RD 223	31 8bre 1878
7	Choubert	Jeanne Julie	Overyssche 1 Août 1878			né											
8	Kumps	Marie Pauline	Overyssche 4 Août 1849	C	"	Bruxelles	13 9bre 1878	Overyssche									
9	Choubert	Henri Joseph	Overyssche 30 Avril 1880														
B 10	Choubert fille du N° 6.	Josephine	Overyssche 22 Mars 1882.														
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ygnes Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Namur Numéro de la maison : 72 Nom de la maison : Folio 224

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	~~Kumps~~	~~Honoré~~	Overyssche 15 juin 1790	Veuf de Vanzaen Anne Cathe rine A de Kinau Frederic ville		Né	15 juin 1790
2	Vandenhouten Père fils	Pierre Joseph	Overyssche 16 Novembre 1827	Epoux de Kumps Marie Thérèse	Journalier	Né	16 9bre 1827
3	Kumps Epse	Marie Thérèse	Overyssche 2 février 1831	Epouse de Vandenhouten Pierre Joseph		Né	2 février 1831
4	Vandenhouten Petit fils	François	Overyssche 21 Août 1855			Né	21 Août 1855
5	~~Vandenhouten~~ Petite fille	~~Anne Catherine~~	~~Overyssche 4 août 1857~~			Née	4 Août 1857
6	~~Vandenhouten~~ Petite fille	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 8 Décembre 1859~~			Née	8 9bre 1859
7	Vandenhouten Petit fils	Alphonse Adolphe	Overyssche 2 février 1862			Né	2 février 1862
8	Vandenhouten Petite fille	Henriette	Overyssche 4 Juin 1864			Née à Gelloo	4 Juin 1864 23 août 1883
9	Vandenhouten Petite fille	Florentine	Overyssche 4 Octobre 1866.			Née	4 8bre 1866.
B							
10	Vandenhouten fils	Alphonse Michel	Overyssche 28 Novembre 1870			Né	28 9bre 1870
11	Vandenhouten fils du N° 2.	Victor François	Overyssche 21 Août 1873				
12	Vandenhouten fille du N° 2.	Françoise Victoire	Overyssche 27 8bre 1875				
13	~~Vandenhouten~~ fille du N° 2	~~Anne Catherine~~	~~Overyssche 7 Août 1857~~		Servante	Vuelles	5 Mai 1876
14	Vandenhouten fille de N° 2.	Louise Catherine	Overyssche 15 Févr 1874			Née	
15							
16							
17							
18							

Schaerbeek 20 Vandenhouten

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				décédé		6 9bre 1867			
				Bruxelles rue de Chapelle N° 12	12 7bre 1874	12 8bre 1874	Rentrée voyez le N° 13 présent folio.		
				~~Bruxelles rue de la Chapelle N° 12.~~ ~~Forest Place de Londres N° 10~~	~~18 9bre 1874~~ 23 Mars 1881	~~18 9bre 1874~~	Erreur : la radiation concerne la personne inscrite sous le N° 5.		
				~~Hamburg~~ Schaerbeek rue Vanderkaten 4/4	le 15 Janvier 1881				

N° de la maison : Nom de la maison :

				Vuelles Chaussée De Mons N° 116	7 Juin 1876	15 Juin 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesoine, rue de la Charité, 19, Anc. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boendael — Numéro de la maison: 364 — Nom de la maison: Ferme — Folio 225 verso

I.e et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef du ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	4	5	6	7	8
A 1	~~De Bruyne~~	Catherine Jeannine	Opwyck en 1824.		Religieuse de l'ordre de l'Immaculée Conception (Mère Directrice)	Opwyck	
2	Vandam	Mélanie	Opwyck en 1822		Religieuse de l'ordre de l'Immaculée Conception	Opwyck	
3	Vangeensel	Rosalie	Oevel (Anvers) en 1835		Religieuse de l'ordre de l'Immaculée Conception	Oevel	
4	Dantrieux	Thérèse	Overyssche 28 Mai 1842		Religieuse de l'ordre de l'Immaculée Conception	Nice	28 mai 1842
5	~~De Kayer~~	Amélie	Uccle en 1831.		Religieuse de l'ordre de l'Immaculée Conception	Uccle	
6	~~Steuckens~~	Marie	Terneuzen en 1845		Religieuse de l'ordre de l'Immaculée Conception	Terneuzen	Ixelles 30 f. 1883
7	Christiaensen	Octavie	Opwyck en 1852.		Pensionnaire	Opwyck	
8	~~Evens~~	Marie Philomène	Overyssche 19 Août 1845.		Religieuse de l'ordre de l'Immaculée Conception	Nice	19 août 1868
9	~~Minten~~	Monique	Capryvinne (Limbourg) 17 Janvier 1841		Religieuse de l'ordre de Notre Dame Conception	Capryvinne	1er avril 1871
B 10	Wouters	Rosalie	Vorgelroo (Limbourg) 19 Février 1849		Religieuse de l'ordre de l'Imm. Conception	Vorgelroo	1er avril 1871
11	Berckmans	Marie	Schallembecke 16 avril 1843		Sœur	Enghien	22 Avril 1871
12	~~Vanderhasselt~~	~~Marie Thérèse~~	~~Bruxelles 5 Juillet 1786~~	~~Néé~~	Pensionnée	Bruxelles	18 mai 1871
13	Wernas	Jeanne marie Louise	Anvers en 1842		Religieuse	Anvers	17 Août 1872
14	~~Peeters~~	~~Marie Thérèse~~	~~Kessel 12 Mai 1845~~		Religieuse	Kessel	17 Août 1872
15	~~Van Reeth~~	Bernard	~~Anvers 1846~~		Frère	Anvers	19 7bre 1872
16	~~Duggan~~	~~Anne~~	~~Kilkenny Irlande 1852~~			id	id
17	~~Eusche~~	Suzanne	~~Luxembourg 12 Mars 1847~~	Veuve d'Arnold Jacqmemin		Ypres	19 7bre 1872
18	Gossens	Jean François	Bruxelles 24 Décembre 1858		Domestique	Betecom	24 Mai 1874

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14		16	17	18
				Décédé		16 mars 1880			
				Ixelles rue Vauxhall 9	26 mai 1883				
				Braine l'alleud	29-12-1880				
				Ixelles	15 mars 1880				
Opwyck (Anvers)									
				Meert-Hof Georges	16 Août 1880			papier Folio 85 n° 5 6	1er novembre 1872
				Rest Rue de Cureghem n° 19	30 Avril 1873	3 16 mai 1873			
				Décédé à	Vorgelroo en 1874				
Overyssche				Décédé		27bre 1871			
				Kinroy (Belgique)	15 mars 1873	28 mars 1873			
				Décédé		27bre 1872			
				Malines chaussée de Bruxelles	10 juillet 1874	30 7bre 1874			
				Ixelles rue marcelis n° 28	20 Août 1872	24 Août 1872			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Voir la suite folio 263 même Registre

Chaussée de Bruxelles à Namur — Numéro de la maison: 74 — Nom de la maison: Hospice — Folio 226.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer là date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lie et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne la désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Christeaanssens~~	~~Marie Henriette Louise~~	~~Grimbergen 15 Octobre 1844~~			Opitter Mx	16 Mars 1873
2	Gilman	Marie Philomène	Espierres 24 Février 1843			Espierres	id id
3	~~Van Belle~~	~~Françoise~~	~~Berkenrode 20 Août 33~~			Berkenrode	id id
4	~~Jaquet~~	Valentin Camille Français	Ste Tebeln 9 Juin 1866		Sœur de table	Mons	20 Mars 1873
5	~~Vandenbeaeten~~	~~Marie Jeanne~~	~~Overyssche 17 Mai 1833~~		Mre de légumes	Bruxelles	20 Mars 1873
6	~~Delgof~~	~~Pauline~~	~~Overyssche 2 Janvier 1870~~		Servante	Uccle	3 Juin 1873
7	Barrasconi	Augustine Jeanne	V. Bruxelles 3 Août 1834		Religieuse	Louvain	19 Février 1873
8	~~Danhieux~~	Jeanne Catherine	Overyssche 23 Juillet 1811				
9	Dekelver	Guillaume	Vaulxembourg 21 Juillet 1861	Veuf de Mutens	Journalier	Uitenbeek	28 Août 1875
B 10	~~Dom~~	~~Anne Marie~~	Anvers 4 Août 1854		Servante	Anvers	15 Mai 1875
11	Dehouck	catherine Thérèse	Westcapelle 25 Mars 1853		Religieuse	Namur Vaelken	21 Août 1875 — 12 Juillet 1881
12	~~Cuyteleir~~	Thérèse	Anvers 1854		D Servante	Anvers	28 Mai 1876
13	Bouchery	Rosalie Marie	Dixmude 26 Janvier 1844		Servante	Bruges	2 Août 1876
14	~~Dupain~~	~~Albert~~	~~Bruxelles 29 Décembre 1868~~		Domestique	~~Bruxelles~~ Uitbeek	11 Avril 1877
15	Stoops	Anne Catherine	~~Buenbant 1847~~		Religieuse	Borgerhout	1847
16	Vandernoot	Marie Françoise Pauline	Ixelles 23 Août 1849		S. p.	Ixelles	21 Août 77
17	Vandenbergh	Dymphna	Ongerlo 16 Juin 1856		S. p.	Ongerlo	12 Février 1877
18	Cuyteleir	Thérèse	Anvers 1854		Servante	Anvers	15 Juillet 1879

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4me colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		13 Janvier 1876			
				Bruxelles	Janvier 1881		Passe en retour		
				Hasselt Dernière Mse	19 Février 1872	6 Mai 1872			
				Décédé	13 Janvier 1882				
				Bruxelles rue des Commerçants 94 bis	24 Avril 1875	29 Avril 1875			
				Barcelone rue Pelmonde 116 27	28. 12. 76.	30. 12. 76.			
				Laeken couvent	22. 12. 84.				
				Décédé		29 Janvier 1884		209. 13	13 mai 1870.
				Mre de la maison:	Nom de la maison:				
				Décédée	"	25. 7. 77.			
Overyssche				Laeken	2 Janvier 1880		Voir Case N° 18.		
				Bruxelles rue Terre Neuve	21 Novembre 1878	22 Novembre 1878.			
		Folio 228 A. R.	26 Mars 1879	Décédé	19 Décembre 1886				
				Laeken	16 Janvier 1880				
				~~Namur~~ Ixelles	8-12-1879				
Overyssche				Laeken	27 Juillet 1881				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession; Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Boendael-Veer Numéro de la maison : 76 Nom de la maison : Folio 227

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession, ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE (RÉPÉTER EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Stroobants	Jean Laurent	Overyssche 1 Juillet 1857	Epoux du n° 2	Journalier	Ni	1 Juillet 1857
2	Paternoster	Anne Catherine	Overyssche 9 août 1838	Epouse du n° 1		Ixelles	9 Août 1858
3	Stroobants Fils	Jean Baptiste	Overyssche 22 août 1861			Ni	22 août 1861
4	Stroobants Fils	Joseph	Overyssche 9 Juillet 1867			Ni	9 Juillet 1867
5	Stroobants Frère	Pierre	Overyssche 2 Octobre 1861		Journalier	Ni	2 octobre 1861
6	Stroobants Fille	Marie Thérèse	Overyssche 9 janvier 1870			Ni	9 Janvier 1870
7	~~Stroobants~~ fille du n° 1	Marie Josephine	Overyssche 13 Janvier 1872				
8	Stroobants fils du n° 1	Honoré	Overyssche 18 Janvier 1875.				
9	Stroobants fille du N° 1	Marie Josephine	Overyssche 9 7bre 1876				
B 10	Corten	Marie Catharine	Limbourg 16 Mai 1844	Ø	Journalière 2 Religieuses.	Molenbeek	18-12-77
11	Delcour	Geneviève Thérèse J. Veinstein	Bruxelles 5 Juillet 1857		Religieuse	Ixelles Vieusart	10 Avril 1880 1 Novembre 1882
12	Faveur	Esther Caroline Jh	Overyssche 11 août 1876		Religieuse	20 9bre 1878 Roubaix	
13	Boon	Christine	Vieusart-Meer 17 Janvier 1854		Religieuse	Lille	20 9bre 1878
14	Kennaer	Guillaume Charles Guillaumine	Cortenbosch 1848		Servante	Vieusart	1 Février 1880
15	Keyzaert	Virginie	Vieusart 6 Janv. 1877	c	Institutrice	Vieusart	23 Janv 1880
16	Deblaer	Jeanne Marie	Anvers 1857		Idem	Anvers	20-8-1880
17	Paeuwels	Melanie Francoise	Marie Lierde 1849		Idem	Anvers	20 9bre
18	Meneghaef	Jeanne	Termonde 21 Avril 1862		Religieuse	St Gremenbergo	1 Août 1881

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS FORMÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Schaerbeek	15 Mars 1854	22 Mars 1854			
				Décédé		21 Août 1872			

N° de la maison : Nom de la maison :

Overyssche		Vieusart Veurie 9	4 mars 1881
Etranger			
"		Vieusart Veurie 9	4 mars 1881
Overyssche		Cortenbosch rue Verdonck	18 mars 1881
Overyssche			
Overyssche		Vieusart	24-10-1883
"			
Etranger			

PATE

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Boitsfort à Waterloo — Numéro de la maison: 76 — Nom de la maison: — Folio 228

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
						RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT ALTERNATIVEMENT DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE.		RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).			
Lre et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)								FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.					FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
A 1	Stercks	Jean	Bruxelles 8 janvier 1835	Epoux du N° 2	Cordonnier	Bruxelles	en 1860										
2	Rogery	Constance	Bruxelles Mai 1835	Epouse du N° 1	"	Bruxelles	en 1860										
3	Stercks fille	Jeanne	Overyssche 12 Juillet 1865		"	Id	12 juillet 1865										
4	Stercks fils	Hector	Overyssche 8 Juin 1868			Id	8 Juin 1868										
5	~~Stercks~~ fille	~~Marie Joséphine~~	Overyssche 11 Juillet 1870			Id	11 juillet 1870					Décédée	11 Juin 1872				
6	~~Stercks~~ fille du N° 1.	~~Anna Marie Joséphine 20 Août 1873~~	Overyssche									Décédée	11 Janv. 1874				
7	Stercks fille du N° 1	Marie Louise	Overyssche 27 Juillet 1876									Décédée	4 Avril 78				
8	Stercks fils du N° 1	Michel	Overyssche le ~~2~~ 6 Dec 1878														
9																	
B 10	Steeckens	Marie Joseph	Evere 5 Mai 1814		Religieuse	Forest	31 mai 1878	Overyssche									
11	DeBoeck	Marie Thérèse	Koekelberg 21 Nov. 1862	Célib.	"	Mob. Si Jean	13 Fév. 1882	Koekelberg									
12	Vandebenbeek	Isabelle	Schaerbeek 28 Août 1803	Vve Winterman, cultivateur	Sans	Corresp. le Grand	19 Oct. 1882	Overyssche									
13	Winterman	Joseph	Evere 16 Oct. 1813		Cultivateur	id	id	Etterbeek									
14																	
15																	
16																	
17																	
18	Dupain	Albert	Bruxelles 29 Décembre 1818	Célibataire	Journalier		26 Mars 1879			Folio 226 N. R.	25 Mars 1879	Etterbeek Décédé 19 mai 1886	10 Mars ~~1884~~		Inscrit		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Lyndal Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Ninove Numéro de la maison: 52, Nom de la maison: Folio 229

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Hannick	Paul	Uccle 1844	Epoux de N° 2	Ouvrier Maréchal ferrant		
2	Blondeau	Marie Elisabeth	Grimpeschel 25 août 1818	Epouse de N° 1		Id.	25 août 1870
3	Hannick fils	Henri	Grimpeschel 16 décembre 1846		ouvrier Facteur	Id.	16 7bre 1866
4	Hannick fils	Guillaume	Grimpeschel 15 août 1849		Journalier	Id.	15 août 1849
5	Hannick fille	Joseph[illegible]	Grimpeschel 18 Juillet 1853			Id.	11 Juillet 1853
6	Hannick fille	Clémence	Grimpeschel 1 Mars 1855			Id.	1 Mars 1855
7	Hannick fille	Guillaume Léonard	Grimpeschel 9 avril 1862			Id.	9 avril 1862
8	Steenbeants Veuve Hann.	Elisabeth	Grimpeschen en 1794	Veuve de Blondeau Jean 18e		Id.	a. 1794
9	Hannick fille	Joséphine	Overyssche 15 Juillet 1863		Servante	Ixelles	24 7bre 1870.
B 10	Hannick	Jeanne	Overyssche 1er Xbre 1843		Servante	Ixelles	1er Août 187[illegible]
11	Hannick	Joséphine	Overyssche 16 Juillet 1872	Epouse Devolder Jacques	Servante	Ixelles	15 Juillet 1872.
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1826.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		18 7bre 1871			
				Zellick	22 juin 1870	25 juin 1870	Rentré, voir n° 9 présent folio		
				Etterbeek ch. De Terveuren 118 304.	19 janvier 1872	23 janvier 1872			
				Décédé		27 juillet 1872			
				Ixelles rue du viaduc n° 109	23 8bre 1871	9 9bre 1871	Rentrée, voir n° 11 présent folio.		

N° de la maison: Nom de la maison:

Overyssche				Ixelles rue Peffaut n° 68.	13 Août 1871	31 Août 1871			
				Ixelles rue du cygne N° 52	16 février 1876	17 février 1876			

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, Sect. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 82 Nom de la maison : Folio 230 f

Le et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Goossens	Egide	Overyssche 3 avril 1811	Epoux du N° 2	Journalier	Né	3 avril 1811										
2	Vanderpooten	Barbe	Overyssche 5 Août 1805	Epouse du N° 1		Née	5 Août 1805										
3	~~Goossens~~ Fils	~~Jean Baptiste~~	~~Overyssche 23 février 1849~~		ouvrier serrurier	Né	23 février 1849	Rayé par erreur.				~~décédé~~		~~23 Janvier 1872~~			
4	~~Goossens~~ Fils	~~Louis~~	~~Overyssche 26 juillet 1851~~			Né	26 juillet 1851					décédé		23-1-1872			
5	Goossens fils du N° 1	Jean Baptiste	Overyssche 23 février 1849	marié	s/ serrurier												
6	Hys	Pauline	Heelvenberg 17 février 1849	~~Journalière~~ marié	"	Heelvenberg	1 7bre 1880	Overynete									
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquil Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Kerwel Numéro de la maison : 84 Nom de la maison : Folio 231

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Leskens	Josef	Overyssche en 1794	Epoux du N° 2		Né	en 1794					décédé (25)		28 Mars 1867			
2	Van Billoen	Marie Thérèse	Overyssche en 1799	Epouse du N° 1 (Veuve)		Née	en 1799										
3	Leskens Fils	Michel	Overyssche 12 Octobre 1841	Epoux du N° 4.	Mr de Tolaille	Né	12 8bre 1841										
4	Vanmoer	Anne	Hoeylaert en 1843	Epouse du N° 3		Hoeylaert	14 8bre 1872										
5	Leskens	Michel	Ixelles 17 8bre 1868			Ixelles	20 Janvier 1873										
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: 9 — Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Wavre — Numéro de la maison: 56 — Nom de la maison: — Folio 232

Suite du folio 232 au folio 242.

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Depré	Jean Charles	Overyssche 17 Novembre 1818	Epoux du N° 2	Journalier	Né	7 9bre 1830
2	Jallier	Anne Marie	Overyssche 7 Juin 1830	Epouse du N° 1	"	Né	7 Juin 1830
3	Depré Fils	Felix	Overyssche 19 Juillet 1852	"	"	Né	19 Janvier 1862
4	Depré Fils	Jean François	Overyssche 24 Juin 1854	"	"	Né	26 Juin 1867
5	Depré Fille	Marie Thérèse Joseph	Overyssche 2 Novembre 1857	"	"	Né	2 9bre 1867
6	Depré Fils	Victor	Overyssche 29 Decembre 1860	"	"	Né	2 Xbre 1860
7	Depré Fille	Pauline	Overyssche 13 Août 1866	"	"	Née	13 Août 1866
8	Goossens	Jean François	Overyssche 1er Août 1825	Epoux du N° 6	Journalier	Né	1er Août 1825
9	Vasselaert	Marie Anne	Rhode St Agathe 13 Septembre 1828	Epouse du N° 8		Rhode St Agathe	1876
B 10	Goossens Fils	Félix	Overyssche 24 Mai 1858			Né	24 Mai 1873
11	Goossens Fils	Jean François	Overyssche 11 Mars 1860			Né	11 Mars 1860
12	Goossens Fils	Jean Baptiste	Overyssche 19 Juillet 1862			Né	19 Juillet 1862
13	~~Goossens~~ Fille	Adèle	~~Overyssche 29 Janvier 1865~~			Née	29 Janvier 1865
14	Goossens Fils	Charles	Overyssche 28 Août 1867			Né	28 Août 1867
15	Goossens Fils	André	Overyssche 2 Janvier 1870			Né	2 Janvier 1870
16	~~Goossens~~ fille du N° 8	~~Florent~~	~~Overyssche 19 juillet 1872~~				
17	Goossens fils du N° 8	Alphonse Emmanuel	Overyssche 6 8bre 1873				
18	~~A. Goossens~~ fille du N° 8	~~Marie Joseph~~	~~Overyssche 25 Janvier 1876~~				

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	"	"
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	"	"
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	"	"
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	"	"
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	"	"
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	"	"
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	"	"
"	"	"	"	Anderghem	2 Mars 1867	15 Mars 1867	"	Remis N° 3	6 Mars 1870
								Remis N° 4	6 Mars 1870
								Remis N° 5	6 Mars 1870
								Remis N° 6	6 Mars 1870
								Remis N° 7	6 Mars 1870
								Remis N° 8	6 Mars 1870

N° de la maison: — Nom de la maison:

				Bruxelles Tempora	19 Decembre 1882.			Remis N° 3	6 Mars 1870
								Remis N° 4	6 Mars 1870
								Remis N° 5	6 Mars 1870
				Décédé		28 Mai 1878		Remis N° 6	6 Mars 1870
								Remis N° 7	6 Mars 1870
				Décédé		17 Xbre 1878		Remis N° 8	6 Mars 1870
				Décédé		30. 1. 77			

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre Numéro de la maison : 88 Nom de la maison : Folio 233 f

L. et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Guiot	Jean Baptiste	Overyssche 25 Avril 1801	Epoux du N° 2	Maçon	Né	25 Avril 1801					Décédé		4 juillet 1874			
2	Delronge	Thérèse	Overyssche 25 Mars 1804	Epouse du N° 1		Né	25 Mars 1804					Décédée		23 mai 1824			
3	Guiot Fille	Emérence	Overyssche 25 Janvier 1846	Mariée à Dewaet Félix, le 5 Novembre 1867	Repasseuse	Née	25 Janvier 1846			passé folio 236 N° 3 B.	5 Novembre 1867						
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ispoel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles à Louvain Numéro de la maison: 90 Nom de la maison: Folio 234

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Lit. et N°	NOM DE FAMILLE. RÉDIGÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	7	8
A	1	Belang fille de Mr Vincent folio 125. B.	Marie Julie	Overyssche 18 février 1877			
	2	Belang fils de Mr Vincent folio 125 B.	Jean François	Overyssche 21 Juillet 1878.			
	3	Belang	Jean Joseph	Overyssche 19 janvier 1880			
	4	Belang	Julie Stéphanie	Overyssche 7 Août 1881.			
	5	Belang	Séraphine Marie	Overyssche 24 Mars 1883			
	6						
	7						
	8						
	9						
B	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1826.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison: Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Izière — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.:

Canton de Bruxelles-Nord — Numéro de la maison: 92 — Nom de la maison: — Folio 235.

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Le et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Spreutels	Pierre Joseph	Overyssche 20 9bre 1815	Epoux du n° 2.	Journalier	Hubert	3 8bre 1873.
	2	Vankaudenberg	Jeanne Marie	Overyssche 13 juillet 1817	Epouse du n° 1.		"	"
	3	Spreutels fils du n° 1.	Félix	Overyssche 29 9bre 1873				
	4	Spreutels fille du n° 1	Julienne	Overyssche 18 9bre 1875				
	5	Spreutels	Mathilde	Overyssche 28 Mars 1878		Née	Née	28 Mars 1878
	6	Spreutels	Antoine	Overyssche 13 Janvier 1881			né.	
	7	Spreutels	Marie	Overyssche Mars 1883				
	8							
	9							
B	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaege, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Laque — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.:

Champ de Bruelles a Mare — Numéro de la maison: 135 bis — Nom de la maison: — Folio 236.

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répéter en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
1	Dewaet	Félix	Overyssche 21 Mars 1845	Epoux de Smet Eméricus	Journalier	Né		21 Mars 1845
2	Smet	Eméricus	Overyssche 25 Janvier 1846	Epouse de Dewaet Félix		Né		27 Janv. 1846
3	Dewaet	Henri	Overyssche 28 Décembre 1868			Né		29 Déc.bre 1868
4	Dewaet	Guillaume	Overyssche 21 Août 1870			Né		21 août 1870.
5	Dessaet fils du n° 1	Jean Isaie	Overyssche 21 Nov.bre 1873.					
6	Dessaet fils du n° 1.	Edouard	Overyssche 30 Janvier 1876					
7								
8								
9								
B								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS, (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 18 septembre 1850.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Etterbeek	22 Mai 1883			1er Folio n°5, 3e Vol.	6 Novembre 1876
				Etterbeek	14 mars 1883.			Nouv. folio 333 n°3 Vol.	6 Novembre 1876
				"	"				
				Etterbeek	22 Mai 1883.				
				Etterbeek	14 mars 1883				
				"	"				

N° de la maison: — Nom de la maison:

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Warre Numéro de la maison : 74 bis Nom de la maison : Au grand Salon Folio 237 f

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Kriegels~~	Joseph	Overysche 19 Juin 1828	Epoux du N° 2	Vannier	Né	19 Juin 1828					Décédé		2 Juin 1880		Venu folio 176 n° 1 B	30 mars 1870
2	Dewaet	Isabelle	Overysche 19 Novembre 1838	Epouse du N° 1		Née	19 9bre 1838									Venu folio 176 n° 2 B	30 mars 1870
3	~~Kriegels~~ Fils	~~Guillaume Louis~~	~~Overysche 15 août 1856~~			Né	15 août 1856					Décédé		22 7bre 1870		Venu folio 176 n° 3 B	30 mars 1870
4	Kriegels Fils	François Emile	Overysche 17 Juillet 1866			Né	17 Juillet 1866									Venu folio 176 n° 4 B	30 mars 1870
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : D. Sgrav. Section ou quartier, faubourg, etc. : Centre Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Louvain Numéro de la maison : 35 Nom de la maison : Van den Heuvel. Folio 238

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne.) (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Eerkens	Louis Francois	Overyssche 1 Novembre 1824	Epoux de N°2	Scharron	Né	1 9bre 1824
2	Leblicq	Louise Marie	Overyssche 7 avril 1833	Epouse de N°1.		Né	7 avril 1833
3	Eerkens Fils	Louise Joseph	Overyssche 13 avril 1853		Charron	Né	13 avril 1853
4	Eerkens Fils	Emile Nicolas	Overyssche 10 janvier 1855	Epoux Vandendael Anne Marie R. 8 f° 276		Né	10 janvier 1855
5	Eerkens Fils	Marie Josephine	Overyssche 12 février 1857			Né	12 février 1857
6	Eerkens Fils	Jean Christophle	Overyssche 14 février 1859			Né	14 février 1859
7	Eerkens Fils	Guillaume Julien	Overyssche 14 février 1861			Né	14 février 1861
8	Eerkens Fille	Marie Rosalie	Overyssche 22 mars 1863			Née	22 mars 1863
9	Legein	François Xavier	Hand Jaarne 10 9bre 1792	Epoux de Marie Hortense Clemence Saltyn	Tenancier d'habits	Malines	17 9bre 1870
B 10	Follet	Edouard	Hand Jaarne 7 avril 1851		Tailleur d'habits	Malines	17 9bre 1870
11	Eerkens	Marie Joséphine	Overyssche 12 février 1857	C. Mariée à Vanpée Joseph V. B. f° 132.	"	Bruxelles	3 Mars 1882
12	Vanpée fille au N° 11.	Marie Léontine	Overyssche 16 Mars 1882				
13	Vanpée	Marie Celine	Overyssche 21 Mars 1813				
14	Vanpée	Rene Emile	Overyssche 15 mars 1884				
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		3 mars 1872		Venu de f° 265 N° 15	1er 9bre 1869
								Venu de N° 1 B	1 d° 1869
								Venu de N° 3 B	1 d° 1869
				Hoeylaert	26 février 1881			Venu de N° 4 B	1 d° 1869
				Bruxelles	27 Juin 77	23 Juillet 77		Venu de N° 5 B	1 d° 1869
								Venu de N° 6 B	1 d° 1869
								Venu de N° 7 B	1 d° 1869
				Décédée		23 Avril 1872		Venu de N° 8 B	1 d° 1869
Malines	Overyssche			Malines rue aux herbes N° 59.	10 avril 1876	17 juin 1875			
				N° de la maison :		Nom de la maison :			
				Lichtenvelde rue Marché N°	12 Avril 1876	14 Avril 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Suite du N° 46.

Hameau ou village, etc. : Isque — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wav — Numéro de la maison : 46 bis — Nom de la maison : — Folio 239

L. et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Foot	Joseph Léopold	Overynche 4 Juin 1840	Epoux du n° 2	Tailleur											174 B.	22 Août 1872
2	Van Geffelen	Mélanie	Léau 17 9bre 1844	Epouse du n° 1												id	id
3	Foot fils du n° 1	Jean Emile	Overynche 23 8bre 1866.			Ixelles	19 9bre 1882	Overynche				Ixelles rue du Blain n° 31		22 Juillet 1882.		id	id
4	~~Dewaet~~	~~Pierre Eugène~~	~~Weert St Georges 3 8bre 1860~~									Ixelles rue de la Concorde n° 16.	6 Août 1875	9 Août 1875		id	id
5	Foot fille du n° 1.	Josephe Mélanie Mathilde	Overynche 12 Juillet 1872													id	id
6																	
7																	
8																	
9	Penninckx	Jean Baptiste	Everbergh 21 Janvier 1864	C	O/Tailleur	Everbergh	20 8bre 1882					Bermpremy	7 Xbre 1883				
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Suite du folio 175. N° 93.

Hameau ou village, etc. : Isque — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Havre — Numéro de la maison : 93. — Nom de la maison : — Folio 240 j

Ls et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	Roland	Ambroise Joseph	Jodoigne 1er 8bre 1818	Epoux du N° 2	Tailleur d'habits	Bruxelles	29 janvier 1876					Bruxelles	21 octobre 1880				
2	Lenoir	Marie Josephe Mélanie	Bruxelles 30 avril 1820	Epouse du N° 1.		id	id					idem	idem				
3	Roland fils du N° 1.	Cornelis Louis Alfred	St Josse-ten-noode 2 avril 1848.			id	id					idem	idem				
4	~~Roland~~ id	~~Anatole François Louis~~	~~St Josse-ten-noode 12 mars 1853~~			id	id					Schaerbeek rue Josaphat N° 154.	8 juin 1876.	12 juin 1876.			
5	Roland id	Adalbert François Joseph.	St Josse-ten-noode 24 février 1859.			id	id					Bruxelles	21 8bre 1880				
6																	
7																	
8	Vercammen	Pierre Joseph	Louvain 14 janvier 1857	C	Maçon	Bruxelles	27 février 1880	Overgnate				Bruxelles	9 7bre 1880				
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Suite du folio 192

Hameau ou village, etc. : Ysque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles à Wavre Numéro de la maison : 4 Nom de la maison : Folio 241

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Van Uytven	François	Caggevinne assent 8 février 1838	Marié	Meunier	Sterrebeek	5. 5. 77					Certenbergh	29 juin 1881				
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10	Van Uytven	Marie Thérèse	Caggevinne assent 18 février 1843	Veuve Vanhellemont Ferdinand Henri	Tailleuse	Schaerbeek	28 9bre 1878	Ouryssche				Bruxelles	2 mai 1886				
11	Vanhellemont fille du n° 10	Marie Lydie	Winghe St Georges 10 février 1866			"	"	"				"	"				
12	Vanhellemont fils du n° 10	Pierre François	Rhode-St Pierre 2 février 1868			"	"	"				"	"				
13	Vanhellemont	Félicie	Anderlecht 1 juin 1878.			"	"	"				"	"				
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Suite du folio 232

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 242

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
L° et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Goossens fille du N° 10 folio 232	Henriette Jeanne	Overynche le 5 Mars 1878	e		Né	5 mars 1878										
2	Goossens	Zéno	Overynche 15 Janvier 1881			né						Décédé		le 13 mars 1883			
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: _____ Section ou quartier, faubourg, etc. _____ Rue ou chemin, place, etc.: _____

Suite du folio 226 même registre

Numéro de la maison: _____ Nom de la maison: _____ Folio 243 v°

L[a] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Wauters	Thérèse	Hesbaye 1810	Célibataire	sans	Berghaut	21 août 1874	Berghaut										
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
B 10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

N° de la maison: _____ Nom de la maison: _____

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Repris 177

Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 244

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Ratteborze	Clementine	Ruysbroeck 17 mars 1862	C	Servante	Ruysbroeck	15 janvier 1881
2	Wimpenninckx	Josine	Ruysbroeck 12 8bre 1866	C	Servante	Ruysbroeck	15 janvier 1881.
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, limb. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Tigeer. Section ou quartier, faubourg, etc.: Rue ou chemin, place, etc.: Chaussée de Bruxelles Numéro de la maison: 7 Nom de la maison: Folio 2[illegible]

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
	Le et N°	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A	1	Kempen	Jh Balthazar	Anvers le 26 Mars 1837.	Maçon	Cerveron	1er janvier 1867
	2	Claessens	Coralie	Meulebeek 2 mai 1837	Ménagère		
	3	Kempen	Pierre Guillaume	Cerveron 8 Janvier 1867			
	4	Kempen	Catherine	Cerveron 20 février 1868			
	5	Kempen	Joseph Gustave	Cerveron 2 Juin 1870.			
	6	Kempen	Jeanne Marie	Cerveron 13 janvier 1873			
	7	Kempen	Eugène Jh	Cerveron 2 Juin 1875			
	8	Kempen	Pierre	Cerveron 10 mars 1878			
	9	Kempen	Catherine Jhne	Cerveron 13 mai 1880			
B	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Overyn de									

N° de la maison: Nom de la maison:

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 250,

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.								HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS (Indiquer la cause par le n° suivant l'instruction du 19 septembre				FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Blank Page(s)

Bruxelles. — Imp. de Th. Arnaune, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ygrael — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline — Numéro de la maison: 1 — Nom de la maison: — Folio 251 f

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS portées au présent folio. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Panie	Pierre	Overyssche 14 octobre 1825	Epoux de N° 2 Veuf le 2me 1870 Marié le 3 Août 1854 à Schaerbeek	Charpentier Maître d'ouvrier	Né	14 8bre 1854											
2	Devleeschouwer	Elisabeth	Overyssche 21 juillet 1826	Epouse du N° 1		Né	2 Juillet 1826	"	"	"	"	Décédée (a)	"	2e mai 1870	"	"	"	
3	Panie fils	Jean Baptiste	Overyssche 15 juillet 1850			Né	15 Juillet 1850					Schaerbeek	3 Août 1880					
4	Panie fils.	Gustave	Overyssche 11 Novembre 1852	Epoux Verkerken marie Therese R. C. 21.		Né	11 9bre 1852											
5	Hemelsoens	Marie	Overyssche 1839		Servante	Bruxelles	5 avril 1869			E.f. 287	26 9bre 1879							
6	Van Dam	Marie Therese	Overyssche 17 Octobre 1810	Epouse de Panie Pierre		Née	17 8bre 1844										Passe 2de folio 274 nouv.	4 avril 1870 Ca
7	Panie fils.	Henri	Overyssche 5 mars 1871			Né	5 Mars 1871											
8	Panie	Jeanne Marie	Overyssche 10 Décembre 1874	fille du N° 1														
9																		
B 10	Lamal	Pierre Joseph	Overyssche 12 mai 1844	Epoux de N° 11	Voiturier	Bruxelles	18 Juin 1870			19 avril	1er Mars 1872							
11	Coosens	Adèle	Overyssche 9 octobre 1845	Epouse de N° 10		Bruxelles	18 Juin 1870			id	id							
12	Lamal fils	Pierre Francois	Bruxelles 13 Juin 1869			Bruxelles	18 Juin 1870			id	id							
13	Lamal fille	Marie Elisabeth	Overyssche 6 octobre 1870			Née	6 8bre 1870			id	id							
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 16, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 3. Nom de la maison : Folio 252, j

Lᵃ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Hauwaerts	Marie Thérèse	Overyssche 25 Mai 1780	Veuve de Blanpain Philibert	Boutiquière	Née	25 Mai 1780	"	"	Renu folio 120 n° 4 B.	16 8bre 1868	"	"	"	"	"	"
2	Blanpain Fille	Marie Anne	Overyssche 11 Janvier 1808			Née	11 Janvier 1808	"	"	passé 3e Vol. fol. 31 n° 5. C.	6 8bre 1868	"	"	"	"	"	"
3	Van Erp	Antoine	Overyssche 27 Décembre 1827	Epoux de Michiels Marie Thérèse	Jardinier	Né	27 Dbre 1827			174. B.	22 8bre 1873.					Renu 1er Vol. fol. 127 n° 5. 127.	15 9bre 1867
4	Michiels	Marie Thérèse	Overyssche 5 Mai 1838	Epouse de Van Erp Antoine		Bruxelles	15 9bre 1867			"	"						
5	Van Erp (Fils du n° 3)	Jean Baptiste	Overyssche 22 avril 1869			Né	22 avril 1869			"	"						
6	Van Erp (Fils du n° 3)	Jean Joseph	Overyssche 19 Juillet 1870			Né	19 Juillet 1870	"	"	"	"	décédé (95)	"	29 Juillet 1870	"	"	"
7	Van Erp fils du n° 3.	Felix	Overyssche 29 Juillet 1871.							174. B.	22 8bre 1873.						
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Tripcot Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 5 Nom de la maison : Folio 253 f°

L.s et N.os	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure. — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de combères, d'industrie, de métier ou de fabrication. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Wergé	Marie Amie	Overyssche en 1825.	Epouse de Felix Dewaet. Instituteur à Woluwe	"	Wert St Georges	26 Janvier 1867
2	Dewaet Fils	Marie Adelaïde	Overyssche 27 Avril 1850			Wert St Georges	26 Janvier 1867
3	Dewaet Fils	Jean Emile	Overyssche 2 mai 1868			Wert St Georges	26 Janvier 1867
4	Dewaet Fils	Eugène	Wert St Georges 3 octobre 1860			Wert St Georges	26 Janvier 1867
5	Coomans	Alphonse	Hal 10 septembre 1844	Epoux de Eggexicka Jeanne Marie	Ferblantier	Hal	en 1870
6	Eggexicka	Jeanne Marie	Overyssche 15 février 1847	Epouse de Coomans Alphonse		Id	15 février 1870
7	Coomans Fils	Jean Joseph	Overyssche 17 décembre 1870			Id	17 déc. 1870
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 29 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (99)	"	29 Juin 1867			
"	"	Transf. 3e Vol folio 227 no 7.	1er août 1870	"	"	"	chez Mr Dewaet		"
"	"	Transf. 3e Vol folio 227 no 6.	22 août 1870	"	"	"	chez Mr Dewaet		"
"	"	Transf. folio 179 no 4.	22 août 1870	"	"	"	chez Engl. Faut.		"
		140 B.	5e Mai 1873					Remis folio 121	7 Septembre 1874
		"	"					Remis 3e Vol 5 folio 250	7 Septembre 1874 R. C.
		"	"						

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 7 Nom de la maison : Folio 254

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE, (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Devleeschouwer	Jean Baptiste	Overpachel 18 Mai 1818	Epoux du N° 2 Veuf de Bellicourt Isabelle	Boutiquier et plafonneur	Né	18 Mai 1818
2	Dubois	Pauline	Overpachel 19 Juin 1822	Epouse du N° 1.		Née	19 Juin 1822
3	Devleeschouwer Fille	Josephine	Overpachel 30 Juin 1856			Née	30 Juin 1856
4	Devleeschouwer Fils	Pierre Emile	Overpachel 27 Octobre 1858			Né	27 8bre 1858
5	Devleeschouwer Fille	Marie Elisabeth	Overpache 24 Septembre 1860			Née	24 7bre 1860
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bruxelles Rue haute N° 25.	16 Novembre 1881				

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 9 Nom de la maison : Folio 255, 1

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
A 1	Bergiers	Ferdinand	Overyssche 31 Août 1826	Epoux du N° 2	Négociant en artiste ouvrage	Né	31 août 1826
2	Kumps	Anne Josine	Overyssche 2 février 1830	Epouse du N° 1		Née	2 février 1830
3	~~Bergiers~~ Neveu	~~Ferdinand~~	Overyssche 27 Décembre 1844			Né	27 Dbre 1844
4	~~Bergiers~~ Neveu	~~Félix~~	Overyssche 18 Décembre 1846			Né	18 Dbre 1846
5	Bergiers Nièce	Anne Josine Octavie	Overyssche 28 Août 1855	Epoux Taymans Eugène François Jh. R. B. 267		Née	28 Août 1855
6	Kumps Nièce du N° 1	Marie Mathilde Pauline	Overyssche 17 Juin 1860				
7	Taymans	Marie Eugène Ferdinand	Overyssche 29 Janvier 1880		"	Né	
8	Taymans	Jules Eugène François	Overyssche 27 7bre 1881				
9	~~Goossens~~	~~Marie Camille~~	Overyssche ~~6 février 1847~~		Servante	Née	6 février 1847
B 10	Taymans	Anne Josine Marie	Overyssche 14 Août 1883				
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	Passé folio 268 n° 3 B	1er Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	Passé folio 268 n° 2 B	1 Oct 1869	"	"	"	"	"	"
				Décédé		30 9bre 1872		8. 8.	14 8bre 1873

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Iguel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Caserne Numéro de la maison : 17 Nom de la maison :

(Ne rien inscrire) Folio 256/1

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Weustenraad	Jean Michel Célestin Hubert	Sichem-Sussen-et-Bolré (Limbourg) 11 Novembre 1816.	Epoux du N° 2	Receveur des Contributions.		
2	Jeuxens	Marie Elisabeth Isabelle	St Trond (Limbourg) 15 Décembre 1813	Epouse du N° 1.			
3	~~Weustenraad~~ Fils	~~Marie Eugénie Eugénie~~ Louise	Carnisse (Haute-Savoie) 2 Juillet 1851.				
4	~~Jeuxens~~ Beau-frère	~~Jean Antoine~~	St Trond (Limbourg) 15 Avril 1809.				
5	Weustenraade	Amélie	Sichem-Sussen-et-Bolré 29 Juin 1851			Vondelt	23 Mars 1877
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS SORTIES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Hoogeraet-straat De Lierre (Anvers)	16 Nov 1872	26 Nov 1872			
				décédé (60)		13 Juillet			
				Maestricht	le 12 août 1872				

Ne de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline — Numéro de la maison: 15 — Nom de la maison: — Folio 257/4

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Depré	Pierre	Overyssche 8 Novembre 1830.	Epoux de N° 2. Veuf le 4 avril 1870. Marié le 5 Août 1870 à Lamal Appoline	M.t Tailleur	Ixelles	8 9bre 1830
2	Brankaer	Marie Thérèse	Overyssche 10 Mars 1825	Epouse du N° 1		Ixelles	10 Mars 1825
3	Depré Fille	Nathalie	Overyssche 1 Septembre 1858			Ixelles	1 7bre 1858
4	Depré Fils	Henri	Overyssche 4 avril 1860			Ixelles	4 avril 1860
5	Depré Fils	Jean Théophile	Overyssche 2 Décembre 1862			Ixelles	2 Xbre 1862
6	Depré Fille	Jeanne Marie	Overyssche 5 Mars 1866.			Ixelles	5 Mars 1866.
7	Philips	Henri	Hoeilaert 20 Juin 1847		ouvrier Tailleur	Hoeilaert	en 1866.
8	Lamal	Appoline	Overyssche 12 Octobre 1834	Epouse de Pierre Depré (ci-dessus)		Bruxelles	28 8bre 1870
9	Depré fils du N° 1	Jean Auguste Constant	Overyssche 9 Xbre 1871				
B 10	Depré fille du N° 1	Jean Isidore	Overyssche 13 Xbre 1872				
11	Coteels	Henri Pierre	Anvers 1854		ouvrier Tailleur d'habits	Anvers	20 Avril 1872
12	Depré fils du N° 1	Marie Léonie	Overyssche 10 Avril 1875				
13	Vanpee	Pierre Joseph	Merysche 15 Mai 1855		apprenti tailleur	Merysche	4 Juillet 1875
14	Depré fille du N° 1.	Marie Nathalie Constance	Overyssche 30 Avril 1877				
15	Depré	Pierre Ferdinand	Overyssche 9 7bre 1880				
16	Gors	Michel	Dordrecht 18 Xbre 1851	Célib	ouvrier	s'Gravenhage Hollande	27 juillet 1881
17	Meskens	Jean Baptiste	Bruxelles 6 Août 1876	Epoux Meugnier Irma	ouvrier Cordonnier	Bruxelles	2 Janvier 1882
18	Croze	Joseph Claude	Creda 22 8bre 1858	c	ouvrier	Bruxelles	31 Xbre 1882

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la statistique subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'appliquè l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédée (58)	"	9e avril 1870	"	"	"
				Bruxelles rue Neuve 23 9bre 1876. Halle aux blés N° 2.		4 26bre 1876			
"	"	"	"	Decedé (3)	"	15 Janvier 1877	"	"	"
"	"	"	"	Bruxelles	1er août 1847	17 août 1847	Rentré N° suivi 102. B.		
							N° de la maison : Nom de la maison :		
				Bruxelles Galerie de la Reine N° 20	11 8bre 1873.	11 8bre 1873.			
				Décédée		29 août 1876.			
				Ixelles rue Sans Souci N° 113.	5. 1. 77.	15. 1. 77.			
				Bruxelles	23 7bre 81	20 8bre 1881			
Marié				Bruxelles	29 Xbre 82				
Etranger									

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Cayrel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Caillerel Numéro de la maison : 15 Nom de la maison : Folio 258, f°

Ls et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Blanpain	Jean Baptiste	Overpeche 18 avril 1811	Epoux du N° 2	Boutiquier et Md de grains.	Né	18 avril 1811
2	Hazaret	Jeanne	Overpeche 12 octobre 1813	Epouse du N° 1		Née	12 9bre 1813
3	Blanpain fille	Anne Catherine	Overpeche 1 Septembre 1839	Mariée aux Clabots Jean François Jph le 30 Dbre 1868.		Née	1 7bre 1839
4	Clabots Benoît	Jean François Joseph	Overpeche 21 Avril 1844	Epoux de Blanpain Anne Catherine	Bourrelier	Né	21 avril 1844
5	Clabots Ainé fils	Jean Joseph	Overpeche 2 Novembre 1869			Né	2 9bre 1869
6	Clabots Ainé fils	Jean Baptiste	Overpeche 10 avril 1871			Né	10 avril 1871
7	Clabots fille du N° 4	Anne Catherine	Overpeche 15 Janvier 1873				
8	Clabots fils du N° 4	Jean François Joseph	Overpeche 7 Janvier 1875				
9	~~Clabots~~ fils du N° 4	Louis Joseph Gustave	Overpeche ~~21 Mars 1877~~				
B 10	Clabots fils de N° 4.	Jean Louis	Overpeche 19 Mars 1877				
11	Clabots	Cornelle Françoise	Overpeche 18 Août 1880				
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1906.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
								Venu folio 170 du 2 Décembre Mx 3 B.	
"	"	"	"	décédé (12)	"	2 février 1870	"	"	"
				Décédé		14 avril 1877			

N° de la maison : Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Versailles. — Imp. de Th. Lanneau, rue de la Charité, 19, faub. de Louvois.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vigueel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline Numéro de la maison: 14 Nom de la maison: Folio 359 /1

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT ALTERNATIVEMENT DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Guiot	Jean François	Overyssche 11 Avril 1810	Epoux du N° 2 Veuf de Hermalteen Anne Marie	Maçon	Né	28 Avril 1840				Décédé		14 août 1878				
2	Jenni	Jeanne Marie Catherine	Bruxelles 16 février 1822	Epouse du N° 1.		Bruxelles	1820										
3	Guiot Fille	Pauline	Overyssche 16 février 1852			Né	16 février 1852	"	"	"	Bruxelles	14 février 1869	2 février 1869				
4	Guiot Fille	Jeanne Marie	Overyssche 17 Mars 1854			Né	17 Mars 1854				Ixelles rue Goffard 5 m. 96	5 Avril 1872	10 Avril 1872	Rentrée avec ses m. 14 premier folio			
5	Guiot Fils	Jean François	Overyssche 14 Juin 1856.			Né	14 Juin 1856.				Jumet rue pruissant N° 113	15 Déc. 1880					
6	Guiot Fils	Louis	Overyssche 22 Septembre 1858			Né	22 7bre 1858	Overyssche			Jumet rue Lacroix N° 1	13 Déc. 1882					
7	Guiot Fils	Jean Baptiste	Overyssche 26 Décembre 1860			Né	26 Xbre 1860				Montigny	23 Déc. 1882					
8	Guiot Fille	Rosalie	Overyssche 1 Janvier 1863			Née	1 Janvier 1863										
9	Guiot Fille	Constance	Overyssche 29 Septembre 1865			Née	29 7bre 1865										
B 10	Guiot Fils	Isidore	Overyssche 11 Janvier 1843		Maçon	Né	11 Janvier 1843										
11	Guiot Fille	Philomène	Overyssche 25 Octobre 1850			Née	25 8bre 1850										
12	Guiot Fils	Guillaume	Overyssche 22 Janvier 1869			Né	22 Janvier 1869										
13	Guiot	Jeanne Catherine	Overyssche 1 Août 1854			Bruxelles	31 Janvier 1872										
14	Guiot	Jeanne Marie	Overyssche 5 Janvier 1874		Serrurier	Ixelles	14 Janvier 1874				Ixelles chaussée Boondael N° 47	10 Avril 1878	17 Avril 1878				
15	Colon	Jeanne	Overyssche 21 Août 1874														
16	Guiot	Pauline	Overyssche 16 Février 1852		Serrurier	Etterbeek	2 Janvier 1880	Overyssche			Bruxelles	29 Janvier 1880					
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Chapelle, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 19. Nom de la maison : Folio 260 v

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
A																	
1	~~Vanbegin~~	Pierre	Tervueren 16 Juin 1831	Epoux du N° 2	Ardoisier	Tervueren	en 1856	"	"	"	"	Décédé 60	"	8 mai 1870	"	"	"
2	Decock	Louise	Overysche 5 Décembre 1827	Epouse du N° 1		Née	5 Xbre 1827										
3	Vanbegin Fils	François	Overysche 17 Septembre 1857			Né	17 7bre 1857										
4	Vanbegin Fils	Joseph Guillaume	Overysche 6 Octobre 1859			Né	6 8bre 1859										
5	Vanbegin Fils	Emile	Overysche 22 Octobre 1861			Né	22 8bre 1861										
6	Vanbegin Fille	Elisabeth	Overysche 2 Janvier 1864			Née	2 Janvier 1864										
7	Vanbegin Fils	Pierre	Overysche 27 Juin 1865			Né	27 Juin 1865										
8	~~Vanbegin Fille~~	~~Louise~~	~~Overysche 9 Septembre 1867~~			Née	9 Septembre 1867					Décédée		31 Xbre 1872			
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline Numéro de la maison: 21 Nom de la maison: Folio 261

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Adriaens	Marie	Overyssche 7 Décembre 1817	Veuve de Borremans Jean Jos.	Messagère	Ixelles	7 Déc. 1817											
2	Borremans Fils	Antoine Charles	Overyssche 4 Novembre 1846	Epoux Marchal Marie Anne Josephine.	Ouvrier Menuisier	Ixelles	4 Nov. 1846											
3	Borremans Fille	Isabelle	Overyssche 18 Octobre 1848	Epouse Michel Van Loock		Ixelles	18 Oct. 1848											
4	Borremans Fille	Jeanne Marie	Overyssche 21 Juin 1850	Epouse de Demol Jean Bte.		Ixelles	21 Juin 1850											
5	Borremans Fille	Jeanne Elodie	Overyssche 15 Janvier 1853	Epouse Borgiers Gustave		Ixelles	15 Janvier 1853											
6	Borremans Fils	Michel	Overyssche 25 Octobre 1855	Epoux Carmel Catherine R. C. 54.		Ixelles	25 Oct. 1855											
7	Demol fille du N° 4	Jeanne Marie	Overyssche 21 Août 1874															
8	Demol fils du N° 4.	Antoine Charles	Overyssche 3 Déc. 1875.															
9	Demol fille du N° 4	Elisabeth	Overyssche 5 Avril 1877															
B 10	Bergeiro	Ferdinand	Overyssche 8 Mai 1871															
11	Demol	Michiel	Overyssche 28 Août 1881															
12	Borremans	Jean François	Overyssche 6 Déc. 1887															
13	Borgiers	Joseph Charles	Overyssche 13 Mai 1883															
14																		
15	Vanloock	Marie veuve	Overyssche 20 Mai 1883															
16																		
17																		
18																		

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Eguel — Section ou quartier, faubourg, etc. : K D — Rue ou chemin, place, etc. :

Suite du folio 196 Commune de Bruxelles.

Suite au folio 282.

Rue de la Colline — Numéro de la maison : 18 — Nom de la maison : Bâtiment du Florent de Folio 262 J

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
L'a et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Mahaut	Jean Francois	Overyssche 19 Juin 1844	Epoux de N° 2.	Menuisier		
2	Mariens	Philomène	24 Juin 1840	Epouse de N° 1	Marchande de beurre		
3	Mahaut fille du N° 1	Marie Jeanne	2 Février 1870				
4	Mariens fille sœur du N° 1	Jeanne	13 Avril 1881				
5	Mahaut fille du N° 1.	Marie Claire	1er Février 1877				
6	Mahaut fille du N° 1	Marie Elisabeth	Overyssche 7 Janvier 1873				
7	Mahaut fille du N° 1	Guillaume Paul	Overyssche 23 Déc. 1874				
8	Mahaut fils du N° 1	Joseph Paul	Overyssche 23 Déc. 1874				
9	Mahaut fils du N° 1.	Pierre Joseph	Overyssche 21 Déc. 1875				
B							
10	Lamal	Pierre joseph	Overyssche 12 Mai 1844	Epoux de N° 11	Voiturier		
11	Goossens	Adèle	9 Août 1845	Epouse de N° 10.			
12	Lamal fils de N° 10	Pierre François	Bruxelles 13 Juin 1869				
13	Lamal fille id.	Marie Elisabeth	Overyssche 5 Août 1870				
14	Lamal fils de N° 10	Charles	Overyssche 12 Déc. 1872				
15	Lamal fils de 10	Théodore Guillaume	Overyssche 3 Mai 1875				
16	Lamal fils de N° 10	Marie Isabelle	Overyssche 6 Avril 1876				
17	Lamal	Marie Denise	Overyssche 2 Mars 1878	C		Né	2 Mars 1878.
18	Lamal	Casimir	Overyssche 7 Mars 1880				

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		25 Janvier 1876		196 verso	1er Mars 1872.
				Etterbeek rue Félix N° 31.	23. 3. 77.	17. 4. 77.		id.	id.
				id.	id.	id.		id.	id.
				id.	id.	id.		id.	id.
				id.	id.	id.		id.	id.
				id.	id.	id.		id.	id.
				Décédé		12 Janvier 1875.			
				Décédé		25 Déc. 1874			
				Etterbeek rue Félix N° 31	23. 3. 77.	17. 4. 77.			
		N° de la maison :		Nom de la maison :					
		251. B.	1er Mars 1872						
		id.	id.						
		id.	id.						
		id.	id.						
				Décédé		12 Mai 1875			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 25. Nom de la maison : Folio 263

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Van Puyvelde~~	Jeanne Marie	Bruxelles 29 juillet 1799		rentière							Décédé		le 21 août 1880			
2	Van Puyvelde sœur	Marie Françoise	Bruxelles 24 juillet 1809		rentière												
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D. Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 2. Nom de la maison : Folio 264 j

Lᵉ et Nᵒ	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Dermée	Jean Baptiste	Overgrachel 22 Mars 1795	Epoux du N° 2	Poissonnier	Né	25 Mars 1795
2	Clabots	Marie Anne	Overgrachel 7 octobre 1796	Epouse du N° 1		Née	7 8bre 1796
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nᵒ employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nᵒ de la 1ʳᵉ colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Goquet Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 245 1/2

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Erkens	Jean Jacques	Overyssche 1 Novembre 1804	Epoux de N° 2	Charron	Ici	19 9bre 1824
2	Leblicq	Jeanne Marie	Overyssche 1 Avril 1833	Epouse du N° 1		Ici	7 avril 1833
3	Erkens Fils	Jeanne Joseph	Overyssche 18 avril 1863			Ici	18 avril 1863
4	Erkens Fils	Emile Nicolas	Overyssche 10 Janvier 1855			Ici	10 Janvier 1855
5	Erkens Fille	Marie Josephine	Overyssche 12 février 1857			Ici	12 février 1857
6	Erkens Fils	Jean Théophile	Overyssche 14 février 1859			Ici	14 février 1859
7	Erkens Fils	Guillaume Julien	Overyssche 14 février 1865			Ici	14 février 1865
8	Erkens Fille	Marie Rosalie	Overyssche 22 Mars 1867			Ici	22 Mars 1867
9	Guiot	Jeanne Catherine	Overyssche 27 avril 1839		Repasseuse	Ici	2 avril 1839
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le mot employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4ème colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	passé folio 237 n° 1 B	5 Octobre 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 238 n° 2 B	5e déc. 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 238 n° 3 B	5e déc. 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 238 n° 4 B	5 déc. 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 238 n° 5 B	5 déc. 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 238 n° 6 B	5 déc. 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 238 n° 7 B	5 déc. 1869	"	"	"	"	"	"
"	"	passé folio 238 n° 8 B	5e déc. 1869	"	"	"	"	"	"
								Venu folio 244 n° 9 B	5e Octobre 1869

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, Faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline — Numéro de la maison : 6 — Nom de la maison : — Folio 266

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants du Code civil.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des personnes qui habitent alternativement deux communes.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès sur le modèle employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Debock	Ignace	Overyssche 8 janvier 1808	Epoux du N° 2	Tapissier		Né	8 janvier 1808										
2	Delgof	Marie Elisabeth	Overyssche 12 février 1805	Epouse du N° 1			Né	12 février 1805										
3	Debock Fils	Henri	Overyssche 23 février 1845	Epoux des N°s 8.	Horticulteur		Né	23 février 1845			127 B.	21 février 1872						
4	Debock Fils	Guillaume Joseph	Overyssche 9 Mars 1853				Né	9 Mars 1853										
5	Debock Fils	Jeanneau	Overyssche 26 Mars 1855				Né	26 Mars 1855					Fresne et rue Jonvers 5.	8 août 1873				
6	Debock Fils	Louise	Overyssche 16 Octobre 1859				Bruxelles	16 janvier 1860					Décédée		3 juillet 1875			
7	Debock Fils	Louise	St Josse ten Noode 11 Mars 1867	Enfant naturelle de Debock Louise			Bruxelles	18 janvier 1868										
8	Verheyden	Appoline	Overyssche 15 Mars 1843	Epouse du N° 3.	Ménagère.		Hulsenberg	10 février 1872			127 B.	21 février 1872						
9	Debock Fille du N° 3	Marie Thérèse Elisabeth	Overyssche 2 Janvier 1872								4	4						
B																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau* ; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume, on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Vegne Section ou quartier, faubourg, etc. : D. Rue ou chemin, place, etc. : Rue de l'Eglise Numéro de la maison : 1 Nom de la maison : Folio 267 f°

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession, ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Eaymans	Pierre Joseph	Overyssche 14 juin 1817	Epoux de N.N.	Cultivateur	Né	17 juin 1817
2	Lombreyns	Marie Thérèse Joséphine	Hoeylaert 4 avril 1826.	Epouse de N°1		Hoeylaert	an 1865
3	Eaymans Fille	Marie Amélie	Hoeylaert 6 octobre 1849			Hoeylaert	an 1865
4	Eaymans Fille	Marie Adèle	Overyssche 5 Juillet 1854			Né	5 Juillet 1854
5	Eaymans Fille	Marie Joséphine	Hoeylaert 20 avril 1858			Hoeylaert	an 1865
6	Eaymans Fils	Eugène François Joseph	Overyssche 28 Novembre 1856	Epoux Bergeiro Anne Mre ce dernier M.D. f° 255		Né	28 Jbre 1866
7	Eaymans Fils	Henri Fidèle Joseph	Overyssche 18 juillet 1859			Né	18 Juillet 1859
8	Eaymans Fils	Pierre Joseph Alexandre	Overyssche 14 avril 1866.			Né	14 avril 1866.
9	Eaymans Fils	André Joseph Vidal	Overyssche 19 mars 1869			Né	19 mars 1869
B 10	Charliers	Joseph Etienne Stéphane	Overyssche 25 Mars 1855	Epoux de Marie Adèle Eaymans	Cultivateur	né	
11	Eaymans	Marie Adèle	Overyssche 12 Fbre 1856.	Epouse de Charliers Joseph Etienne		né	
12	Charlier fils au N° 10	Francois Gaston	Overyssche 11 Juillet 1878				
13	~~Charliers~~	Joseph Edgard	Overyssche 1 Novembre 1880				
14	Charliers	Marie Jeter	Overyssche 19 fbre 1881				
15	~~Delgof~~	~~Isabelle~~	~~Overyssche 25 Octobre 1851~~			Bruxelles	4 juillet 1872
16	Zeroldex	Egidius	Hautembourg 14 octobre 1829		Domestique	Hautembourg	24 7bre 1874
17	~~Nedergedaele~~	~~Henri~~	Overyssche 1 août 1843	Issu à 14 h^res 30 m^n matin Michiels Jeanne Marie	Domestique	Né	3 Août 1843
18	Vanderlinden	Anne Catherine	Hautembourg en 1856.		Servante		

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE, des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO. NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1826.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		11 mars 1872			
				Décédée		20 mars 1872			
"	"	"	"	décédé à		7 Septembre 1885		"	"
				Ferriers rue Yprim. 30. 12. 76. tay. N° 28.		1. 1. 77.			

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Collline — Numéro de la maison : 11 — Nom de la maison : — Folio 264 1/

L'a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Guiot	Jeanne Catherine	Overyssche 27 avril 1839		Repasseuse	Ni	2 janvier 1839			Inscrit fol. 25 B	1er octobre 1869						
2	~~Bergiers~~	Félix	Overyssche 18 décembre 1846	Epoux du n°1	Négociant en vins et liqueurs	Ne	18 déc. 1846					Décédé		30 juillet 1871		Venu fol. 253 1re Ste 1869 n°4 B	
3	~~Bergiers~~ Jean	~~Ferdinand~~	Overyssche ~~24 décembre 1844~~		Employé aux écritures de l'Adm.n Communale	Ne	27 déc. 1844					Bruxelles rue de Parcallier n° 45	18 janvier 1871	27 juillet 1871	Rentré avec un ménage à présent folio	Venu fol. 173 1 d. 1869 B	
4	Bergiers Gus.	Gustave	Overyssche. 22 janvier 1852			Be	22 janvier 1852									Venu fol. 265 1 d. 1869 fol. 264 E	
5	Bergers	Ferdinand	Overyssche 27 décembre 1844		Négociant en vins	Bruxelles	12 fév.r 1874.										
6																	
7																	
8	~~Bauwens~~	~~Marie Thérèse~~	~~Overyssche 12 octobre 1850~~		Servante	Etterbeek	16 mars 1874					Bruxelles rue de Parcallier N° 43	29 juillet 1871	9 août 1871.			
9	Vandendaele	Père Joseph	Overyssche 19 février 1846		Domestique	Be	19 janv.r 1874					Berchem	5 mars 1874			Venu fol. 116 1er Octob. 1869 N. M. 13. a.	
B																	
10	Philips	Joséphine	Houtdorp 12 août 1850	Epouse du n°2	Servante	Houtdorp	5. 2. 77.										
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque | Section ou quartier, faubourg, etc. : D | Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline | Numéro de la maison : 22 | Nom de la maison : | Folio 469

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N^o	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Blanpain	Hilbert	Overyssche 5 Octobre 1815	Epoux du N° 2	Boulanger	Ixe	5 Oct. 1815
2	Depré	Marie Catherine	Overyssche 1 Mars 1812	Epouse du N° 1		Ixe	1 Mars 1812
3	Blanpain fils	Jean Henri	Overyssche 8 Novembre 1842			Ixe	8 Nov. 1842
4	Blanpain fille	Jeanne Marie	Overyssche 6 Mars 1844	Epouse Crabbé Charles		Ixe	6 Mars 1844
5	Blanpain fille	Marie Angélique	Overyssche 12 Juillet 1852			Ixe	12 Juillet 1852
6	Crabbé	Maurice Jean Baptiste	Overyssche 7 Déc^re 1843				
7							
8							
9							
B 10	Debois	Pierre Martin	Maesey K 23 Oct^re 1813	Marié	M^d ambulant	Bruxelles	1 Février 1883
11	Beemer	Marie Gertrude	Schimmert 1 mars 1855	Mariée			
12	Debois	Pierre Hubert	Maesey K 14 Février 1876				
13	Debois	Marcel	Maesey K 9 Janvier 1878				
14	Debois	Pierre Martin	Stockheim 24 mars 1880				
15	Debois	Catherine	Overyssche 24 Octobre 1883				
16							
17							
18							

SÉJOUR: DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR: SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR: DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR: DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° adopté dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (50)	"	2 Mai 1868		"	"
"	"	"	"	Pasken	12 Juin 1868	3 Juillet 1868			

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixgnel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Corbeau Numéro de la maison: 16 Nom de la maison: Folio 27 p.

La et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage; sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1858.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Vergote	Jules Louis	Harlebeke (Fl. mérid.) 9 Mai 1841	Epoux du nº 2	Mr de Coke	Harlebeke	en 1866					Harlebeke (Fl. occid.)	16 Janvier 1867	19 Janvier 1867	"	"	"
2	Lamiroy	Elisa Désirée	Boussu (Fl. occidentale) 2 Mai 1843	Epouse du nº 1		Harlebeke	en 1866	"	"	"	"	Harlebeke (Fl. occid.)	16 Janvier 1867	19 Janvier 1867	"	"	"
3	Vergote Fils	Félix Jules Charles Marie	Courtrai 23 Décembre 1865			Né	23 Dbre 1865	"	"	"	"	Harlebeke (Fl. occid.)	16 Janvier 1867	19 Janvier 1867	"	"	"
4	Everaert	Célestine Emma	Bruges (Anvers) 21 Février 1840	Epouse Delsaert Marie Charles Cand. du Roi Marie Emma	Clerc de notaire Mr de tabac	Bruxelles	en 1863	"	"	"	"	décédée (Mt)	"	29 Juin 1867	"	Remise 3 Bull. Fl. Occ. 1867 p. 67	15 Juillet 1867
5	Delsaert	Marie Thérèse	Courtrai 12 Janvier 1834	Epouse Everaert Alph. Aug.	Tailleuse	Née	12 Août 1834									Remise 3 Bull. Fl. Occ. 1867 p. 67	15 Juillet 1867
6	Everaert	Leopold	Bruxelles 17 Février 1862		"	Bruxelles	en 1865	"	"	"	"	Bruxelles	22 Juillet 1868	5 Août 1868	"	Remise 3 Bull. Fl. Occ. 1867 p. 67	15 Juillet 1867
7	Everaert	Eugène	Bruxelles 12 Mars 1864		"	Bruxelles	en 1865					Hoal	16 Xbre 1868		non accusé en 1870	Remise 3 Bull. Fl. Occ. 1867 p. 67	15 Juillet 1867
8	Everaert	Léopold	Bruxelles 17 Janv. 1866	C.	"	Hoal	8 Janvier 1868					Schaerbeek	8 Xbre 1869				
9																	
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Nº de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ysquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline — Numéro de la maison: 16 — Nom de la maison: — Folio 271

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																		
1	Deveen	Antoine Victor	Overyssche 23 avril 1831	Epoux de N° 3 Veuf de	Ecrivain Communal	Ni	13 avril 1831	St Jneton Neede 26 9bre 1878										
2	Mackart	Henriette Jeanne	Overyssche 16 octobre 1830	Epouse de N° 1		Nie	16 8bre 1830	idem										
3	~~Deveen~~ Fille	~~Marie Thérèse~~	Gand (Rhenwalle) 10 octobre 1855			Gand	1859	"	"	"	"	décédée (105)	"	24 Novembre 1879				
4	Deveen Fille	Anne Isabelle Henriette	Overyssche 14 juillet 1860			Nie	14 juillet 1860											
5	~~Deveen~~ Fils	Gustave Henri	Overyssche 28 Septembre 1861			Nie	28 7bre 1861					décédé		1879				
6	Deveen Fille	Hélène Jeanne	Overyssche 17 février 1863			Nie	17 février 1863	St Jneton Neede 26 9bre 1878.										
7	Deveen Fils	Francois Ferdinand Joseph	Overyssche 11 Novembre 1867			Nie	11 9bre 1867											
8	Deveen	Elise Marie Madeleine	Overyssche 23 9bre 1872															
9																		
B																		
10																		
11																		
12																		
13	Romanes fils du N° 15	Augusta Gustave Anna	Overyssche 24 7bre 1881															
14	Versavel	Marie Pauline	Overyssche 5 8bre 1861			Vaellas	25 Juillet 17											
15	Romanus fils du N° 18	Joseph Jacques	Overyssche 1er janvier 1877															
16	~~Vanderwegen~~	~~Marie Philippine~~	Bierbeek 22 janvier 1858		servante	Nimbeek	31 Juillet 1877					Bierbeek	13 juillet 1877					
17	~~Gauchier~~	~~Joseph~~	Overyssche 12 Septembre 1847		domestique	Ni	12 7bre 1847					Bruxelles rue des Chartreux N° 9.	28 Avril 1871	1 juin 1871				
18	Caron	Marie Thérèse	Overyssche 7 août 1846	épouse Romanus Josse fils 1869	Servante	Nie	7 août 1846											

N° de la maison: — Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, Anc. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Ogne — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline — Numéro de la maison: 1 — Nom de la maison: — Folio 272 v

Lettre et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Lamal	Jean	Grupponchel 7 juillet 1798	Fils de Delogne Etienne	Cabaretier	Né	7 Janvier 1798					Décédé		6 Juillet 1871			
2	Lamal Fils	Jean Ekerbaut	Grupponchel 9 Novembre 1829		Fermier postal	Idem	9 9bre 1829					Décédé		29 Mars 1872			
3	Lamal Fils	Marie Christine	Grupponchel 14 Mai 1837	Marié avec Bouvrie Adolphine le 28 Août 1867.		Né	14 Mai 1837	"	"	"	"	Molenbeek St Jean	22 Août 1867	26 Août 1867	"	"	"
4	Lamal Fils	Pauline	Grupponchel 22 Octobre 1839			Né	22 9bre 1839	"	"	"	"	Molenbeek St Jean	18 Mai 1869	7 Juin 1869	"	"	"
5	Lamal Fils	Félix	Grupponchel 13 Janvier 1842	Marié le 18 Mai 1869. De Coster Jeanne Josephine	Fermier postal	Né	13 Janvier 1842	"	"	"	"	Molenbeek St Jean	18 Mai 1869	7 Juin 1869	Revient avec au N° 10 présent folio.	"	"
6	Lamal Fils	Jean Ferdinand	Grupponchel 22 Août 1845			Né	22 Août 1845										
7	Gaymans Veuve Lle	Marie Adèle	Grupponchel 12 Septembre 1856.			Né	12 Xbre 1856.										
8	De Coster Veuve Lle	Jeanne Josephine	Overyssche 29 Janvier 1843	Epouse de Lamal Félix		Né	29 Janvier 1843					Décédé		18 Mai 1870	Revient de Félix 18 Mai 1869 N° 5 2e f. 73.		
9	Lamal Veuve Lle	Marie Elisabeth	Overyssche 8 avril 1870			Né	8 avril 1870										
B 10	Lamal Fils	Pierre Ferdinand	Overyssche 22 Août 1845		Majordome	Bruxelles	1er avril 1871										
11	Lamal fils du N° 5	Félix Modeste	Overyssche 14 Mai 1874														
12	Lamal fils du N° 5	Albert	Overyssche 13 Janvier 1873														
13	Lamal	Marie Corneille	Overyssche 24 8bre 1880														
14	Lamal	Appoline Jeanne	Overyssche 22 Mars 1883														
15	Lamal	Josephine Appoline	Overyssche 22 Mars 1883														
16																	
17																	
18	Vancaudenberg	Jacques	Overyssche 31 janvier 1839		Domestique	Vuller	12 avril 1876.					Gilly	26-11-1880		à été rayé par erreur pour Gilly mais lui a été remis en 1880 à Gerpinnes		

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 18 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline Numéro de la maison : 20 Nom de la maison : Folio 273

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1	Charlier	Jean Baptiste	Overpachel en 1789	Veuf de Sprentels Marie	ouvrier jardinier	Né	en 1789
2	Charlier Fils	Paul Ferdinand	Overpachel 15 Juillet 1826	Epoux de Delronge Marie Anne	ouvrier jardinier	Né	15 Juillet 1826
3	Delronge Belle fille	Marie Anne	Overpachel 1 Mars 1830	Epouse de Charlier Paul Ferdinand		Née	1 Mars 1830
4	Charlier Petite fille	Marie Thérèse	Overpachel 30 Mars 1866			Née	30 Mars 1866
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle nº 1.)

Hameau ou village, etc.: Izenes Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline Numéro de la maison: 32 Nom de la maison: Folio 274 verso

L'a et Nº	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage; par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Von Stockhausen	Gustave	Berlin (Mecklenbourg-Strelitz) 21 Mai 1816	Chevalier de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg	Docteur en médecine		
2	Gielis	Paulin	Hinterbourg 11 Janvier 1835	Epousé le 1854		Hinterbourg	en 1854
3	Von Stockhausen Fille	Angeline	Overpelt 30 Mars 1859			Né	30 Mars 1859
4	~~Von Stockhausen~~ Fille	~~Anne Marie Pauline~~	Overpelt 30 Novembre 1860			Né	30 9bre 1860
5	Von Stockhausen Fille	Emma Anastasie	Overpelt 1 Avril 1863			Né	1 avril 1863
6	Von Stockhausen Fils	Guillaume Joseph Marie	Overpelt 8 Octobre 1865			Né	8 9bre 1865
7	~~Gielis~~ Beau Père	Jean	Hinterbourg 25 Août 1798			Hinterbourg	en 1854
8	Gielis Belle Sœur	Angeline	Hinterbourg 7 Mars 1838			Hinterbourg	en 1854
9	Von Stockhausen Fils	Jean Alfred	Overpelt 27 avril 1871			Né	27 avril 1871
B 10	Von Stockhausen fille du Nº 1	Jenny Stella Hedwig Delphine	Overyssche 19 Janvier 1873				
11	Von Stockhausen fils du Nº 1	Clément Chrétien	Overyssche 14 8bre 1875.				
12	~~Von Stockhausen~~ fils du Nº 1	Louis Romain Ernmanuel	Overyssche 16 Janvier 1877				omis au recensement de 1866
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le nº employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le nº de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Bexel	14 9bre 1873				
				Décédée		26 avril 1871			
				Bruxelles quai aux fers 17	8 Juin 1873				
				Décédé		11 février 1873			
				Enfant	de Septembre	9 Octobre 1874			

N° de la maison: Nom de la maison:

				Bruxelles Place R. Jean Nº 11.	26 Janvier 1876	9 Février 1876			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Kapel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Rue de l'Hôpital — Numéro de la maison : 24 — Nom de la maison : — Folio 275 f

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L[a] et N[o]	NOM DE FAMILLE — RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 4	Devleeschouwer	Marie Thérèse	Overyssche 28 Mars 1794	Veuve de Quisthout Jean Bte		Nie	28 Mars 1794
2	Quisthout Id	Jean Baptiste	Overyssche 06 Novembre 1819	Marié le 29 Mai 1849 à Stas J. Ch.	Journalier	Nie	29 Mai 1849
3	Quisthout Id	Pamel	Overyssche 15 Septembre 1836	Marié le 26 avril 1870 à Vanhoegaerden anne Pauline.	Cultivateur	Nie	15 Juin 1836
4	Vanhoegaerden	Anne Pauline	Overyssche 5 Octobre 1844	Epouse du N° 3		Hoeylaert	15 Juin 1870
5	Quisthout fils du N° 3	Louis Joseph	Overyssche 11 Août 1872				
6	Quisthout id id	Pierre	Overyssche 31 Mars 1873				
7	Quisthout id id	Modeste	Overyssche 29 Juillet 1875			Ne	
8	Quisthout id id	Louise Aporline	Overyssche 1 Janvier 1881			Nee.	
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	Ixelles (05)	"	7 Mars 1879		"	"
"	"	Passé f° 8 3/4 f° 14 3/4	3 Novembre 1879 107 B.	"	"	"		"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Uccle — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline — Numéro de la maison: 18 — Nom de la maison: — Folio 256

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — NOM DE FAMILLE (répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer le parenté avec le chef de ménage.))	PRÉNOMS (en toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.))	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	~~Vandendael~~	~~Jacques~~	~~Grimpaechel 4 Octobre 1805~~	~~Epoux de n° 2~~	Cultivateur	Né	~~4 Oct~~ 1805					Décédé		2 Déc 1873			
2	Berjers	Jeanne Marie	Grimpaechel 26 Mars 1807	Epouse de N° 1		Née	26 Mars 1807					décédé (m)	"	22 Janvier 1876		"	"
3	~~Vandendael~~ fils	~~Marie Thérèse~~	Grimpaechel 27 Octobre 1841			Née	27 Oct 1841			Passé folio 127 M.R.							
4	~~Vandendael~~ fils	~~Anne Elisabeth~~	Grimpaechel 5 Octobre 1845	Mariée le 16 janvier 1870 à Vanhaegendoren f 13e (108).		Née	5 Oct 1845					Bruxelles rue marché aux poulets 1871	1er Juin 1872	9 Août 1872	Rentrée au n° 11 présent folio		
5	~~Vandendael~~ fils	~~Jean Baptiste~~	Grimpaechel 21 Octobre 1852			Cap	21 Oct 1852					Hoeylaert	26 février 1881				
6	Vandendael fils	Anne Marie	Grimpaechel 27 Octobre 1855	Epouse Erkens Nicolas Emile n° R. 338.		Née	27 Oct 1855										
7	Vandendael fils	Pierre	Grimpaechel 2 Septembre 1859			Né	2 Sept 1859										
8	~~Vanhoegaerden~~ Bruxelles	~~Jean Baptiste~~	Grimpaechel 11 août 1844	Epoux de N° 4.	Mt ferrant	Beaune Côte d'or	18 Juin 1870					Décédé		26 Octobre 1873			
9	~~Vanhoegaerden~~ Petit fils	~~Victor~~	Grimpaechel 6 Juin 1870			Né	6 Juin 1870					décédé (134)	"	4 Décembre 1870		"	"
B																	
10	Vanhoegaerden fils du n° 8	Victor	Grimpaechel 26 Juin 1871														
11	Vandendael fils du N° 1	Jean Baptiste	Grimpaechel 21 Octobre 1852		Cordonnier	Bruxelles	5 Août 1873					Hoylaert	27 Mars 1877.				
12	Vandendael fils du N° 1	Joseph	Grimpaechel 1845		Domestique	Watermael Boitsfort	7 Nov 1874										
13	Estevez	Jérôme Théleaphore	Grimpaechel 9 Juillet 1880									Hoeylaert	26 février 1881.				
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Iquel — Section ou quartier, faubourg, etc.: D — Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Caillerie — Numéro de la maison: 28 — Nom de la maison: — Folio 273 y

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
						RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION. (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
L.s et N°	NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Guisthout	Guillaume	Overyssche 14 Janvier 1814	Epoux du N° 2	Cailleur	Né	14 Janvier 1814										
2	Ysor	Marie Catherine Aymé	Anvers (Anvers) en 1830	Epouse du N° 1		Anvers	en 1831										
3	Guisthout Fils	Jean Baptiste	Overyssche 27 Mars 1865			Né	27 Mars 1865										
4	~~Guisthout~~ Fille	~~Jeanne Marie~~	~~Overyssche 6 Juin 1867~~			Né	6 Juin 1867					Bruxelles commune n° 574	15 juillet 1874	6 Août 1877	Rentrée voir au N° 10 présent folio.		
5	~~Guisthout~~ Fille	~~Pauline~~	~~Overyssche 10 Août 1869~~			Né	10 Août 1869					Bruxelles place du grand Sablon n° 25.	11. 12. 74	23. 1. 77.			
6	Guisthout Fils	Félix	Overyssche 14 Janvier 1863.			Né Westermael Basse	14 Janvier 1863 15 mai 1879					Westermael Basse	28 juin 1879				
7	Guisthout Fille	Rosalie Catherine	Overyssche 4 Septembre 1865.			Né	4 Septembre 1865.	Overyssche						24 février 1880			
8	~~Guisthout~~ Fils	Michel	Overyssche 22 Mars 1868			Né	22 Mars 1868					Décédé		25 février 1880			
9	Guisthout Fille	Jeanne Catherine	Overyssche 10 Août 1870			Né	10 Août 1870										
B																	
10	Guisthout	Jeanne Marie	Overyssche 6 Juin 1837		Servante	Ixelles	31 Mars 1876										
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 18, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Vaquel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Caserne Numéro de la maison: 5 Nom de la maison: Folio 278 1

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
Lettre et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Poot	Jean André	Overyssche 27 Novembre 1824	Epoux de N° 2	Cultivateur	Né	27 9bre 1824
2	Jacquet	Anne Caroline	Overyssche 22 Mars 1829	Epouse de N° 1		Née	22 Mars 1829
3	Poot Fille	Anne Marie	Overyssche 18 Novembre 1853			Née	18 9bre 1853
4	Poot Fils	Louis Joseph	Overyssche 21 Juillet 1858	Epoux de marie anne Arnould		Né	21 Juillet 1858
5	Poot Fille	Jeanne Octavie	Overyssche 20 Mai 1861			Née	20 Mai 1861
						Mart. Bockstal	21 Janvier 1892
6	Poot Fils	Philippe	Overyssche 17 Janv 1863.			Né	17 Janv 1863
7	Poot Fils	Emile	Overyssche 7 Avril 1866.			Né	7 Avril 1866.
8	Poot Fils	Ferdinand	Overyssche 15 Septembre 1868			Né	15 7bre 1868
9	~~Poot~~	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 18 Novembre 1869~~			~~Née~~ Rosière Hameau	~~18 9bre 1869~~ 28 Juillet 1877
B 10	~~Poot~~	~~Anne Marie~~	~~Overyssche 18 Août 1853~~		Servante	Rosières	26 Juillet 1871
11	~~Poot~~ fillette n° 1.	~~Marie~~	~~Overyssche 11 Août 1872~~				
12	~~Poot~~ fille du N° 1.	Anna Maria	Overyssche 18 Août 1875		Servante	Ramenoix	4 Juillet 1875.
13	~~Poot~~ fils du N° 12.	Jacques	Tuelles 2 Mars 1877			Tuelles	19 Avril 1877
14	Poot	Philippe	Overyssche 6—3—1894				
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 103 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE. des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13			16	17	18
"	"	"	"	Rosière Hameau	26 9bre 1870.	28 9bre 1870	Rentrée venant de Ramenoix, Même maison folio 277 n° 12.	"	
				Bockstal maison haute	10 Mars 1881.				

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Seguel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Rue de la Colline Numéro de la maison: 32 Nom de la maison: Folio 27

L[s] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE — RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE — DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Deseen~~	Jeanne	Overyssche 10 Janvier 1810	Epouse de Jean Baptiste Philippe	Cultivatrice	Id.	22 Juin 1810
2	Wargée Vve	Louis Joseph	Overyssche 11 Avril 1828	Marié le 6 Juillet 1850 à Brantbaez Jeanne Marie	ancien Cultivateur	Id.	11 avril 1828
3	Wargé fille	Elisabeth Marie	Overyssche 26 Septembre 1830			Id.	26 7bre 1830.
4	~~Wargé~~ fils	Victor Louis	Overyssche 29 Juillet 1836		Ouvrier Charpentier	Id.	29 Juillet 1836.
5	Dewaele Veuve	Henri Victor	Overyssche 27 Mars 1847		ouvrier Cordonnier	Id.	27 Mars 1847.
6	~~Dewaele~~ Veuve	~~Henri Victor~~	Overyssche 29 Mars 1847	Marié à Jeanne Verdood.	Cordonnier	Etterbeek	29 7bre 1868.
7	Brantaux Belle fille	Jeanne Marie	Overyssche 10 Décembre 1850	Epouse de Wargée Louis		Id.	10 Decembre 1850
8	Wargée Belle fille	Jeanne Marie	Overyssche 9 Juin 1871			Id.	9 Juin 1871
9	~~Wargé~~ fils du N° 2	Victor	Overyssche 19 7bre 1849				
B 10	Wargé fille du N° 2	Marie Catherine	Overyssche 4 Août 1875				
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR — DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR — SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR — DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE — DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE — RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1860.)	SORTIE — DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE	SORTIE — DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. — DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée	30 Juillet 1874				
"	"	"	"	Décédée (62)	"	21 Avril 1869		"	"
"	"	"	"	Ecrivain	7 mai 1868	1 Mai 1869		"	"
"	"	"	"	Etterbeek	22 Janvier 1867	14 février 1867		"	"
		27 f. c.	27 7bre 1871						
								Venu Vol. 3 f. 126 n° 6	7 Juillet 1870
				Décédé	7 Janvier 1874				
N° de la maison :		Nom de la maison :							
				décédée		12 Janvier 1881			

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 16, hauteurs de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Gyves — Section ou quartier, faubourg, etc. : 4e — Rue ou chemin, place, etc. : Rue de la Colline — Numéro de la maison : 1bis — Nouv de la maison : — Folio 26 verso

Lettre et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répéter en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres: (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	4	5	6	7	8
A 1	Dubois	Pierre Diogène	Overyssche 11 mars 1824	Epoux du N° 2	Cordonnier	Né	11 mars 1824
2	Van Calster	Elisabeth	Overyssche 24 Juin 1830	Epouse du N° 1.		Née	24 Juin 1830
3	Dubois	Julienne	Overyssche 24 août 1854			Née	24 août 1854
4	~~Dubois~~	~~Pauline Catherine~~	Overyssche ~~24 mai 1866~~			Née	24 mai 1856
5	Dubois	Ferdinand Stanislas	Overyssche 21 avril 1858			Né	21 Avril 1858
6	Dubois	Henri Louis	Overyssche 5 Octobre 1861			Né	5 8bre 1861
7	Dubois	Victoire	Overyssche 22 Decembre 1863			Né	22 Xbre 1863
8	Dubois	Ferdinand	Overyssche 6 Juin 1868.			Né	8 Juin 1868.
9	Dubois fille du N° 1	~~Jeanne Josephine~~	Overyssche ~~26 Xbre 1872~~				
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1856.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉS AU PARENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉS AU PARENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
								Vers Mol 3 13 Mai	1er Janvier 1869
								id N°3	1er dec 1869
								id N°3	1er dec 1869
				Décédé		15 Juin 1870		id N°4	1er dec 1869
								id N°5	1er dec 1869
								id N°6	1er dec 1869
				Transféré à Tacken III.	8 Xbre 1883			id N°8	1er dec 1869
				Décédé	5 Xbre 1872			id N°9	1er dec 1869

N° de la maison : — Nouv de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Suite du folio 196

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixique Section ou quartier, faubourg, etc. : B Rue ou chemin, place, etc. : Chaussée de Bruxelles Numéro de la maison : 12bis Nom de la maison : Folio 287 j

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
La et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)					
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Coomans	Emmérance	Overgnete 16 9bre 1880				
2	Coomans	Louis François Marc	Overgnete 11 Janvier 1883				
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

Repris du folio 262.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Folio 282

L^a et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Lamal fille du N° 10	Marie Thérèse	Overyssche 7 Mars 1882														
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Numéro de la maison : Nom de la maison :

Folio 287

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.				
Lᵃ et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14			15
A 1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
B 10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																

Blank Page(s)

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isgriel — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Schavaux — Numéro de la maison : 1. — Nom de la maison : — Folio 288. v°

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^s et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Charlier	Jean	Orp-le-Grand 1791	Fils de Simon Ant. Catherine		Ni	1791
2	Charlier Fille.	Anne Marie	Orp-le-Grand 30 Novembre 1831	Épouse de Nédergedaelt Joseph née à Ramelsloo le 1er Mars 1810. (n° 7).	Journalière	Ni	30 9bre 1831.
3	Nédergedaelt Petit fils	Alphonse	Orp-le-Grand 1 août 1858			Ni	2 août 1858
4	Nédergedaelt Petite fille	Léonie	Orp-le-Grand 6 Novembre 1861			Ni	6 9bre 1861.
5	Nédergedaelt Petit fils	Constantin	Orp-le-Grand 24 Novembre 1864.			Ni	24 9bre 1864.
6	Hoepelsteen Charlier Petite fille	Florence Henriette	Orp-le-Grand 8 août 1869	Enfant naturelle de Jh Charlier Jeune Marie Reconnue par acte de mariage du 1er Mars 1870. Contracté entre Ramelsloo Jph et Charlier Anne Marie		Ni	8 août 1869
7	Hoenalsteen Vieux fils	Jean François	12 août 1845.	Époux du N° 2.	Journalier	Ni	12 août 1845.
8	Hoenalsteen Belle fille	Marie Thérèse	Orp-le-Petit 5 Juin 1871			Nièce	5 Juin 1871
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 13 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	(Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		30 9bre 1871	Rentré voir Cte folio 121.		
				Everbeek	30 Xbre 1871	21 Mars 1872	id		
				id	id	id	id		
				id	id	id	id		
				id	id	id	id		
				id	id	id	id		
				id	id	id	id	Nouv. folio 123 bis	1er Mars 1870.
				id	id	id	id		

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Schaerbeek — Numéro de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 29

L[a] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
1	Romanus Fils.	Jacques	Overyssche 24 Juin 1816	Epoux n° 2	Journalier	Né	24 Juin 1816.
2	Verdood	Anne Marie	Poenbeek en 1827	Epouse du N° 1		Poenbeek	en 1844
3	Romanus Fils.	Jean	Overyssche 10 Mars 1848	Epoux Caeron marie Therese fo 271	Journalier	Né	10 Mars 1848
4	Romanus Fils.	Jean Baptiste	Overyssche 11 Janvier 1850			Né	11 Janvier 1850
5	Romanus Fils	Pierre	Overyssche 5 Septembre 1858			Né	5 7bre 1858
6	Romanus Fils.	Augustin	Overyssche 14 Octobre 1860			Né	14 8bre 1860
7	Romanus Fils.	Louis Jean	Overyssche 16 Septembre 1862			Né	16 7bre 1862
8	Romanus Fille.	Jeanne Marie	Overyssche 15 Mars 1865.			Né	15 Mars 1865.
9	Romanes Fils.	Jean Francois	Overyssche 3 Juin 1867			Né	3 Juin 1867.
B								
10	Romanes Fils.	Joseph	Overyssche 26 Avril 1869			Né	26 Avril 1869
11	Romanes	Jozef Henri	Overyssche 17 8bre 1872				
12								
13	Arnous	Jacques	Stacelle, 3 mars 1878			Etterbeek	1 mars 1887
14								
15								
16								
17								
18								

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
"	"	"	"	décédé (14)	"	17 Janvier 1869	"	"	"
				Via Hasselt	23 Juin 1880				
"	"	"	"	décédé (15)	"	15 Décembre 1865	"	"	"

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ghquel Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Chavarée Numéro de la maison: 3 Nom de la maison: Folio 198

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
Le et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	~~Clabots~~	Ferdinand	Overyssche 1er Janvier 1802	Epoux de Mee	Cultivateur	Ni	1er Janvier 1802
2	~~Bogaerts~~	Elisabeth	Overyssche ~~15 Décembre 1799~~	~~Epouse du Mes~~		Vie	25 8bre 1799
3	~~Clabots~~ Fille	Marie	Overyssche 5 Juin 1826.			Vie	5 Juin 1826
4	~~Clabots~~ Petite Fille	~~Catherine~~	Overyssche ~~25 Décembre 1849~~	Enfant naturelle de Clabots Marie		Vie	25 8bre 1849
5	~~Clabots~~ Petite Fille	Josephine	Overyssche 6 Mars 1861.	Enfant naturelle de Clabots Marie		Vie	6 Mars 1861
6	~~Clabots~~	~~Catherine~~	Overyssche ~~25 Décembre 1849~~			ancien habt	10 Mars 1876
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1850.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Mort St Jean rue du Chêne 48.	1er Janv 1880				
				Décédée		15 9bre 1876			
				mort St Jean	1er Janv 1880				
				Amputée à la cuisse droite mort à St Jean	22 8bre 1878	2 11 8bre 1878	Rentrée voir No 6 présent folio		
				mort en St Jean	1er Janv 1880				
				St Servais rue de Namur No 167.	23 Août 1876	24 Août 1876			

N° de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. :

Maulin au Vent — Numéro de la maison : — Nom de la maison : — Folio 241

L[a] et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la patenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT-CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Vanuytven	Josephine	Molenbeek-Wersbeek 1811	veuve Bourgignon	ménagère	Becquevoort	3 Août 1877
2	Bourguignon	Henri	Becquevoort 20 9bre 1852	Célibataire	meunier		id.
3	Verhaeren	Thérèse	Overboelare 28 Août 1871	Epse Van Uytven Francois	Sans	Herzeele	24 Mai 1878
4	Van Uytven	Charles	Herzeele 4 Août 1874	C.	"	ces	ces
5	Van Uytven	Lucrèce	id 20 Mai 1876	C	"	ces	ces
6	Van Uytven	Alphonse	id 22 9bre 1877	C	"	ces	ces
7	idem	Théodore	20-11-1879				
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès sur le n° employé dans l'instruction ministérielle du 16 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4e colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Becquevoort	29 Juin 1881				
				Saeuwezeele sur le Moulin	29 Juin 1881				
				Oorbomberg	id				
				"	"				
				"	"				
				"	"				
				"	"				

N° de la maison : — Nom de la maison :

en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 16, limb. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : *Section* ou quartier, faubourg, etc. : *Rue* ou chemin, place, etc. : *Numéro* de la maison : *Nom* de la maison : Folio 29 3/

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui ; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.	
L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION. (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR.				SORT[illegible]				HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS QUI PRÉSENT FOLIO.	
DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE.		RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DA[illegible] DE LA DÉC[illegible] DE SO[illegible] DE LA [illegible]				
		FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.						DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13					16

Blank Page(s)

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau*; c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc.: Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc.: D Rue ou chemin, place, etc.: Petite rue du Bourg Numéro de la maison: 1 Nom de la maison: Folio 194

	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE. PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)		NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE.	
	L^a et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)			RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A	1	Vanden Corné	Jean	Asbeek (Vilvorde) 15 janvier 1796	Epoux du N°2	Journalier	Hobbeke 15 août 1866
	2	Vandenhoutte	Elisabeth	Overijsche 18 avril 1796	Epouse du N°1	Id	Id 1er avril 1796
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
B	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						

	SÉJOUR.				SORTIE.			OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO.	
	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).		FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
A										
					Décédé		6 Avril 1875			
B										

Ne de la maison: Nom de la maison:

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner;
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesaint, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isquel Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Petite Strietje Numéro de la maison : 2, Nom de la maison : Folio 295

Lᵉ et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE. RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A																	
1	Vanderstappen	Anne Catherine	Overpoelt 15 août 1802	Veuve de Delgof Pierre	Journalière	Née	15 août 1802					Décédée		18 janvier 1872			
2	Delgof Jean	Guillaume	Overpoelt 16 Mai 1844		Journalier	Né	16 Mai 1844		"	"	"	Bruxelles	19 avril 1870	21 avril 1870	"	"	"
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
B																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 4.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles — Section ou quartier, faubourg, etc. : D — Rue ou chemin, place, etc. : Petite Station — Numéro de la maison : 2 — Nom de la maison : — Folio 245 ff

L.s et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE. (Écrire en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS. (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus, par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est maître ou ouvrier.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune ou naissance).
	1	2	3	4	5	6	7
A 1	Vanderstappen	Anne Catherine	Merxplas 15 Juin 1812	Veuve de Delsof Rentière	Journalière	Ixelles	15 Avril 1862
2	Delsof fils	Guillaume	Overpelt 16 Mai 1844		Journalier	Ixelles	15 Mai 1844
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Remis à l'Enregistrement de Bruxelles 1er Faubourg
Ixelles à Etterbeek rue Froissart Mr Mathieu
il s'est ouvert à Bruxelles Deuxième Bureau aujourd'hui 6 Juin 1883

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 1re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédée		18 Janvier 1870			
"	"	"	"	Bruxelles	19 Avril 1870	21 Avril 1870	"	"	"

N° de la maison : — Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
On peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Isque Section ou quartier, faubourg, etc. : D. Rue ou chemin, place, etc. : Petite Struize Numéro de la maison : 3. Nom de la maison : Folio 216 v°

Liasse et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) NOM DE FAMILLE — RÉGÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS — EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).
1	2	3	4	5	6	7	8
A 1	Deneuter	Guillaume	Isque le 11 avril 1866	Epoux du N° 2	ouvrier Cantonnier		
2	Pellegrin	Jeanne Marie	Grimpach le 13 Juillet 1814	Epouse du N° 1		Née	15 Juillet 1814
3	Deneuter Fils	Eugène	Grimpach le 14 Juillet 1843		ouvrier Jardinier	Né	14 Juillet 1843
4	Deneuter Fils	Edouard	Grimpach le 19 Décembre 1845			Né	19 Déc. 1845
5	Deneuter Fils	Victor	Grimpach le 28 Avril 1850			Né	28 Avril 1850
6	Deneuter Fils	Stéphanie	Grimpach le 30 Août 1855			Née	30 Août 1855
7							
8							
9							
B 10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 10 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
				Décédé		27 Août 1879			
				Décédé		28 Janv. 1880			
				Schaerbeek Place du marché n° 8	19 Sept. 1872.	23 Sept. 1872.			
				St Gilles Rue de Rome 18.	16 Oct. 1881				
"	"	"	"	décédé (49)	"	11 Juin 1867.			
				Bruxelles rue du boucher n° 72.	21 Sept. 1872.	9 Oct. 1872.			

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner,
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Ixelles Section ou quartier, faubourg, etc. : D Rue ou chemin, place, etc. : Petite Finance Numéro de la maison : 4 Nom de la maison : Folio 27 f

La et N°	PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE — PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.) — NOM DE FAMILLE (Répété en toutes lettres pour chaque personne. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS (En toutes lettres. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)	NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS ou CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE. RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	ENTRÉE. DATE DE L'INSCRIPTION (Déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	SÉJOUR. DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SÉJOUR. SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	SÉJOUR. DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. DATE DU CHANGEMENT.	SORTIE. RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le 4e employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	SORTIE. DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	SORTIE. DATE DE LA RADIATION (Déclaration d'entrée dans la résidence subséquente, ou décès).	OBSERVATIONS. (Indiquer, en citant le n° de la 4re colonne, auquel des membres du ménage s'applique l'observation.)	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. FOLIO ANCIEN.	HABITANTS SUCCESSIFS DES MAISONS PORTÉES AU PRÉSENT FOLIO. DATE DU CHANGEMENT.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
A 1	Alle Broeck Fille	Josse	Overyssche 29 Février 1817	Epouse de n° 2	Journalière	Né	29 janvier 1817	"	"	"	"	Décédé (36)	"	6 mars 1869	"	"	"
2	Bergiers	Jeanne Marie Hélène	Overyssche 12 Octobre 1826	Epouse du N° 1		Né	12 8bre 1826					~~Se fixa à Bruxelles rue de Tenck 31~~	30 8bre 1879		Annulé		
3	Alle Broeck Fils	Jean Francois	Overyssche 22 Octobre 1852			Né	22 8bre 1852					Ixelles	14 9bre 1883				
4	~~Alle Broeck Fille~~	~~Marie Virginie~~	~~Overyssche 8 août 1865~~			Née	8 août 1865					Bruxelles montagne des quatre vents (6)	29 janvier 1876	11 février 1876			
5	Alle Broeck Fille	Jeanne Marie	Overyssche 11 Novembre 1857			Née	11 9bre 1857										
6	~~Alle Broeck Fille~~	~~Marie Elisabeth~~	~~Overyssche 2 Décembre 1859~~			Née	2 9bre 1859					Bruxelles rue de Berlaimont N° 19.	19 8bre 1874	16 janvier 1875	Rentrée voir n° 9 présent folio.		
7	Alle Broeck Fils	Gustave Joseph	Overyssche 8 février 1863			Né Ixelles	8 février 1863 / 4 Août 1882					Bruxelles rue Fossé S Jacques 8.	3 9bre 1881				
8	Alle Broeck Fille	Barb. Julienne	Overyssche 15 Septembre 1866			Née	15 7bre 1866										
9	~~Allebroeck~~ fille du n° 1	Marie Thérèse	~~Overyssche 2 Mars 1835~~		Servante	Ixelles	10 avril 1875					Bruxelles rue du commerce 112 62	6 juillet 1875	16 juillet 1875			
B 10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	

N° de la maison : Nom de la maison :

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 19, hab. de Louvain.

(Modèle n° 1.)

Hameau ou village, etc. : Section ou quartier, faubourg, etc. : Rue ou chemin, place, etc. : Numéro de la maison : Nom de la maison : Trois-cent-unième et dernier Folio 301

PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE PRÉSENTES OU TEMPORAIREMENT ABSENTES. (Inscrire successivement : le chef de ménage, sa femme, ses enfants par rang d'âge, les parents et autres personnes vivant habituellement avec lui; puis, plus bas, les domestiques et ouvriers à demeure.)			NAISSANCE. (Indiquer le lieu, puis la date.)	ÉTAT CIVIL. (Se dispenser de désigner l'état de célibataire. Indiquer la date des changements d'état civil survenus par mariage, divorce ou veuvage, par légitimation, reconnaissance ou adoption.)	PROFESSIONS OU CONDITIONS. (Désigner d'abord la profession ou condition principale. Spécifier clairement le genre de commerce, d'industrie, de métier ou de fonction. Indiquer si l'on est *maître* ou *ouvrier*.)	ENTRÉE.		SÉJOUR.				SORTIE.				
L. et N°	NOM DE FAMILLE RÉPÉTÉ EN TOUTES LETTRES POUR CHAQUE PERSONNE. (Indiquer la parenté avec le chef de ménage.)	PRÉNOMS EN TOUTES LETTRES. (Indiquer le sexe quand les prénoms ne le désignent pas clairement.)				RÉSIDENCE PRÉCÉDENTE OU NAISSANCE.	DATE DE L'INSCRIPTION (déclaration d'entrée dans la commune, ou naissance).	DOMICILE LÉGAL, en conformité des art. 102 et suivants DU CODE CIVIL.	SECONDE RÉSIDENCE des PERSONNES QUI HABITENT alternativement DEUX COMMUNES.	DEMEURES SUCCESSIVES DANS LA COMMUNE. FOLIO NOUVEAU.	DATE DU CHANGEMENT.	RÉSIDENCE SUBSÉQUENTE OU DÉCÈS. (Indiquer la cause du décès par le n° employé dans l'instruction ministérielle du 19 septembre 1866.)	DATE DE LA DÉCLARATION DE SORTIE DE LA COMMUNE.	RA... (décla... dans ... séqu...			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14			
A 1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
B 10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																

N° de la maison : Nom de la maison :

Blank Page(s)

Dans les colonnes 4, 7, 9, 10 et 13 il ne faut pas inscrire de noms de *hameau;* c'est la *commune* que l'on doit désigner, en y ajoutant l'indication de la province pour les localités qui ont des homonymes, ou du pays pour les localités situées hors du royaume.
Dans la colonne 6 il faut laisser la case en blanc pour les personnes sans profession. Dans les colonnes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 on peut se dispenser de répéter les renseignements pour chaque personne, lorsqu'ils ne diffèrent pas de ceux qui concernent le chef de ménage.

Bruxelles. — Imp. de Th. Lesigne, rue de la Charité, 49, faub. de Louvain.